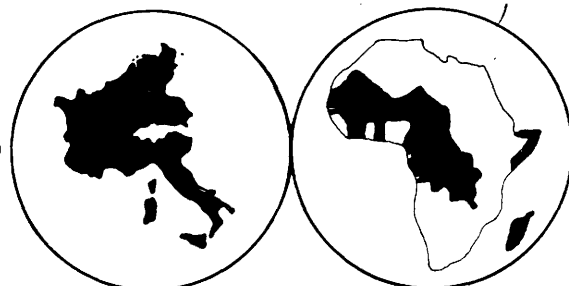


COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE - COMMISSION

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

DIRECTION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT



POSSIBILITES D'INDUSTRIALISATION des Etats africains et malgache associés

I

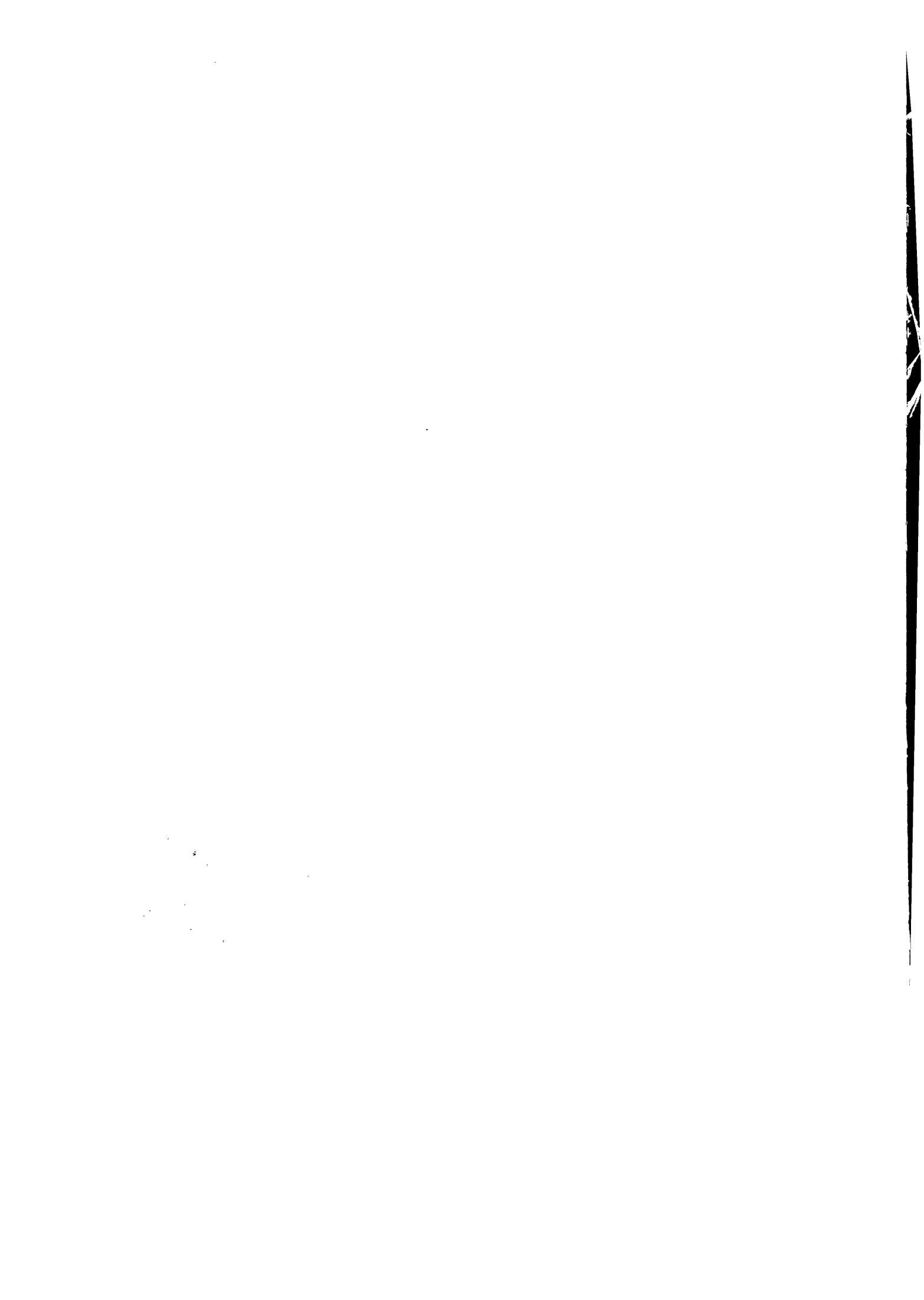
Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo

Volume 1 : RAPPORT

Chapitre Page	Alinéa Ligne	Il convient de lire : (la rectification est soulignée)
1/18	Tableau 02	Mauritanie secteur du Nord (Port-Etienne, <u>Cansado</u> , <u>Zouérate</u>) Mali <u>Sikasso</u> Niger Secteur du Zinder-Agadès
1/21	Tableau 03 (en bas de tableau)	... de salariés non-Africains (au Mali non <u>Maliens</u>)
1/30	Tableau 05	... <u>sésame</u>
1/31 et 1/33	Tableau 05 (en bas de tableau)	S = superficie (\$ 64 = superficie...)
1/36	1/7	... les graines de <u>coton font</u>
1/38	Carte sur l'agricul- ture	Le signe "Hévéas-caoutchouc" figure par erreur à l'emplacement de la capitale de chaque Etat
1/52	5/1	... les formations <u>ferrugineuses</u>
1/54	4/3	... 4 millions de tonnes à <u>50%</u> de phosphate....
1/57	2/6	... <u>Sikasso</u> disposera....
1/63	Tableau 10 (in-finé)	<u>i</u>) non compris la production....
1/67	2/7	... trois sites de <u>barrages</u> hydroélectriques....
2/81	1/6	... entre le <u>salarié</u> agricole, le paysan....
2/81	3/5	(<u>salarié</u> national et étranger)
2/81	4/2	... par <u>salarié</u> du secteur public....
2/87	2/6 et 3/6	... <u>Aioun-el-Atrouss</u>
2/88	Tableau 14	Sénégal - Infrastructure permanente <u>2561</u> km. Dahomey " " <u>3016</u> km.
2/88	4/3	<u>pourraient</u> être commencés....

Chapitre Page	Alinéa Ligne	Il convient de lire : (la rectification est soulignée)
2/90	1/12	Gagn <u>o</u> a
2/90	3/3	Agboville-Agou
2/93	2/4	Koulikoro
2/98	1/1 et 2	Saint-Louis, ..., ne voit plus (supprimer "on")
3/115		production (1959) (1961) (1967) intérieure brute <u>12,10</u> <u>19,38</u> <u>32,3</u> dont :
3/120	5/19	ont fâcheusement réduit....
3/122	bas de ta- bleau	p.m. importations..... <u>exportations</u> <u>population</u>
3/127	Tableau	supprimer : "Produit intérieurement"
3/130	2/3	contribuer à l'augmentation....
3/147	1/5	... patrimoine national <u>en</u> cours de....
3/148	2/5	Etats soudaniens ou <u>sahéliens</u>
3/150	5/6	... <u>dont</u> à peine 120 000....
3/165	branche 332	miro <u>i</u> terie miro <u>i</u> terie miro <u>i</u> terie
3/116	1re.ligne	NIG..... granit <u>o</u>
3/172	1/3	industries <u>existantes</u> , à savoir....
3/179	branche 251	SEN.... contreplaqué (+ panneaux agglomérés)
3/187	2/7 et 8	l'impératif économique ne rejoint pas toujours l'impératif <u>politique</u>
3/189	notes en bas de tableau	a) les <u>rizeries</u> n'ont pas été prises en compte c) et 384 ont été <u>omis</u> es volontairement
3/188	10e colonne	<u>Ziguinchor</u>
3/188	12e colonne	Pou <u>t</u>
3/189	4e colonne	Ségo <u>u</u>
3/190	1re colonne	<u>Cotonou</u>
3/191	1/15	Thiè <u>s</u>
3/191	3/1 à 7	le paragraphe : "Cette prééminence.... aux possibilités réelles" est à supprimer entièrement

Chapitre Page	Alinéa Ligne	Il convient de lire : (la rectification est soulignée)
4/200	25e ligne	supprimer : ("voir tableau page suivante")
4/212	1/1	les conditions climatiques <u>sont</u> moins favorables
4/213	1/5	... que les activités de répartition de la production
4/218	4/3	... à <u>Téma</u> et à Takoradi....
4/236	2/6	... Plusieurs pays ont déjà <u>réduit</u> la durée....
6/306	4/2	... le <u>Dah</u> ou Kénaf....
6/312	2/3	...(MAC et <u>IVOLCY</u>)....
6/338	4/4	... les 43 750 <u>tonnes</u> de billettes....
6/339	2/3	... pour une valeur de <u>372</u> millions de F.CFA
6/349	bas de page	ajouter en renvoi : 1) en l'absence de concessions fiscales 2) y compris les effets d'entraînement
7/364bis et 365		Ces deux pages ont été inversées. La page 365 doit venir en face de la page 364 et la page 364bis (suite de la page 364) en face de la page 365bis (suite de la page 365)



L'étude sur les possibilités d'industrialisation des Etats de l'Afrique francophone de l'Ouest associés à la Communauté économique européenne : Côte-d'Ivoire, Dahomey, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Haute-Volta, a été réalisée par une équipe d'experts placée sous la direction de :

M. Roland JULIENNE, Administrateur civil, mis à la disposition de la Communauté économique européenne par le Secrétariat d'Etat français aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération, et composée de M.M. :

- Othmar KASCHIG, Dipl. Volkswirt, de DIVO-Institut de Franckfurt-am-Main
- Jacques REIDENBACH, Ingénieur E.P., de la Société d'Economie et de Mathématique Appliquées (SEMA), de Paris
- Georges ROY, Ingénieur E.P., de la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES), de Paris

Les membres de l'équipe tiennent à remercier ceux qui ont bien voulu les aider dans leur tâche, en particulier M.M.

Claude ROYER et Daniel LETTERON de la Société SERETES, de Paris

Leur gratitude s'adresse également :

- au Secrétariat d'Etat français aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération, dont l'expérience aussi bien que les moyens de documentation ont été longuement mis à contribution ;
- à l'Institut national de la statistique et des études économiques de Paris (INSEE) pour les abondantes informations qu'il a bien voulu collecter ;
- à l'Institut d'études pour le développement économique et social de l'Université de Paris, (IEDES) dont le groupe de recherches dirigé par M. Boris MALDANT, a réalisé un travail économétrique original ;
- à la "Documentation Technique Européenne" (D.T.E.) pour les nombreux dossiers techniques qu'elle a constitués afin de faciliter l'examen des diverses opportunités industrielles.

L'étude n'aurait pu être menée à bien sans l'accueil chaleureux et les facilités de travail rencontrées auprès des membres du Gouvernement et de l'Administration, et des divers responsables privés des différents Etats africains intéressés par l'étude. Que tous veuillent bien trouver ici l'assurance que leur cordialité et leur empressement ont été particulièrement appréciés.

Paris, le 30 septembre 1966

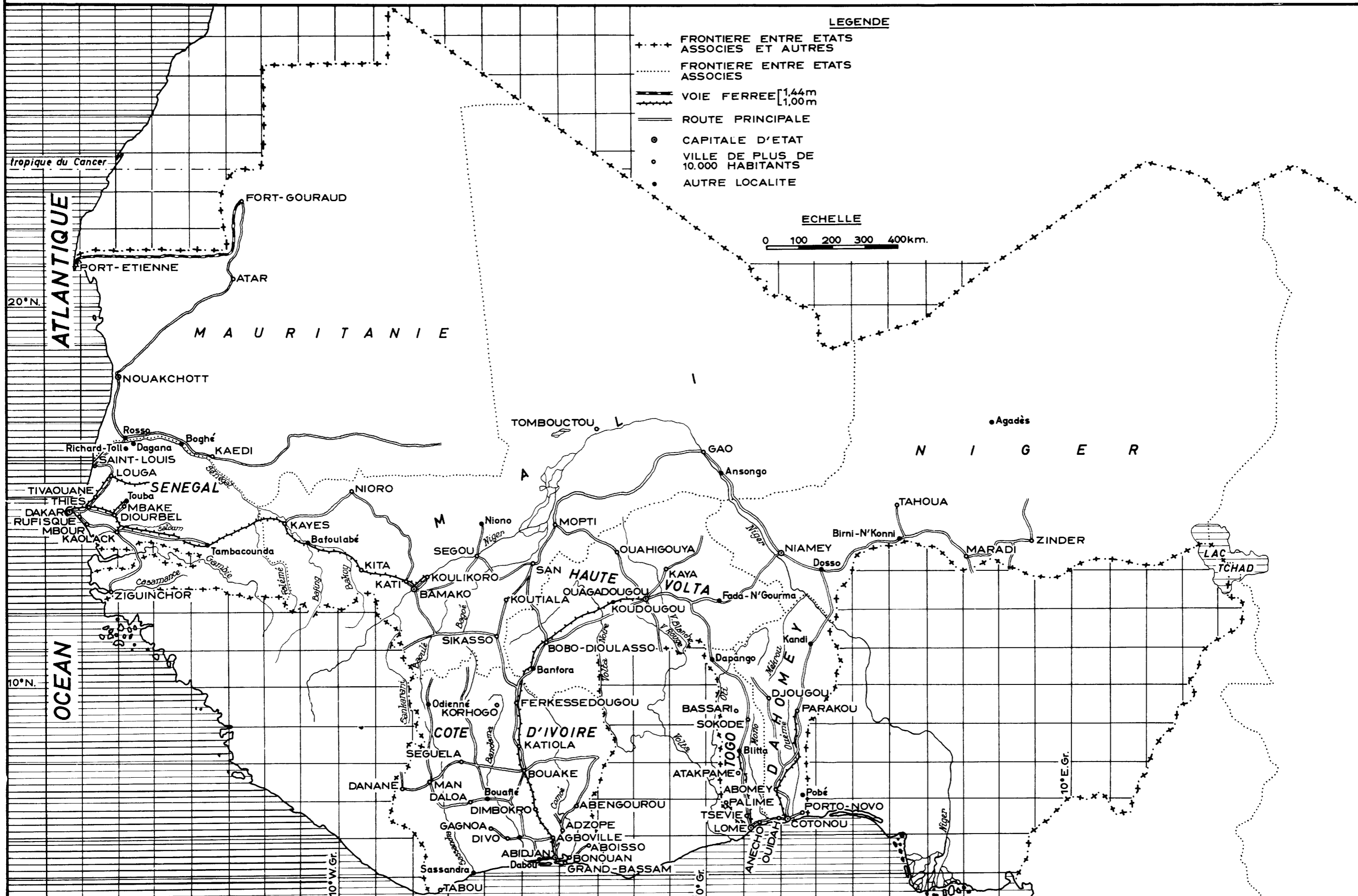
S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
1.- <u>LES FACTEURS DE PRODUCTION</u>	9
11.- <u>La main-d'oeuvre</u>	9
(A - La situation de la main-d'oeuvre selon les Etats : p.10 B - Vue générale sur la situation de la main-d'oeuvre dans la zone:p. 16- C - Les moyens de formation de la main- d'oeuvre : p. 19).	
12.- <u>Les ressources naturelles</u>	
121.- Production actuelle et prévisible de matières premières.27 (A - La production agricole : p.27 - B - La production animale : l'élevage : p.39 - C - La production animale : la pêche : p.45 - D - La production forestière : p.47 - E - La production minière : p.48)	27
122.- L'eau industrielle	56
123.- Localisation et concentration géographique des diverses matières premières complémentaires	58
13.- <u>L'énergie</u>	59
131.- Sources d'énergie existantes ; projets de développement 59 (A - Les hydrocarbures : p.59 - B - Les autres combus- tibles : p.62 - C - L'électricité : p.62)	59
132.- Localisation et aire de service des entreprises de pro- duction d'énergie	68
2.- <u>LES MARCHES</u>	73
21.- <u>La population</u>	73
(A - L'urbanisation : p.75 - B - La répartition régionale : p.77)	
22.- <u>Les revenus et la consommation</u>	81
23.- <u>Les transports</u>	86
231.- Les principales voies de transport et leur développe- ment futur	87
(A - Les routes et pistes : p.87 - B - Les chemins de fer : p.92 - C - Les voies fluviales : p.95 - D - La voie aérienne : p.96 - E - Les ports maritimes : p.99)	

	<u>Pages</u>
232.- Les trafics.....	99
(A - Le trafic routier : p.99 - B - Le trafic ferroviaire : p.103 - C - Le trafic fluvial : p.105 - D - Le trafic maritime : p. 106)	
3.- <u>L'INDUSTRIE</u>	111
31.- <u>Analyse rétrospective du processus d'industrialisation</u>	111
(A - La Mauritanie : p.114 - B - Le Sénégal p.116 - C - Le Mali : p.125 - D - La Haute-Volta : p. 128 - E - La Côte-d'Ivoire : p.132 - F - Le Niger : p.139 - G - Le Dahomey : p.142 - H - Le Togo : p.145 - I - Essai de synthèse : conditions et limites de l'industrialisation : p.148)	
32.- <u>Situation actuelle de l'industrie dans la zone</u>	150
321.- Place du secteur industriel dans l'économie	150
322.- Les industries manufacturières existantes.....	152
323.- Les projets d'industries manufacturières	172
324.- Localisation des entreprises manufacturières existantes et en projet	187
33.- <u>Quelques vues d'avenir</u>	193
4.- <u>SELECTION DES PROJETS INDUSTRIELS</u>	197
41.- <u>Méthodologie</u>	197
42.- <u>Monographies justifiant les rejets</u>	200
43.- <u>Récapitulation de la sélection</u>	265
5.- <u>COÛTS DES FACTEURS ET LOCALISATION</u>	269
51.- <u>Coûts des facteurs généraux</u>	269
511.- Prix des matières premières impliquées dans le processus de fabrication des produits sélectionnés	269
512.- Prix de l'énergie	271
(A - Hydrocarbures : p.271 - B - Energie électrique : p.273)	

	<u>Pages</u>
513.- Coût de la main-d'oeuvre et des cadres	276
514.- Autres facteurs de production	279
(A - Eau : p. 279 - B - Terrain : p.279 - C - Coût de construction des bâtiments : p.280) ..	
52.- <u>Considérations générales sur les localisations</u>	281
6.- <u>ETUDE ECONOMIQUE DES PROJETS</u>	287
61.- <u>Commentaire de synthèse pour chaque type d'industrie</u>	287
62.- <u>Tableau d'ensemble, récapitulatif et comparatif</u>	360
7.- <u>LIAISONS INTERSECTORIELLES ET INTERINDUSTRIELLES DES BIENS INTERMEDIAIRES</u>	363
71.- <u>Tableau général des inputs nécessaires et moyens de les fournir aux entreprises</u>	363
8.- <u>LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</u>	367
81.- <u>Mesures sur les plans technique et financier</u>	367
811.- Baisse du coût de l'énergie électrique	367
812.- Baisse du coût des transports	376
(a - Le coût actuel des transports : p.377 - b - Les conséquences des projets étudiés en matière de transport : p.378 - c - Mesures souhaitables : transports terrestres : p.378 - d - Mesures souhaitables : transports maritimes : p.381)	
813.- Infrastructure d'accueil pour les industries	382
(A - Zones industrielles : p.384 - B - Bureaux d'industrialisation : p. 386)	
814.- Mesures tarifaires et contingentaires	387
815.- Facilités de crédit, banques de développement, etc....	389
816.- Intensification du rôle de l'agriculture	390
82.- <u>Mesures sur le plan humain</u>	392
821.- Formation de la main-d'oeuvre	392
822.- Formation des cadres	393
823.- Utilisation et développement du potentiel existant en entrepreneurs	396
83.- <u>Mesures sur le plan juridique</u>	397

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ASSOCIES A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE



1.- LES FACTEURS DE PRODUCTION

Les Etats en voie de développement, souhaitent accélérer leur développement économique afin d'améliorer le plus rapidement possible le niveau de vie matériel de leurs citoyens. Une des voies offertes à eux pour obtenir ce résultat se trouve dans l'industrialisation. Cependant, malgré les progrès récents de la technologie, l'industrialisation demeure, et demeurera probablement encore longtemps, liée à un certain nombre de facteurs limitatifs ; en particulier il faut que les Etats ou groupes d'Etats disposent :

- 1°.- des "facteurs de production" voulus,
- 2°.- des marchés solvables susceptibles d'absorber la production obtenue.

Parmi les facteurs de production, autrement dit parmi les éléments qui sont nécessaires au fonctionnement de toute industrie, figurent la main-d'oeuvre et les cadres, les matières premières, l'énergie. Certes, tout ou partie de ces besoins essentiels peut être satisfaite en faisant appel à des importations (c'est même le cas le plus fréquent actuellement en Afrique) ; l'utilisation d'hommes et de produits locaux offre cependant des avantages économiques et permet seule une progression continue du niveau de l'industrialisation, autrement rapidement freinée par la cherté de la main-d'oeuvre étrangère (et parfois sa rareté), par le déséquilibre de la balance des comptes, par le renchérissement des prix de revient qui les rend inaptes à soutenir la compétition mondiale. Condition préalable de tout effort industriel, l'existence des facteurs de production à la disposition des Etats, mérite d'être examinée en premier.

11.- LA MAIN-D'OEUVRE

La population active des huit Etats de la zone est encore absorbée dans sa presque totalité, par les occupations rurales ; le secteur salarié, bien qu'en croissance régulière, ne mobilise qu'une partie relativement faible des travailleurs.

A.- La situation de la main-d'oeuvre selon les Etats

La population active de la Mauritanie doit avoisiner le demi-million de personnes ; selon les indications du plan, elle se serait élevée à 400 000 personnes en 1962, et elle atteindrait 420 000 personnes en 1966. Parmi elle, l'emploi salarié est très rare :

	<u>fin 1963</u>	<u>1965</u>
- secteur public (sans armée ni gendarmerie)	6 194	8 200
- secteur privé	8 560	7 718 (*)
dont . agriculture et pêche	326	470
. secteur secondaire	6 083	5 573
dont industries extractives	(3 265)	(3881)
eau et électricité	(124)	(119)
industries de transformation ..	(191)	(138)
bâtiment et travaux publics....	(2 503)	(1435)
. secteur tertiaire	2 151	1 675
	<hr/>	<hr/>
	14 754	15 918

L'effectif global du secteur privé a eu récemment une forte tendance à décroître : de 11 743 salariés en 1962, il a été ramené à 8 000 en 1965, en raison de l'achèvement de grands travaux exceptionnels (port minéralier de Port-Etienne, voie ferrée, installations minières, infrastructure de Nouakchott). Les prévisions du plan de développement portaient sur l'emploi de :

- secteur public	6 700 en 1962	6 700 en 1966
(armée non comprise)	(5600 nationaux)	(6000 nationaux)
- secteur privé	11 750 en 1962	13 500 en 1966
		(9500 nationaux)
	<hr/>	<hr/>
	18 450 en 1962	20 200 en 1966

La population active sénégalaise est estimée par le recensement démographique de 1960-1961 à 1 317 340 personnes (sur 1 827 520 personnes de plus de 14 ans) ; les salariés avec 70 000 travailleurs dans le secteur privé (1963), et 35 000 travailleurs du secteur administratif et para-administratif (1965) n'en constituent que 9 % des effectifs totaux :

(*) = (en fait environ 8 000).

	<u>1959</u>	<u>1963</u> ^(*)	<u>1964</u> ^(**)
- agriculture et pêche		2 232	4 045
- secteur secondaire	28 665	29 437	35 841
dont . industries extractives	(3840)	(1943)	(2546)
. électricité, gaz, eau		(1365)	(2861)
. industries manufactu- rières	(14825)	(13029)	(16258)
. bâtiment et travaux publics	(10000)	(13100)	(14176)
- secteur tertiaire		36 608	43 085
	68 277	82 971

Au Mali, avec une population d'âge actif de 53 % du total (environ 2,3 millions de personnes actuellement), les comptes économiques de l'année 1959 évaluaient à 12 180 le nombre de fonctionnaires (dont 507 de statut français) ; en 1962, un total de 18 823 salariés avaient été recensés, dont 6 024 dans les services publics. En 1965, le Mali compte 5 825 travailleurs de la Fonction Publique relevant du Code du Travail (au 31 décembre 1965, le budget national paye 11 902 agents) et 33 250 salariés des secteurs privé et d'Etat déclarés à l'Office National de la Main-d'Oeuvre.

Un recensement rapide des principales entreprises donne les chiffres suivants, au 31 décembre 1965 :

- entreprises privées ... 4 847 Maliens + 310 étrangers = 5 157 salariés
 - entreprises publiques..11 957 Maliens + 147 étrangers = 12 104 salariés
- 16 804 Maliens + 457 étrangers = 17 261 salariés

(les salariés étrangers de la librairie populaire, de la SOCOMA, de la SONEA, de la RTM, des ACM ne sont pas compris dans ces chiffres, non plus que l'ensemble des salariés de l'Imprimerie Nationale, de l'Office du Niger et de la SONAREM) ; on note :

(*) = (secteur privé).
 (**) = (moyenne 1964 - secteurs public et privé relevant du Code du Travail).

	<u>Maliens</u>		<u>Etrangers</u>		<u>Salariés</u>	
- énergie (public)	679	+	21	=	700	
- industrie manufacturière :						
. privée	298	+	16	=	314	} 1 123
. publique	789	+	20	=	809	
- travaux publics :						
. privés	3 384	+	156	=	3 540	} 5 252
. publics	1 700	+	12	=	1 712	

(outre les réserves indiquées plus haut, ces chiffres n'incluent pas, au titre des industries manufacturières, une partie des activités des ACM, de l'Office du Niger, de la CFDT, de la ferme de Baguineda).

L'évolution économique récente des secteurs économiques "organisés" a été la suivante :

- industries : 989 salariés maliens en 1963, et 35 emplois expatriés (sauf EMCOM),
2 401 salariés maliens en 1964, et 46 emplois rapatriés (sauf SONAREM et SOCOMA) (sauf SONAREM)
- travaux publics : 2 759 salariés permanents + 1 500 temporaires maliens, en 1963, et 76 emplois expatriés,
3 966 salariés maliens en 1964, et 128 emplois expatriés.

La population active de la Haute-Volta était estimée en 1961 à 2 128 250 personnes, dont 43 000 personnes (y compris 30 000 non salariées) dans les secteurs industriel et artisanal.

En 1964, la population active de 2 522 800 personnes (dont 1 332 800 femmes) était ainsi occupée :

- employeurs 1 812 personnes
- personnes travaillant à leur compte 511 828 personnes
- travailleurs familiaux non rémunérés 1 976 372 personnes
- travailleurs salariés 32 788 personnes.

Les travailleurs salariés représentent :

	<u>1961</u>	<u>1964</u>
- secteur public	14 900 (a)	10 948
dont . fonctionnaires	4 200	5 721
. non fonctionnaires	10 700	5 227
- secteur privé	12 517	21 840
dont . secteur primaire	169	1 419
. secteur secondaire	6 185	8 899
dont industries extractives.....	(905)	(796)
industries manufacturières	(1395)	(1007)
bâtiments et travaux publics	(3885)	(7096)
. secteur tertiaire	6 213	11 522
dont gens de maison	(1950)	(1395)

Le plan prévoit qu'en 1968, l'emploi salarié occupera 13 400 personnes dans le secteur public (sans l'armée) et 25 300 personnes dans le secteur privé dont 7 100 dans le secteur secondaire (contre 5 233 en 1962).

La population active de la Côte-d'Ivoire était estimée en 1960 à 1 800 000 personnes, parmi lesquelles 169 610 étaient salariées, dont 24 950 dans la fonction publique, et 27 260 dans le secteur secondaire ; les effectifs salariés sont passés à 203 700 en 1963, à 216 800 au 30 Juin 1965 :

- agriculture, forêts, pêche	91 000 salariés
- secteur secondaire	42 500 salariés
dont . industries extractives	3 050
. électricité	} 24 050
. industries de transformation	
. bâtiment et travaux publics	
- transports et services	52 850 salariés
- services administratifs et publics	30 450 salariés.

Le plan prévoit qu'en 1970, la population active de 2 200 000 personnes sera employée à concurrence de 288 851 personnes dans des emplois salariés (dont 43 430 dans la fonction publique, et 68 390 dans des activités du secteur secondaire) ; en 1975, on escompte une population active de 2 500 000 personnes, dont 368 500 salariées.

(a) = en 1960, il y avait 7 800 Voltaïques dans la fonction publique ou agents de l'Administration, et 4 290 Voltaïques dans l'Armée et la Gendarmerie.

La population active du Niger était estimée en 1961 à 1 120 000 personnes, dont 250 000 travaillant pour leur compte et 850 000 travailleurs familiaux non rémunérés ; la population salariée ne dépasse pas 25 000 personnes :

	<u>1961</u>	<u>1965</u>
- fonctionnaires titulaires	3 750	4 532
- auxiliaires en service dans l'Adminis- tration	3 751	6 665
- secteur privé	10 850	8 879 (*)
- domesticité	2 500	2 500 (**)
	<u>18 350</u>	<u>22 576</u>

non compris l'armée et la gendarmerie : 2 515 en 1965, ni l'assistance technique : 450.

Sectoriellement, on note :

	<u>31.12.1963</u>	<u>31.12.1965</u>
- industrie extractive	231	992
- énergie	141	
- industries manufacturières	351	
- bâtiment et travaux publics	<u>3 448</u>	<u>3 277</u>
	4 171	4 269

(le chiffre de l'industrie extractive en 1963 comprend 210 tâcherons).

La population active du Dahomey a été estimée par une enquête démographique effectuée en 1961 à 1 120 000 personnes dont 595 600 femmes :

- secteur primaire : 512 500 (agriculture et élevage = 498 000 ;
chasse et pêche = 14 500),
- secteur secondaire: 80 700 (industries = 28 000 ; artisanat 45 500 ;
bâtiment et travaux publics = 7 200),
- secteur tertiaire: 320 500 (transports = 6 400 ; commerce, banque
et assurances = 313 000 ; professions
libérales = 1 100),
- divers: 6 500
- sans profession .: 186 000

(*) = (recensés seulement).
(**) = (estimation).

En 1962, une population active évaluée à 1 110 000 personnes, se répartissait en :

- employeurs 1 000 personnes
- personnes travaillant à leur compte 115 000 personnes
- travailleurs familiaux non rémunérés 894 000 personnes
- salariés 25 000 personnes
- chômeurs 75 000 personnes.

Les salariés ne constituent ainsi qu'une proportion réduite de cette population : leur nombre, évalué à 29 510 personnes en 1961 dont 2 290 chômeurs recensés, est d'environ 36 000 en 1965 :

	<u>1961</u>	<u>01.07.1965</u>	<u>1970</u> ^(*)
- fonction publique	} 12 810	12 865	} 15 191
- agents du secteur semi-public		2 326	
- salariés du secteur privé ...	16 700	20 652	21 771

Parmi les branches du secteur secondaire, l'on peut noter :

	<u>1961</u>	<u>04-1966</u>
- industries extractives	} 4 450	91
- énergie		1 151 (et sanitaire)
- industries manufacturières		1 963
- bâtiment et travaux publics	3 820	2 948
	<u>8 270</u>	<u>6 153</u> (**)

La population active du Togo était évaluée en 1962 à 712 000 personnes d'âge actif et à 582 000 personnes exerçant effectivement une activité :

- 465 000 personnes employées dans l'agriculture (dont 7 300 salariés agricoles),
- 52 400 personnes employées dans le commerce,
- 64 000 personnes exerçant une autre profession,

(*) = (estimation).

(**) = (uniquement secteur privé).

dont 11 500 salariés non agricoles du secteur privé et 11 200 fonctionnaires et salariés de l'Administration. En 1963, la population active étant de 653 796 personnes, dont 313 481 travaillant à leur compte, 296 500 travailleurs familiaux non rémunérés et 13 570 employeurs, le nombre de salariés n'avait guère varié : 30 704 personnes dont 18 285 dans le secteur privé et 12 419 dans le secteur public, cette année là la répartition des travailleurs entre les établissements du secteur industriel n'ayant pas un caractère artisanal était la suivante :

	<u>Togolais</u>	<u>Autres</u>	<u>Salariés</u>
- industries extractives	699	64	763
- énergie (et eau)	165	11	176
- industries manufacturières	324	16	340
- bâtiment et travaux publics	416	18	434
	<u>1 604</u>	<u>109</u>	<u>= 1 713</u>

En mars 1965, les agents du secteur public togolais dont la solde était traitée mécanographiquement, s'élevaient en nombre à 8 895, et à 9 232 en mars 1966. Une enquête pour le 4ème trimestre 1965 dans les principaux établissements du secteur privé ou parapublic, au nombre de 51, recensait 6 690 salariés.

Les prévisions d'emploi dans le secteur public s'élèvent pour 1966-1970 à 2 380 emplois nouveaux, et à 9 760 emplois nouveaux dans le secteur privé.

B.- Vue générale sur la situation de la main-d'oeuvre dans la zone

Grosso-modo, l'on peut dire que sur une population totale d'environ 24,8 millions de personnes, la population active atteint 11,7 millions d'individus, dont un peu plus de la moitié de femmes. Parmi ces travailleurs, seuls 460 000 sont salariés (4 %) dont à peine 120 000 dans le secteur secondaire, et particulièrement 48 000 dans les industries manufacturières (tableau 01).

Dans l'espace, la population salariée se retrouve en grande partie dans deux Etats : le Sénégal et la Côte-d'Ivoire ; le phénomène est encore plus net si l'on ne considère que la main-d'oeuvre attachée aux industries manufacturières. Une analyse spatiale plus détaillée (tableau 02) fait ressortir l'effet de polarisation joué à l'intérieur de ces deux Etats par Dakar (52 000 travailleurs dont 15 000 dans

Tableau 01

EMPLOIS SALARIES EN AFRIQUE DE L'OUEST

	Secteur public (sans fonctionnaires)	Secteur privé	Total	Dont secteur secondaire	Dont industries manufacturières
Mauritanie (1965)	8 200	8 000	16 200	(5 573) (a)	(138) (a)
Sénégal (1964)	82 971	(35 841)	(16 258)
Mali (1965)	5 825	33 250	39 075	(2 500)
Haute-Volta (1964)	5 227	21 840	27 067	(8 899) (a)	(1 007) (a)
Côte-d'Ivoire (1965)	(30 450) (b)	186 350	(216 800)	(42 500)	(24 050)
Niger (1965)	6 665	8 879	15 544	(4 269) (a)	(1 992) (a)
Dahomey (1965)	2 326	20 652	23 000	(6 153) (a)	(1 963) (a)
Togo (1963)	3 500	18 295	21 800	(1 713) (c)	(340) (c)

a) = Chiffres ne concernant que le secteur privé.

b) = Avec fonctionnaires.

c) = Non compris 552 salariés dans des entreprises de caractère artisanal.

Tableau 02

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EMPLOIS SALARIES

	Total	Dont secteur secondaire	Dont industries manufacturières
Mauritanie (secteur privé) (1965)	<u>7 718</u>		
. secteur de Nouakchott	(2 026)	1 091	91
. secteur du Nord (Port-Etienne, Causado, Couérate)	(5 196)	4 349	17
. reste du pays	(496)	133	30
Sénégal (secteur public et privé relevant du Code du Travail) (1964)	<u>82 971</u>		
. Cap-Vert (Dakar)	(52 104)	26 964	14 516
. Casamance	(4 204)	1 206	78
. Diourbel	(2 571)	409	20
. Fleuve	(6 684)	1 924	237
. Sénégal-Oriental	(154)	66	16
. Siné-Saloum	(8 609)	2 111	952
. Thiès	(8 645)	3 161	432
Mali (secteur privé et d'Etat, déclarés à l'Office National de la Main-d'Oeuvre) (1965)	<u>33 250</u>		
. Kayes	(1 629)		
. Bamako	(17 735)		
. Ségou	(5 178)		
. Sikamo	(3 799)		
. Mopti	(2 181)		
. Gao	(2 728)		
Haute-Volta (secteur privé) (1964)	<u>21 840</u>		
. secteur de Ouagadougou	(15 487)	7 213	344
. secteur de Bobo-Dioulasso	(6 353)	1 686	663
Côte-d'Ivoire (travailleurs déclarés)(au 30/6/1965)	<u>118 257</u>		
. Nord	(2 240)		
. Centre (Bouaké)	(8 916)		
. Centre-Ouest	(6 542)		
. Ouest	(1 556)		
. Est	(1 430)		
. Sud	(97 573)		
(dont Abidjan)	(77 136)		
Niger (secteur privé) (1965)	<u>8 879</u>		
. secteur de Niamey	(5 952)	2 938	473
. secteur de Maradi	(1 444)	814	382
. secteur de Zinder-Agadir	(1 483)	517	137
Dahomey (secteur privé) (avril 1966)	<u>17 800</u>		
. Sud-Est (Porto-Novo)	(3 113)	1 147	693
. Sud (Cotonou)	(11 744)	3 569	749
. Sud-Ouest	(186)	83	12
. Centre	(1 139)	724	434
. Nord-Est	(943)	160	75
. Nord-Ouest	(675)	470	-

l'industrie) et Abidjan (77 000 travailleurs), tandis que d'autres pôles - moins importants - apparaissent à travers l'Afrique de l'Ouest : Bamako (18 000 travailleurs), Ouagadougou (15 000 travailleurs, mais 300 seulement dans l'industrie), Cotonou (12 000 travailleurs, dont 750 dans l'industrie), Bouaké (9 000 travailleurs), etc...

Ces chiffres globaux totalisent à la fois les salariés non africains et les salariés africains, et, parmi ces derniers, ceux qui ont la nationalité de l'Etat et les autres :

(voir détail page suivante).

La comparaison de ces séries de chiffres montre que le marché du travail n'est pas réservé aux nationaux ; de forts contingents étrangers y participent ; la proportion des "autres africains" particulièrement étoffée en Côte-d'Ivoire correspond à l'importance de la main-d'oeuvre Mossi pour l'économie ivoirienne. Partout, le nombre des "autres étrangers" (essentiellement des Européens, et plus spécialement des Français) est considérable.

Si les nationaux et les autres Africains occupent les mêmes postes dans la hiérarchie professionnelle, il n'en va pas de même pour les autres étrangers (tableau 03) ; au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie la proportion des Africains diminue, celle des Européens augmente.

On peut voir un facteur favorable dans le mélange "nationaux" et "autres Africains" au sein d'un même Etat, puisque cela traduit finalement une mobilité de la main-d'oeuvre, qui doit permettre de choisir plus facilement la localisation des entreprises, moins strictement assujetties aux zones d'origine des travailleurs. Par contre, la difficulté de trouver les Africains de capacité suffisante pour occuper des postes plus élevés, constitue certainement un facteur défavorable, qui, en raison du coût très élevé des salariés européens expatriés pèse lourdement sur le bilan des entreprises. Peut-on escompter, dans un avenir rapproché, un redressement de la situation ? C'est le problème de la formation qui est ainsi posé.

C.- Les moyens de formation de la main-d'oeuvre

Cette formation, tous les Etats la pratiquent, soit chez eux (en général jusqu'au niveau des certificats d'aptitude professionnelle, parfois jusqu'aux diplômes de deuxième cycle secondaire), soit à l'étranger (licences universitaires, grandes écoles, etc...).

Mauritanie :	sur 7 718 travailleurs,		5 263 Mauritanien(s),	1 244 autres Africain(s),	1 211 autres étrangers.		
	(138) (industrie),		(61) "	(59) " "	(18) " "		
Sénégal :	85 637 " "		72 971 Sénégalais	4 180 " "	8 486 " "		
	(17 146) " "		(14 261) "	(1 342) " "	(1 543) " "		
Haute-Volta :	27 076 " "		23 706 Voltaïques	2 539 " "	822 " "		
Côte-d'Ivoire :	118 257 " "		55 593 Ivoirien(s)	54 821 " "	7 843 " "		
Niger :	8 879 " "		6 532 Nigérien(s)	1 688 " "	659 " "		
	(992) " "		(811) "	(125) " "	(56) " "		
Togo :	6 690 " "		6 013 Togolais	408 " "	269 " "		

Tableau 03

REPARTITION DES SALARIES SELON LA HIERARCHIE PROFESSIONNELLE

	Mauritanie 1965	Sénégal 02-1965	Mali 1965	Haute-Volta 1964	Côte-d'Ivoire 1965	Niger 1964	Dahomey (1960-1961)	Togo (1965)
ENSEMBLE DES SALARIES (secteur privé, ou secteurs public et privé suivant l'Etat) :								
Direction, cadres	37 + 206	2 305	1 410 + 386	242 + 494	806 + 3913	31 + 214	57 + 245	432 + 225
Maitrise	161 + 899	5 677						
Employés	469 + 81	18 029	6 199 + 105	5 255 + 270	16 924 + 1666	1 419 + 199	1 230 + 19	1643 + 36
Ouvriers qualifiés	1 636 + 22	28 252	10 103 + 26	7 849 + 58	9 110 + 168	2 108 + 10	137 + 53	624 + 8
Ouvriers spécialisés	1 544 + 2							
Manoœuvres et apprentis	2 660 + 1	28 916	14 963	12 899	64 690 + 12	3 933 + 0	3 682 + 1	2508
TOTAL	6 507 + 1 211	83 179 (a)	32 793 + 517	26 245 + 822	110 414 + 7843	7 532 + 575	6 279 + 425 (c)	6421 + 269 (d)
dont femmes	(35 + 222)	(4 868)(a)	(996)	(1 105 + 2183)	(210 + 165)	(45 + 97)
INDUSTRIES MANUFACTURIERES								
Direction, cadres	0 + 5	367	50	3 + 31	20 + 26
Maitrise	1 + 3	1 234	7 + 34	16 + 11
Employés	1 + 4	1 591	107	110 + 19	108 + 6
Ouvriers qualifiés	55 + 6	9 331	473	339 + 0	45 + 0
Ouvriers spécialisés	28 + 0							
Manoœuvres et apprentis	35 + 0	4 405	377	495 + 0	367 + 0
TOTAL	120 + 18	16 928 (b)	1 007	954 + 84	781 + 43
dont femmes	(0 + 4)	(1 157)(b)

Le premier chiffre indique le nombre de salariés Africains, le deuxième chiffre celui des salariés non Africains (au Mali, non malienne).

c) = enquête ne portant que sur 212 entreprises ayant répondu (415 entreprises interrogées).

a) = non compris 1 993 employeurs dont 167 femmes, ni 465 travailleurs familiaux non rémunérés dont 236 femmes (total 85 637 et 5 271).

b) = non compris 178 employeurs dont 20 femmes, ni 40 travailleurs familiaux non rémunérés dont 7 femmes (total 17 146 et 1 184).

d) = enquête portant sur 51 grandes entreprises.

En limitant l'examen à l'enseignement technique industriel (ce qui exclut l'enseignement commercial et l'enseignement technique féminin), l'on trouve en Afrique francophone de l'ouest plusieurs niveaux d'enseignement.

Certains établissements assurent la préformation des cadres techniques supérieurs, en général par la préparation au baccalauréat technique ; la plupart d'entre eux procurent également des formations de degré moins élevé :

Mauritanie : Section technique du Lycée de Nouakchott (15 élèves en 1965-1966),

Sénégal... : Lycée technique Maurice Delafosse à Dakar (133 élèves, dont 60 en mathématiques et technique, et 73 en technique et économie) ; cet établissement prépare également le brevet industriel.

Mali : Lycée technique de Bamako (435 élèves pour l'ensemble de l'établissement),
Ecole Nationale d'Ingénieurs de Bamako (160 élèves).

Hte-Volta : Lycée technique de Ouagadougou (371 élèves pour l'ensemble de l'établissement dont 12 en mathématiques et technique) ; 15 élèves des sections industrielles préparent le brevet industriel ; 15 élèves préparent le certificat d'aptitude professionnelle (1965-1966).

Côte-d'Ivoire: Lycée technique d'Abidjan (998 élèves pour l'ensemble de l'établissement), dont certaines sections préparent également le brevet industriel.

Niger: Lycée technique de Maradi (37 élèves).

Dahomey ...: Lycée technique de Cotonou qui prépare au baccalauréat technique, sans disposer encore de classe terminale (24 élèves en mathématiques et technique ; 34 élèves en économie) ; 52 élèves préparent également le brevet technique (18 pour le brevet industriel).

Il faut citer également, pour la formation des agents de maîtrise et des techniciens qualifiés (brevets industriels) :

Sénégal ...: Outre les divisions industrielles du lycée Maurice Delafosse précité, celles du lycée technique André Peytavin à Saint-Louis ; l'ensemble des divisions industrielles des deux établissements comporte 296 élèves.

La formation des ouvriers qualifiés, sanctionnée généralement par la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle est assurée en particulier par :

- Sénégal : Centre de qualification industrielle de Dakar (345 élèves),
 . Centre d'enseignement technique de Saint-Louis (175 élèves), et Ziguinchor (119 élèves),
 . Centre professionnel (privé) de Néma à Ziguinchor (24 élèves pour l'industrie).
- Mali : Centre de formation professionnelle de Bamako (Medina-Koura), (344 élèves),
 . Centre de formation professionnelle (privé) de Bamako (Niarela), (112 élèves).
- Haute-Volta ... : Centre de formation professionnelle (privé) de Bobo-Dioulasso (84 élèves),
 . Centre de formation professionnelle (privé) de Fada-N'Gourma (47 élèves).
- Côte-d'Ivoire.. : Centres d'apprentissage industriel de Treichville (332 élèves), et de Bouaké (217 élèves).
- Niger : Collège technique de Maradi.
- Dahomey : Collège technique de Cotonou (100 élèves dans la section industrielle).
- Togo : Collège d'enseignement technique de Sokodé (124 élèves).

D'autres établissements, enfin, assurent une formation plus simple :

- Mauritanie : Centre de formation professionnelle accélérée Mamadou Touré, de Port-Etienne (106 élèves).
- Niger : Centre de formation professionnelle rapide de Niamey (92 élèves).
- Togo : Section industrielle du centre d'enseignement technique de Lomé.
 . Ecole professionnelle (privée) Saint-Joseph (70 élèves).
 . Collège technique et commercial (privé) de Lomé (130 élèves).

Pour ne pas omettre certains moyens de formation, il faut également :

- signaler l'existence de plusieurs écoles professionnelles spécialisées, dont le contrôle est assuré par divers départements ministériels ou offices : centres d'apprentissage de la Régie des Chemins de Fer du Sénégal à Thies (94 élèves), et de la Régie Abidjan-Niger, Ecole Nationale des Travaux Publics et du Bâtiment à Dakar, Ecole Nationale des Travaux Publics à Abidjan, etc ... ;
- attirer l'attention sur les moyens de formation et de perfectionnement professionnel des adultes, à l'intérieur des entreprises, ou grâce à leur appui (les centres techniques des métiers du bois, de l'électricité, de la mécanique à Abidjan, le centre de formation et de perfectionnement du personnel d'encadrement, également à Abidjan, en constituent un exemple) ;
- mentionner au passage l'existence dans certains Etats d'écoles normales destinées à former le personnel enseignant des établissements d'enseignement technique (centre national de formation d'instituteurs à Dakar ; école normale d'enseignement technique d'Abidjan (41 élèves).

Dans l'ensemble, ces formations permettent d'assurer aux entreprises le personnel spécialisé dont elles peuvent avoir besoin. Le problème qui se pose parfois nait d'un manque de débouchés offerts dans leur spécialité aux élèves sortis de ces écoles : c'est pourquoi plusieurs Etats s'attachent à leur conserver une certaine polyvalence qui les rendra utilisables dans des branches voisines et leur évitera de subir trop durement les aléas de la conjoncture. A l'inverse, il n'est pas rare non plus de voir tel ou tel jeune quitter l'école avec un diplôme de spécialiste et briguer ensuite un emploi de bureau. Néanmoins, l'enseignement technique est largement dimensionné, et - à condition d'être prévenu suffisamment à temps des besoins nouveaux de l'industrie - il pourra suivre aisément la croissance des besoins en personnel que de nouvelles industries feraient naître.

Mais il ne dépasse pas dans les meilleurs cas le niveau du brevet de technicien (les baccalauréats techniques ne préparent pas directement à une profession), et dans un proche avenir celui du brevet de technicien supérieur. Au-delà, la formation supérieure se fait à l'étranger, comme le montre le nombre de boursiers à l'extérieur de certains Etats (entre parenthèse, chiffres concernant le secteur secondaire).

	Sénégal (France)	Haute-Volta (France, Côte-d'Ivoire, Sénégal)	Côte-d'Ivoire (uniquement en France)	Dahomey (France Côte-d'Ivoire, Sénégal)
Total des boursiers	307 (..)	305 (125)	460	-
Facultés	114 (47)	165 (56)	(44)	(111)
Grandes écoles et assini- lées	{ 54 (48)	} 29 (14)	(35)	(3)
Enseignement technique su- périeur			(53)	(10)
Enseignement technique moyen	71 (71)	68 (52)	(83)	(7)
Préparation aux grandes écoles	30 (..)	22 (3)	(26)	-
Divers	38 (..)	21 -	-	-

+ 21 dans d'autres
pays.

Au Togo, en 1964-1965, sur 550 boursiers, 416 suivent la formation de cadres supérieurs (110 dans les sciences et techniques industrielles), 134 la formation de cadres moyens spécialisés (35).

L'université de Dakar a reçu 2 290 étudiants pour l'année scolaire 1963-1964, dont 511 en Faculté des Sciences ; parmi ces derniers 124 sont Sénégalais et 156 originaires d'autres pays africains.

Globalement, le nombre des boursiers peut paraître élevé, et devrait pouvoir assurer assez rapidement la relève des cadres européens. Dans le détail, les choses se présentent moins bien, faute pour beaucoup d'Etats d'avoir pu mettre au point un plan rationnel de formation à l'extérieur. Il en résulte un déséquilibre dans la répartition des boursiers entre les divers types d'enseignement, et ceux qui assurent plus spécialement la formation des techniciens du secteur secondaire ne sont pas aussi bien pourvus qu'il serait souhaitable. Cette pénurie est d'autant plus regrettable que certains des jeunes formés à l'extérieur ne retournent pas dans leur Etat mais s'emploient en Europe, tandis que d'autres rentrent bien chez eux mais prennent une activité n'ayant que peu ou pas de rapport avec leur spécialité.

Il est vivement suggéré que chaque Etat prenne une vue d'ensemble des problèmes posés par la relève des cadres européens, et dresse un état avec échelonnement dans le temps, des agents nationaux nécessaires et des moyens de se les procurer.

En attendant, la prudence commande pour les années à venir d'envisager l'utilisation de personnels expatriés pour occuper les postes de cadres et de maîtrise dans les entreprises industrielles nouvelles.

L'absence d'un nombre suffisant d'"entrepreneurs" (au sens économique du terme, ceux qui ont l'esprit d'entreprise) nationaux, en Afrique francophone de l'ouest constitue également un frein grave à tout effort d'industrialisation, puisque l'initiative en ce domaine ne peut alors appartenir qu'à l'Etat (mais celui-ci ne saurait acquérir une vue d'ensemble de toutes les opportunités et ne détecte que celles qui apparaissent à travers une analyse macroéconomique des objectifs de développement) ou aux investisseurs étrangers (qui choisissent leur secteur d'action en fonction de considérations extra-nationales, et négligent certaines possibilités d'une taille ou d'une rentabilité insuffisante à leurs yeux). Certes, on ne forme pas des "entrepreneurs", mais on doit pouvoir détecter et encourager les personnes dotées de cet esprit d'entreprise : un effort est à conseiller dans ce sens aux Etats; des initiatives telles que celles du Fonds Spécial en Côte-d'Ivoire

pour améliorer l'artisanat par la création de domaines industriels pourvus d'encadrement technique et commercial méritent d'être suivis avec intérêt, et complétés par une attention des banques de développement en faveur des artisans soucieux de sortir de leur champs d'action traditionnel pour se risquer dans des actions modernes.

12.- LES RESSOURCES NATURELLES

Parmi les ressources naturelles, l'examen des matières premières produites actuellement dans la zone et de leurs perspectives d'avenir, doit retenir essentiellement l'attention. La question de l'eau industrielle méritera d'être évoquée ensuite.

121.- Production actuelle et prévisible de matières premières

Les Etats de la zone, comme la plupart des Etats encore insuffisamment développés, tirent la plus grande partie de leurs ressources du secteur primaire (tableau 04), et plus particulièrement de leur agriculture. La forêt n'occupe une place importante qu'en Côte-d'Ivoire. L'élevage, en raison des mauvaises conditions d'exploitation du troupeau ne joue pas encore le rôle auquel il pourrait prétendre.

A.- La production agricole

Le tableau 05 reproduit les dernières données connues concernant l'agriculture vivrière et d'exportation, ainsi que les prévisions formulées par les divers plans de développement. Parmi les cultures, celles qui peuvent avoir une incidence sur le développement industriel des Etats, ou qui jouent un rôle particulier dans les exportations, sont les arachides, le palmier à huile, le cocotier, l'hévoa, le café, le cacao, la canne à sucre, les bananes, les ananas, le coton, le tabac et les fibres dures.

La production d'arachides de la zone s'élève à environ 1,6 million de tonnes en coques, et les prévisions des plans envisagent 1,9 à 2 millions de tonnes en 1970. Le Sénégal assure à lui seul la fourniture de 65 % de ce tonnage, suivi par le Niger avec 12 %, le Mali avec 9 %, la Haute-Volta avec 9 %. Une partie de la production est directement consommée par les ménages, mais les quantités les plus importantes sont destinées à l'exportation, soit directement après décorticage, soit après transformation en huile : un certain tonnage est également exporté comme arachide de bouche.

Tableau 04

PRODUCTION DE MATIERES PREMIERES D'APRES LES COMPTES ECONOMIQUES

(milliards F. CFA)

	Mauritanie 1964	Sénégal 1962	Mali 1962	Hte-Volta 1964	Côte-d'Ivoire 1964	Niger 1964	Dahomey 1963	Togo 1963
Production intérieure brute	26,7	136,6	63,3	50,4	216,9	60,7	36,9	30,0
Secteur primaire	<u>11,4</u>	<u>67,7</u>	<u>36,5</u>	<u>29,3</u>	<u>90,3</u>	<u>40,0</u>	<u>19,9</u>	<u>17,6</u>
dont : agriculture vivrière		} (36,1) (a)	(19,3)	(17,2)	(39,0)	} (23,5)	} (12,1)	} (14,7)
agriculture d'exportation			(2,9)	(0,5)	(35,1)			
forêts		(2,2) (a)	(3,6)	(5,3)	(10,3)	(2,7)	(0,9)	(0,8)
élevage		(5,6) (a)	(8,2)	(5,9)	(4,4)	(13,0)	(2,9)	(1,5)
pêche		(3,9) (a)	(2,5)	(0,4)	(1,6)	(0,8)	(1,9)	(0,6)
Mines	<u>7,0</u>	(0,3)	-	<u>0,1</u>	<u>1,2</u>	<u>£</u>	-	<u>1,0</u>
a) = valeur ajoutée au coût des facteurs ; total du secteur primaire = 47,9								

Au Sénégal, la capacité actuelle de trituration (dont 20 % est inemployée), s'élève à 625 000 tonnes d'arachides en coques par an, alors que l'on prévoit en 1968-1969, une moyenne de 600 000 tonnes triturées (dont 120 000 tonnes pour le marché local, le reste à l'exportation) auxquelles s'ajouteront 500 000 tonnes d'exportation en décortiquées.

Au Niger, la plus grande partie (135 000 t) est exportée, la trituration (15 000 t) et la consommation des ménages (12 000 t) jouant un rôle secondaire ; on escompte pour 1968 des exportations atteignant 140 000 tonnes, et la trituration de 42 000 tonnes.

Au Mali, les exportations d'arachides en coques jouent le rôle principal (49 000 tonnes), tandis que la trituration porte sur des quantités assez faibles.

En Haute-Volta, la presque totalité de la production est destinée à la satisfaction des besoins alimentaires, seule une faible part est commercialisée en vue soit de l'exportation (4 500 t), ou pour la trituration (3 000 t).

En Côte-d'Ivoire, la production d'arachide, encore faible est destinée surtout à la consommation locale ; une partie non négligeable est toutefois destinée à des exportations d'arachide de bouche (4 500 t), tandis que la trituration porte sur de faibles quantités (3 000 t) ; il est prévu en 1970 une auto-consommation de 31 000 tonnes (35 000 t en 1975), des exportations d'arachide de bouche de 5 000 t (rien en 1975), et une trituration de 15 000 tonnes.

Au Dahomey, l'auto-consommation s'élève à 19 000 tonnes tandis que les exportations ne dépassent pas 6 000 tonnes ; les objectifs 1970 comportent, outre l'amélioration des exportations, l'alimentation en arachide d'une huilerie ayant une capacité de trituration de 15 000 tonnes.

La Côte-d'Ivoire, troisième producteur mondial, produit la majeure partie du café de la zone (96 % des 246 000 tonnes produites au total), suivi par le Togo (3,4 %), et le Dahomey (0,6 %) ; la production prévue pour 1970 ne s'élèvera plus qu'à 205/208 000 tonnes, pour se maintenir ensuite aux environs de ce montant, en raison des difficultés prévisibles d'écoulement. La quasi-totalité de la production est destinée à l'exportation, sauf une quantité réduite utilisée par une usine de café soluble en Côte-d'Ivoire (2 000 tonnes en 1964 ; prévisions de 5 000 tonnes en 1970 et 10 000 tonnes en 1975).

Tableau 05
PRODUCTIONS AGRICOLES

	Mauritanie		Sénégal			Mali			Haute-Volta			
	S 64	P 64	S 65	P 65	P 69 ^(*)	S 64	P 64	P 67	S 64	P 64	P 67 ^(*)	P 77 ^(*)
Mil	245	100	1011	532	600	393 (b)	678	1080	807	378	350	450
Sorgho						268 (b)			1404	878	670	850
Paddy	0,35	0,6	86	110	125/140	123	157	319	35	34	45	60
Blé	0,75	0,3				...	2					
Orge												
Maïs	6,5	3,7	47	37	50	46	109	...	167	127	110	140
Fonio			12	3,4		28	20	...	16	12		
Manioc			33	156	250	...	30	...	3,6	5,7	152	185
Fatate	2	1,9	1,4	6,8		...	31,5	...	15	35		
Igname	8	...	2,4	7		
Taro												
Haricot												
Niébé	30	10	56	17	35	...	28	...	233	59	128	162
Voandzou	130	59		
Pois de terre				
Banane plantain												
Sésanne									30	6,3		
Cultures maraichères	0,08	0,6	2,6	32	50	...	51	...				
Arachide coques	1,6	0,75	1056	1020	1200/1350	141	148	200	248	136	120	170
Ricin												
Café												
Cacao												
Palmier à huile			-	5	...							
Palmier dattier	(a)	20										
Cocotier	3,5								
Hevea												

Coton graine	ε	ε	1,7	0,6	3,6	89	54	50	56	15	23	170
Tabac	0,4	+ 0,2	1,7	0,4		
Mangué	18								
Agrumes	5,2								
Banane	0,7	7							
Ananas	0,1	0,6							
Cannes à sucre			-	-	150							
Karité (amandes)						-	72,5	...	-	(c)		
Kola												
Kapok												

(*) - prévisions.

S = superficie (564 = superficie pour l'année agricole 1964) en 1 000 ha.

P = production en 1 000 t.

a) nombre total de palmiers 800 000 ; nombre d'arbres productifs 500 000.

b) non compris association mil-sorgho avec d'autres cultures 238 000 ha.

c) 15,2 commercialisés en dehors du cercle de production.

d) superficie récoltée (inférieure à la superficie plantée.)

e) huile de palme.

f) équivalent coprah.

g) culture industrielle.

h) + 5 300 ha donnant 42 400 t régimes après 1975.

i) canne fraîche.

j) production potentielle (60 000 t en 1975).

k) (1963).

l) à moyen terme, après 1970.

Tableau 05 (suite)

	Côte-d'Ivoire				Niger				Dahomey			Togo		
	S 65	P 65	P 70	P 75	S 64	P 64	P 68	P 74	564	P 64	P 70	965	P 65	P 70
Mil	86	44	54	61	1777	1013	1500	1200	19	6	7,3	298	131	+ 7
Sorgho	53	39	47	54	453	315		500	108	57	71			
Paddy	261	241	295	395	9	12	15	25	2	1	6,7	27	24	+ 6,4
Blé					0,8	0,8	2,2	6,5						
Orge														
Maïs	259	179	260	350	5	4	...	4	419	228	245	177	94	...
Fonio	16	8	6	7					8	2	1,5	21	10	...
Manioc	227	1230	1024	1168	17	149		160	86	509	625	129	972	...
Patate	27	65	56	64	1,6	24			14	33	39	1,8
Igname	249	1831	2432	1774					59	553	533	115	999	...
Taro	50	141	132	150					3	18	22	6
Haricot									63	16	28	54
Nfèbé			39	53	519	86	85	120						
Voaudzou									6	2,4	2,7	19,5
Pois de terre	20	13												
Banane plantain	174	1035	1089	1242								1,3	...	
Sésame					1	...	+ 6	100	2,5	4,8	8,3			
Cultures maraichères														
Arachide coques	67	40	42	50	293	184	242	280	63	25	53	40	14	22/24
Ricin									0,3 (g)	0,3	///	1,1	0,3	
Café	558	213	185	180					4	1,4	2	36	8,4	17/20
Cacao	366	138	175	200					ε	ε	ε	16	6,6	10/12
Palmier à huile	16	28 (e)	64 (e)	195 (e)					8,8	12 (e)	38 (j)	-	1,1	(h)
Palmier dattier			3	4		5								
Cocotier	10	6,5 (f)	13 (f)	24 (f)					4 (g)	2,5	+ 1	2,8	1,4	2/2,5
Hevea	10 (d)	2	12,5	14										
Coton graine	39	14	50	63	17,5	9,4	14,2	30	32	3,8	14	59	6,3	16/17

Tabac	8,3	2,9	6	8	...	0,3	0,3	1	2,3	0,7	1,8	...	1,6(k)	
Mangué	0,6												
Agrumes	12							0,3	...	40 (1)			
Banane	10	180	187,5	200					0,3	...	25 (1)			
Ananas	54	56	69					6,5(1)			
Canne à sucre	-	-	176 000 (f)	496 000 (f)	1,9	43	...	100	-	-	...			
Karité (amandes) ...	-	2,8							-	3,1	///	-	1,1	...
Kola	-	36							-		///	-	0,6	...
Kapok									-	0,1	///	-	0,6	...

S = superficie (564 = superficie pour l'année agricole 1964) en 1 000 ha.

P = production en 1 000 t.

- a) nombre total de palmiers 800 000 ; nombre d'arbres productifs 500 000.
- b) non compris association mil-sorgho avec d'autres cultures 238 000 ha.
- c) 15,2 commercialisés en dehors du cercle de production.
- d) superficie récoltée (inférieure à la superficie plantée).
- e) huile de palme.
- f) équivalent coprah.
- g) culture industrielle.
- h) + 5 300 ha donnant 42 400 t régimes après 1975.
- i) canne fraîche.
- j) production potentielle (60 000 t en 1975).
- k) (1963).
- l) à moyen terme, après 1970.

De même, la Côte-d'Ivoire est le principal producteur de la zone (quatrième producteur mondial) de cacao (95 % des 142 000 t produites) ; le seul autre producteur est le Togo ; les objectifs s'élèvent à 175 000 t (1970) et 200 000 t (1975) pour le premier de ces pays, à 10/12 000 t (1970) pour le second. En 1965, la fabrication de beurre et de poudre de cacao a commencé en Côte-d'Ivoire, il est prévu qu'une partie de la production : 20 000 t en 1970 ; 30 000 t en 1975, sera destinée à cette transformation, tandis que l'exportation écoulera le reste, ainsi que toute la production togolaise.

Le palmier à huile fait actuellement l'objet d'une culture poussée dans deux Etats : la Côte-d'Ivoire et le Dahomey. La production d'huile de palme atteint en 1964, un total de 60 000 tonnes (Dahomey 53 %, Côte-d'Ivoire 47 %), elle est prévue pour 102 000 tonnes en 1970 (Côte-d'Ivoire 63 %, Dahomey 37 %), et 255 000 tonnes en 1975 (Côte-d'Ivoire 76 %, Dahomey 24 %).

En Côte-d'Ivoire, la palmeraie naturelle couvre 700 000 hectares ; les plantations atteignent 16 000 ha (1964) et se développeront très rapidement : 76 000 ha en 1970 ; 151 000 ha en 1975 ; la production d'huile de palme qui s'élève déjà à 28 000 tonnes croîtra à 64 000 tonnes en 1970 et 195 000 t en 1975 (ces trois chiffres comprenant 17 000 t de production des palmerais naturelles), entièrement consommée sur place actuellement, mais qui pourra donner lieu à des exportations de 7 500 t en 1970 et 58 000 t en 1975. La production de palmistes qui a atteint de son côté 19 000 tonnes en 1962, croîtra jusqu'à 31 000 t en 1970 et 64 000 t en 1975 (ces trois chiffres incorporant 19 000 t de production des palmerais naturelles).

Au Dahomey, la palmeraie naturelle couvre plus ou moins tout le sud du pays, les plantations atteignent 8 800 ha en 1965 et s'élèveront à 26 000 ha en 1970 ; la production d'huile de palme passera dans ces conditions à 32 000 t (a) à 38 000 t (1970) et 60 000 t (1975) (ces trois chiffres comprenant 32 000 t de production des palmerais naturelles) ; la consommation sur place s'élève actuellement à 23 000 t et l'on prévoit 28 000 t en 1970, 32 000 t en 1975, la différence étant exportée. Les palmistes sont exportés : 56 000 t en 1964 sur une production de 57 000 t.

(a) = selon d'autres sources, la production totale 1964 s'est élevée à 85 000 t, dont 40 000 t autoconsommées, 33 000 t d'huile artisanale commercialisée et 12 500 t d'huile industrielle ; les exportations portent sur 12 700 tonnes.

Le Togo, avec des conditions climatiques moins favorables à cet arbre comporte également des peuplements naturels discontinus de palmiers dont l'exploitation sert essentiellement à couvrir la consommation locale d'huile de palme : production d'huile 1 100 t, de palmistes 16 000 t en 1964. Cet Etat prévoit la plantation de 5 300 hectares de palmiers sélectionnés avant 1970, mais leur entrée en production (42 400 t de régimes soit environ 6 000 t d'huile en temps normal) n'interviendra qu'après 1975.

Au Sénégal également, une petite production d'huile de palme (5 000 t) est entièrement auto-consommée tandis que toute la production de palmiste (7 000 t) est exportée ; les conditions climatiques s'opposent également à des progrès sensibles.

Le cocotier se retrouve dans les mêmes Etats : au Sénégal où les conditions naturelles ne paraissent pas très favorables à son développement comme producteur de coprah ; en Côte-d'Ivoire, au Togo, au Dahomey. La totalité de la production de coprah ne dépasse pas 9 000 t, (Togo 36 %, Côte-d'Ivoire 35 %, Dahomey 29 %), mais l'on escompte 22 000 tonnes en 1970 (Côte-d'Ivoire 60 %, Dahomey 29 %, Togo 11 %).

Les conditions en Côte-d'Ivoire sont très supérieures ; la superficie plantée doit passer de 8 600 ha (1964) à 25 000 ha (1970) et 50 000 ha (1975) ; le coprah ivoirien est utilisé localement.

Au Togo, le cocotier fait actuellement l'objet d'une simple cueillette ; le coprah ainsi produit est entièrement exporté ; les attaques des maladies et des insectes risquent d'entraîner à l'avenir une baisse de cette production.

Au Dahomey enfin, on estime à 9 000 hectares (dont 4 000 en culture industrielle) la superficie plantée en cocotier, donnant une production exportée à raison de 1 500 t de coprah (1964) ; les actions d'amélioration permettront la fourniture de 4 000 t supplémentaires de coprah en 1970-1972, puis de 6 750 t supplémentaires après 1975.

La Côte-d'Ivoire seule possède des plantations d'hévéea qu'elle s'efforce de développer activement ; en face des 2 000 tonnes de caoutchouc recueillis en 1964 sur les 10 900 hectares plantés, les perspectives du plan envisagent une production de 12 500 tonnes sur 11 800 hectares en 1970, et de 14 800 tonnes sur 15 000 hectares en 1975 ; ces objectifs semblent modestes et il n'est pas impossible que la production 1970 s'éleve au total à près de 18 000 tonnes de caoutchouc sec.

Le coton fait l'objet d'une culture beaucoup plus répandue : 102 000 tonnes de coton-graine en 1964, un peu dans tous les Etats : Mali 53 % de la récolte, Haute-Volta 15 %, Côte-d'Ivoire 12 %, Niger 9 %, Togo 6 %, Dahomey 4 %. Une série d'usines d'égrenage, implantées dans les diverses zones de production, transforment le coton graine en coton fibre, partiellement utilisé par les filatures et tissages locaux, partiellement exporté ; les graines de coton fait en certains cas l'objet d'une trituration.

Le Mali exporte son coton partie sous forme de coton fibre, 24 000 tonnes d'équivalent graine en 1964, partie sous forme de coton graine ; une proportion importante (15 000 tonnes) n'est pas commercialisée.

La Haute-Volta se propose un développement spectaculaire du coton, peut-être ambitieux ; la production commercialisée de coton graine a atteint 8 000 tonnes en 1963-1964 qui a donné 2 700 tonnes de coton fibre exportées en France ou en Côte-d'Ivoire, et 8 760 tonnes en 1964-1965 ; la partie non commercialisée est utilisée par l'artisanat local.

La Côte-d'Ivoire s'efforce également de promouvoir un développement rapide de cette culture. Si sa production actuelle de coton Mono (variété associée aux cultures vivrières), soit 8 à 11 000 t par an (coton graine) doit descendre dès 1970 à 5 000 ha et 5 000 t et se stabiliser à ce niveau, par contre la variété allen (culture industrielle) doit être développée pour passer de 6 400 ha en 1964 et 12 500 ha en 1965 à 45 000 ha en 1970 et 58 000 ha en 1975, avec un rendement de 1 t/ha ; une accélération de ce programme paraît même possible qui conduirait à la culture de 50 000 ha dès 1968-1969. Le coton allen est traité industriellement dans deux usines d'égrenage, pour être ensuite utilisé dans une usine de filature-tissage, sans donner encore lieu à exportation, mais il s'en produira probablement à l'avenir.

Le Niger assure actuellement une production industrielle de coton de 5 400 t, et une production traditionnelle de 1 000 tonnes ; si cette dernière doit en principe décroître jusqu'à 600 t en 1970, par contre la production moderne va s'efforcer d'atteindre 13 600 t en 1968 et 30 000 t en 1974. Aujourd'hui exportée sous forme de coton fibre (équivalent de 2 000 t de coton graine en 1964), la production moderne sera affectée en 1968 partie à la filature-tissage sur place (4 200 t), partie à l'exportation (9 400 t).

Le Togo ne fournit actuellement que du coton de qualité Mono dont il prévoit de porter la production aux environs de 13/14 000 tonnes (coton graine) en 1970 ; une production nouvelle de coton allen s'y adjoindra dans les années à venir (3 000/3 700 tonnes en 1970) ; les exportations actuellement de 3 000 tonnes d'équivalent coton graine s'accroîtront en conséquence mais de plus une usine de filature-tissage en cours de création consommera l'équivalent de 3 000 tonnes de coton graine en 1970.

Le Dahomey a produit en 1963, 2 900 t de variété Mono (sur 23 400 hectares) et 1 800 t d'allen sur 3 400 hectares ; l'ensemble est presque entièrement exporté (1 400 t en 1963 de coton fibre, soit 4 000 t de coton graine) ; les objectifs pour 1970 sont de 3 200 t de coton Mono sur 32 000 ha et 10 800 t de coton allen sur 13 600 ha ; ils seront certainement dépassés puisqu'un programme en cours de financement correspond à 16 000 t de coton graine dès 1968, et que le Gouvernement désire atteindre 20 000 t en 1970. A l'époque, une usine textile consommera peut-être une partie de cette production.

Le Sénégal ne produit actuellement que très peu de coton ; un projet doit aboutir en 1968-1969 à une production de 3 600 t de coton graine de la variété allen sur 4 000 ha, superficie qui, peut-être, sera portée à 5 000 ha à la même date ; la production se substituera aux importations actuellement nécessaires pour alimenter les usines textiles sénégalaises.

Une petite production de coton a lieu en Mauritanie le long de la vallée du fleuve Sénégal ; son extension est prévue au plan de développement de cet Etat.

La production de tabac ne dépasse pas 6 000 t ; plusieurs Etats désirent une extension de cette culture, particulièrement la Côte-d'Ivoire où les objectifs prévoient 24 500 ha (dont 22 500 ha de tabac artisanal) en 1970 produisant 6 000 t (4 500 t artisanal), et 31 200 ha (28 000 ha de tabac artisanal) en 1975 avec une production de 8 000 t (5 600 t artisanal). Le Dahomey exporte actuellement la moitié d'une production qu'il va s'efforcer de pousser à 1 800 tonnes en 1970 ; le Togo auto-consomme 1 200 tonnes d'une production elle aussi croissante. On peut espérer obtenir en 1970 une production totale d'environ 11 000 tonnes dans la zone.

Plusieurs pays produisent des bananes de table ; toutefois, seule la Côte-d'Ivoire fournit d'importants tonnages à l'exportation ; 126 000 t en 1964, 150 000 t en 1970, 160 000 t en 1975 ; la consommation locale de 5 800 t en 1964, passera à 6 500 t en 1970 et 8 500 t en 1975 (les différences de tonnages avec la production totale sont constituées par la pulpe et les déchets). Le Sénégal espère satisfaire par sa production locale en 1969 les besoins de la consommation intérieure estimée à cette époque à 7 000 t ; de même entre 1970 et 1975 le Dahomey pourra grâce à la production obtenue satisfaire son marché intérieur (20 000 t) et exporter (5 000 t) vers le Niger.

Une situation identique se retrouve pour l'ananas, quasi monopole de la Côte-d'Ivoire ; sa production de 1964 a fait en grande partie l'objet d'une transformation industrielle, car les exportations ne dépassent pas 4 200 tonnes de fruits frais. Les prévisions envisagent une extension des superficies récoltées à 1 350 ha en 1970 et 1 600 ha en 1975, ces chiffres comprenant 400 ha de cultures artisanales ; les productions atteindraient 6 000 tonnes de produits artisanaux, et, en 1970 : 10 000 tonnes d'ananas exportation et 40 000 tonnes d'ananas pour les usiniers ; en 1975 : 13 000 tonnes d'ananas exportation et 50 000 tonnes d'ananas pour les usiniers. Le Sénégal envisage un effort modeste qui portera sa production de 100 tonnes en 1964 à 500 ou 600 tonnes en 1969.

La canne à sucre n'est pas encore largement cultivée dans la zone ; elle fait cependant l'objet de nombreuses recherches et projets :

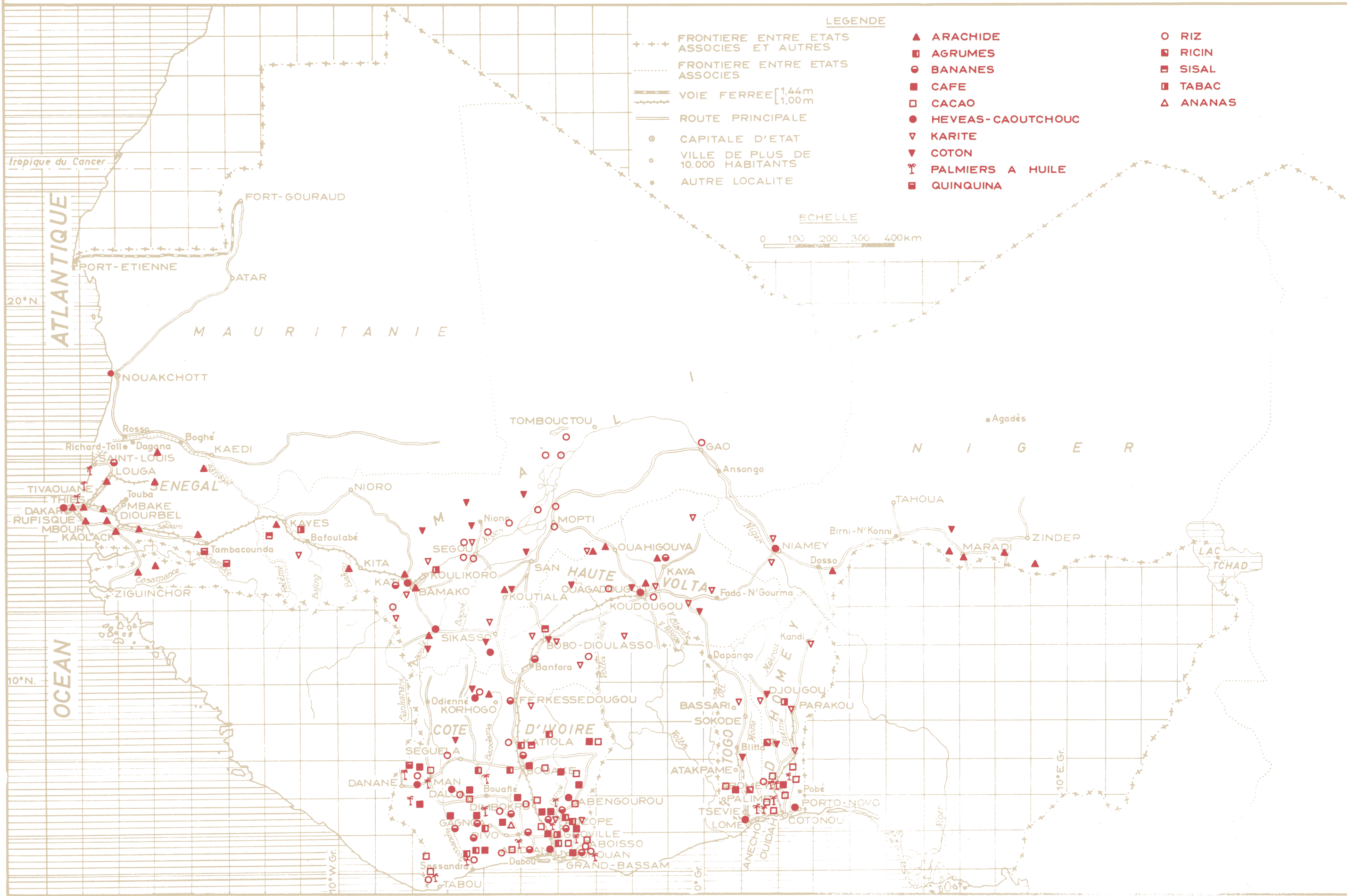
- la Mauritanie envisage sa culture dans la vallée du fleuve Sénégal,
- le Sénégal prévoit pour 1970 une production de 285 000 tonnes de cannes sur 4 500 hectares plantés,
- le Mali envisage la plantation de 4 000 ha de canne à sucre dans le périmètre de l'Office du Niger et escompte une production de 100 000 tonnes en 1970, de 200 000 tonnes en 1975,
- la Haute-Volta étudie la possibilité de produire 200 000 tonnes de canne en 1970,
- la Côte-d'Ivoire retient un objectif de 176 000 tonnes de cannes sur 3 000 ha en 1970, et de 496 000 tonnes sur 7 000 hectares en 1975 ; le projet Bandama, beaucoup plus ambitieux, envisage pour 1975 la production de 120 000 tonnes de sucre raffiné, dont 80 000 tonnes pour le marché intérieur,
- le Niger dispose d'une certaine production de canne à sucre de bouche (1 900 ha en 1964) ; le programme prévoit la plantation de 2 000 ha nouveaux qui n'entreront en production qu'après 1970 (80 à 100 000 tonnes de canne en 1973),
- le Dahomey et le Togo étudient la possibilité d'une plantation commune de canne à sucre dans la vallée du Mono.

L'état des recherches encore peu avancées, fait planer un doute sur la possibilité d'atteindre ces divers objectifs dans les délais voulus.

Les fibres dures et succédanés du jute ne sont pas encore produites (sauf un peu de sisal) dans la zone, malgré l'existence d'usines de transformation ; ceci explique les efforts des Etats pour lancer leur culture.

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ASSOCIES A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

CARTE SUR L'AGRICULTURE



LEGENDE

- +---+--- FRONTIERE ENTRE ETATS ASSOCIES ET AUTRES
- FRONTIERE ENTRE ETATS ASSOCIES
- ==== VOIE FERREE [1,44m / 1,00m]
- ROUTE PRINCIPALE
- CAPITALE D'ETAT
- VILLE DE PLUS DE 10.000 HABITANTS
- AUTRE LOCALITE
- ▲ ARACHIDE
- AGRUMES
- BANANES
- CAFE
- CACAO
- HEVEAS-CAOUTCHOUC
- ▼ KARITE
- ▼ COTON
- 🌴 PALMIERS A HUILE
- QUINQUINA
- RIZ
- RICIN
- SISAL
- TABAC
- ▲ ANANAS

ECHELLE



tropique du Cancer

20° N.

10° N.

10° W. Gr.

10° E. Gr.

ATLANTIQUE

OCEAN

M A U R I T A N I E

N I G E R

H A U T E V O L T A

D'IVOIRE

B E N I N

T O G O

G A N A

S E N E G A L

L A C T C H A D

Map labels include: FORT-GOURAUD, PORT-ETIENNE, ATAR, NOUAKCHOTT, Rosso, Boghé, KAEDI, SAINT-LOUIS, LOUGA, TIVAOUANE, THIEB, DAKAR, RUFISQUE, MBOUR, KAOLACK, ZIGUINCHOR, NIOURO, KAYES, Bafoulabé, TAMBACOUNDA, KITA, KATI, ROULIKORO, BAMAKO, KOUTIALA, SAN, MOPTI, OUAGADOUGOU, KOUDOUGOU, BUBO-DIOULASSO, BANFORA, FERKESSEDOUGOU, ODIENNE, KORHOGO, SEGUELA, DANANE, MAN, DALFO, DIBOKR, GAGNE, IVO, BOUAFLE, BOBENGOUROU, ZIEMBOUILLE, BOBOISSO, ANKOUAN, GRAND-BASSAM, TABOU, TOMBOUCTOU, GAO, ANSONGO, NIAMEY, BIRNI-N'KONNI, DOSSO, MARADI, ZINDER, TAHOUA, Agadès, BASSARI, SOKODE, ATAKPAME, Bliitta, DJOUGOU, PARAKOU, POBE, PORTO-NOVO, LOME, ANECHO, OUIDAH, COTONOU.

Au Sénégal, la production du sisal vient d'être lancée ces dernières années ; on espère atteindre une superficie de 830 hectares en 1969 et une production de 250 t en 1970 entièrement utilisée par l'industrie sénégalaise. Le Mali envisage la production de 4 500 t de fibres sèches de "dah" sur 3 000 ha pour l'alimentation d'une future sacherie. La culture du sisal, abandonnée un moment, semble reprendre en Côte-d'Ivoire ; des essais de culture de dah et de roselle sont également entrepris pour l'alimentation d'une sacherie prévue. Au Niger aussi des essais de culture du dah sont poursuivis pour obtenir une production de 100 tonnes de fibres sur 150 ha en 1970, et 2 200 tonnes de fibres sur 3 300 ha en 1974, destinées à une sacherie en projet. Le Dahomey et le Togo vont lancer des essais de culture de succédanés du jute.

Les Etats de la zone ne bornent pas leurs préoccupations agricoles au développement des produits agricoles cités plus haut et qui jouent, ainsi qu'il a été dit, un rôle de premier plan soit dans la balance commerciale, soit dans l'industrie. Ils s'intéressent également de très près aux cultures plus directement destinées à l'alimentation des populations ; parmi celles-ci certaines d'ailleurs font l'objet de transformation : rizéries, (la production de paddy doit passer de 580 à 850 000 tonnes en 1970), féculerie de manioc, conserveries envisagées pour les cultures maraichères, etc...

Tous ces objectifs de production seront-ils atteints en temps voulu ? On peut craindre que non car ils paraissent souvent largement calculés, et supposent d'une part une réponse rapide du milieu physique et humain, ce qui, dans le domaine agricole ne se vérifie que rarement ; d'autre part, pour les produits d'exportation, la tendance des cours mondiaux ne constitue pas, sauf redressement imprévisible, une incitation qui engage les cultivateurs à produire davantage. Mais, bien entendu, le pourcentage de réalisation des objectifs diffèrera largement entre les Etats.

B.- La production animale : l'élevage

Toute la zone ne se prête pas dans les meilleures conditions à l'économie pastorale, qui se concentre plutôt dans les pays de savane ; là existe un important troupeau (tableau 06) exploité dans de mauvaises conditions.

Tableau 06
EFFECTIF ESTIME DU CHEPTEL EN 1964

(milliers de bêtes)

	Mauritanie	Sénégal	Mali	Hte-Volta	Côte-d'Ivoire	Niger	Dahomey	Togo
Bovins	2 000	2 052	4 641	2 000	318	3 900	393	170
Ovins	} 4 600	} 1 994	} 9 961	} 3 000	552	2 100	432	} 1 200
Caprins					185	5 500	542	
Porcins	-	44	18	40	83	-	332	223

D'actifs échanges se produisent entre pays producteurs et pays consommateurs, principalement les régions côtières ; ils ont lieu :

- soit sous forme de bétail sur pied (qui échappe en grande partie à tout contrôle statistique) :

Exportations (entre parenthèses chiffres contrôlés).

	<u>Bovins</u>		<u>Ovins & caprins</u>
MAU 1965 =	120 000	{ 33 066 }	; 800 000 { 215 217 }
MAL 1964 =	117 000	{ 82 579 }	; 244 000 { 76 136 }
H-V 1964 =	{ 114 600 }	; { 232 100 }
NIG 1964 =	170 000	{ 57 400 }	; 500 000 { 105 800 }
DAH 1964 =	{ 80 }	; { 1 803 }

Importations.

	<u>Bovins</u>		<u>Ovins & caprins</u>
C-I 1964 =	115 000	{ 106 223 }	; 250 000 { 130 318 }
DAH 1964 =	{ 5 400 }	; { 4 601 }
TOG 1964 =	{ 18 008 }	; { 7 837 }

Certains de ces échanges se produisent avec le Ghana, la Nigéria et autres pays environnants :

- soit sous forme de viande, à destination des centres urbains :

Exportations.

H-V 1964 = 641 t bovins ; 197 t ovins, 122 t porcins
NIG 1964 = 314 t bovins ; 96 t ovins.

Importations.

C-I 1964 = 1 809 t au total (dont 409 t hors d'Afrique).
DAH 1964 = 40 t bovins.
TOG 1964 = 28 t bovins ; 6 t ovins ; 7 t porcins.

Le marché intérieur demeure pourtant prépondérant, il est difficile de l'appréhender car les abattages contrôlés ne représentent qu'une faible partie des abattages réels, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants (entre parenthèses chiffres estimés).

	<u>Bovins</u>	<u>Ovins</u>	<u>Caprins</u>	<u>Porcins</u>
MAU 1965 =	17 022 (37 000)	15 467 21 959 ←----- (1 000 000) ----->
SEN 1964 =	115 900	77 800	46 500
MAL 1964 =	77 808 (116 100)	←----- 131 918 -----> (355 000) (357 000)
H-V 1964 =	72 300 (100 000)	26 900 104 000 ←----- (600 000) -----> (600 000 0. et c.)	7 000 (20 000)
C-I 1964 =	76 625	12 193	11 452	8 754
NIG 1964 =	76 700 (145 000)	86 700 (230 000).	503 200 (1,3 million)
DAH 1964 =	21 641	←----- 13 922 ----->	9 387
TOG 1965 =	16 304	←----- 31 446 ----->	8 213

Traditionnellement, les peuples de la zone ne consomment que peu de lait ou de produits laitiers, sauf les races d'éleveurs tels les Peuls qui d'ailleurs ne prélèvent qu'une partie de la production potentielle du troupeau (1/3 seulement des 250 millions de litres de lait produits en Mauritanie ; 60 litres par an sur une lactation de 500 l par bête en Côte-d'Ivoire ; 60 % d'une récolte annuelle estimée à 8 millions de litres de lait au Togo, les 40 % restants étant placés sur le marché).

Quant aux cuirs et peaux, ils sont en partie utilisés localement par l'artisanat, en partie exportés (voir tableau page suivante).

Les Etats riches de possibilités animales se sont préoccupés de l'amélioration de la qualité et de l'exploitation de leur cheptel : création de circuits modernes de commercialisation (infrastructure d'abattoirs frigorifiques, vaccinations, hydraulique pastorale, amélioration des pâturages, etc...).

Le Sénégal se propose de faire passer la production de viande de bovins de 19 000 t (1963) à 23 000 t (1969), celle d'ovins-caprins de 2 000 à 3 500 t dans le même temps ; il escompte une production de 230 000 cuirs bovins et 700 000 peaux de petits ruminants en 1969.

La Côte-d'Ivoire qui a produit en 1964 un total de 4 200 t de viandes et abats de bovins, 4 485 t de viandes et abats de petits ruminants, 1 520 t de viandes et abats de porcins, a fixé ses objectifs à 4 320 t de viande de bovins (1970) et 6 100 t (1975), à 5 600 t de viande d'ovins-caprins (1970) et 8 300 t (1975), à 2 300 t de viande de porcins (1970) et 2 900 t (1975).

Le Niger escompte un effectif exploité de 379 000 bêtes en 1968 et 430 000 bêtes en 1974 contre 339 000 en 1964 pour les bovins ; de 640 000 et 915 000 contre 525 000 pour les ovins ; de 2,29 millions et 3,3 millions de caprins contre 2 millions.

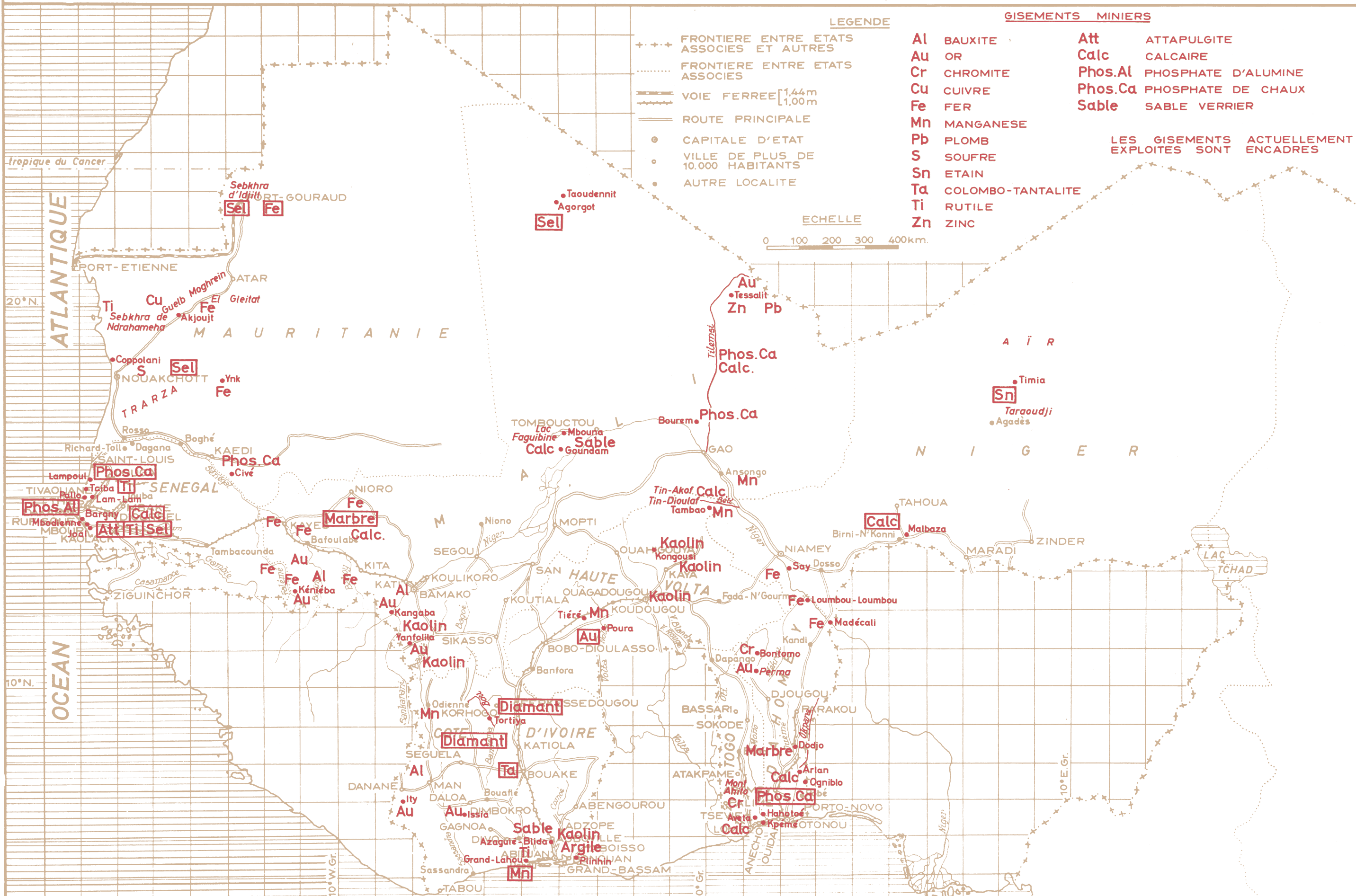
Le Dahomey prévoit des tonnages de viande passant de 5 400 t (42 200 bêtes) pour les bovins, 3 000 t (252 000 bêtes) pour les ovins-caprins, 4 800 t (233 000 bêtes) pour les caprins (1965) à 5 900 t (46 300 bêtes), 3 800 t (316 000 bêtes) et 7 500 t (295 000 bêtes) respectivement (1970).

Le Togo a retenu comme objectif un effectif exploité de 26 700 bêtes en 1970 contre 21 600 en 1964 pour les bovins, de 337 000 ovins et caprins contre 240 000, l'utilisation des porcins demeurant au niveau de 90 000 bêtes par an.

	Bovins		Ovins		Caprins	
	Production	Exportation	Production	Exportation	Production	Exportation
MAU
SEN 1964	208 000 cuirs	617 000 peaux (avec caprins)
MAL 1964	395 t	46 t
H-V 1964	173 000 cuirs (estimés 1963)	80 344 cuirs	23 200 (contrôle 1963)	52 771 peaux	101 400 (contrôle 1963)	84 514 peaux
C-I 1964	44 483 cuirs (contrôlées)	10 350 peaux (avec caprins) (contrôlées)
NIG 1964	165 500 cuirs	73 000 cuirs (estimés)	360 000 peaux	80 000 peaux (estimées)	1117 000 peaux	900 000 (estimées)
DAH 1964	9 076 cuirs (contrôlés)	995 peaux (avec caprins) (contrôlés)
TOG 1963	11 520 cuirs (contrôlés)	26 373 peaux (avec caprins) (contrôlés)

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ASSOCIES A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

CARTE DES GISEMENTS MINIERES



C.- La production animale : les pêches

Les Etats situés au bord de l'Océan Atlantique disposent d'un littoral riche en possibilités de pêche, surtout pour deux espèces : la sardine et le thon. La côte du Sénégal et de Mauritanie est particulièrement favorisée : le golfe du Bénin risque par contre assez rapidement une surexploitation. Chaque Etat s'équipe (flottille, frigorifique, conserverie) pour pouvoir traiter une production grandissante de poisson pêché industriellement.

Tableau 07

ESTIMATION DES QUANTITES DE POISSONS PECHEES

	Pêche maritime		Pêche lagunaire	Pêche fluviatile
	Industrielle	Artisanale		
MAU	35 000	-	-	15 000
SEN	15 000	87 000	-	30 000
MAL	-	-	-	100 000
H-V	-	-	-	2 600
C-I	45 000	15 000
NIG	-	-	-	6 300
DAH	1 500	6 000	15 000	5 000
TOG	-	4 000	1 500	800

La pêche intérieure, surtout abondante dans le fleuve Niger, et la pêche lagunaire complètent heureusement les possibilités de la pêche en mer. Par contre, la pisciculture, peu développée, n'a pas répondu jusqu'à présent aux espoirs mis en elle.

En Mauritanie, seules 10 000 t sur les 35 000 t pêchées dans les seules eaux territoriales (en tout 150 000 t sont capturées chaque année), se dirigent sur les sècheries traditionnelles de Port-Etienne (exportations en 1964 de 4 000 t de poissons séchés-salés) ; le plan prévoit pour 1966-1967 un tonnage pêché dans ces conditions de 50 000 tonnes à traiter à Port-Etienne.

Au Sénégal, la pêche artisanale doit passer de 87 000 t (1965) à 120 000 t (1969) ; la pêche sardinière atteindra 8 500 t (1969) contre 3 000 t (1965) ; la pêche chalutière passera entre ces mêmes années de 3 200 t à 5 300 t. La pêche thonière représente l'élément le plus important, avec des prises annuelles de 9 à 10 000 tonnes (5 700 t seulement en 1965), destinées aux conserveries de thon locales qui approvisionnent le marché français ; on prévoit pour 1970 un tonnage pêché pour la conserverie compris entre 15 et 25 000 tonnes.

Au Mali, l'objectif du plan est d'atteindre 40 000 t de poisson séché.

En Haute-Volta, la plus grande partie des pêches est consommée en frais, le reste vendu sur les marchés en fumé : le plan se propose d'accroître à 5 000 t par an les quantités de poisson pêchées, et à 100 t la production de la pisciculture.

En Côte-d'Ivoire, les prévisions pour la pêche sont de 72 000 t en 1970 (dont 47 000 t industrielle en mer) et 95 000 t en 1975 (dont 65 000 t industrielle en mer), la pisciculture peut procurer 1 000 t, et l'amélioration de la pêche en eau douce 9 000 t (ces chiffres sont compris dans les totaux).

Au Niger, la production du fleuve est estimée à 4 150 t de poissons frais (6 800 t prévues en 1974) dont 3 600 t vendues sous forme de poisson fumé séché, celle des mares à 140 t (200 t en 1974), et dans le lac Tchad à 2 050 t (3 800 t en 1974) entièrement exportées en fumé séché.

Au Dahomey, la pêche fluviale, autoconsommée à moitié et exportée pour le reste, se maintiendra sauf accroissement possible dû au plan d'eau de l'éventuel barrage du Mono ; la pêche lagunaire dont le tiers est actuellement autoconsommé et le reste exporté, aura tendance à baisser : 15 000 t en 1970 ; la pêche maritime artisanale semble en diminution mais l'on espère une reprise (6 500 t en 1970), le tiers est consommé en frais, le reste salé ou fumé pour le marché intérieur ou l'exportation (300 t en 1964) ; la pêche maritime industrielle se développe (8 700 t en 1970, dont 1 200 t par sardiniers, 1 000 t par thoniers, 2 500 t par chalutage sur la côte et 4 000 t par chalutiers armés pour la pêche hauturière). Les deux tiers de la pêche maritime sont actuellement salés, séchés ou fumés et en bonne partie exportés clandestinement.

Au Togo, le plan prévoit en 1970, un tonnage de 5 000 t pour la pêche maritime industrielle, de 5 800 t pour la pêche maritime artisanale, de 2 500 t pour la pêche lagunaire, le maintien à 800 t de la pêche fluviale et un développement de la pisciculture (800 t contre des quantités négligeables actuellement).

D.- La production forestière

La Côte-d'Ivoire est le seul Etat pour lequel la production forestière joue un rôle important dans le bilan économique. Les superficies classées dans la catégorie des forêts :

MAU = 100 350 km ²	de terrains boisés,	sur 1 031 000 km ²	de superficie totale		
SEN = 122 000 km ²	" "	197 000 km ²	" "		
MAL = 45 000 km ²	" "	1 204 000 km ²	" "		
H-V = 80 000 km ²	" "	274 000 km ²	" "		
C-I = 170 000 km ²	" "	322 000 km ²	" "		
NIG = 21 000 km ²	" "	1 189 000 km ²	" "		
TOG = 5 000 km ²	" "	57 000 km ²	" "		
DAH = 21 580 km ²	" "	113 000 km ²	" "		

semblent indiquer le contraire, mais dans la plupart des Etats, le terrain boisé représente en fait une savane plus ou moins piquetée d'arbres, plus densément plantés le long des cours d'eau ; vers le Nord les formations se dégradent en éparpillement d'arbustes ou de buissons. La vraie forêt occupant intégralement le sol ne se trouve guère que dans la partie Sud de la Côte-d'Ivoire ; au Sud-Ouest du Togo, au Sud et au Centre du Dahomey subsistent des lambeaux, reliques de la forêt primitive qui a été défrichée, dans un climat peu propice à la grande forêt. Partout ailleurs, l'exploitation des richesses ligneuses donne essentiellement du bois de feu et des piquets.

En Côte-d'Ivoire, la superficie de la forêt dense a rétrogradé de 140 000 à 70 000 km² en raison de l'exploitation dont elle est l'objet ; la production globale de bois a progressé de 124 % entre 1960 (1 219 000 mètres cubes) et 1965 (2 250 000 mètres cubes)(a) ; les exportations représentent 1 566 000 tonnes en 1965. De plus en plus la Côte-d'Ivoire se tourne vers la transformation sur place du bois ; ses objectifs sont :

- Bois en grumes : 790 000 t en 1970
- Bois sciés, déroulés, tranchés .. : 500 000 t en 1970
- Allumettes : 5 000 t en 1970
- Pâte à papier : 525 000 t en 1970

(a) = en 1964, la production avait atteint 2 259 000 m³ dont 400 000 pour la transformation locale et 1 858 000 m³ (1 526 000 t) pour l'exportation.

La production de bois d'oeuvre ne dépasse pas 25 000 mètres cubes au Dahomey, qui est obligé d'en importer. La production du Togo n'a pas dépassé 6 500 mètres cubes en 1963.

Tous les Etats de la zone ont mis sur pied des programmes de reforestation, soit pour se procurer de nouvelles ressources en bois de chauffage, soit pour obtenir des sources de bois d'oeuvre ; en particulier plusieurs ont lancé des plantations de teck.

E.- La production minière

L'extraction des produits du sous-sol occupe une place grandissante dans l'économie de la zone, la plupart alimentent surtout un important courant d'exportation, peu trouvent déjà une utilisation sur place. Les principaux produits exploités sont les suivants (voir tableau page suivante).

La Mauritanie exploite le gisement de fer de Fort-Gouraud (Kedia d'Idjill) ; les réserves démontrées atteignent 125,5 millions de tonnes, avec en plus 75 millions de tonnes de réserves probables ou possibles ; le minerai présente une teneur moyenne de 64,5 %Fe ; la capacité de production devrait se stabiliser dans les prochaines années à 7,5 millions de tonnes par an.

La Côte-d'Ivoire exploite le gisement de manganèse de Grand-Lahou, dont elle exporte la production après débouillage et criblage ; en principe les ventes ne portent que sur des minerais atteignant une teneur de 47-49 % Mn, mais actuellement, par suite de la pénurie mondiale de ce métal, elle vend également des minerais de teneur plus basse (41-42 % Mn) et des fines ; les réserves à Grand-Lahou ne dépassent pas 1 à 1,2 millions de tonnes avec peu d'espoir de nouvelles découvertes sur place.

Le Niger exploite les deux gisements de cassitérite d'El-Mecki et de Tarrouadji dans le massif de l'Aïr ; la production maximum, après avoir atteint 149 tonnes en 1953 de minerai concentré à une teneur d'environ 67 % Sn ; a baissé dans les années récentes par suite d'une défaillance temporaire de main-d'oeuvre ; l'exportation s'en fait vers Jos en Nigeria ; la production peut augmenter avec la découverte de petits gisements relativement riches dans l'Azalak (région de Timia)..

Fer : MAU		5 964 919 t (1965) exportées
Manganèse : C-I	179 785 t (1965) produites ; ...	170 524 t (1965) exportées
Etain : NIG Cassitérite	78 t (1965) produites ; ...	78 t (1965) exportées
Titane : SEN - Rutile	54 t (1964) produites ; ...	127 t (1964) vendues
- Ilménite	1 320 t (1964) produites ; ...	3 822 t (1964) vendues
Zirconium : SEN	554 t (1964) produites ; ...	933 t (1964) vendues
Tantale : C-I - Colombo-tantalite.....	1,1 t (1964) produites ; ...	
Or : H-V	1 016 kg (1965) produits ;	
Diamant : C-I	198 308 c* (1965) produits ;	204 084 c* (1965) exportés
Phosphate de chaux : SEN	903 374 t (1965) produites ; ...	818 620 t (1965) vendues
TOG	973 635 t (1965) produites ; ...	981 767 t (1965) exportés
Phosphate d'alumine : SEN - Brut	134 940 t (1965) produites ; ...	108 350 t (1965) vendues
- Deshydraté	18 090 t (1965) produites ; ...	26 470 t (1965) vendues
Sel : MAU	environ 600 t/an produites	
SEN	56 106 t (1964) produites ; ...	46 000 t (1964) exportées
MAL	environ 1 000 à 1 200 tonnes/an produites.	

(*) = Carats.

Le Sénégal exploite l'ilménite, le rutile et le zircon contenu dans les "sables noirs" de la côte ; les réserves s'élèvent à 1 million de tonnes de sables (750 000 tonnes ilménite, 30 000 tonnes rutile, 100 000 tonnes zircon) dans la région de M'Bour-Joal, à 500 000 tonnes de sables (375 000 tonnes ilménite) en Casamance, à 6 millions tonnes de sable à teneur plus faible sur la côte Nord (Cayar-Lompoul) ; la production après avoir progressivement baissé ces dernières années, a pratiquement cessé en 1965, à cause de la forte teneur en chrome des gisements (0,3 à 0,5 % Cr) qui les rend actuellement non compétitifs ; des études se poursuivent pour tenter d'éliminer cet inconvénient.

La Côte-d'Ivoire exploite à Bouaké un gisement de colombo-tantalite qui arrive à épuisement ; depuis 1963 il ne donne plus lieu à exportation.

La Haute-Volta a extrait de l'or d'un filon situé à Poura sur la rive gauche de la Volta-Noire ; l'évaluation des réserves porte sur 4 tonnes d'or dans du minerai d'une teneur au moins égale à 15 grammes par tonne ; cette faiblesse des réserves jointe au bas prix de l'or et à la hausse des salaires de la main-d'oeuvre ont conduit l'entreprise à cesser récemment son activité.

La Côte-d'Ivoire exploite plusieurs gites de diamants dont les deux principaux sont situés l'un à Tortiya (171 940 carats produits en 1965 ; réserves pour cinq années à raison de 160 000 carats par an), l'autre à Séguéla (25 207 carats en 1965) ; 55 à 60 % des diamants exportés de Côte-d'Ivoire servent à la joaillerie, et le reste à l'industrie.

Le Sénégal exploite le gisement de phosphate de chaux de Taiba dont les réserves démontrées s'élèvent à 26,5 millions de tonnes, et les réserves probables à 100 millions de tonnes, avec une teneur de 82 % en phosphate tricalcique (après enrichissement) ; une production de 2 millions de tonnes en 1968 est envisagée ; l'utilisation du gisement de Lam-Lam n'a pas été entamée à cause de la modicité des réserves, estimées à 3,5 millions de tonnes d'une teneur de 75 % de phosphate tricalcique, qui ne justifie pas l'installation d'une usine d'enrichissement. Le Togo exploite le gisement de phosphate de chaux de Hahotoe ; l'exploitation donne un phosphate brut (1 963 309 tonnes humides en 1965) qui est enrichi pour donner un phosphate marchand entièrement à la teneur de 80-81 % de phosphate tricalcique en 1965.

Le Sénégal exploite le gisement de phosphate d'alumine de Pello, dont les réserves certaines sont de 40 millions de tonnes, les réserves estimées atteignent déjà 100 millions de tonnes, et s'élèvent vraisemblablement à beaucoup plus si l'on en croit les nombreux indices importants relevés au voisinage, avec une teneur de 29,5 % de P_2O_5 ; en plus du phosphate brut et du phosphate deshydraté (celui-ci à 23,4 % de P_2O_5), l'exploitation a fourni 6 717 tonnes de "phospal" et 88 tonnes de "Baylifos".

La Mauritanie tire son sel des salines (sel gemme) de la Sebkhra d'Idjill et du Trarza, qui font l'objet d'une exploitation artisanale; alors qu'avant 1960 le maximum produit a atteint 2 000 tonnes par an à Idjill et 7 à 8 000 tonnes par an au Trarza, depuis lors le tonnage extrait annuellement se maintient aux environs de 600 tonnes en raison de la concurrence du sel sénégalais. De même le Mali dispose des salines (sel gemme) d'Agorgott, près de Taoudennit, dont on estime les réserves à 50 millions de tonnes, et qui font l'objet d'une exploitation artisanale au rythme de 1 000 à 1 200 tonnes par an ; ce chiffre pourrait être augmenté, et une exploitation industrielle ne serait pas impossible si le prix du transport était abaissé. Le Sénégal par contre dispose de 1 200 hectares de marais salants d'une capacité de 100 000 tonnes par an dans la région de Kaolack où des possibilités d'extension existent.

Parmi les matériaux exploités, il convient de citer les gisements de calcaire qui alimentent les cimenteries : calcaires marneux de Bargny au Sénégal, calcaire de Malbaza au Niger dont les réserves sont estimées à 10 millions de tonnes. De l'attapulгите existe au Sénégal : gisement de M'Bodienne, avec des réserves d'au moins 400 000 tonnes, et probablement beaucoup plus ; l'usine de traitement a commencé à fonctionner en 1965, avec un objectif initial de 3 000 tonnes par an, et peut être de 7 000 tonnes dans un deuxième stade. En divers points, l'argile est extraite pour alimenter des briqueteries artisanales ou industrielles ; une carrière de marbre au Nord de Bafoulabé est exploitée au Mali.

De nombreux autres gisements ont déjà été reconnus, sans que leur utilisation ait encore commencé.

C'est ainsi qu'un gisement de cuiivre existe au Guelb Moghrein, près d'Akjoujt, en Mauritanie, avec des réserves estimées à 9 millions de tonnes de minerais oxydés à 2,5 % de cuiivre, 50 % d'hématite ou de magnétite et 3 grammes d'or à la tonne, et à 22 à 23 millions de tonnes (dont 18 millions de tonnes exploitables à ciel ouvert) de minerais sulfurés à 1,5 % de cuiivre, 30 à 35 % de magnétite et 1 gramme d'or à la tonne ; l'exploitation est susceptible de commencer dans un avenir rapproché.

Le fer existe en plusieurs localisations :

- en Mauritanie, en deux endroits : dans la région d'Ynk où des éboulis sont constitués d'hématite à 50-55 %, mais le gisement n'a pas été recherché en raison de l'éloignement et du manque d'eau; dans le massif des Gleitat-el-Khader où se trouvent 18 millions de tonnes de réserves à 50 % peu économiques en raison de la faible teneur, des cours mondiaux et de l'éloignement,
- au Sénégal, sur la rive gauche de la Falémé, des réserves de minerais oxydés de 60 millions de tonnes à 60 % Fe, et de 40 à 50 millions de tonnes à 53-55 % Fe ont déjà été découverts ; l'exploitation semble actuellement difficile en raison de l'importance limitée des réserves, de l'éloignement de la mer, et de la dispersion des minerais à haute teneur,
- au Mali, de nombreux gisements existent dans l'Ouest du pays : à Nioro, au Nord de Bafoulabé, à Didian-Kenieba sur la Falémé, au Sud-Ouest de Kita (40 millions de tonnes à 55-65 % Fe), à Kayes, en tout des réserves estimées à 100 millions de tonnes à 50-55 % Fe ; les recherches se poursuivent, mais le Mali souhaite aboutir rapidement à une exploitation dans le cadre d'une aciérie électrique à réaliser dans la région (barrage projeté à Gouina),
- en Côte-d'Ivoire, les formations ferrugineuses de l'Ouest contiennent au moins 400 à 500 millions de tonnes de minerais à 40-42 % Fe, sans intérêt économique immédiat en raison de leur faible teneur et de l'éloignement de la mer,
- au Niger, le gisement de Say contient des réserves estimées à 100 millions de tonnes à plus de 50 % Fe et à plusieurs centaines de millions de tonnes d'une teneur inférieure à 50 % ; ce minerai contient malheureusement du phosphore et une importante quantité de silice qui créent des difficultés pour son utilisation,
- au Dahomey, deux gisements existent à Loumbou-Loumbou et à Madécali ; le premier contient 240 millions de tonnes à 45 % pouvant être portée à 52 %, mais il est possible que son extension possible vers le Sud et l'Ouest procure des tonnages équivalents ; la teneur en silice (7 à 25 %) est cependant très forte.

La bauxite existe au Mali dans les régions de Kéniéba, Kangaba, Bamako, avec des réserves estimées à 880 millions de tonnes à 42-45 % d'alumine. En Côte-d'Ivoire, un gisement de bauxite blanche et rose de très belle qualité utilisable pour des réfractaires se trouve dans la région de Man (10 millions de tonnes de réserve), malheureusement loin de la côte.

Le zinc et le plomb se trouvent en gisements oxydés et sulfurés présentant des réserves intéressantes à bonne teneur dans la région de Tessalit au Mali, éloignée de la côte.

Le manganèse existe à Ansongo au Mali où les réserves atteignent 10 millions de tonnes d'une teneur de 43-46 % Mn ; on en trouve également en Haute-Volta, à Tiéré où le gisement paraît peu exploitable en raison de sa teneur insuffisante et des réserves faibles (360 000 tonnes à 30 % et 77 000 tonnes à 40 %), et surtout à Tambao où les réserves à vue s'élèvent à 5 millions de tonnes à 50 % et plus Mn (dont 3 millions de tonnes à 55 %), les réserves probables sont de 10 millions de tonnes, celles possibles de 15 millions de tonnes ; le gisement, très facile à exploiter au rythme de 250 000 tonnes par an, intéresse plusieurs sociétés, mais il est handicapé par son éloignement qui entraîne un prix de transport prohibitif ; en Côte-d'Ivoire le gisement d'Odienné renferme des réserves certaines de 1 200 000 tonnes et probables de 2 millions de tonnes, avec une teneur de 48 % Mn.

Le chrome se trouve au Dahomey et au Togo ; dans le premier de ces Etats, il s'agit de la chromite de Bontomo où deux lentilles ont été reconnues avec des réserves respectivement de 6 000 tonnes et de 9 000 tonnes à la teneur de 37 % Cr_2O_3 ; au Togo 30 000 tonnes de chromite ont été reconnues à Ahito ; dans les deux cas les recherches continuent.

L'ilménite a été trouvée en Mauritanie dans les sables côtiers, environ 200 000 tonnes d'une teneur de 2,7 à 3 %, dont 120 000 tonnes entre Coppolani et Port-Etienne ; techniquement et économiquement l'affaire paraît peu intéressante ; en Côte-d'Ivoire le sable des plages à Grand-Lahou et Addah renferme également 300 000 à 400 000 tonnes d'ilménite à 10-13 %, avec très peu de rutile et de zircon (ce dernier malheureusement magnétique), des problèmes d'exploitation, de contrats de vente, de débouchés se posent.

L'or se rencontre dans plusieurs Etats :

- au Mali de l'or alluvionnaire existe le long de la Falémé, à Kangaba près de Bamako, à Yanfolila ; de l'or filonien a été découvert au Sud-Ouest de Kéniéba et à Tessalit ; les réserves sont suffisantes pour une activité d'orpaillage,
- en Côte-d'Ivoire, une formation aurifère (11 tonnes d'or reconnues) a été découverte à Ity ; les réserves d'or (3,6 tonnes Au dans un minerai à teneur assez faible) au Sud d'Issia, sont étudiées en vue de leur exploitation,
- au Niger, les gisements d'or de la vallée de Sirba (Iiptako) sont mis en exploitation en 1966,

- au Dahomey, l'or de la Perma a été exploité industriellement de 1939 à 1954, puis artisanalement jusqu'en 1959 ; l'étude des filons qui alimentent les places en or alluvionnaire a montré leur extension réduite et leurs faibles réserves ; l'orpillage va néanmoins reprendre.

Le graphite est contenu dans un beau gisement à bonne teneur (10 à 20 % C) en paillettes fines, exploitable à ciel ouvert à Dissim en Haute-Volta.

Le diamant est activement recherché en Côte-d'Ivoire pour palier l'épuisement des gisements actuellement exploités ; de nouvelles réserves de 10 000 à 15 000 carats ont été découverts à Tortiya ; d'autres réservoirs susceptibles d'exploitation à la cadence de 1 000 à 1 500 carats/mois existent sur le Bou en aval de Tortiya ; 100 000 carats de réserves certaines se trouvent au Nord de Séguéla.

Le phosphate de chaux existe en Mauritanie à Civé sur la rive droite du fleuve Sénégal ; un cubage très approximatif aboutit à des réserves de 4 millions de tonnes à 50-50 % de phosphate tricalcique ; au Mali l'on trouve le gisement de la vallée du Tilensi avec 2,5 millions de tonnes de réserves, et celui de Tamaguilel (Bourem) contenant plus de 20 millions de tonnes de phosphate tricalcique tout près d'un gisement de schiste bitumineux.

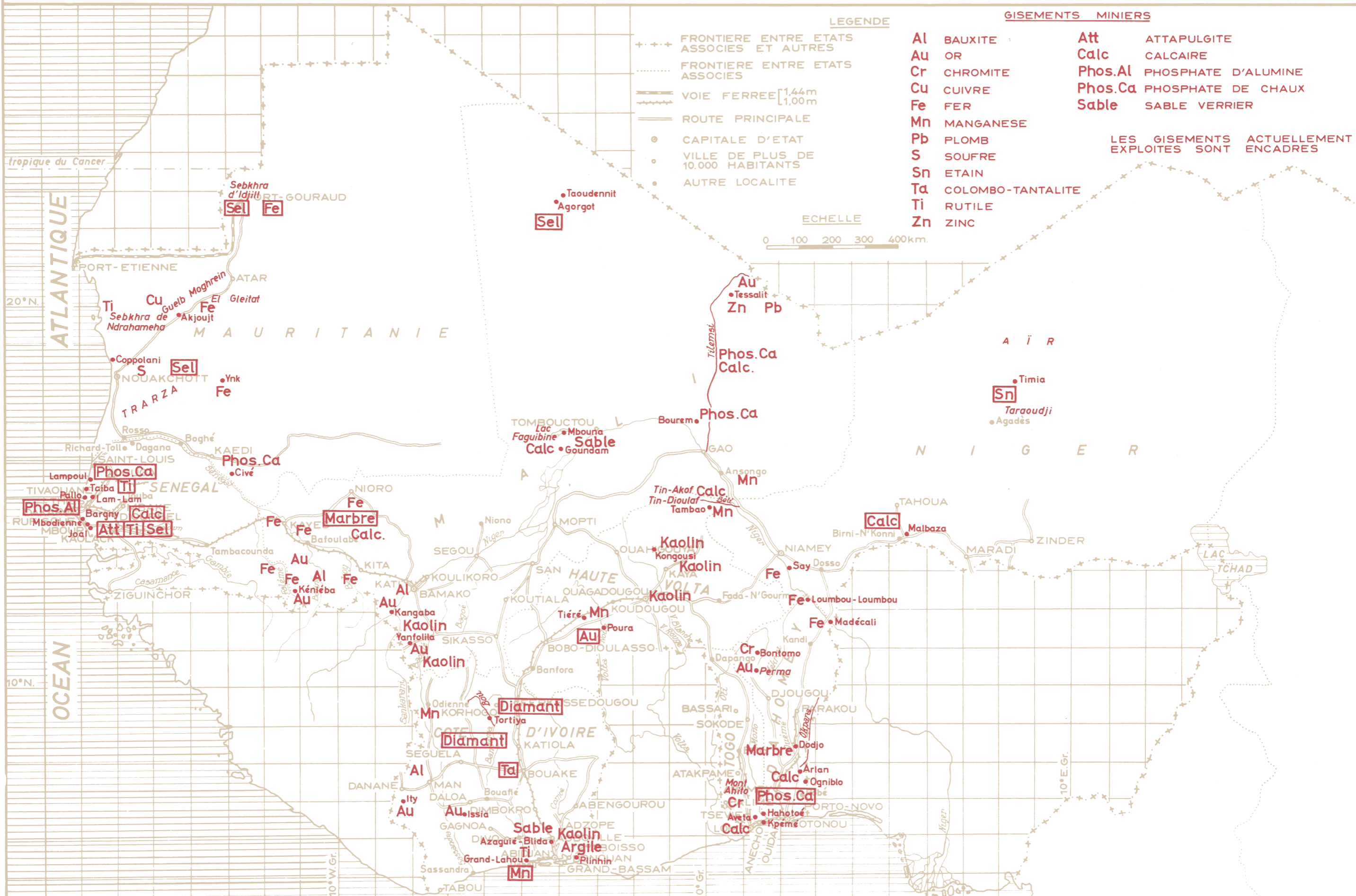
Le gypse a été découvert en Mauritanie dans la sebkhra de N'Drahamcha : au Nord de Nouakchott se trouve une large bande de dépôts gypseux dont le tonnage probable atteint 17,5 millions de tonnes de gypse tout venant entre les p.k. 90 et 95, 1 million de tonnes entre les p.k. 73 et 74 et 1 million de tonnes d'un gypse éolien très pur au p.k. 60 ; on en trouve également au Mali au bord du fleuve Niger avec des réserves de 30 millions de tonnes, malheureusement dans une situation très excentrique.

Le kaolin paraît assez répandu :

- au Mali, dans la région de Yanfolila et le long de la rivière Sankarani, avec des réserves de 1 million de tonnes,
- en Haute-Volta, à Kaya, au Nord de Bobo-Dioulasso (Kougoussi, Koréba) et dans la région de Ouagadougou ; certains de ces gisements sont très purs, mais dans l'ensemble l'épaisseur est faible (1 mètre), suffisants peut être pour alimenter une exportation vers les fabriques européenne de porcelaine,
- en Côte-d'Ivoire, sur le plateau de Gounioubé (3,4 millions de m³ de réserves certaines), au Banco et à Adoukoua (2 millions de m³ de réserves probables) ; mais cette argile blanche contient de la silice fine et il n'est pas certain qu'elle convienne à la fabrication de faïence, de porcelaines et de produits réfractaires,

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ASSOCIES A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

CARTE DES GISEMENTS MINIERES



- au Niger les gisements de kaolin et d'argile ont été étudiés et ne peuvent être utilisés pour fabriquer des produits céramiques fins ; par contre la confection de carreaux et de grès cérame est possible.

Le calcaire existe au Mali au Nord de Bafoulabé, à Goundam (réserves 1 million de tonnes) où il est magnésien, dans le Tilemsi (12 millions de tonnes de réserves certaines et 50 millions de tonnes possibles) ; en Haute-Volta l'on envisage l'exploitation du gisement de Tin Dioulaf (réserves 6 millions de m³) dans une région regrettamment dépourvue d'eau ; un autre gisement à Tin Akof légèrement au Nord, le long du Beli) paraît plus intéressant et dispose de réserves considérables ; le Dahomey dispose des gisements d'Arlan (mais tonnage faible, calcaire silicieux impropre à la cimenterie) et d'Ogniblo qui contient des réserves reconnues de 9 millions de tonnes à plus de 80 % de CO₂Ca ; au Togo un gisement voisin de celui du Dahomey mais plus proche de la côte a été récemment découvert à Aveta avec des réserves de 15 millions de tonnes.

Du calcaire fin (utilisable en céramique, verrerie, papeterie, amendements agricoles, fabrication d'insecticides, de caoutchouc, et de chaux) existe dans les "dépôts de faluns" en Côte-d'Ivoire (310 000 tonnes reconnues en bordure des lagunes).

Le marbres existe au Dahomey à Dadjo (au minimum 2 millions de tonnes) et sur le cours de l'Okpara (réserves moins importantes).

L'argile à briques existe en de nombreuses localisations, et, en particulier, au Mali où des réserves de 11 millions de tonnes permettent d'alimenter les briqueteries de Kayes et de Ségou, en Côte-d'Ivoire où le gisement de Plinhin contient 1,7 million de m³ de réserves certaines et des réserves potentielles considérables.

Du sable verrier a été découvert à Malika au Sénégal, des études techniques et économiques sont projetées pour son emploi en bouteille ; au Mali, à M'Bouna sur les bords du lac Faguibine, le sable contient des impuretés ; la Côte-d'Ivoire de son côté dispose de deux gisements : 220 000 tonnes à 98 % de silice propres à la fabrication de verre creux entre Anyama et Azaguié-Blida ; 200 000 m³ du Nord de Grand-Bassam.

Un gisement de soufre existe à Cuprit en Mauritanie, on en calcule actuellement les réserves.

De la dolomie a été trouvée à Ahito au Togo (20 millions de tonnes de dolomie pure).

L'exploitation du sel marin fait l'objet d'un projet, également au Togo, pour l'extraction annuelle de 20 000 tonnes de sel.

A côté de ces gisements, cubés dans la grande majorité des cas, de nombreux indices concernant les substances les plus diverses ont été reconnus dans tous les Etats ; leur étude se poursuit partout activement et réservera certainement d'heureuses surprises.

122.- L'eau industrielle

Dans aucun Etat de la zone existe une distribution organisée d'eau industrielle. Selon les cas, les usines s'approvisionnent directement à des points d'eau (cours d'eau ou puits), ou sont branchées sur les réseaux de distribution d'eau potable qui desservent de nombreuses agglomérations. Bien entendu celle-ci, traitée ou non selon les besoins, est vendue à des prix variable selon les villes, mais en général assez élevés.

Tableau 08
DISTRIBUTION D'EAU

	MAU 1965	SEN	MAL 1965	H-V 1965	C-I 1965	NIG 1965	DAH	TOG
Volume produit	1 052	28 000	..	3 170	19 550	2 740
Volume refoulé	4 782	2 319
Volume vendu	3 762	2 443

(milliers m³)

a) 1939 en 1962

En Mauritanie, l'eau est rare donc chère : 120 F cfa le m³ à Nouakchott, 1 000 F à Port-Etienne (une baisse est envisagée dans les années à venir), 30 F à Kaédi, Nouakchott dispose actuellement de 1 200 m³/jour grâce à des forages (438 000 m³ distribués en 1965 non compris 29 000 m³ d'eaux usées); une usine de désalinisation d'eau de mer, en cours de construction, fournira un complément de 3 000 m³/j en 1ère tranche. Port-Etienne est ravitaillé par train citerne amenant l'eau des forages de la nappe de Boualanouar (600 m³/jour) et par une petite usine de désalinisation, (la consommation a atteint 50 000 m³ en 1965, non compris les besoins de Miferma) ; une adduction d'eau par canalisation venant de Boualanouar est projetée. Kaédi a utilisé 92 000 m³ d'eau en 1965. Akjoujt bénéficiera d'une adduction d'eau alimentée par canalisation venant de la nappe de Benichab à raison de 4 000 à 6 000 m³ par jour.

Au Sénégal, en dehors de la presqu'île du Cap-Vert, trente huit centres sont pourvus de réseaux de distribution d'eau potable qui ont utilisé en 1965 un volume de 8 741 000 mètres cubes d'eau pompée, dont 2 394 000 pour Saint-Louis, 1 700 000 pour Kaolack, 1 059 000 pour Thiès. Cependant, le gros centre de consommation demeure la presqu'île du Cap-Vert qui, actuellement, pompe 54 000 mètres cubes par jour pour une vente de 43 500 mètres cubes jour ; là se pose un sérieux problème d'approvisionnement car de telles quantités sont insuffisantes pour la satisfaction correcte des besoins, encore plus des besoins futurs en tenant compte d'un taux d'accroissement annuel de la consommation d'environ 8 % ; d'où les aménagements pour obtenir 15 à 20 000 mètres cubes par jour supplémentaires en provenance de Pout, puis ultérieurement pour amener de l'eau à partir du lac de Guiers. Le tarif de vente de l'eau au Cap-Vert est de 50 F CFA le mètre cube, une baisse prochaine demeure possible.

Au Mali, l'eau est vendue 36 F CFA le m³ ; les usines sont branchées sur le réseau mais il est possible que certaines disposent de puits. La consommation de Bamako plafonne (3 865 000 m³ refoulés en 1965) par suite de l'état d'entretien insuffisant du réseau. En 1965, le volume refoulé à Kayes atteint 558 000 m³, à Gao 307 000 m³, à Bougouni 52 000 m³. Sikano disposera d'un réseau en 1967 ; celui de Ségou est à l'étude.

En Haute-Volta, le prix du mètre cube d'eau, valable en tous centres desservis, varie de 50 à 40 F CFA en fonction des quantités consommées. Ouagadougou (1 328 000 m³ vendus en 1965) est alimenté par pompage de l'eau du barrage ; Bobo-Dioulasso (970 000 m³ vendus en 1965) par des forages et par le pompage de la source du Kou ; l'eau de cette ville, chargée d'agents corrosifs, n'est pas utilisable telle quelle dans toutes les usines.

En Côte-d'Ivoire, Abidjan (16,96 millions m³ produits en 1965) absorbe 87 % de l'eau produite, suivie par Bouaké (4 %). La capitale est alimentée à 60 000 m³/jour grâce à des forages ; pour assurer les 150 000 m³ nécessaires en 1975, le captage du Banco permettra de fournir 80 000 m³/jour supplémentaires ; la fourniture d'eau industrielle n'est pas prévue mais des tarifs adaptés seront toujours possibles puisque déjà actuellement l'eau vendue 36 F le m³ fait l'objet d'un tarif dégressif tombant à 33 F pour les gros consommateurs (il pourrait descendre à 25,50 F) ; certains industriels ont leurs propres forages. Bouaké bénéficie actuellement d'une capacité de production (2,5 millions m³/an) largement excédentaire (production 1965 : 710 000 m³), divers industriels là non plus, ne sont pas raccordés ; le tarif pratiqué est de 50 F le m³ mais le cahier des charges prévoit des tarifs spéciaux. A l'intérieur du pays, une trentaine de centres disposent de réseaux d'adduction d'eau qui ont produit 1,88 millions m³ en 1965.

Au Niger, sur les quatre centres pourvus de réseaux, Niamey consomme environ 75 % (2 067 000 m³) de la production ; l'eau y est vendue 49 F CFA le m³. Maradi (55 F le m³) et Zinder (107 F le m³), ainsi que Agadès (130 F le m³), se partagent le reste.

Au Dahomey, en principe les villes de plus de 10 000 habitants sont pourvues de réseaux d'adduction d'eau, l'objectif consiste à en doter toutes les villes de plus de 5 000 habitants. Les usines de la zone industrielle de Cotonou tirent directement leur approvisionnement de la nappe phréatique, elles ne sont branchées sur le réseau que pour leur consommation d'eau traitée. A Cotonou (consommation moyenne 3 800 m³/jour) et Porto-Novo, le m³ est vendu 40 F CFA.

Au Togo, les adductions d'eau potable existent à Lomé, Anécho (capacité 1 200 m³/jour), Palimé (1 500 m³/jour), Atakpamé (1 500 m³/jour) et Tsévié (300 m³/jour). Lomé représente le principal centre de consommation, toutes les industries y sont raccordées au réseau dont elles utilisent l'eau ; le tarif de 33 F CFA le m³, peut baisser à 16 F pour une très forte consommation ; la ville projette de porter la capacité actuelle de 4 000 m³/jour à 8 000 m³ à la fin de 1966, et envisage par la suite d'augmenter ce chiffre à 22 000 m³/jour par captage du Sio ; à ce moment une fourniture d'eau industrielle pourra être étudiée.

123.- Localisation et concentration géographique des diverses matières premières complémentaires

L'Afrique francophone de l'Ouest présente en fin de compte une gamme honorable de matières premières agricoles et minières, sans plus ; ce n'est encore ni un édenique jardin ni un Eldorado minier. Qui plus est, ces matières ne se regroupent pas en des lieux privilégiés qui appellent invinciblement l'attention ; la distribution évoque plutôt une alternance Côte-Intérieur, avec à peine quelques taches un peu plus denses : si l'agriculture d'exportation va vers les rivages du golfe de Guinée, à l'exclusion de l'arachide et du coton qui restent dans les zones de savanes, par contre l'élevage se rassemble essentiellement dans ces mêmes savanes, alors que les ressources minières jouent aux quatre coins. Fait plus grave, comme on le verra au chapitre suivant, la zone n'a (pour l'instant) ni charbon, ni pétrole, d'où des importations d'hydrocarbures qui attirent vers la Côte ; par contre les grosses potentialités hydroélectrique existent surtout vers l'intérieur. L'eau, ou plutôt son absence, contribue certes à éliminer certaines régions du cercle industriel, mais laisse heureusement beaucoup de possibilités ailleurs.

Finalement la localisation des industries dépend, et dépendra de tout autres facteurs que de la concentration géographique des matières premières complémentaires.

13.- ENERGIE

En 1965, chaque habitant de la zone a consommé en moyenne une quantité d'énergie équivalent à 370 kWh ; la comparaison entre Etats fait rapidement ressortir les différences sensibles qui existent dans le niveau atteint par le développement économique de chacun : Mauritanie 480 kWh ; Sénégal 975 kWh ; Mali 145 kWh ; Haute-Volta 65 kWh ; Côte-d'Ivoire 720 kWh ; Niger 90 kWh ; Dahomey 260 kWh ; Togo 370 kWh.

131.- Sources d'énergie existantes ; projets de développement

Tous les Etats de la zone n'utilisent pratiquement pour leurs besoins économiques modernes que deux sources d'énergie : les hydrocarbures et l'électricité, cette dernière en partie d'origine hydraulique ; toutefois quelques usines particulières tirent leur énergie de déchets de production (coques d'arachide par exemple). Le bois de chauffe joue un rôle domestique très important, mais il reste cantonné au secteur traditionnel. Sans compter ce dernier, les hydrocarbures couvrent 97,6 % des besoins en énergie, l'électricité hydraulique 1,6 %, les autres sources 0,8 %.

A.- Les hydrocarbures

A ce jour, aucun gisement d'hydrocarbures n'a encore été découvert dans la zone et toute la consommation est satisfaite par des importations qui portent, soit sur des produits déjà raffinés, soit sur des produits bruts que traitent les nouvelles raffineries de Dakar entrée en service en novembre 1963 et d'Abidjan, entrée en service à la fin de 1965. La raffinerie de Dakar a :

- utilisé en produits bruts	271 633 t (1964)
et produit :	
butane	899 t
propane	222 t
carburacteur	18 188 m ³
supercarburant	5 011 m ³
essence	80 162 m ³
pétrole	11 781 m ³
gas-oil	39 021 m ³
fuel-oil	104 566 t
diesel-oil	33 352 m ³

Tableau 09
CONSOMMATION D'HYDROCARBURES

	MAU	SEN (a)	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG
Carburéacteur (m ³)	-	118	2 954	2 988	...
Essence aviation (m ³)	1 615	4 486	3 742	8 950	1 144	...
Essence auto : super (m ³) ordinaire (m ³)	10 600	6 621 87 413	- 36 229	20 228	147 601	15 225	289 23 788	837 12 623
Essences diverses (m ³)	-	1 528	-	-	-	-	-	-
Pétrole (m ³)	2 197	12 428	9 328	7 136	40 228	4 507 ^(c)	17 810	12 341
Gas-oil (m ³)	38 340	36 362	19 781	7 809	(b)	12 361	22 425	13 926
Fuel-oil (t)	-	130 311	480	-	119 954	-	1 222	11 469
Diesel-oil (t)	-	32 323	5 968	-	8 960	-	-	8 155

a) marché intérieur dédouané, et marché intérieur sous douanes dont pêches.

b) dont 32 897 m³ de distillate.

c) dont 5 410 m³ de fuel domestique destiné aux centrales électriques.

Afin de dégager des sources nationales d'hydrocarbures, et bien que plusieurs prospections aient du être abandonnées au cours des années passées, faute de résultats, les recherches se poursuivent dans plusieurs Etats :

- en Mauritanie, la "Planet Oil and Mineral Corp." détient une autorisation personnelle valable de 1966 à 1971 ;
- au Sénégal :
 - . la "Société des Pétroles du Sénégal" détient un permis de recherche au large de l'embouchure du Saloum,
 - . la "Compagnie des Pétroles Total" (COPEDAO) détient un permis de 19 500 km² (dont 8 000 km² marins) sur le littoral et au large de la Casamance, où elle va entreprendre des forages en mer ;
 - . "Esso Exploration Sénégal" a obtenu en juin 1965 un permis de 11 000 km² au large de Dakar ;
- au Mali, la recherche se concentre dans la région de Gao-Ansongo (Azouack), où un sondage profond est entrepris par la SONAREM ;
- au Dahomey, l' "Union Oil of California" a signé une convention lui accordant un permis de recherche et d'exploitation, des indices d'hydrocarbures existent dans la région de Quidah.

Certains Etats se sont efforcés de projeter leur consommation future d'hydrocarbures. Ainsi le Sénégal a remarqué que le marché intérieur progressait au taux de 5 % par an (7 % par an entre 1962 et 1965 ; 4,5 % entre 1964 et 1965) ; de 1962 à 1965, la consommation d'essence s'est accrue de 4,5 % en 3 ans, celle de Diesel-oil de 97 % (reprise des relations ferroviaires avec le Mali), de fuel-oil de 17 %, de gas-oil de 52 % (expansion de l'extraction des phosphates). En Côte-d'Ivoire de 1965 à 1960, la consommation d'essence de tourisme a augmenté au taux de 12 % par an, celle de gas-oil et diesel-oil à celui de 20 % par an ; le programme de raffinage de la raffinerie (qui coïncide sensiblement avec les besoins du pays) se décompose en :

- butane	4 000 t	en 1970 ;	8 000 t	en 1975
- carburacteur	18 000 t	"	25 000 t	"
- supercarburant	15 500 t	"	50 000 t	"
- essence tourisme	137 000 t	"	170 000 t	"
- pétrole lampant	37 000 t	"	40 000 t	"
- gas-oil	62 000 t	"	100 000 t	"
- diesel-oil	34 000 t	"	50 000 t	"
- fuel-oil	95 000 t	"	134 000 t	"
- naphtha (pétrochimie).....	25 000 t	"	25 000 t	"

non compris le soutage. Le Niger a retenu de 1965 à 1968, des progressions annuelles de 3 % pour l'essence avion, de 5 % pour l'essence auto (10 % de 1965 à 1974), de 9 % pour le pétrole (15 % de 1952 à 1962), de 17 % pour le fuel-oil et gas-oil, ce qui donnerait :

- essence avion	10 075 m ³	en 1968 ;	10 000 m ³	en 1974
- essence auto	16 920 m ³	"	45 000 m ³	"
- pétrole	6 360 m ³	"	21 800 m ³	"
- gas-oil et fuel-oil	22 745 m ³	"	55 000 m ³	
(dont centrales électriques)..	(10 900 m ³)	"	(33 200 m ³)	

B.- Les autres combustibles

Sénégal et Haute-Volta utilisent les coques d'arachide pour alimenter certains de leurs usines. Au Sénégal les huileries tirent l'énergie nécessaire à leur fonctionnement (et, pour Diourbel et Ziguinchor, à l'alimentation de l'agglomération) de ce combustible ; on estime que leur production a atteint 60 millions kWh en 1959 ; 75 millions kWh en 1964 et qu'elle s'élèvera à 90 millions kWh en 1969.

Au Dahomey, une partie de l'énergie calorifique provient de produits végétaux tels que les rafles de palme et coques de palmiste.

C.- L'électricité

La production électrique de la zone est assurée en grande partie grâce à des centrales thermiques, puisque la puissance hydraulique installée ne dépasse pas 52 025 kW sur un total de 239 245 kW, total qui, d'ailleurs, ne prend pas en compte l'équipement de plusieurs usines qui assurent la fourniture de leur propre courant. La Côte-d'Ivoire et le Sénégal viennent de loin en tête des huit Etats : Côte-d'Ivoire 41 % de l'ensemble, grâce à l'entrée en service en 1965 de 30 000 kW supplémentaires ; Sénégal 29 % (a).

La consommation de courant électrique s'accroît rapidement dans tous les Etats. Afin de faire face à l'avenir les projets de développement abondent :

(a) La comparaison des statistiques connues de consommations n'apporte que peu de précisions par suite de l'omission des entreprises assurant leur auto-fourniture ; certes on remarque là encore la prépondérance du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire, seuls Etats d'ailleurs où l'utilisation du courant haute tension s'élève à des quantités élevées, ainsi que le courant basse tension force motrice. Ailleurs la consommation pour l'éclairage, les services domestiques et les climatiseurs paraît venir en tête, ce qui ne serait pas le cas partout si les statistiques incorporaient le courant consommé par exemple par MIFERMA en Mauritanie, ou la COTOMIB au Togo.

Tableau 10
ELECTRICITE (Année 1965)

	MAU	SEN (b)	MAL (i)	H-V (c)	C-I	NIG (e)	DAH (f)	TOG
Puissance installée (kW)	21 420	69 271	11 585	10 455	97 594	7 530	7 400	13 990
(dont hydraulique)	-	-	(625)	-	(49 800)	-	-	(1 600)
Production (1 000 kWh)	30 000	...	27 960	19 551(d)	220 354	18 861	...	33 795
(dont hydraulique)	-	-	(816)	-	(141 397)	-	-	(3 583)
Consommation (1 000 kWh)	5 100(a)	201 263	21 318	16 020	157 975	14 680	19 250	11 247(g)
(dont haute tension)	(1 400)	(138 153)	(8 828)	(6 967)	(74 775)	(5 361)	(6 448)	(3 249(h))
(dont basse tension totale)	(3 700)	(63 110)	(12 490)	(9 073)	(83 200)	(9 319)	(12 802)	(6 766(h))
(dont basse tension force motrice)	(...)	(11 788)	(1 220)	(1 979)	(...)	(1 712)	(1 036)	(3 851(h))

a) sans MIFERMA.

b) centrales publiques des EEOA ; certaines usines parmi les plus importantes produisent leur propre courant de plus quelques concessions n'appartiennent pas aux EEOA (2 476 000 kWh en 1964).

c) non compris la centrale de l'exploitation aurifère de Poura : 2 190 kVA et 3,780 millions kWh en 1964.

d) vendue au réseau.

e) non compris la centrale de la cimenterie de Malbaza : 2 000 kVA.

f) uniquement CCDE ; quelques petits centres disposent de groupes électrogènes ; certaines usines produisent leur propre courant telle l'huilerie de la SNAHDA à Cotonou avec 1 800 kVA.

g) non compris la centrale de l'usine de traitement de phosphates de Kpémé.

h) uniquement Lomé et Anecho.

x) non compris la production propre de quelques entreprises (Office du Niger, huilerie de Koulikoro, etc...)

Au Sénégal, le taux moyen d'accroissement de la consommation d'énergie électrique a atteint 13 % de 1952 à 1962 ; 12,5 % de 1952 à 1962 ; 6 % de 1962 à 1965. Le plan a adopté comme hypothèse d'accroissement pour les dix prochaines années un taux de 10 % par an, soit 310 millions de kWh en 1969 ; la centrale thermique de 25 000 kW mise en service en 1966 dans la presqu'île du Cap-Vert (Cap-des-Riches) couvrira cet accroissement. Par la suite, une nouvelle tranche de production devra être installée. Le Sénégal dispose de quelques sites reconnus pour fournir de l'électricité hydraulique :

- fleuve Gambie, à Sambangalou, à Tambanoumaya, à Kekreti (en tout 500 à 1 000 millions kWh),
- fleuve Sénégal, à Dagana, à Saldé (en tout 10 à 30 millions kWh),
- fleuve Falémé (affluent du Sénégal), à Sénadébou (100 millions kWh).

Les études correspondantes sont suivies par le Comité Inter-ministériel Sénégal-Gambie, et par le Comité Inter-Etats pour l'aménagement du fleuve Sénégal.

Au Mali, ~~Bamako~~ renforcera dans les années à venir sa puissance installée, d'une part grâce à l'appoint du barrage de Sotuba (3 400 kVA hydrauliques le 1er Avril 1966 ; 3 400 kVA hydrauliques en cours d'installation) et à 6 500 kVA thermiques en cours d'installation ; le barrage de Sotuba sur le Niger, a une productibilité totale de 35 millions de kWh (avec des défaillances en basses eaux et hautes eaux) mais il sert surtout à l'irrigation ; sa productibilité serait améliorée par le barrage de Sélingué sur le Sankarani, dont l'étude préliminaire est faite sur la base de 1,25 milliard de m³, et qui garantirait 120 m³ à Sotuba ; Sélingué permettrait de plus l'irrigation de 110 000 hectares de terres nouvelles et rendrait possible la navigation toute l'année sur le Niger jusqu'à Gao ; la puissance installée serait de 20 000 kW (4 groupes de 5 000 kW) avec une productibilité de 60 millions de kWh par an au prix de 3,65 F le kW (sans frais de capital). Les sites reconnus sur les cours d'eau du Mali sont : (voir tableau page suivante).

Le Mali apparaît donc comme très riche en possibilités hydro-électriques, puisqu'il peut disposer de 1 316 millions de kW installés et 7 666 millions de kWh. Parmi ces barrages ceux dont la réalisation paraît le plus souhaitée rapidement sont :

- le barrage de Kénié, où il n'existe pas encore d'étude d'aménagement ; sans régularisation (pas de retenue amont) le débit y varie entre 50 et 6 000 m³, au cours des mois d'avril et mai on ne pourrait en obtenir plus de 4 000 kW ; avec une retenue, le débit varierait de 190 à 6 000 m³, et la puissance disponible à l'étiage passe à 20 000 kW,

Fleuve	Site	Retenue (millions m ³)	Puissance installée	Productibilité (millions kWh)
Fie	Balandougou	1 200	10 000 kW	40
Sankarani	Selingué	1 250	20 000 kW	60
Niger	Sotuba	50	20 000 kW	35
Niger	Kenié	1 000	20 000 kW	100
Niger	Markala	40	25 000 kW	150
Niger	Tosaye	800	15 000 kW	90
Baoulé	Djoïla	1 420	25 000 kW	124
Bani	Toubami	-	12 000 kW	34
Badinnko	Badinnko	350	10 000 kW	40
Baoulé	Koutiennkourou	3 000	25 000 kW	150
Baoulé	Cote 196	450	42 000 kW	250
Bakoye	Cote 400	2 500	50 000 kW	250
Bakoye	Waniekori	350	40 000 kW	200
Bakoye	Toukoto	250	40 000 kW	200
Bakoye	Billy	250	80 000 kW	560
Bafing	Manentali	4 000	60 000 kW	420
Bafing	Massakoukoto	600	60 000 kW	420
Sénégal	Gouina	16 000	600 000 kW	3 500
Sénégal	Félou	-	150 000 kW	1 000
Falemé	Moussala	1 500	12 000 kW	43

- le barrage de Djôila, sans encore d'études,
- le barrage de Niandan, en Guinée, sur le Niger, qui serait fait au profit du Mali,
- le programme d'action sur le fleuve Sénégal, dans le cadre du Comité inter-Etats (Gouina, Manantali, Falémé).

En Haute-Volta, il n'y a pas encore eu de prospection systématique des sites possibles ; parmi les projets envisagés, outre la micro-centrale de Nasso sur le Kou (200 kW, 1,8 million de kWh) dont l'intérêt paraît peu vérifié, figurent :

<u>Fleuve</u>	<u>Site</u>	<u>Puissance installée</u>	<u>Productibilité (millions kWh)</u>
Comoé	Banfora	1er stade 1 600 kW	13,1
		2e stade 3 200 kW	20,8
Volta-Noire	Dédougou	11 000 kW	40

avec un prix prévisionnel de 15 F (1er stade) et 14 F (2e stade) le kWh sur la Comoé, y compris 5 F d'impôts et taxes. Le barrage de Dédougou, en cours d'étude depuis plusieurs années, est loin de rassembler une unanimité d'avis favorables, car il inonderait les meilleures terres de la région. La Haute-Volta envisage également la possibilité de faire venir du courant du barrage d'Akosombo au Ghana.

En Côte-d'Ivoire, la consommation dans la région d'Abidjan et à Bouaké a augmenté au rythme du doublement tous les trois ans; les objectifs de production d'énergie déterminés par le plan s'élèvent à 512/535 millions de kWh en 1970, et à 780/800 millions de kWh en 1975. Une nouvelle centrale thermique prévue à Abidjan disposera de 30 000 kW en 1968 et de 30 000 kW supplémentaires en 1970 ; susceptible d'une extension à 200 000 kW, elle permettra éventuellement d'attendre l'énergie venue de la Bandama, si le barrage de Kossou se réalise. A Bouaké un groupe supplémentaire de 2 000 kVA sera installé en 1967, et éventuellement un nouveau groupe supplémentaire de même puissance en 1971, à moins que la solution d'une ligne à 90 kV venue d'Abidjan par la boucle du cacao soit préférée. Les possibilités hydroélectriques reconnues sont :

<u>Fleuve</u>	<u>Site</u>	<u>Puissance installée</u>	<u>Productibilité</u>
Bandama	Kossou	85 000 (maximum)	460
Comoé	Attakro	50 000 (maximum)	440
Comoé	Malamalasso	115 000 (maximum)	1 000
Bafing	Tabala amont ...	30 000 (moyenne)	260
Bafing	Tabala aval	24 000 (moyenne)	200

Le barrage de Kossou, lié à l'aménagement de la vallée du Bandama, a déjà fait l'objet d'une recherche de financement, jusqu'ici infructueuse.

Le Niger estime le taux de croissance de sa consommation électrique à 15 % par an jusqu'en 1968, et ensuite à 10 % : 54,4 millions kWh en 1970 ; 109,5 en 1975. Pour satisfaire les besoins de Niamey, un groupe Diesel de 3 200 kVA entre en service en 1966 ; l'installation d'un nouveau groupe identique a été décidé et entrera en service en 1968 ; d'autres groupes identiques seront établis par la suite au fur et à mesure des besoins. Trois sites de louages hydroélectriques ont été étudiés :

- "W" sur le fleuve Niger, où l'on a noté une possibilité de 40 000 kW aux plus hautes eaux (5 000 kW aux basses eaux), avec un prix du courant de 13 F CFA (en 1960) ; l'existence de grès fissurés entraîne un coût élevé pour l'ouvrage : 7 à 8 milliards de F CFA ; l'étude de l'avant-projet se poursuit,
- barrage sur le Mékrou, étudié en 1966, il existe un site possible de 20 000 kW et 100 millions de kWh,
- barrage sur le Tapoa, également étudié en 1966 ; aucune possibilité n'a été découverte, pour des raisons techniques.

Le Dahomey ne forme pour l'instant aucun projet d'extension ; en effet le taux d'accroissement de la consommation des centres urbains qui dépassait 20 % par an jusqu'en 1963, n'a été que de 10 % en 1964, et de 8 % en 1965, et dans ces conditions, l'équipement en place suffit pour le proche avenir : l'installation d'un nouveau groupe Diesel de 1 500 kVA à Cotonou, un moment envisagée a été différée.

Le projet d'aménagement du fleuve Mono constitue une opération commune au Dahomey et au Togo ; le but initial de l'opération est agricole, pour l'irrigation d'environ 50 000 hectares de terres ; les études se poursuivent depuis 1964 ; elles prévoient les quatre barrages hydroélectriques suivants :

		<u>Productibilité</u>
- Nangbeto	30 000 kW installés	116 millions kWh
- Nangbeto aval	15 000 kW installés	60 millions kWh
- Tététou amont	30 000 kW installés	123 millions kWh
- Adjarala	40 000 kW installés	116 millions kWh

soit en tout 115 000 kW et 465 millions de kWh, ce qui dépassera de beaucoup les besoins réunis du Dahomey et du Togo dans un avenir rapproché ; le prix prévisionnel du kWh n'a pas encore été établi.

Le Togo prévoit dans son plan le renforcement de la centrale thermique de Lomé par deux groupes Diesel de 3 000 kVA qui devront être installés en 1966 et 1967 ; en fait un groupe de 3 750 kVA est en cours d'installation. La centrale privée de Kpémé desservant la COTOMIB pourra être poussée à 30 millions kWh par an, lorsque le doublement de la chaîne de fabrication de l'usine sera décidé.

132.- Localisation et aire de service des entreprises de production d'énergie

La production et la consommation d'énergie électrique est très généralement ponctuelle dans les Etats de la zone ; les interconnexions demeurent rares, puisque seul le Sénégal dispose d'un réseau assez étendu. Dans chaque Etat, la ville dominante, ordinairement la capitale, représente la consommatrice privilégiée sauf en Mauritanie et en Haute-Volta.

En Mauritanie deux villes absorbent la quasi totalité de l'énergie électrique : Nouakchott avec 2,25 millions de kWh en 1965 pour une puissance installée de 1 460 kVA, (44 % du total de la consommation mauritanienne non compris Miferma) et Port-Etienne avec 2,497 millions de kWh (49 % du total). A l'avenir, la suprématie de Port-Etienne, où plusieurs industries doivent s'installer, sera vraisemblablement plus marquée : les projets connus aboutissent à une consommation totale de 7,5 millions de kWh en 1970 dans cette ville, contre 5,3 à Nouakchott où il faut, pourtant noter l'apport électrique de l'usine de désalinisation d'eau de mer, en cours de construction, qui offrira 2 000 kW de puissance en 1ère étape et 2 000 kW supplémentaires en deuxième étape, de quoi satisfaire les besoins énergétiques de la capitale jusqu'en 1975.

Au Sénégal existe un système d'interconnexion qui réunit cinq centrales et la plupart des centres industriels : ligne Dakar-Thiès-Diourbel-Touba, avec embranchement Thiès-M'Bour (et bretelle sur Popenguine) - Fatick-Kaolack-Diourbel, ligne Thiès-Louga-Saint-Louis (avec bretelle sur Taiba et M'Borro). Dakar représente de loin la plus grosse partie prenante : 131,4 millions de kWh consommés en 1964 (soit 67 % du total de 196,8 millions kWh consommés au Sénégal en dehors des usines auto fournissant leur courant électrique), l'usine des phosphates de Taiba suit avec 48,5 millions de kWh (25 %) ; les autres agglomérations : Saint-Louis (2 %), Kaolack (2 %), etc... jouent un rôle beaucoup plus effacé. Dakar dispose également de la puissance installée la plus importante, à Bel-Air (62 276 kW installés, sur les 69 271 de l'ensemble du Sénégal), à laquelle s'adjoint en 1966 la centrale du Cap-des-Biches (25 000 kW).

Au Mali, la ville de Bamako représente actuellement 60 % de la puissance installée (réseaux publics) de l'Etat avec 7 000 kVA sur 11 585 kVA au total, et 84 % de la consommation (17,9 millions de kWh en 1965 sur 21,3 millions) ; la consommation de la ville s'accroît au rythme de 18 % par an, aussi l'adjonction en cours de 6 800 kW hydrauliques et 6 500 kW thermiques permettront de faire face à la demande future. Énergétiquement, les autres agglomérations apparaissent beaucoup moins importantes ; immédiatement après Bamako, Ségou ne représente que 13 % de la puissance installée (1 550 kVA) et 6 % de la consommation (1,6 million de kWh en 1965 en croissance rapide) Kayes 11 % de la puissance (1 325 kVA) et 4 % de la consommation (1 million de kWh) ; Gao, Mopti, Sikasso, etc... suivent assez loin derrière.

En Haute-Volta, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso représentent à elles deux la quasi totalité du potentiel énergétique (réseaux publics) de l'Etat, puisque l'ensemble des autres centres électrifiés ne totalise que 475 kVA et une consommation qui ne doit guère dépasser 200 000 kWh. En 1965, les 7 500 kVA installés à Ouagadougou (72 % du total) ont permis la consommation de 10,9 millions de kWh (67 %) ; les 2 480 kVA de Bobo-Dioulasso ont permis la consommation de 5,1 millions de kWh (31 %) ; la croissance de la consommation est par ailleurs beaucoup plus rapide à Ouagadougou (230 % entre 1961 et 1965) qu'à Bobo-Dioulasso (143 %), mais la construction éventuelle du barrage de Banfora pourrait amener un renversement de la tendance.

En Côte-d'Ivoire, un début d'interconnexion a été réalisé autour d'Abidjan vers Ayamé, Aboisso, Grand Bassam, Anyama, Dabou. La suprématie d'Abidjan au sein de la Côte-d'Ivoire est évidente : 81 800 kW de puissance installée sur 97 594 kW au total (réseaux publics) soit 84 % ; 194,7 millions de kWh produits en 1965 sur 220,4 millions kW, soit 88 % ; 136,9 millions de kWh consommés en 1964 sur 158,0 millions de kWh, soit 87 %. La ville suivante, Bouaké, ne représente que 6 % de la puissance installée (6 200 kVA), et 5 % de la production 1965 (11,2 millions kWh) ; viennent ensuite loin derrière Daloa (1 530 kVA installés ; 2,4 millions de kWh produits), Gagnoa (1 530 kVA installés ; 2,2 millions de kWh produits), etc ... Pour l'avenir, les besoins d'énergie de la région d'Abidjan ont été évalués par le plan à 340/360 millions de kWh en 1970, mais des études plus récentes les ont portées à 420 millions de kWh en 1970 et 545 millions de kWh en 1972.

Au Niger, la supériorité de Niamey est également réelle : 80 % de la puissance installée (6 000 kVA) ; 75 % de la production électrique ; les autres villes sont très distancées : Zinder (770 kVA ; 1,3 million kWh fournis au réseau en 1965) ; Maradi (548 kVA ; 1,1 million de kWh fournis) ; le rôle dominant de Niamey se renforcera avec l'installation de la nouvelle centrale "Niamey II", et éventuellement des barrages hydroélectriques voisins.

Au Dahomey, une petite interconnexion existe entre Cotonou, Porto-Novo, Ouidah et Calavi, dont l'ensemble représente la presque totalité du potentiel du pays ; seul Parakou (300 kVA ; 0,4 million de kWh consommés en 1965) reste en dehors. Cotonou à elle seule représente 88 % de la puissance installée (6 500 kVA) et 85 % de la consommation en 1965 (16,5 millions de kWh), suivie par Porto-Novo : 8 % de la puissance (600 kVA) et 11 % de la consommation (2,1 millions de kWh).

La réalisation des barrages sur le Mono amènera vraisemblablement l'interconnexion des réseaux dahoméen et togolais, et éventuellement une liaison avec la centrale hydroélectrique d'Akosombo au Ghana, d'une part, et avec Lagos en Nigéria d'autre part.

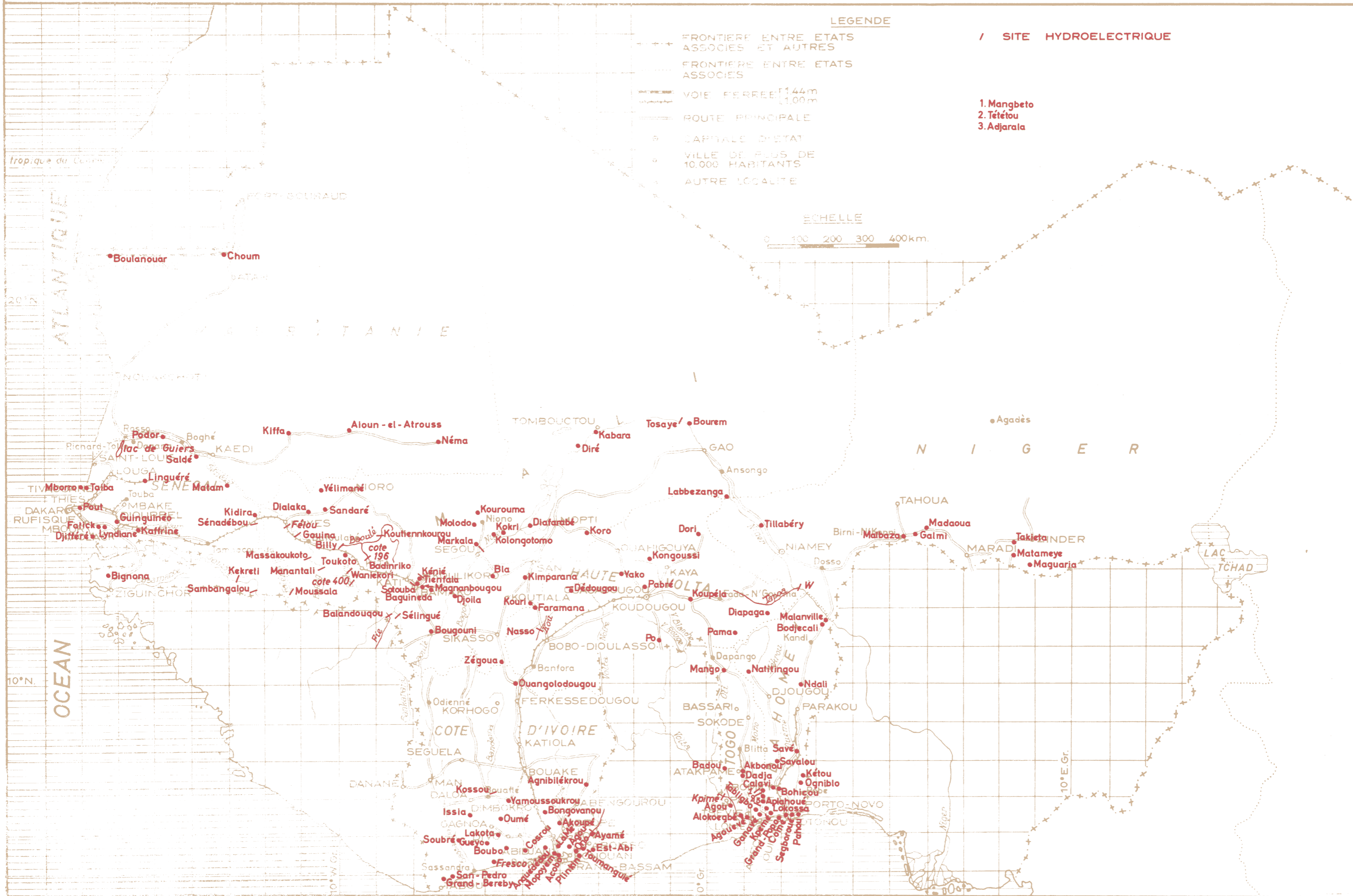
Au Togo une interconnexion existe entre les deux villes voisines de Lomé et Anécho, une ligne à haute tension relie également Lomé à la centrale hydroélectrique de Kpimé (1 600 kW installés) qui dessert aussi la ville de Palimé (où 0,1 million de kWh seulement ont été consommés en 1965). Lomé-Anécho, avec 10,0 millions de kWh consommés en 1965 représentent 90 % de la consommation totale (réseaux publics) du pays, non compris la centrale privée de la COTOMIB (8 200 kVA et 20,1 millions de kWh en 1965).

Un classement des principales villes de la zone donne : (voir tableau page suivante).

Bien que ce classement ne puisse être accepté en toute rigueur, toujours du fait que certaines grosses entreprises fournissent leur propre force motrice, il dépeint néanmoins assez fidèlement l'importance industrielle des différentes agglomérations ; la prééminence dakaroise et abidjanaise ressort clairement, ainsi que l'existence de six autres pôles de développement moins importants, consommant chacun plus de 10 millions de kWh, dont plus de 3 millions de kWh en haute tension (une septième ville, Bobo-Dioulasso, rentrant également dans cette dernière catégorie). Ce classement recoupe en tous points celui découlant de l'analyse de la main-d'oeuvre.

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ASSOCIES A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

CARTE SUR L'ENERGIE - VOIES DE COMMUNICATION - INDUSTRIE



	Puissance installée (kW ou kVA)	Consommation (millions kWh)	Consommation haute tension (millions kWh)
Abidjan	81 800	136,9 (1964)	65,5 (1964)
Dakar	62 276 (a)	131,4 (1964)	82,0 (1964)
Bamako	7 000	17,8 (1965)	7,7
Cotonou	6 500 (b)	16,5 (1965)	?
Niamey	6 000	14,7 (1965)	5,4 (1965)
Ouagadougou	7 500	10,9 (1965)	3,8
Bouaké	6 200	11,2 (1965) (c)	4,7 (1964)
Lomé	3 800	10,0 (1965)	3,2
Bobo-Dioulasso	2 480	5,1 (1965)	3,1
Kaolack	1 100 (a)	4,9 (1965)	1,0 (1965)
Saint-Louis	1 200 (a)	3,7 (1965)	1,3 (1965)
Port-Etienne	///	2,5 (1965)	0,6
Nouakchott	1 460	2,3 (1965)	0,8
Porto-Novo	600 (b)	2,1 (1965)	?
Daloa	1 530	2,4 (1965) (c)	?
Gagnoa	1 530	2,2 (1965) (c)	?

a) centrales interconnectées.
b) centrales interconnectées.
c) production.

2.- LES MARCHES

L'importance du marché est conditionné à la fois par l'effectif de la population, et par le revenu individuel des habitants. L'écoulement du temps influençant ces deux éléments, de manière variable selon les Etats et les régions, le marché potentiel qui existera aux alentours de l'année 1975 présentera de sérieuses différences avec le marché tel qu'il se présente actuellement. De son côté, la satisfaction des besoins du marché, ou des divers marchés, de la zone à partir des zones de production, dépend de la structure des voies de communications, qui, d'ailleurs ne sont pas sans influence sur la répartition des hommes dans l'espace.

21.- LA POPULATION

Les chiffres couramment admis pour la population des différents Etats de la zone conduisent à estimer la population totale à environ 24,9 millions d'habitants à la fin de l'année 1965. D'après les taux de croissance constatés au cours d'enquêtes démographiques antérieures (tableau 11) on peut penser que la population globale s'élèvera à 27,9 millions d'habitants en 1970, à 31,3 millions d'habitants en 1975. Il faut toutefois souligner la certitude très relative de ces données ; une étude, publiée en 1963 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de la République Française, aboutissait à des résultats inférieurs d'environ 2 millions de personnes, par rapport à ceux proposés ici. De leur côté, les projections contenues dans certains plans de développement élaborés par les Etats, conduisent à des résultats quelque peu différents ; par exemple :

- Sénégal (plan 1965-1968) : 3 309 000 habitants en 1964 ; 3 415 000 en 1965 ; 3 613 000 en 1968 ; 3 740 000 en 1969,
- Haute-Volta (plan 1963-1967) : 4 284 000 habitants en 1962 ; 4 703 000 en 1967 ; 5 790 000 en 1978,
- Côte-d'Ivoire (perspectives décennales 1960-1970) : 3 750 000 habitants au milieu de 1964 ; 4 400 000 habitants en 1970 ; 5 700 000 habitants en 1980,
- Niger (plan 1965-1968) : 3 407 000 habitants en 1965 ; 3 691 000 en 1968,
- Dahomey (plan 1966-1970) : 2 242 000 habitants au 1er août 1963 ; 2 719 000 en 1970, 3 720 000 en 1981.

Tableau 11

DONNEES GLOBALES SUR LA POPULATION DE LA ZONE

(milliers d'habitants)

	MAU	SEN	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG	Total
Population 1965	960	3 410	4 580	4 860	3 840	3 310	2 260	1 660	24 880
Taux annuel d'accroissement	1,3 %	2,3 %	2,6 %	1,9 %	2,3 %	2,5 %	2,8 %	2,6 %	2,4 %
Population 1970	1 020	3 820	5 210	5 560	4 300	3 740	2 590	1 890	27 930
Population 1975	1 100	4 300	5 900	5 900	4 800	4 200	3 000	2 100	31 300
p.m. perspectives INSEE (a)									
Population 1965	780	3 270	4 050	4 720	3 810	3 260	2 260	1 470	23 620
Population 1970	810	3 540	4 480	5 125	4 205	3 615	2 500	1 740	26 015
Population 1975	860	3 890	5 030	5 655	4 710	4 075	2 820	1 975	29 015
a) "Perspectives de la population dans les pays africains et malgache d'expression française".									

A.- L'urbanisation

Une partie encore faible, mais croissante de la population se concentre dans les villes :

- en Mauritanie : Nouakchott (12 000 habitants en 1964) ; Fort-Gouraud (10 000 habitants) ; Kaédi (10 000 habitants) ; Atar (9 500 habitants en 1962) ; la Mauritanie estime sa population urbaine à 5 % de la population totale,
- au Sénégal, 27 % de la population, soit 910 000 habitants en 1965, habitent des villes de plus de 10 000 habitants : Dakar (375 000 habitants en 1960-1961 ; 500 000 habitants en 1965 pour le Grand-Dakar) ; Kaolack (70 000 habitants en 1963) ; Thiès (70 000 habitants) ; Rufisque (50 000 habitants) ; Saint-Louis (50 000 habitants) ; Ziguinchor (30 000 habitants) ; Diourbel (30 000 habitants) ; Louga (16 000 habitants) ; M'Bour (13 000 habitants) ; Tivaouane (12 000 habitants) ; M'Baké (11 000 habitants),
- au Mali, la proportion de la population dans les villes de 10 000 habitants s'élève à 9 % avec 428 000 habitants à la fin de 1965 : Bamako (195 000 habitants) ; Mopti (35 000 habitants, chiffre vraisemblablement surestimé) ; Ségou (31 000 habitants) ; Kayes (28 000 habitants) ; Sikasso (26 000 habitants) ; Gao (18 000 habitants) ; San (17 000 habitants) ; Tombouctou (17 000 habitants) ; Kati (14 000 habitants) ; Nioro (13 000 habitants) ; Koutiala (12 000 habitants) ; Koulikoro (12 000 habitants) ; Kita (10 000 habitants),
- en Haute-Volta ; la population urbaine était évaluée à 249 000 personnes en 1962, soit environ 275 000 personnes en 1965, dont 206 000 demeurant dans des agglomérations de plus de 10 000 habitants (4 % de la population totale) : Ouagadougou (80 000 habitants fin 1965) ; Bobo-Dioulasso (70 000 habitants) ; Koudougou (28 000 habitants) ; Ouahigouya (15 000 habitants) ; Kaya (14 000 habitants),
- en Côte-d'Ivoire, 852 000 personnes demeuraient en 1963 dans des centres de plus de 3 000 habitants, dont 606 000 personnes dans les villes de plus de 10 000 habitants (16 % de la population totale) : Abidjan (285 000 habitants en 1963 ; 320 000 habitants en 1965) ; Bouaké (53 000 habitants en 1963) ; Man (35 000 habitants) ; Daloa (26 000 habitants) ; Korhogo (24 000 habitants) ; Grand-Bassam (23 000 habitants) ; Divo (20 000 habitants) ; Agboville (18 000 habitants) ; Danané (17 000 habitants) ; Abengourou (16 000 habitants) ; Dimbokro (15 000 habitants) ; Gagnoa (14 000 habitants) ; Bonouan (13 000 habitants) ; Katiola (13 000 habitants) ; Adzopé (13 000 habitants) ; Aboisso (12 000 habitants) ; Séguéla (11 000 habitants) ; Ferkessédougou (10 000 habitants) ; Tabou (9 000 habitants),

- au Niger, les agglomérations de plus de 5 000 personnes réunissent 179 000 habitants au 1er juillet 1965, soit 5 % de la population totale, dont 124 000 personnes dans les villes de plus de 10 000 habitants : Niamey (54 000 habitants) ; Zinder (29 000 habitants) ; Maradi (21 000 habitants) ; Tahoua (21 000 habitants),
- au Dahomey, au 1er janvier 1965, la population urbaine s'élevait à 268 000 personnes presque toutes dans des villes de 10 000 habitants et plus (238 000 personnes, soit 11 % de la population totale) : Cotonou (103 000 habitants; 130 000 en 1965) ; Porto-Novo (70 000 habitants) ; Abomey (22 000 habitants) ; Ouidah (19 000 habitants) ; Parakou (15 000 habitants) ; Djougou (10 000 habitants),
- au Togo, la population des communes de plus de 10 000 habitants représente avec 163 000 personnes, 10 % de la population totale du pays (cette proportion monte à 12 % si l'on tient compte de l'ensemble des villes de plus de 5 000 habitants) : Lomé (86 000 habitants au 1er janvier 1966, probablement 121 000 pour l'ensemble de l'agglomération) ; Sokodé (17 000 habitants) ; Palimé (15 000 habitants) ; Anécho (12 000 habitants) ; Atakpamé (12 000 habitants) ; Tsévié (11 000 habitants) ; Bassari (10 000 habitants).

Si l'on tente de classer ces villes entre elles, et pour s'en tenir aux principales, on remarquera que deux métropoles dépassent 300 000 âmes : Dakar et Abidjan, trois autres cités ont plus de 100 000 habitants : Bamako, Lomé, Cotonou, cinq villes se tiennent aux alentours des 70 000-80 000 personnes : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Kaolack, Thiès, Porto-Novo ; quatre agglomérations avoisinent les 50 000 habitants : Niamey, Bouaké, Rufisque, Saint-Louis. Ce classement recoupe très bien celui des effectifs salariés et celui de la consommation d'électricité.

Comment va croître à l'avenir la population urbaine ? La réponse ne peut qu'être approximative, car, comme pour la population totale, les recensements démographiques n'ont pas encore été menés en nombre suffisants pour avoir une précision sur les taux d'expansion urbaine. Certains Etats se sont efforcés d'élucider le problème à travers les projections établies pour l'établissement de leur plan de développement :

- le Sénégal estime en 1965, sa population urbaine à 1 199 000 habitants dont 971 000 dans des agglomérations de plus de 10 000 habitants, et 228 000 dans des agglomérations semi-urbaines de 2 000 à 10 000 habitants ; elle devrait atteindre 1 412 000 habitants en 1969 (1 161 000 dans des villes de plus de 10 000 habitants, et 251 000 dans des villes de 2 000 à 10 000 habitants) et 2 197 000 habitants en 1980 ; quant à Dakar, son taux annuel d'accroissement est de 6,5 % ;

- la population urbaine de la Haute-Volta, qui s'est accrue de plus de 50 % entre 1955 et 1962 (soit environ 6 % par an), passerait de 249 000 habitants en 1962 à 298 000 habitants en 1967 et 434 000 habitants en 1978 ;
- la Côte-d'Ivoire pense que la population d'Abidjan doit passer de 320 000 en 1965 à 500 000 en 1971 ;
- au Niger, où la population de Niamey croît au rythme annuel de 10 %, les villes de plus de 5 000 habitants rassemblent 179 000 habitants en 1965, et en grouperont 220 000 en 1968 ;
- d'après le plan du Dahomey, la population urbaine doit passer de 247 000 habitants en 1963 à 336 000 en 1970 ; Cotonou pour sa part croîtrait de 130 000 habitants en 1965 à 166 000 habitants en 1970 et 205 000 habitants en 1975 (progression qui paraît d'ailleurs assez lente) ;
- le Togo estime que la population de Lomé passera de 121 000 habitants au 1er janvier 1966 à 200 000 habitants en 1980 (là encore la progression paraît trop faible).

Ces diverses indications, jointes à l'analyse des évolutions passées permet de penser que les villes croissent à un taux annuel double du taux général d'accroissement de la population de l'Etat, et que les capitales croissent à un rythme triple. L'ensemble de ces projections et hypothèse a permis de dresser le tableau 12, selon lequel la population urbaine de la zone (a) passerait de 3 553 000 habitants en 1965 à 4 650 000 habitants en 1970 et 6 068 000 habitants en 1975, au rythme annuel de 5,5 %. La part de la population urbaine dans la population totale augmenterait ainsi de 14,3 % en 1965 à 16,6 % en 1970 et 19,4 % en 1975. De telles extrapolations ne tiennent évidemment compte que des tendances discernables, sans prendre en considération un effort possible des Gouvernements pour freiner l'exode rural (b).

B.- La répartition régionale

En dehors du phénomène d'urbanisation croissante, qui se retrouve dans le monde entier, il y a peu de chance que la répartition régionale actuelle de la population soit profondément altérée d'ici 1975. Cette répartition dénote des inégalités très fortes, à l'intérieur de chacun des Etats.

-
- (a) = la définition de la population urbaine varie selon les Etats, mais les statistiques, insuffisamment détaillées, ne permettent pas d'harmoniser les données ; les différences concernant, sauf au Mali, les villes de moins de 5 000 habitants, ne risquent d'ailleurs pas de fausser les conclusions auxquelles on peut aboutir.
 - (b) = ainsi au Sénégal, les hypothèses de population 1980 estiment l'importance de la population urbaine à 2 197 000 habitants par extrapolation des tendances actuelles, et à 1 570 000 habitants seulement au cas où des mesures de décentralisation régionale interviendraient.

Tableau 12

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE

		1965	1970	1975
MAU	Nouakchott	13 000	16 000	19 000
	autres villes de + 10 000 h.	30 000	34 000	39 000
	autres villes 5 à 10 000 h.	23 000	26 000	29 000
SEN	Dakar	66 000	76 000	87 000
	autres villes de + 10 000 h.	500 000	685 000	939 000
	autres villes de 2 à 10 000 h.	410 000	513 000	643 000
MAL	Bamako	228 000	286 000	358 000
	autres villes de + 10 000 h.	1 138 000	1 484 000	1 940 000
	autres villes de + 10 000 h.	195 000	284 000	413 000
H-V	Ouagadougou	233 000	300 000	387 000
	autres villes de + 10 000 h.	428 000	584 000	800 000
	autres villes de 5 à 10 000 h.	80 000	106 000	139 000
C-I	Abidjan	126 000	152 000	183 000
	autres villes de + 10 000 h.	69 000	83 000	100 000
	autres villes de 5 à 10 000 h.	275 000	341 000	422 000
	autres villes de - 5 000 h.	320 000	464 000	648 000
NIG	Niamey	351 000	440 000	551 000
	autres villes de + 10 000 h.	164 000	206 000	257 000
	autres villes de 5 à 10 000 h.	105 000	132 000	165 000
DAH	Cotonou	940 000	1 242 000	1 621 000
	autres villes de + 10 000 h.	55 000	86 000	124 000
	autres villes de 5 à 10 000 h.	68 000	86 000	110 000
TOG	Lomé	56 000	71 000	91 000
	autres villes de + 10 000 h.	179 000	243 000	325 000
	autres villes de 5 à 10 000 h.	130 000	166 000	205 000
TOG	Lomé	147 000	183 000	229 000
	autres villes de + 10 000 h.	32 000	40 000	50 000
	autres villes de 5 à 10 000 h.	309 000	389 000	484 000
TOG	Lomé	121 000	167 000	231 000
	autres villes de + 10 000 h.	77 000	98 000	125 000
	autres villes de 5 à 10 000 h.	20 000	26 000	33 000
		218 000	291 000	389 000
Population urbaine de la zone		3 553 000	4 650 000	6 068 000

Les Mauritaniens se rassemblent pour plus des 9/10 au Sud du 18ème, voire du 17ème parallèle ; on trouve 20 % des habitants le long de la vallée du Sénégal avec des densités de 7 à 30 habitants au km² (Mauritanie 1 hab./km²) et 50 % dans la partie méridionale du Hodh ; les migrations interviennent pour troubler la vision claire de cette répartition, car le nomadisme interne, lié à la transhumance, concerne les 3/4 des habitants, tandis que d'autres migrations ont lieu entre Mauritanie, Sénégal et Mali ; d'une manière générale les nomades ont tendance à descendre vers le Sud et à s'y sédentariser.

Cette densité s'accroît au Sénégal au fur et à mesure que l'on s'éloigne du Fleuve pour s'approcher de la capitale, et l'on peut y représenter la répartition de la population par une série de cercles concentriques autour de Dakar : 2,5 habitants au km² dans la région du Sénégal-Oriental, 8 habitants au km² dans la région du fleuve, 15 habitants au km² dans la région de Diourbel et 19 en Casamance, 30 habitants au km² dans le Siné-Saloum (Kaolack), 62 habitants au km² dans la région de Thiès.

Comme la Mauritanie, le Mali est en grande partie le domaine des solitudes arides parcourues au Nord du 16ème parallèle par quelques centaines de milliers de nomades : la région de Gao qui couvre les 2/3 du pays n'a qu'une densité de 0,7 habitant au km², et encore une bonne partie de ces habitants ne s'éloigne guère du fleuve Niger. Au Sud du 16ème parallèle le pays devient peuplé et sédentarisé, avec une concentration plus forte le long du Niger et de ses affluents : région de Mopti avec 10 habitants au km², de Ségou avec 12 habitants au km², de Sikasso avec 11 habitants au km², de Bamako avec 9 habitants au km² ; par contre l'Ouest du pays entre les fleuves Niger et Sénégal est moins occupé : région de Kayes avec 6 habitants au km².

Avec une densité moyenne de 18 habitants au km², la Haute-Volta est nettement plus peuplée que la plupart de ses voisins ; en fait cette population se concentre dans une bande Nord-Ouest - Sud-Est passant par Ouahigouya (pays du Yatenga avec des densités de 30 à 60 habitants au km²) et Ouagadougou (pays Mossi, 30 à 45 habitants au km²) et se prolongeant jusqu'à la frontière du Ghana ; par contre l'Est du pays (4 à 15 habitants au km²) et l'Ouest (7 à 16 habitants au km²) apparaissent beaucoup plus vides d'hommes. Le pays Mossi, qui n'occupe que le quart de la superficie de l'Etat, renferme la moitié de sa population ; il alimente une forte émigration au profit de la Côte-d'Ivoire : 283 000 émigrants en 1963 ; 300 000 en 1967 ; 355 000 en 1978.

Si l'on regarde la densité des différents départements de la Côte-d'Ivoire, on notera des divergences avec la moyenne nationale de 12 habitants au km² : Sud (Abidjan) 17 ; Centre-Ouest (Daloa) 11 ; Nord (Korhogo) 8 ; Centre (Bouaké) 16 ; Est (Abengourou) 6 ; Ouest (Mankono) 15,

ceci s'explique par la répartition de la population en quatre nébuleuses centrées autour de Man, Bouaké, Abidjan, Korhogo ; les trois premiers groupements se touchant d'ailleurs. Au centre de chaque nébuleuse la densité s'élève à 30 ou 40 habitants au km², pour tomber à 6 ou 10 habitants au km² sur les bords. Partout ailleurs, la densité est inférieure à 5 habitants au km².

Le Niger reproduit, dans sa population les caractéristiques du Mali ou de la Mauritanie, la proximité des zones arides rassemble la population au Sud du 15^{ème} parallèle abandonnant le Nord aux nomades et aux semi-nomades, qui ont d'ailleurs tendance à se sédentariser lorsqu'ils descendent dans les zones de cultures du Sud. Les plus fortes densités se trouvent à proximité immédiate de la frontière de la Nigéria, de Birni-N'Konni à Zinder. La vallée du fleuve Niger constitue une deuxième zone de peuplement un peu moins dense que la précédente.

Le Dahomey présente, avec le Togo, les densités moyennes de loin les plus élevées de la zone : 20 habitants au km² pour le premier, 28 habitants au km² pour le second. Au Dahomey, la population s'entasse dans le Sud puisque 60 % des habitants n'occupent que 15 % du territoire : la densité rurale y atteint 81 habitants au km² ; elle tombe à 23 habitants au km² dans le département du Centre, à 6 habitants au km² dans le Nord-Est, à 10 habitants au km² dans le Nord-Ouest. La répartition au Togo ressemble à celle de l'Etat voisin avec 1/3 de la population dans la région maritime et 1/4 dans la région des plateaux ; une anomalie se produit pourtant dans le pays Kabré au Nord-Est, où les densités atteignent parfois localement 300 habitants au km². Togo et Dahomey sont des pays de migrations intérieure (du pays Kabré vers la Côte par exemple) et d'émigration, mais cette dernière se heurte à certaines réticences de la part des Etats susceptibles d'accueillir les migrants.

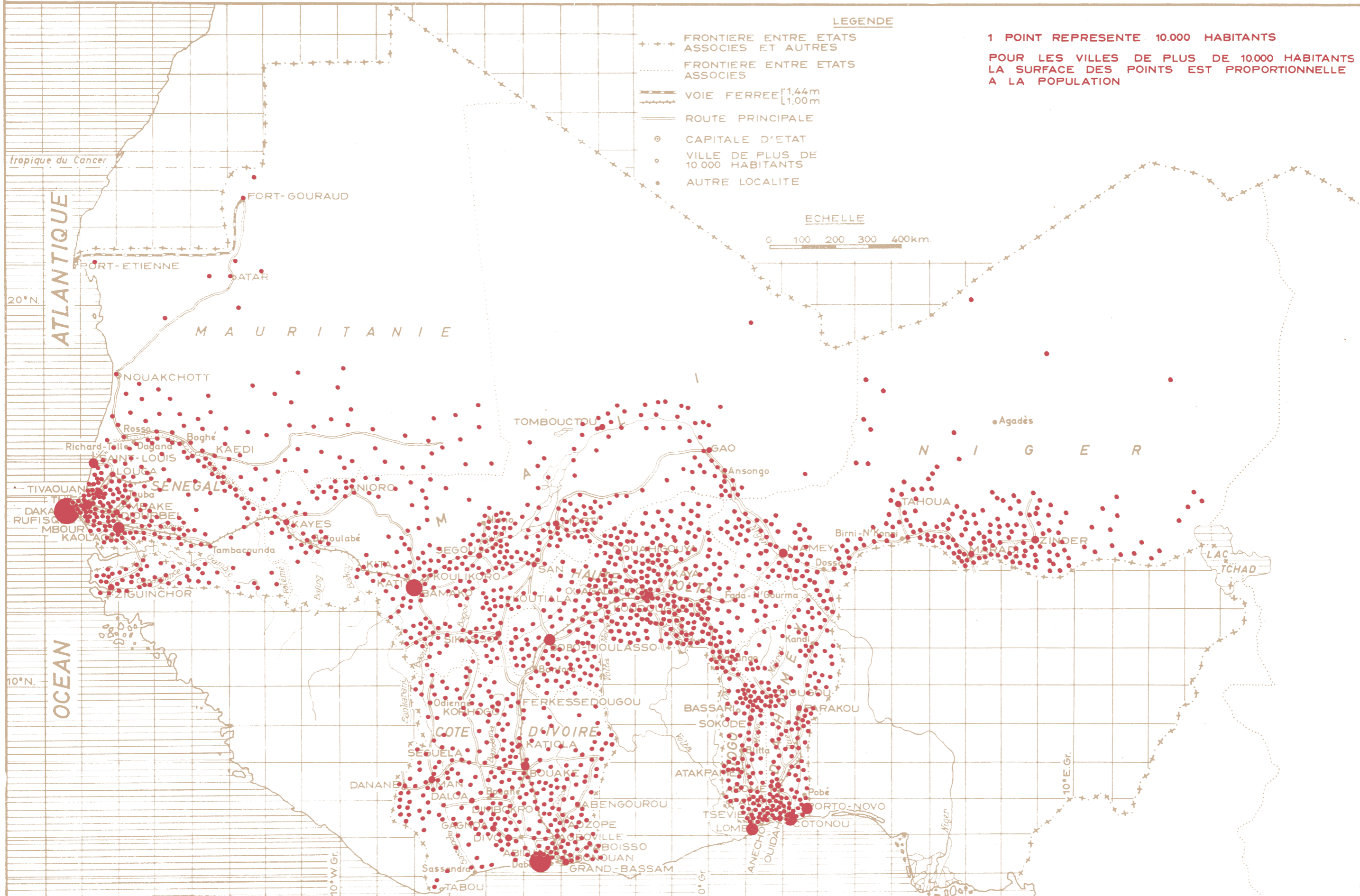
Dans la décade à venir, plusieurs mouvements sont susceptibles d'affecter la répartition actuelle de la population :

- l'attirance des villes,
- la sédentarisation progressive des nomades dans les Etats voisins du desert,
- la concentration dans les zones de cultures riches, en provenance des régions d'économie vivrière pauvre,
- l'accroissement des densités entraînant des surpeuplements locaux,
- l'ouverture de périmètres irrigués,
- l'émigration traditionnelle des Mossi vers la Côte-d'Ivoire ;

seuls le premier et le dernier portent sur des effectifs considérables ; dans l'ensemble on peut admettre que grosso-modo la disposition spatiale présente des habitants en dehors des agglomérations ne sera pas sensiblement modifiée.

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ASSOCIES A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

CARTE SUR LA POPULATION



22.- LES REVENUS ET LA CONSOMMATION

Dans les huit Etats de la zone, les revenus sont très inégalement répartis entre diverses catégories sociales : entre les citadins et les ruraux, entre les entrepreneurs individuels et les salariés, entre les fonctionnaires et les autres salariés, entre les Africains et les autres étrangers ; à l'intérieur du monde rural, il faudrait distinguer entre le salaire agricole, le paysan s'occupant de produits d'exportation, et celui s'intéressant aux cultures vivrières, tout en tenant compte de l'autoconsommation qui n'intervient pas dans la création d'un marché monétaire, etc... soit un nombre impressionnant de variations dans le volume et les sources de revenus, et dans les habitudes de consommation.

Beaucoup d'éléments manquent malheureusement pour pouvoir obtenir une ventilation aussi poussée, néanmoins les indications déjà disponibles permettent de se faire une idée de l'ordre de grandeur des différences : les échantillons les plus significatifs ont été regroupés dans le tableau 13.

Ainsi, en Mauritanie, pour un produit intérieur brut par personne active de 67 000 F CFA en 1962 (dont 20 000 F d'autoconsommation), les salaires distribués en 1962 s'élèvent à 7,3 milliards F CFA, soit 339 000 F par salarié national et étranger ; le salaire mensuel moyen du secteur privé (salaire national et étranger) est passé de 27 500 F (1962) à 32 000 F (1963) ; 31 500 F (1964) ; 40 000 F (1965) ; pour les seuls nationaux, le salaire annuel moyen d'un agent de l'Administration se monte à 247 000 F CFA en 1962 (estimation du plan : 266 000 F en 1966), celui d'un salaire privé à 152 000 F (179 000 F prévus en 1966), alors que le revenu moyen des producteurs ruraux ne dépasse pas 26 300 F, et encore en grande partie fourni par l'autoconsommation (26 900 F en 1966).

Le revenu du paysan correspondait au Sénégal en 1962 qu'au dixième du revenu par salaire du secteur public, qu'au huitième de celui du secteur privé, mais celui-ci est accru du fait de l'incorporation des salariés non Africains, et l'écart est moindre entre paysan et salarié privé africain ; le produit intérieur brut par personne active (nationale ou étrangère) s'élève en 1964 à 106 000 F (dont 16 000 F d'autoconsommation).

Au Mali, alors que le produit intérieur brut par habitant doit s'élever en 1964 aux alentours de 16 000 F CFA dont peut-être quelque chose comme 4 500 F d'auto-consommation, les salaires et traitements perçus "per capita" atteignent :

- pour les agents (nationaux et expatriés) payés par le budget national en 1964-1965 : 425 000 F,
- pour les secteurs économiques modernes en 1964 : 233 000 F.

Tableau 13
ECHANTILLONS DE LA REPARTITION DES REVENUS

	MAU 1961	SEN 1962	MAL 1959	H-V 1964	C-I 1960	NIG 1962	DAH	TOG 1962
Production intérieure brute (milliards F CFA)	19,4	136,6	60,1	50,4	135,2	56,5	36,9	29,1
dont autoconsommation		(20,7)	(25,8)	(24,7)	(41,3)			(11,5)
Population totale (unités)			4 200 000	4 700 000	3 088 000(b)	3 021 000		1 507 000
P.i.b. par habitant (F CFA)	28 000		14 300	10 700	43 600	20 400		19 400
Population active (unités)	400 000	1 320 000		2 350 000	1 800 000		1 120 000	580 000
dont producteurs ruraux		1 100 000*		2 300 000				458 500
(revenu moyen) (F CFA)	26 300*	43 500*		16 400				31 000
(revenu monétaire moyen)				5 700				7 000
salariés privés		74 000		20 000	144 660*			18 800
(revenu moyen)	152 000*	332 000		215 000	156 000*		(a)	97 000
administration	5 500*	33 000	15 880*	14 000	24 950			12 200
(revenu moyen)	247 000*	441 000	244 000*	437 000	364 000			231 000
Population urbaine (unités)				260 000	466 000(b)			157 000
Revenus des ménages (milliards F CFA)		132,6	61,2	49,4	111,6	45,5	36,0	28,3
Consommation des ménages	13,5	115,7	55,0	48,9	99,9	44,3	32,4	29,0
* agents nationaux seulement.								
a) salarié agricole 41 000 ; non agricole du secteur privé 132 000.								
b) en 1958								

Les plus récents comptes économiques de Haute-Volta (1964) répartissent les revenus des ménages en :

	<u>Milliards F CFA</u>
- revenus de 2 300 000 agriculteurs, éleveurs, artisans	37,7
- salaires et charges sociales 20 000 salariés du secteur privé	4,3
- salaires et charges sociales 14 000 salariés du secteur public	6,1

soit un revenu per capita respectivement de 16 400 F 215 000 F, et 437 000 F, non africains compris.

L'autoconsommation atteint 10 700 F par tête.

D'après les perspectives décennales de la Côte-d'Ivoire, le revenu des salariés du secteur privé doit passer de 20,4 milliards F CFA au total (144 660 personnes) en 1960, à 49 milliards F (245 420 personnes) en 1970 et 68,7 milliards F en 1975 ; le revenu des salariés de la fonction publique passerait de son côté de 10,2 milliards F (24 950 agents) en 1965, à 21,2 milliards F (43 430 agents) en 1970, et 30 milliards F en 1975, d'où des salaires par tête de :

- privé : 141 000 F en 1960 ; 200 000 F en 1970 ; 220 000 F en 1975
- public : 408 000 F en 1960 ; 488 000 F en 1970 ; 526 000 F en 1975,

alors que le produit intérieur brut par personne active (nationale et étrangère) ne dépasse pas, en 1964, une valeur de 118 000 F, dont environ 23 000 F d'autoconsommation.

Les comptes économiques du Niger mentionnent pour 1962, le versement de 6,7 milliards F CFA à 7 500 fonctionnaires et salariés de l'Administration (893 000 F par tête), de 2,4 milliards F à 8 500 salariés du secteur privé (282 000 F par tête), de 0,2 milliard F à 2 300 personnes occupées à un service domestique (87 000 F par tête) ; l'importance des deux premiers chiffres s'expliquant par la participation d'agents européens proportionnellement assez nombreux : en 1959 l'on estimait que le revenu moyen d'un ménage européen (2 personnes) était de 715 000 F CFA, celui d'un ménage de salaire africain tombait à 180 000 F, et celui de la moyenne générale des ménages africains (6 personnes) à 81 000 F ; d'autres indications font état, pour l'année 1963 (chiffres ne concernant que les travailleurs africains), un revenu par tête de 16 900 F pour les agriculteurs et éleveurs, de 36 800 F pour les commerçants traditionnels, de 60 800 F pour les salariés des secteurs public et privé. De son côté, le plan nigérien prévoit que la production intérieure brute passera de 56,5 milliards F CFA en 1962 à 67,3 milliards F en 1969, par contre les traitements et salaires versés par l'Administration atteindront cette dernière année, un montant de 8,2 milliards F, ceux versés par les entreprises 4,2 milliards F, ce qui marque un sérieux renforcement de la place des salariés.

Le revenu moyen annuel par habitant du Dahomey est d'environ 37 000 F CFA ; la même inégalité que dans les autres Etats s'y retrouve : les 15 191 fonctionnaires et agents des organismes para-publics ont perçu 4,5 milliards F CFA en 1965, soit une moyenne de 296 000 F. Le Dahomey envisage une politique de compression des salaires publics : la masse ne devrait pas dépasser selon les prévisions du plan 3,7 milliards F en 1966 (243 000 F par agent) pour atteindre 4,1 milliards F en 1970 (après accroissement des effectifs de 1 103 personnes, soit 252 000 F par agent).

Le Togo envisage l'évolution suivante de la masse des salaires :

- versés par l'Administration : 1,80 (1958), 3,07 (1962), 4,60 (1970) (*)
- versés par les entreprises : 1,16 (1958), 3,06 (1962), 4,70 (1970) (*)

En 1962 :

- 458 500 agriculteurs avaient un revenu annuel individuel moyen de	31 000 F
- 7 300 salariés agricoles " " " "	41 000 F
- 11 500 salariés non agricoles du secteur privé " "	132 000 F
- 12 200 fonctionnaires et salariés de l'Administration " "	231 000 F

En 1965, la moyenne annuelle des soldes des agents de la fonction publique et assimilés atteint 280 000 F.

Le rassemblement des données éparses reproduites ci-dessus montre que, si le revenu des agriculteurs oscille entre 15 000 et 45 000 F par an, dont plus de la moitié en autoconsommation, et si celui des salariés agricoles ne s'en écarte guère, par contre le revenu des salariés africains urbains varie de 130 000 F à 180 000 F dans le secteur privé, de 230 000 F à 440 000 F dans l'Administration. Or si les salariés urbains habitent par définition dans les villes, il en est de même de la plupart des fonctionnaires, ce qui explique l'importance primordiale de l'urbanisation dans la création des marchés : le Mali n'admet-il pas que le revenu par tête est trois fois plus élevé pour les masses urbaines que pour les masses rurales ? Et la Haute-Volta de 1959 n'estimait-elle pas que la consommation de chaque citoyen africain atteignait 3,2 fois la consommation (8 350 F à l'époque) d'un habitant rural ?

L'avantage des villes ne fera que s'accroître d'ici 1975 ; pour se faire une idée de l'importance respective et de la répartition des marchés à l'époque, l'on peut supposer que le revenu per capita urbain se maintiendra alors à trois fois le revenu rural, d'où le calcul suivant :

(*) = milliards F CFA.

	MAU	SEN	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG
Produit intérieur brut (10 ⁹ F CFA)	40	230	100	85	369	78	67	57
Population urbaine (1 000 h.)	90	1 940	800	420	1 620	320	480	390
Population rurale	1 010	2 360	5 100	5 480	3 180	3 880	2 520	1 710
Revenu urbain (10 ⁹ F CFA)	21	164	32	16	223	16	24	23
Revenu rural	19	66	68	69	146	62	43	34
- auto-consommation	- 8	- 32	- 38	- 50	- 62	- 36	- 18	- 21
Revenu monétaire rural	11	34	30	19	84	26	25	13

Un tel calcul ne prétend pas à l'exactitude, il ne souhaite que clarifier le problème. Le choix du coefficient 3 peut, certes, être critiqué ; d'autre part, faute de connaître ce dernier, le revenu intérieur a été pris égal à la production intérieure, ce qu'il n'est pas ; également, l'autoconsommation a été entièrement déduite du revenu rural ; enfin les résultats des calculs ont dû être corrigés pour la Mauritanie (par comparaison avec les Etats voisins) pour tenir compte de la progression presque exclusivement minière de cet Etat.

La totalité des revenus urbains s'élèverait selon ce calcul en 1975 à 519 milliards F CFA, celle des revenus monétaires ruraux à 242 milliards F, soit 761 milliards F en tout ; ramenés en pourcentages, ces chiffres donnent :

	MAU	SEN	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG	Total
Revenus urbains	3	21,5	4	2	29,5	2	3	3	68
Revenus monétaires ruraux	1,5	4,5	4	2,5	11	3,5	3,5	1,5	32
Revenus totaux	4,5	26	8	4,5	40,5	5,5	6,5	4,5	100

Si l'on note que les agglomérations de Dakar et Abidjan représentent dans cette optique respectivement 10 % et 12 % de l'ensemble des revenus totaux, on voit que les marchés ont tendance à se grouper en deux zones privilégiées, autour du Cap-Vert au Sénégal et en basse Côte-Ivoire ; des flots de consommation existent dans chacun des autres Etats, un flot par Etat groupé (cf supra la répartition actuelle de la population) aux alentours des zones comprenant les capitales des Etats ; ces flots secondaires présentent un poids économique beaucoup plus faible que celui des deux zones privilégiées, le Mali prenant une légère avance par rapport aux cinq autres Etats.

23.- LES TRANSPORTS

Du portage à tête d'homme jusqu'à l'avion à réaction, les Etats de la zone disposent de toute la gamme des moyens de transport. Ouverte à l'économie par le chemin de fer qui y conserve une place de choix, l'Afrique de l'Ouest dépend actuellement essentiellement de son réseau routier pour les relations internes. Vis-à-vis de l'extérieur, la zone forme avec ses voisins anglophones une île économique liée au trafic marchandises maritime.

231.- Les principales voies de transport et leur développement futur

En tête des moyens de transport, les routes et pistes offrent le réseau le plus ramifié, emprunté par un trafic (plus de 1 milliard de tonnes kilométriques) plus important que celui de tout autre système de communication, même celui des chemins de fer qui se place au second rang (773 millions de tonnes kilométriques).

A.- Les routes et pistes

Le réseau routier de Mauritanie demeure rudimentaire : 5 900 kilomètres de pistes aux caractéristiques encore sommaires, et sans bitumage en dehors des agglomérations ; deux axes principaux se dégagent : d'une part la route nationale (permanente) Rosso-Nouakchott-Atar-Fort Gouraud, d'autre part la route nationale Rosso-Kaédi-Aioun-el-Atrouss-Néma (permanente de Kaédi à Aioun-el-Atrouss).

Les améliorations en cours concernent :

- l'établissement d'une route bitumée Rosso-Nouakchott (214 km) dont les travaux commencent au cours du premier trimestre 1966,
- l'amélioration de la route Boghé-Néma ; les travaux sur le tronçon Kaédi-Kiffa (310 km) s'achèvent en 1966 ; la section Boghé-Kaédi, financée, n'est pas encore commencée ; la section Kiffa-Aioun-el-Atrouss-Néma demeurera plus sommairement traitée,
- la liaison d'Atar à la voie ferrée Fort-Gouraud - Port-Etienne (gare de Choum), dont le financement est en cours de discussion.

Le réseau routier du Sénégal s'oriente autour de quatre axes principaux : route de Mauritanie (Dakar-Thiès-Saint Louis), route Thiès-Touba, route du Mali (Dakar-Kaolack-Tambacounda), route de Casamance (Kaolack-Ziguinchor) ; concentré à l'Ouest d'une ligne Rosso-Sedhiou, il laisse la moitié du pays et le sixième des habitants sans infrastructure correcte de voies de communications. Au 1er juillet 1966, ce réseau se décomposait en 1 912 kilomètres de routes bitumées dont 550 kilomètres parallèles à la voie ferrée (le Sénégal estime qu'un trafic de 20 000 tonnes par an justifie le revêtement d'une route), 649 kilomètres de routes en terre à caractéristiques définitives (qui seraient intéressantes à partir d'un trafic de 5 000 tonnes par an), 1 198 kilomètres de routes en terre à caractéristiques provisoires, 5 340 kilomètres de pistes (certains documents font état de 10 000 à 11 000 kilomètres de pistes). Les routes en terre à caractéristiques définitives devront, en principe être revêtues ultérieurement. De nouvelles routes, pour une longueur de 562

kilomètres, ont été étudiées et vont pouvoir être construites. D'ici 1975, on peut penser que tous les tracés étudiés ou modernisés auront été réalisés en routes bitumées permanentes, et les bacs remplacés par des ponts chaque fois que la substitution est possible (largeur des cours d'eau non excessive).

Tableau 14
INFRASTRUCTURE ROUTIERE

	Routes	Pistes	Bitumée (hors agglomérations)	Infrastructure permanente
Mauritanie	2 170	3 730	-	1 557
Sénégal	3 759	5 340	1 912	649
Mali	7 260	4 820	880	7 500
Haute-Volta	8 901	7 761	-	2 200
Côte-d'Ivoire	12 989	19 423	975	22 000
Niger	7 244	10 500	150	2 594
Dahomey	← 6000 →		631	2 385
Togo	1 671	3 000	206	...

En 1966 les routes permanentes sont convenablement entretenues ; avec la diminution des crédits d'entretien, il est à craindre que, dans le futur, les efforts se concentrent sur les routes bitumées.

Le réseau routier du Mali a une structure conditionnée par la taille et la continentalité du pays : desserte du pays "utile" dans le quadrilatère Bamako-Ségou-Sikasso-Bougouni ; liaisons avec l'extérieur. Il comporte au 31 décembre 1965 : 5 600 kilomètres de routes nationales (dont 4 500 kilomètres praticables en tous temps), 1 660 kilomètres de routes d'intérêt régional (1 000 praticables en tous temps), 4 820 kilomètres de routes d'intérêt local à la charge des Commandants de cercle (2 000 praticables en tous temps).

. Aux 880 kilomètres de routes bitumées actuellement en service, 255 kilomètres en cours de construction, viendront s'y ajouter sous peu, de plus 260 kilomètres nouveaux pourrait être commencés en 1966 et 1967. La politique routière suivie consiste à doter les routes d'un revêtement léger à partir du passage de 100 véhicules-jour, et d'un revêtement lourd au-delà de 500 véhicules-jour. Les axes qui recevront une priorité d'attention dans les années à venir doivent favoriser la liaison avec les chemins de fer Dakar-Niger et Abidjan-Niger ; au total il est prévu que 2 000 kilomètres de routes bitumées seront achevés en 1970 :

- Bamako-Bougouni-Sikasso-Zégoua (déjà bitumé 363 km , ou en cours, 120 km) Ouangolodougou,
- Ségou-Bla-San (projet, 185 km), avec bretelle Bla-Koutiala (projet, 75 km) Kourivers Paramana et Bobo-Dioulasso en Haute-Volta ; éventuellement bretelles Koutiala-Kinparana (82 km) et Kouri-Kinparana,
- Sikasso-Koutiala (10 km bitumés, 115 km à bitumer);
- Mopti-Koro (160 km), vers Ouahigouya et Ouagadougou en Haute-Volta, en cours d'étude, réalisation prévue après 1970,
- Ségou-Niono (109 km),
- Kayes-Sandaré-Nioro (251 km) ; bretelle Dialaka-Yelimane (68 km) ; en cours d'étude.

Le grand projet d'un axe routier transaharien, en cours de gestation, bénéficie de l'appui du Fonds Spécial des Nations-Unies.

Geo dans l'extrême-Est du Mali est ravitaillé par Niamey (Niger) à 443 kilomètres. Bamako-Ségou (235 km) et San-Mopti (212 km) sont déjà bitumés, ainsi que trois antennes périurbaines : Bamako-Koulikoro (30 km, plus 20 km en cours), Bamako-Kati (20 km), Tombouctou-Kabara (10 km).

Le réseau routier de la Haute-Volta s'allonge sur 16 662 kilomètres, avec 4 451 kilomètres de routes nationales dont 2 200 kilomètres de viabilité permanente (essentiellement les liaisons inter-Etats), 1 995 kilomètres de routes départementales, 2 455 kilomètres de routes régionales, 7 761 kilomètres de chemins ruraux. Il n'existe aucune route bitumée en dehors des traversées de quelques agglomérations. Pratiquement, l'état des routes est devenu très médiocre ; les Travaux Publics ne sont chargés d'entretenir que les routes nationales, et, en fait, seules les routes inter-Etats le sont.

La Haute-Volta ne dispose pas encore de politique routière définie de manière cohérente ; pourtant, d'ores et déjà, elle recherche le financement de trois projets de bitumage :

- Bobo-Dioulasso-Paramana (100 km) vers Kouri au Mali,
 - Ouagadougou - Po (147 km) vers le Ghana, où un axe goudronné de bout en bout mène à Accra et à son port Téma,
 - Ouagadougou-Koupéla (137 km) sur la route du Niger,
- tandis que d'autres tracés font encore l'objet d'études : Ouagadougou-Kaya-Dori ; Fada-N'Gourma-Pana, vers le Dahomey ; Kaya-Kongoussi ; Ouagadougou-Kongoussi ; Yako-Koudougou.

Le réseau routier de la Côte-d'Ivoire, en constante amélioration comporte déjà 32 412 kilomètres de voies diverses au 31 décembre 1965 : routes nationales à grande circulation ("A") avec 5 887 kilomètres dont 914 kilomètres bitumés, routes nationales d'intérêt général ("B") avec 7 102 kilomètres (60 km bitumés), routes nationales d'intérêt régional ("C") avec 19 423 kilomètres (1 km bitumé). Certaines routes ou tronçons de route de classe A, et exceptionnellement de classe B sont classées "routes protégées à grande circulation" en raison du volume de leur trafic et de leur importance particulière de liaison. Les routes permanentes quadrillent pratiquement l'ensemble du pays, tandis que les routes bitumées, achevées, ou en cours d'achèvement dessinent trois axes : Aboisso (près de la frontière Ghanésienne) - Gagnoa ; Abidjan-Bouaké (tronçon commun avec la route précédente d'Abidjan à N'Douci) ; Abidjan-Abengourou-Agnibilékrou avec antenne sur Bongouanou.

Les routes A et B, et la moitié des routes C sont permanentes ; grâce à la bonne infrastructure d'entretien dont dispose le pays, leur état est satisfaisant.

Au bitumage près de certains tronçons :

- Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa,
- N'Doci-Agboville-Akoupé, et Agboville-Agou,

le réseau a acquis sa configuration définitive sauf dans la région du Sud-Ouest qui entame sa mise en valeur : Lakota-Gueyo ; Sassandra-Tabou (208 km) ; San Pedro-Soubre (119 km) ; Soubre-Issia-Guessabo (143 km).

Le réseau routier du Niger comprend 4 954 kilomètres de routes nationales, 2 290 kilomètres de routes d'intérêt local, et environ 10 500 kilomètres de pistes de liaison interne dans les cercles. Parmi les routes nationales, 3 369 kilomètres sont entretenus par les Travaux Publics (150 km bitumés, 1 908 km à viabilité permanente) et 985 kilomètres par le Ministère de l'Intérieur (698 km à viabilité permanente). Un axe Est-Ouest : frontière du Mali (en provenance de Gao) - Niamey-Dosso-Maradi-Zinder, constitue l'ossature essentielle, dont le bitumage a commencé en 1965, ainsi que son embranchement Takieta (un peu à l'Ouest de Zinder) - frontière de la Nigeria (vers Kano); de Dosso une route se dirige vers Gaya et le Dahomey.

Les objectifs 1975 comportent l'achèvement de cet axe lourd sur lequel seront branchés les différents centres du pays, et où déboucheront les pistes d'évacuation : en tout 1 200 kilomètres de routes bitumées, plus de 1 500 kilomètres de routes améliorées ou en terre.

Le réseau routier du Dahomey, long au total de 6 000 kilomètres, comporte 631 kilomètres de routes bitumées, 2 784 kilomètres de routes et pistes entretenues par les Travaux Publics, 1 150 kilomètres de routes et pistes entretenues par les circonscriptions (Préfectures et Sous-Préfectures), 1 400 kilomètres de pistes non classées. Outre les routes revêtues 2 385 kilomètres de routes sont en état de viabilité permanente. Le réseau est disposé autour de deux axes : côtier, de la frontière du Togo à la frontière de la Nigeria, revêtu de bout en bout (165 kilomètres) ; Nord-Sud Cotonou-Parakou-Malanville vers la République du Niger.

Le Dahomey n'a pas établi de plan à moyen ou long terme pour l'amélioration de son infrastructure routière ; il ne dispose que de projets isolés : l'un d'eux - il s'agit de la route Comé-Lokossa-Aplahoué a trouvé un financement pour le bitumage d'un de ses tronçons, les autres demeurent à l'état de possibilités : amélioration de la liaison avec la Haute-Volta par Natitingou-Fada-N'Gourma, et par Kandi-Diapaga ; renforcement de la route côtière ; construction d'une route Kétou-Savé afin de doubler la liaison Nord-Sud dans la seule zone du Dahomey où elle soit encore unique.

Le réseau routier du Togo dispose de 4 671 kilomètres de voies au 31 décembre 1965, dont 1 671 kilomètres entretenus par l'Etat (206 km bitumés, et 1 465 km de routes en terre). Comme celui du Dahomey, le réseau togolais offre le dessin d'un T renversé, avec une route côtière de la frontière ghanéenne à la frontière dahoméenne (50 km) entièrement bitumée et un axe Nord-Sud Lomé-Dapango, vers la Haute-Volta (687 km) goudronnée sur 82 km ; les routes Lomé-Paliné-Atakpané, Atakpané-Badou et quelques transversales allant de la frontière du Ghana à celle du Dahomey complètent le schéma. L'état d'entretien des routes, satisfaisant au Nord de Sokodé (encore qu'il y ait quelques passages défectueux au Nord de Dapango), devient médiocre au Sud de Sokodé, surtout le long de la voie ferrée et pour la route Lomé-Paliné-Atakpané, la plus mauvaise.

Les extensions prévues portent :

- d'une part sur des routes bitumées :

- . Atakpané-Paliné (102 km) ; Anfoin-Tabligbo (32 km) ; en cours de réalisation,
- . Atakpané-Badou (90 km) ; travaux financés,
- . Aflao-Hillakondji (50 km) ; études en cours,
- . Tsévié-Lomé (35 km) ; Tsévié-Tabligbo (43 km) ; Tsevié-Atakpané (136 km) ; Atakpané-Blitta (102 km) ; Lomé-Paliné (121 km) ; études financées ;

- d'autre part sur des routes en terre : Tsévié-Tabligbo (43 km), études financées ; environ 614 kilomètres d'extension sur d'autres routes sont envisagées.

La plupart des Etats ont adapté pour leurs routes principales des caractéristiques similaires : essieu de 10 tonnes, (13 t sur les nouvelles routes de Côte-d'Ivoire) ; ouvrages d'art supportant 25 tonnes (30 t au Mali, et pour les nouveaux ponts en Côte-d'Ivoire).

Dans divers Etats, certaines routes courent parallèlement aux voies ferrées, ce qui peut conduire à une concurrence entre ces deux modes de transport.

B.- Les chemins de fer

Les chemins de fer constituent en effet le deuxième grand moyen de transport de fret dans les Etats de la zone. Ils ne sont pas constitués en réseau unique, mais en lignes séparées partant d'un port vers l'intérieur. Au début du siècle, lorsque commença l'extension des voies ferrées, elles avaient bien été conçues comme devant s'intégrer en un ensemble cohérent (plan Roume par exemple) qui ne fut pas intégralement réalisé. De temps en temps, apparaissent des projets d'interconnexion, dont on ne voit jamais la réalisation. Un préjugé favorable envers l'infrastructure routière jette un certain discrédit sur toute nouvelle ligne ferroviaire (sauf minière) projetée dans les Etats francophones, qui, finalement, disposent de beaucoup moins de voies ferrées que les Etats anglophones. Peut-être est-il permis de regretter une telle attitude, ne serait-ce que du point de vue industrialisation : comme on le verra plus tard en examinant les localisations industrielles, toutes les usines importantes, tous les centres manufacturiers se trouvent desservis par un chemin de fer.

En Mauritanie, une voie ferrée à écartement large (1,44m) longue de 675 kilomètres relie Port-Etienne aux gisements de fer de Fort Gouraud ; elle sert essentiellement à l'exportation du minerai, cependant la Société Nationale des Transports Ferroviaires Mauritanien (SNTFM) y assure l'exploitation des transports d'intérêt général, voyageurs et marchandises.

Le Sénégal et le Mali disposent d'un axe ferroviaire commun entre Dakar et Koulikoro (1 286 km). Cependant, depuis la rupture de la fédération du Mali en 1960, la gestion est assurée de façon totalement séparée de part et d'autre de la frontière.

Le Sénégal est le seul Etat francophone de l'Ouest africain a avoir un embryon de réseau : Dakar-Thiès-Kidira (643 km) vers le Mali, avec embranchement Diourbel-Touba (47 km) et Guinguinéo-Kaolack (21 km), (Dakar) Thiès-Saint Louis (193 km), avec embranchements Tivaouane-Taiba (privé) et Louga-Linguère (128 km). En tout la Régie des Chemins de Fer du Sénégal dispose au 30 juin 1965 de 1 240 km de voies à l'écartement métrique, dont 1 094,5 km de voies principales (62 km à double voie ; 970,5 km à voie unique) et 145,5 km de voies secondaires. Le deuxième plan sénégalais (pour 500 km) et le troisième plan (pour 142 km) prévoient la rénovation du réseau par la pose de rails lourds ; le troisième plan sera celui de la mise en condition de la voie pour l'application de l'électronique et de l'automatisme, application qui sera faite au cours du quatrième plan.

Le Mali exploitait au 31 décembre 1965, une longueur de 641 kilomètres de voies à l'écartement métrique, non compris 38 kilomètres de voies de service ; il s'agit d'une ligne unique entre la frontière sénégalaise et Koulikore. L'état général d'entretien est bon, sauf 40 kilomètres qui nécessitent un ballastage. La Régie des Chemins de Fer du Mali n'envisage pas d'extension de son réseau, bien qu'un projet définitif de liaison vers la Guinée existe : Bamako-Siguiri-Kouroussa (350 km dont 140 km au Mali) ; par contre l'amélioration de la voie existante est prévue : 92 kilomètres en rails soudés, de Kayes à la frontière sénégalaise, s'ajoutant aux 110 kilomètres déjà posés.

La Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta, à la différence du Sénégal et du Mali ont conservé l'unicité de leur réseau grâce à la Régie Abidjan-Niger ; une seule ligne existe : Abidjan-Bouaké-Bobo Dioulasso-Ouagadougou, longue de 1 145 km dont 517 km en Haute-Volta. Avec les deux bifurcations Treboville-Vridi (14 km) et Azaguié-Aké Befiat (14 km) le réseau a une longueur totale de 1 314 km dont 1 175,5 km de voies principales (2,5 à double voie et 1 070,5 à voie unique) et 138,5 km de voies secondaires, toutes à l'écartement métrique. Régulièrement entretenue, cette voie ferrée a cependant besoin de diverses améliorations : le ballastage, qui n'existait pas à l'origine, n'est pas entièrement achevé ; la section Agboville-Dimbokro doit entièrement être refaite.

De nombreux projets d'extension existent, parmi lesquels :

- le doublement de la voie sur le tronçon Abidjan-Anyama (23 km),
- liaison Ouangolodougou-Sikasso (au Mali) (198 km),
- liaison San Pedro, où un nouveau port est en cours de construction, Bamako (1 100 km), qui ne paraît guère avoir de chances de réalisation,
- prolongation de la voie, à partir de Ouagadougou vers Tambao (350 km) pour permettre l'exploitation du gisement de manganèse ; l'opération ne serait intéressante que si les réserves de manganèse dépassaient 10 millions de tonnes,
- liaison Anoumaba-Daloa (247 km).

Le Dahomey et le Togo n'ont pas à leur disposition d'outils aussi perfectionnés que le Dakar-Niger ou l'Abidjan-Niger ; de Lomé et Cotonou, plusieurs lignes partent en éventail sans accéder très profondément à l'intérieur du continent, d'où une faiblesse du trafic qui risque d'avoir des conséquences fâcheuses pour l'avenir des lignes. De plus un hiatus de 58 km entre Segboroué et Anecho empêche l'interconnexion des deux réseaux.

Le Dahomey dispose en 1965, de 579 kilomètres de voies principales à écartement métrique, gérées par l'organisation commune Dahomey-Niger des chemins de fer et des transports (OCDN) : Cotonou-Parakou, au centre (438 km) ; Cotonou-Porto Novo - Pobé à l'Est (108 km) ; Pahou (sur la ligne du centre) - Segboroué, à l'Ouest (34 km). A l'exception de la ligne de Pobé, qui devrait être entièrement refaite si une cimenterie s'installait dans cette ville, les autres lignes sont entretenues normalement, avec toutefois une certaine insuffisance par manque de crédits. Le financement de la prolongation de la ligne du centre, de Paradou à Dosso, au Niger (517 km) est recherché. De son côté le Niger envisage d'effectuer des études comparatives sur l'intérêt d'une liaison ferroviaire Ouagadougou-Niamey, Kaura-Namoda (en Nigeria)-Maradi.

Le Togo dispose en 1965 de 442 kilomètres de voies ferrées publiques principales (et 56 km de voies secondaires) gérées par les Chemins de Fer du Togo, et 25 km de voie privée entre Kpémé et Akoupamé raccordée avec la ligne d'Anécho ; toutes ces lignes sont à écartement métrique. Les lignes publiques assurent les liaisons Lomé-Palimé, à l'Ouest (116 km) ; Lomé-Blitta, au centre (276 km) avec embranchement Akbonou-Atakpamé (4 km) ; Lomé-Anécho, à l'Est (44 km) ; embranchement du port de Lomé (2 km). Les lignes de l'Ouest et de l'Est, armées avec les rails d'origine à la limite de l'usure, non ballastées, sont entretenues mais leur mauvais état a conduit le Gouvernement togolais à envisager la fermeture de la ligne de Palimé en 1968 et celle de la ligne d'Anécho en 1970. La ligne du centre, entièrement refaite, régulièrement entretenue, et qui connaît un regain d'activité par suite du transport des enrochements du port de Lomé, ne serait fermée en 1972, contre le gré des Chemins de Fer qui prétendent qu'au contraire la ligne devrait être prolongée jusqu'à Sokodé (80 km de Blitta) pour atteindre une région économiquement intéressante. La Commission Economique pour l'Afrique, de son côté a proposé la jonction du réseau togolais avec les réseaux dahoméen et ghanéen (celui-ci étant à l'écartement de 1,06 m).

Toutes les lignes ferroviaires de la zone sont entièrement diesélisées.

C.- Les voies fluviales

Les voies fluviales sont constituées essentiellement par une partie des cours du Sénégal et du Niger; le fleuve Gambie offre également un grand intérêt pour la navigation fluviale, mais ne concerne qu'indirectement la République du Sénégal.

Le fleuve Sénégal est navigable depuis Saint-Louis jusqu'à Kayes (à 956 km de la mer) pendant trois mois de l'année, jusqu'à Kaédi (535 km) pendant six mois, jusqu'à Boghé (380 km) pendant huit mois et jusqu'à Podor (270 km) ou Rosso (130 km) - selon le tirant d'eau des navires - pendant toute l'année; outre ces villes, les principales escales sont Richard-Toll (145 km), Dagana (170 km), Matam (620 km). Dans le cadre du comité inter-Etats pour l'aménagement du fleuve Sénégal, la construction d'un certain nombre de barrages devrait permettre la production d'énergie électrique, l'irrigation de nouvelles terres et l'amélioration des conditions de navigation qui pourrait être rendue permanente à l'aide de quelques écluses et de petits barrages de retenue.

Le fleuve Gambie représente l'une des plus belles voies navigables de l'Afrique de l'ouest; long de 1 400 kilomètres, dont les 475 km de son cours inférieur hors de la République du Sénégal, il est accessible jusqu'à Kuntam à 240 km de la mer pour les navires calant moins de 5 mètres (3 000 tonnes), et jusqu'à Koina près de la frontière sénégalogambienne pour les navires calant moins de 1,80 mètres.

Deux autres fleuves de la République du Sénégal présentent un intérêt pour les communications : le Saloum, que les navires de mer de moins de 4 mètres de tirant d'eau remontent jusqu'à Kaolack, offre une multitude d'escales en voie d'abandon; la Casamance est parcourue par un trafic fluvial dans tous les narigots permanents de son bassin.

Le fleuve Niger est navigable au Mali sur le tronçon Kouroussa (en Guinée) - Banako long de 350 kilomètres, puis, après les rapides de Sotuba, sur le tronçon Koulikoro - Gao long de 1 300 kilomètres; interrompue à nouveau par les rapides d'Ansongo et de Labbezanga, la navigation redevient possible ensuite sur le territoire de la République du Niger.

Seul le tronçon Koulikoro-Gao, exploité par les Ateliers et chantiers du Mali, présente une certaine activité. De Koulikoro à Mopti, la navigation est possible pendant six mois (début juillet-fin décembre), et pendant huit mois (début août-fin mars) de Mopti à Gao. De toutes les escales importantes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Dire, Kabara (port de Tambouctou), Gao, seule la première a un équipement en moyens de manutention, partout ailleurs la manutention reste manuelle.

Les études montrent que la section pourrait devenir navigable toute l'année avec le dragage d'un chenal, mais le problème de financement des travaux se pose; par ailleurs, un relèvement général du niveau des eaux serait rendu possible par la construction du barrage de Sélingué sur le Sankarani, ce qui permettrait l'utilisation toute l'année de chalands de 60 tonnes jusqu'à Gao; l'avant-projet existe, mais les études de réalisation ne sont pas encore faites. Aux environs de ce tronçon navigable, le Bani, affluent du Niger, et son propre affluent le Bagoé, sont navigables pendant six mois de l'année jusqu'à 650 kilomètres en amont de Mopti (au niveau de la route Bougouni-Sikasso), mais seuls des transports occasionnels l'empruntent.

En République du Niger, le fleuve n'est actuellement utilisé que pour des transports en pirogue sur de courtes distances, mais il a servi dans le temps à des transports, par chalands et remorqueurs, de marchandises lourdes en provenance de Cotonou. Les objectifs à venir sont, d'une part, de rendre le fleuve navigable dans la région de Labbazanga pour des navires à faible tirant d'eau, et, d'autre-part, de permettre la circulation de navires de tonnage moyen depuis Niamey vers le Sud, circulation qui sera certainement facilitée par la mise en eau du barrage de Kainji au Nigéria.

Parmi les autres eaux intérieures utilisables pour les communications, on doit citer le lac Tchad, emprunté seulement par des pirogues, et le système lagunaire qui borde une partie du rivage de la Côte-d'Ivoire où des canaux creusés entre les lagunes, ont permis d'ouvrir une voie continue de plus de 300 kilomètres de long partant de la frontière ghanéenne et centrée sur Abidjan, parcourue par un trafic très important; l'ouverture éventuelle du canal de Fresco pourrait étendre son influence vers l'ouest. Un système analogue au Dahomey, bien que d'envergure beaucoup moindre, permet un trafic régulier entre Porto-Novo et Lagos (en Nigéria).

D.- La voie aérienne

La voie aérienne est largement utilisée dans les Etats de la zone, soit pour leurs relations internes ou inter-Etats, soit pour les liaisons avec l'extérieur. Ils disposent pour cela d'une infrastructure conséquente et moderne, constamment étendue et améliorée.

Nombre de terrains accessibles aux appareils de type :

	<u>DC-8</u>	<u>DC-6</u>	<u>DC-4</u>	<u>DC-3</u>
Mauritanie	1	2	6	12
Sénégal	1	4	3	7
Mali	-	1 (a)	8	3
Haute-Volta	1	1	-	2
Côte-d'Ivoire	1	1	-	8
Niger	1	4	-	13
Dahomey	1	-	1	3
Togo	-	1 (a)	-	2

a) accessible aux appareils de type DC-7

E.- Les ports maritimes

Les ports maritimes jouent un rôle essentiel dans le trafic avec l'extérieur, moindre pour les relations inter-Etats de la zone.

En Mauritanie, Port-Etienne dispose d'un wharf de 80 m accessible par les grands chalutiers, d'un appontement minéralier de 245 m, à Cansado, entré en service en 1964, accostable par des navires de 45 000 tdw (et ultérieurement 100 000 tdw); il va s'accroître d'un port de pêche (quai d'accostage de 245 m) en cours de construction; la gestion est assurée par le "Port autonome de Port-Etienne"

Nouakchott utilise un wharf de chalandage, entré en service en 1966, qui sera agrandi au cas où l'exploitation du gisement de cuivre d'Akjoujt serait décidée; il est exploité en régie directe.

Au Sénégal, Dakar assure de nombreuses fonctions portuaires liées à sa situation remarquable : port d'escale et d'avitaillement, port commercial, port de réparation, port de pêche; il dispose d'un plan d'eau de 216 hectares, de 8 466 mètres de quai (dont 5 461 mètres avec un tirant d'eau dépassant 8 mètres), de 232 000 mètres carrés de terre-pleins et 57 000 mètres carrés de hangars, d'un bassin de radoub de 187 mètres. D'ores et déjà, la superficie des terre-pleins est un peu faible, et deux extensions de surface sont prévues au plan 1965-1969; par contre, la construction d'un môle minéralier (môle 7) avec 33 hectares de terre-pleins reste toujours en projet. En dehors du port, un sealine débarque directement les hydrocarbures à la raffinerie de M'Bour.

Saint-Louis accessible aux navires calant moins de 3 mètres, on ne voit plus passer qu'un trafic maritime pratiquement nul; l'exécution d'un wharf et d'un port maritime demeure encore à l'état de projet.

Le complexe portuaire du Saloum comprend le port de Kaolack à 117 km de la mer, accessible aux navires de moins de 105 mètres de long et de moins de 3,6/4,10 mètres de tirant d'eau, avec 630 mètres de quai, surtout utilisé pour les exportations d'arachides, l'appontement des salines du Siné-Saloum, et, à 17 kilomètres en aval, l'appontement de Lyndiane (exportation d'arachides), et l'appontement de Djifféré (exportation de minerai de titane).

Ziguinchor à 76 km de la mer, sur la Casamance, avec 330 mètres de quai accueille les navires calant moins de 4 mètres.

En Côte-d'Ivoire, Abidjan dispose d'aménagements portuaires en accroissement constant : 3 400 mètres de quai (dont 2 150 mètres avec un tirant d'eau dépassant 10 mètres), 351 000 mètres carrés de terre-pleins et 94 000 mètres carrés de hangars; un poste d'hydrocarbures accueille les pétroliers en dehors du port proprement dit; le port de pêche dispose de 400 mètres de quai, D'importants projets d'extension sont en cours de réalisation ou à l'étude, qui lui permettront constamment de faire face à l'accroissement du trafic.

Sassandra dispose d'un wharf, mais il constitue essentiellement un port d'embarquement des bois.

Tabou et Grand-Béréby ne sont que des rades foraines.

Un nouveau port est prévu dans le Sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, à San-Pedro, entre Sassandra et Grand-Béréby; dans une première étape, il comportera deux des quinze postes à quai possibles, dont l'ouverture entraînera la fermeture de Tabou et Sassandra.

Au Togo, le wharf actuel de Loné va être remplacé par un port en eau profonde, dont la première tranche, en cours de construction, entrera en service en 1968 : digue de protection de 1 105 mètres et môle d'accostage de 360 mètres (3 postes à quai), soit une capacité de 250 000 tonnes de marchandises manipulées par an; le port ne sera réellement utilisable qu'après l'exécution d'une deuxième tranche de travaux : allongement de la digue de protection et construction d'une traverse de fermeture avec postes pour navires pétroliers et minéraliers, extension des quais en fonction du trafic, aménagement d'un port de pêche. La capacité maximum du port sera alors de 750 000 tonnes pour les marchandises diverses et 1 million de tonnes pour les hydrocarbures et minerais.

Le wharf de Kpémé accostable par des minéraliers de 35 000 tdw, appartient à la Compagnie togolaise des mines du Bénin qui l'utilise pour ses exportations de phosphates et ses importations de carburants.

Au Dahomey, le "Port autonome de Cotonou", en eau profonde, est entré en service en 1965; il comprend une digue de protection de 1 424 mètres et une traverse de fermeture de 770 mètres abritant un plan d'eau de 40 hectares, 660 mètres de quai (4 postes à quai), non compris deux postes le long de la traverse pour le chargement des huiles en vrac et les hydrocarbures, 15 000 mètres carrés de surface couverte. La capacité de trafic en divers est estimée à 600 000 tonnes, au total supérieure au million de tonnes. La construction d'un quai de pêche est décidée sans que le financement soit encore trouvé.

Lomé se trouve par mer à 150 kilomètres de Téma (au Ghana), 140 kilomètres de Cotonou, ce dernier port lui-même distant de 110 kilomètres de Lagos (en Nigéria). Quatre ports en eau profonde sur un front de mer de 400 kilomètres, cela peut paraître excessif, et il ne serait pas étonnant qu'une concurrence désastreuse, surtout pour les deux plus faibles, Lomé et Cotonou, s'instaure entre eux. C'est pourquoi la solution, un moment caressée, mais malheureusement rejetée, d'un port commun au Togo et au Dahomey à Grand-Popo, aurait offert un avenir certainement plus brillant au développement des deux Etats.

232.- Les trafics

Le volume du trafic reflète l'activité économique des Etats, il est donc normal que les Etats les plus riches et les plus développés soient le siège de mouvements de marchandises (et de personnes) particulièrement actifs.

A.- Le trafic routier

Un moyen aisé d'appréhender l'importance respective du trafic routier dans chacun des Etats de la zone consiste à comparer l'outil qui permet ce trafic : le parc automobile (tableau 15).

TABLEAU 15
PARC AUTOMOBILE

	MAU (a) 1964	SEN (a) 1964	MAL 10-1965	H-V 1965	C-I 1964 (d)	NIG 1965	DAH (a) 1965	TOG (g) 1965
Voitures particulières	1 390	26 802	4 522	3 932	27 479	2 412	6 896	4 541
Voitures commerciales	36							
Autocars, autobus	38	2 376	88	95	398	82	93	88
Camions	2 341	15 107	2 098	3 695	17 428	1 609	1 384	5 365
Camionnettes								
Véhicules spéciaux	353	637	41	70	172	-	63	73
Véhicules très spéciaux	35							
Tracteurs	121	364 (b)	118 (b)	217	1 916	198 (e)	197 (f)	201
Remorques	45	-	29	157	129	188	87	77
Seni-remorques	51	-	41					
Total	4 410	45 286	9 605	8 252	49 208	7 358	11 968	10 345
Motocycles, vélomoteurs	641	824	1 565	451	1 004	264

- a) recensement probablement surestimé, toutes les radiations n'étant pas déclarées; MAU total des immatriculations 1955 et postérieures 3 742; DAH total des immatriculations 1956 et postérieures 10 465.
- b) trat urs routiers
- c) selon d'autres sources 2 802 camionnettes et 1 516 camions
- d) véhicules mis en circulation de 1953 à 1964
- e) dont 155 routiers et 43 agricoles
- f) dont 80 routiers et 117 agricoles
- g) parc constitué par addition des immatriculations neuves, sans retrait des véhicules hors de circulation; devrait être diminué de 10 % environ.

Une estimation approchée du parc réel au 31 décembre 1965 conduit aux chiffres suivants, ne comprenant pas les véhicules à deux roues :

Mauritanie	4 200 véhicules, dont 1 450 voitures et 2 160 camionnettes particulières et camions
Sénégal	45 300 " 26 800 " 15 100 "
Mali	9 800 " 4 580 " 2 810 "
Haute-Volta	8 200 " 3 820 " 3 890 "
Côte d'Ivoire	57 000 " 31 600 " 20 200 "
Niger	7 400 " 2 590 " 4 310 "
Dahomey	10 500 " 6 240 " 3 750 "
Togo	9 300 " 4 090 " 4 830 "

soit au total 151 700 véhicules, dont 81 170 voitures particulières et 57 050 camionnettes et camions. Ainsi la Côte-d'Ivoire dispose de 38 % du parc total, le Sénégal de 30 %; pour les voitures particulières (signe de richesse), la Côte-d'Ivoire de 39 % et le Sénégal de 33 %; pour les camionnettes et camions (signe d'activité économique) la Côte-d'Ivoire de 35 %, le Sénégal de 26 %. Ces deux pourcentages, plus faibles, s'expliquent du fait de l'existence sur le territoire des deux Etats de voies ferrées particulièrement actives, et surtout parce-que les autres Etats, ayant eux aussi une économie en expansion, doivent par la force des choses disposer de l'outil qui permettra de la vivifier.

En Mauritanie, le trafic contrôlé par l'office national des transports publics (O.N.T.P) a porté sur 13 millions de tonnes kilométriques du 1 janvier au 30 août 1965; le bac de Rosso, porte de communication du pays sur l'extérieur, a vu passer en 1964 un total de 14 883 véhicules dont 9 682 poids lourds. Diverses estimations envisagent pour 1970 un trafic de 55 000 à 70 000 tonnes de Nouakchott vers Rosso et de 10 000 tonnes de Rosso vers Nouakchott, de 35 000 à 40 000 tonnes sur la route Boghé-Kaédi.

Au Sénégal le trafic routier annuel de marchandises est évalué à 2,3 millions de tonnes et 280 millions de tonnes kilométriques; la sévère concurrence rail-route joue surtout au profit de la route. La moyenne annuelle mars 1964 avril 1965 fait apparaître une intensité de véhicules/jour de 3 010 entre Dakar et Rufisque, de 1 564 entre Rufisque et Thiès, de 1 034 entre Rufisque et M'Bour, de 717 entre Thiès et Banbey (route de Diourbel), de 847 entre Thiès et Tivaouane (route de Saint Louis), de 391 entre Louga et Saint-Louis (même route), de 622 au départ de Kaolak entre Kaolak et Tambacounda.

TABLEAU 16
EVOLUTION AUTOMOBILE (SANS DEUX-ROUES)
AU COURS DES RECENTES ANNEES

	MAU 31-12	SEN 31-12	MAL	H-V 31-12	C-I 31-12	NIG 31-12	DAH 31-12	TOG 31-12
1965	9 605 (30-10)	8 252	(7 809)	11 968	10 345
1964	4 410	45 286	7 192	49 208	(6 892)	10 407	9 397
1963		42 608	6 141	41 964	(6 041)	9 064	8 686
1962	3 237	40 146 5 908 (30.04.61)	35 820	(5 225) (avec motoc.)

Au Mali l'importance du trafic est difficile à évaluer, car il n'existe pas de comptages systématiques; on estime toutefois la circulation journalière à 200 véhicules sur l'axe Bamako-Ségou, 120 sur Segou-Bla-Koutiala et sur San-Mopti, 100 sur Mopti vers Ouagadougou, 30 (24 000 tonnes par an) sur Bla-San, 15 sur Kayes-Nioro.

En Haute-Volta, le plan intérimaire estimait le trafic routier marchandises en 1962 à 150 ou 200 millions de tonnes kilométriques.

En Côte-d'Ivoire la concurrence joue peu entre route et chemin de fer, celui-ci bénéficiant d'un monopole de fait sur l'itinéraire qu'il dessert.

Au Niger la Société nationale des transports nigériens (S.N.T.N) concentre environ le tiers des moyens de transport du pays. Les comptages effectués en janvier-février 1964 indiquent une moyenne journalière de 28 véhicules à la frontière malienne (route Gao-Niamey), 21 à la frontière voltaïque (route Niamey-Fada N'Gourma), 113 à la frontière dahoméenne (route Dosso-Parakou), 39 à la frontière de la Nigéria, (route Maradi-Kano) et 84 à Matameye (route Zinder-Kano), 112 entre Niamey et Dosso, 46 entre Dosso et Madaoua, 106 entre Madaoua et Maradi, 48 entre Maradi et Tessaoua.

Au Dahomey le trafic routier marchandises est estimé à 118 millions de tonnes kilométriques. L'exploitation du trafic routier vers le Niger au delà du terminus de la voie ferrée est le fait de l'organisation commune Dahomey-Niger, qui affrète des camions privés, ("Opération Hirondelle"). Les comptages enregistrent 101 véhicules/jour à la frontière nigérienne (route Parakou-Dosso), 20 véhicules à la frontière voltaïque (route Djougou-Fada N'Gourma), 127 véhicules à la frontière de la Nigéria (route Cotonou-Lagos), 475 à la frontière togolaise (route Cotonou-Lomé), 541 entre Cotonou et Allada, 185 à la sortie de Bohicon vers Parakou, 76 sur la même route un peu avant Parakou.

Au Togo le plan estime que le trafic routier atteindra 70 millions de tonnes kilométriques en 1970. Les comptages 1965 enregistrent 3 015 véhicules/jour entre Lomé et Anécho, 93 entre Lomé et Palimé, 698 entre Lomé et Tsévié, 133 entre Tsévié et Nuatja, 607 entre Anécho et Anfoin, 52 entre Palimé et Atakpané, 14 à Dopango.

D'une manière générale, l'amélioration et le bitumage des routes se faisant en fonction du trafic supporté, l'on peut admettre que le trafic se concentre sur les axes revêtus ou en cours de revêtement. L'image de ce réseau donne donc une idée assez précise de la concentration du trafic dans les zones proches des capitales, et de sa dilution au fur et à mesure qu'on s'en éloigne. En particulier le trafic routier aux frontières reste faible, par suite de l'avantage offert par le chemin de fer, quand il existe, dans le trafic à longue distance.

Seules exceptions : la route Saint-Louis-Nouakchott avec le bac de Rosso, jusqu'à présent monopole de la Mauritanie mais qui va perdre son monopole avec l'ouverture du wharf de Nouakchott, la route Sikasso-Zegoua-Ouangolodougou (deuxième exutoire du Mali, pour des raisons politiques), la route Parakou-Dosso avec le pont de Gaya-Malanville par laquelle s'écoule la majorité du trafic entre le Niger et l'extérieur, et la route Cotonou-Lomé (171 camions et camionnettes par jour à Hillakondji sur la frontière).

B.- Le trafic ferroviaire

Comme pour le trafic routier, le trafic ferroviaire est particulièrement actif à l'intérieur du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire, il se double d'un trafic également considérable entre ces deux Etats, le Mali et la Haute-Volta. Par contre, le trafic interne malien, voltaïque, dahoméen ou togolais ne porte que sur des quantités plus faibles (tableau 17).

TABLEAU 17
TRAFFIC FERROVIAIRE COMMERCIAL

	SEN 1964-1965	MAL 1964-1965	C-I + H-V	DAH	TOG
Tonnes chargées (1000t)	1 395	214	697	124	80
Tonnes kilométriques (millions)	277,01	116,51	326,29	45,13	7,43

Le réseau sénégalais a transporté 896 500 tonnes commerciales (135 millions de tonnes kilométriques) en 1962-1963; en 1963-1964, alors que les relations ferroviaires avec le Mali ont repris à partir du 1 juillet 1963, le tonnage transporté est passé à 1 390 500 tonnes (257 millions de tonnes kilométriques), et à 1 395 000 tonnes (277 millions de tonnes kilométriques) en 1964-1965.

Le trafic proprement sénégalais porte en 1964-1965 sur 1 207 000 tonnes (158 millions de tonnes kilométriques) dont 37 000 tonnes à l'importation; 878 000 tonnes à l'exportation et 293 000 tonnes de trafic local.

Le trafic avec le Mali a porté sur 188 000 tonnes (119 millions de tonnes kilométriques) dont 140 000 tonnes d'importations et 8 000 tonnes de marchandises sénégalaises à destination du Mali, 40 000 tonnes d'exportations en provenance du Mali.

Le réseau malien a transporté 146 000 tonnes (43 millions de tonnes kilométriques) en 1963, 227 000 tonnes (118 millions de tonnes kilométriques) en 1964, 214 000 tonnes (117 millions de tonnes kilométriques) en 1964-1965. Le trafic proprement malien demeure assez faible : 41 800 tonnes en 1964, 26 500 tonnes (5,8 millions de tonnes kilométriques) en 1964-1965, dont 16 500 tonnes à la montée et 10 000 tonnes à la descente.

Le trafic avec le Sénégal a porté sur 188 000 tonnes (111 millions de tonnes kilométriques) dont 148 000 tonnes à l'importation et 40 000 tonnes à l'exportation.

Le réseau Abidjan-Niger assure un trafic relativement stable : 664 000 tonnes et 319 millions de tonnes kilométriques en 1963; 710 000 tonnes et 334 millions de tonnes kilométriques en 1964, 697 000 tonnes et 326 millions de tonnes kilométriques en 1965. Une partie de ce trafic correspond à des échanges avec le Mali : 88 000 tonnes et 59,7 millions de tonnes kilométriques en 1964, 92 000 tonnes (67 700 tonnes à la montée, 24 000 tonnes à la descente) et 62,8 millions de tonnes kilométriques en 1965, et avec la Haute-Volta : 144 000 tonnes à la montée, 40 000 tonnes à la descente. Cette dernière année, 76,3 millions de tonnes kilométriques ont été transportées en Haute-Volta contre 255,4 millions de tonnes kilométriques en Côte-d'Ivoire. Par suite d'un très important excédent de transport à la montée, le trafic est fortement déséquilibré.

Le réseau dahoméen a transporté 148 000 tonnes (54 millions de tonnes kilométriques) en 1963, 123 000 tonnes (44 millions de tonnes kilométriques) en 1964, 124 000 tonnes (45 millions de tonnes kilométriques) en 1965, dont 51 000 tonnes à la montée et 73 000 tonnes à la descente; ces chiffres ne comprennent pas le transport de 1 845 000 tonnes d'enrochements entre 1960 et 1964 pour la construction du port. Sur ce trafic, le tonnage de marchandises intéressant le Niger est approximativement de 40 000 tonnes à l'importation au Niger et de 25 000 tonnes aux exportations.

Le réseau togolais a transporté 78 000 tonnes (7,0 millions de tonnes kilométriques) en 1963, 100 000 tonnes (8,2 millions de tonnes kilométriques) en 1964, 80 000 tonnes (7,4 millions de tonnes kilométriques) en 1965. Le trafic est déséquilibré au cours de l'année : la traite augmente le volume à la descente et des wagons sont obligés de remonter à vide; à d'autres moments, la montée est la plus importante et les wagons descendent à vide. Le trafic se répartit entre les lignes de manière variable selon les années, en fonction de l'importance des récoltes : 1964 (bonne année) : centre 48 %, ouest 35 %, est 17 % des 87 000 tonnes transportées en petite vitesse; 1965 (mauvaises récoltes) : centre 64 %, ouest 17 %, est 19 % des 65 000 tonnes petite vitesse.

C.- le Trafic fluvial

Le port fluvial de Saint-Louis, tête de navigation sur le fleuve Sénégal enregistre chaque année un trafic d'environ 40 000 tonnes de marchandises, intéressant pour moitié la Mauritanie; approximativement 20 000 tonnes par an sont transportées par pirogues, tandis que les Messageries du Sénégal ont assuré le transport de 20 800 tonnes en 1963, 25 400 tonnes en 1964, 20 700 tonnes en 1965 dont 18 300 tonnes à la montée et 1 400 tonnes à la descente.

Le Saloum supporte un trafic de chalands transportant environ 10 000 tonnes par an d'arachides à destination de Lyndiane.

La Casamance voit passer un trafic fluvial d'environ 50 000 tonnes par an, dont 30 000 tonnes d'arachides et 20 000 tonnes de matériaux de construction (coquillages et ronniers).

Sur le bief Koulikoro-Gao du fleuve Niger, le volume du trafic de la Compagnie malienne de navigation est passé de 40 000 tonnes (9,2 millions de tonnes kilométriques) pour la campagne 1962-1963, à 50 000 tonnes (14,2 millions de tonnes kilométriques) en 1963-1964, 71 000 tonnes (23,4 millions de tonnes kilométriques) en 1964-1965, et 69 000 tonnes (31,6 millions de tonnes kilométriques) en 1965-1966, dont 35 700 tonnes de marchandises embarquées à la montée et 32 700 tonnes embarquées à la descente.

Le trafic des voies lagunaires de Côte-d'Ivoire atteint près de 500 000 tonnes par an dont plus de 300 000 tonnes de bois et 100 000 tonnes de manganèse.

D.- Le trafic maritime

Au cours de l'année 1965 environ 8 800 navires d'une jauge nette totale de 24 millions de tonneaux ont pénétré dans les différents ports maritimes de la zone pour y débarquer 3,6 millions de tonnes et y embarquer 11,3 millions de tonnes de marchandises (tableau 18) soit une manutention totale de 14,9 millions de tonnes. En fait, quatre ports se détachent nettement : Port-Etienne avec légèrement plus de 6 millions de tonnes (40 % du total), Abidjan avec 3,6 millions de tonnes (24 %), Dakar avec 3,3 millions de tonnes (22 %), Kpémé avec 1 million de tonnes (7 %); les autres ports en sont donc réduits à la portion congrue puisque à eux sept, ils ne totalisent que 7 % du trafic marchandises. Si l'on considère que Port-Etienne et Kpémé, ports uniquement minéraliers, constituent des cas particuliers, on retrouve une fois de plus la prééminence de Dakar et d'Abidjan.

Voir tableau page suivante

TABLEAU 18
 TRAFIC PORTUAIRE EN 1965

	navires entrés		marchandises (1000 t)		
	nombre	tonnage (1000 tjn)	débarquées	(dt hydro carbures)	embarquées
Port-Etienne	131	39	5 974 (a)
Nouakchott (service 1966)	///	///	///	///	///
Saint-Louis (trafic maritime)	1	0,5	-	-	-
Dakar	4 256	11 805	1 783(b)	(873)	1 477 (c)
Kaolack et annexes du Saloum	207	200	1,6	195
Ziguinchor	89	93	17	76
Tabou (1964)	388	1 376	1,1	10
Sassandra (1964)	428	1 284	5	187
Abidjan	2 314	6 563	1 412	(519)	2 200
Lomé	362	1 087	117(d)	-	57
Kpémé	120	(28)	982
Cotonou	510	1.475	247	(73)	104

a) y compris trafic minéralier : 5 965 000 tonnes de minerai de fer exporté en 1965;
 b) non compris les hydrocarbures débarqués par sealine à Mbour;
 c) non compris 880 000 tonnes d'avitaillement de navires en hydrocarbures;
 d) non compris les hydrocarbures débarqués par sealine ou à Kpémé;

TABLEAU 19
EVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE
AU COURS DES DERNIERES ANNEES

(tonnage embarqué et débarqué, en milliers de tonnes)

	1963	1964	1965
Port-Etienne	1 413	5 065	6 013
Saint-Louis	0,6	-	-
Dakar	3 101	3 310	3 259
Kaolack et annexes	226	156	196
Ziguinchor	87	85	93
Tabou	7	11
Grand-Béréby	19	18
Sassandra	190	192
Abidjan	2 887	3 388	3 612
Lomé	157	174	173
Kpémé	487	802	1 009
Cotonou	296	274	351

Tous ces ports sont d'ailleurs loin de faire preuve du même dynamisme; Saint-Louis a un trafic désormais nul; Tabou, Grand-Béréby, ne vont guère mieux et d'ailleurs leur jour sont comptés. Dakar plafonne, Abidjan grimpe en flèche ... Aussi un survol futur de l'ensemble de ces ports donnera une vision certainement différente du panorama actuel.

Le wharf de Nouakchott peut d'ores et déjà, avec son équipement actuel, assurer un trafic annuel de 50 000 tonnes, pouvant être porté à 100 000 tonnes par un simple renforcement de l'équipement; la Mauritanie centrale et méridionale débouchera grâce à lui sur la mer au lieu de se détourner vers Dakar.

Le trafic de Dakar semble plafonner, mais à la différence d'Abidjan, il n'enregistre pas les hydrocarbures destinés à la raffinerie; pour y voir plus clair mieux vaut distinguer les mouvements de marchandises sèches et ceux d'hydrocarbures de soutage :

	1963	1964	1965
marchandises sèches : débarquées	860	908	910
embarquées	1 015	1 397	1 477
Total	1 875	2 305	2 387
hydrocarbures : débarquées	1 225	1 006	873
soutage	983	917	880

La situation apparaît très moyenne pour les marchandises sèches à l'importation, plus que favorable pour l'exportation en raison des excellentes récoltes récentes d'arachides, franchement dégradée pour le soutage (concurrence de Las-Palmas). Les prévisions envisagent pour 1969 un trafic de 2 914 000 tonnes, soit une progression annuelle de 7,6 % par rapport au 1 875 000 tonnes de 1963.

L'activité du port de Kaolack est liée à la campagne d'arachides, mais elle a tendance à baisser (261 000 tonnes en 1962). Le port de Ziguinchor équipé pour un trafic de 170 000 tonnes, possède une infrastructure suffisante pour écouler le trafic prévu en 1969 (29 000 tonnes à l'importation, 87 000 tonnes à l'exportation, soit au total 116 000 tonnes).

La construction d'un port à San-Pedro entraînera la fermeture des trois ports de Tabou, Grand-Béréby et Sassandra qui totalisaient 221 000 tonnes en 1964; grâce à la mise en valeur projetée du Sud-ouest de la Côte-d'Ivoire, le trafic escompté à son ouverture atteindra 740 000 tonnes, dont 60 000 tonnes aux importations et 680 000 tonnes aux exportations.

Le trafic d'Abidjan a quadruplé en dix ans; pour le comparer à celui de Dakar, il convient de mettre à part les hydrocarbures :

	1963	1964	1965
marchandises sèches, débarquées	796	941	894
embarquées	1 761	2 060	2 177
total	2 557	3 001	3 071
hydrocarbures : débarqués	331	386	519
embarqués	/// (a)	/// (a)	23

a) compris dans les marchandises embarquées.

Ainsi, les importations, du même ordre de grandeur que celles de Dakar, progressent un plus rapidement; par contre, les tonnages embarqués croissent à un rythme accéléré (13,2 % l'an entre 1955 et 1965; 16,8 % l'an entre 1960 et 1965). Le trafic total prévisible serait de 4,5 millions de tonnes en 1970 dont 2,025 à l'exportation.

Le trafic de Lomé envisagé pour 1970 est de 250 000 tonnes.

La capacité du port de Cotonou permet de faire face au trafic du Dahomey et du Niger (estimé à 20 ou 25 % du total) jusqu'en 1985 au plus tôt.

3.- L'INDUSTRIE

L'industrialisation de la zone - phénomène récent - reproduit les caractéristiques bien connues ailleurs dans les autres pays en voie de développement : seules quelques branches liées directement à la consommation ou répondant à une demande massive facile à satisfaire bénéficient d'une attention particulière. L'éventail s'ouvre peu à peu, mais les nouveaux projets se heurtent souvent à un problème de débouchés et à une concurrence entre Etats trop petits individuellement pour s'accommoder de leur marché propre.

31.- ANALYSE RETROSPECTIVE AU PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION

Jusqu'à la fin de la première Guerre mondiale, l'Afrique francophone de l'Ouest entamait à peine une mise en valeur basée alors sur la fourniture de matières premières brutes, et recevait de l'extérieur tous les produits nécessaires au maintien de cette activité embryonnaire. Seules existaient quelques occupations artisanales africaines : petits hauts-fourneaux du pays Mossi, petites foyes, fonderies de statuettes, tissages rudimentaires, etc...

Entre les deux Guerres, on assiste peu à peu à la naissance d'une première industrialisation sous forme d'huileries, savonneries, fabrication de produits alimentaires, fours à chaux, scieries, tissages ; les entreprises, souvent de faible taille, sont dans bien des cas assez sommairement équipées et ne supportent pas la comparaison avec les réalisations pratiquées à la même époque dans les vieux pays industriels. Commencée par les entreprises favorisant ou conditionnant l'exportation des produits bruts du sol et du sous-sol, cette industrialisation s'est poursuivie peu à peu par toute une série de réalisations qui visaient, d'une part à valoriser de plus en plus le produit destiné à l'exportation, et, d'autre part, à subvenir aux besoins essentiels du marché intérieur. L'ensemble n'était pas encore très conséquent : la consommation globale d'énergie en AOF s'élevait en 1938 à 175 000 tonnes d'équivalent charbon (236 000 tonnes en 1946 ; 643 000 tonnes en 1956).

Bien qu'au cours de la deuxième Guerre mondiale l'Afrique occidentale, coupée de la France, ait créé sur son sol certaines industries de remplacement, ce n'est qu'après 1947 que l'on sent un démarrage sérieux de l'économie, et de l'industrialisation. De 1947 à 1956, le produit national brut de l'AOF (avec Guinée, sans Togo) a évolué ainsi (milliards F CFA valeur 1955) :

Produit national brut	Indice	Accroissement annuel	Indice activité industrielle
1947 = 154	68	-	68
1948 = 175,5	77	+14%	81
1949 = 226,5	100	30	100
1950 = 253,5	112	12	103
1951 = 258,5	114	2	122
1952 = 267,5	118	4	163
1953 = 287,5	127	8	152
1954 = 320	141	11	160
1955 = 299	132	- 6	194
1956 = 322	142	+ 8

En 1951 la décomposition du produit intérieur brut aurait été la suivante :

- secteur primaire	112 milliards F CFA (courants)
- secteur secondaire	32 "
dont : entreprises industrielles (et minières)	
modernes	(7)
artisanat industriel (et minier)	(11)
construction	(14)
- secteur tertiaire	58
Production intérieure brute	202 milliards F CFA
dont : non commercialisée	(82)
Produit intérieur brut	222 milliards F CFA

La croissance de l'activité industrielle peut être également saisie à travers le nombre d'entreprises créées : de 1942 à 1954, un total de 333 autorisations préalables ont été accordées pour des entreprises manufacturières dont Sénégal 146 ; Côte-d'Ivoire 110 ; Guinée 44 ; Soudan 12 ; Dahomey 7 ; Mauritanie 6 ; Niger 5 ; Haute-Volta 3.

Par branche d'activité on compte 58 entreprises de produits alimentaires ; 53 traitant le bois ; 48 de boissons et glace ; 30 huile, savons, tourteaux ; 21 mécanique ; 19 briqueterie, tuilerie ; 18 conserverie ; 18 textile ; 15 produits chimiques ; 11 matériaux de construction ; 42 divers. Finalement ce sont toujours les mêmes branches industrielles que pendant l'entre deux-Guerres, qui intéressent les investisseurs, la diversification n'est pas encore très poussée.

Tableau 20

VALEURS AJOUTÉES EN 1956 DANS LES DIVERS TERRITOIRES

(milliards F CFA courants)

	MAU	SEN	SOU	GUI	H-V	C-I	NIG	DAH	Total AOF	TOG	Total (sans GUI)
Population (millions)	0,8	2,7	3,7	3,0	4,0	3,0	2,4	1,7	20,0	1,1	
Secteur primaire	...	39,2	44,9	...	25,0	...	32,8	23,9	266,4	15,8	...
Secteur secondaire	...	13,6	3,9	...	5,1	4,0	4,0	41,7	1,4	...
Secteur tertiaire	...	39,1	20,5	...	6,9	...	5,8	8,7	115,0	6,6	...
Prod. int. brute	12,1	91,9	69,3	49,0	37,0	99,1	42,6	36,6	423,1	23,8	397,9
dont commercialisée	(8,1)	(77,9)	(44,5)	(31,7)	(17,3)	(67,1)	(20,7)	(16,0)	(273,3)	(13,7)	(255,3)
Produit int. brut	13,2	107,4	74,3	53,5	41,0	105,7	45,9	39,6	462,1	25,3	433,9
dont pour le secteur secondaire :											
Produits végétaux et animaux	...	5,2	0,1	0,2	0,1	...	0,2	-	21,5	-	20,5
Produits alimentaires	...	13,0	0,4	1,0	-	...	0,1	1,7		0,2	
Energie	...	1,6	0,2	0,3	0,2	0,4	0,1	0,2	3,2	0,1	3,0
Matières premières & demi-produits	...	1,7	0,1	1,0	0,1	...	0,1	0,5	5,6	-	4,6
Produits mécaniques et électriques	...	2,3	0,3	0,5	0,1	...	0,2	0,2	4,9	0,1	4,5
Textiles et cuirs	...	2,5	1,9	0,3	1,8	...	1,3	0,7	11,8	0,8	12,3
Produits industriels divers	...	2,5	0,6	0,2	0,6	...	0,4	0,5	5,9	0,2	5,9
Bâtiments et tra- vaux publics	...	6,9	3,0	4,0	4,6	...	3,3	2,4	30,0	0,7	26,7
Total	...	35,8	6,6	7,5	7,5	...	5,7	6,2	82,9	2,1	77,5
Consom. interm.	...	-22,6	-2,7	-2,4	-2,4	...	-1,7	-2,2	-43,4	-0,7	-41,7
Valeur ajoutée	...	13,2	3,9	5,1	5,1	...	4,0	4,0	39,5	1,4	35,8

Quoique l'on ne puisse attacher une valeur certaine aux indications des comptes économiques dont le premier essai pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest remonte à 1956 (les chiffres indiqués pour 1951 ne sont que des ordres de grandeur), on remarque que la valeur ajoutée par le secteur secondaire passe de 32 à 42 milliards F CFA courants entre ces deux dates (tableau 20).

De 1958 à 1960, les anciens territoires de l'Afrique occidentale française sont tous devenus indépendants. Soucieux d'asseoir leur économie sur des bases aussi diversifiées que possible, conscients de la nécessité de développer rapidement le niveau de vie de leurs habitants, quelque souci de prestige aidant vraisemblablement, tous ont immédiatement ambitionné la croissance industrielle la plus large, non sans quelque optimisme et illusion quant aux possibilités réelles. Néanmoins le mouvement en avant s'est accéléré.

Toutefois, avec l'indépendance politique, le marché antérieur, déjà de 20 millions d'habitants en 1956, s'est trouvé morcelé, chaque fragment insuffisant souvent pour justifier une industrie raisonnablement conséquente ; des concurrences s'installent, des double emplois dilapident des investissements qui auraient pu être dirigés vers des emplois plus constructifs. A cet attrait nationaliste, chaque Etat a réagi à sa façon, et l'histoire industrielle récente de la zone n'est que la juxtaposition de huit histoires industrielles qui s'ignorent sereinement malgré des velléités épisodiques d'harmonisation.

A.- La Mauritanie

Jusqu'en 1959, la production intérieure brute de la Mauritanie était très faible, et l'importance de son secteur secondaire quasi-nulle. Depuis cette date, l'économie du pays s'est partagée en un secteur primaire en lente progression (et dont deux branches sont susceptibles d'alimenter des industries de transformation : pêche surtout, et élevage), et un secteur secondaire et tertiaire en accroissement considérable mais fondé sur une base unique : l'exportation du minerai de fer, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants (milliards F CFA courants) :

	1959 (comptes écon.)	1961 (comptes écon.)	1967 (prévisions)	1963-1966 (prévisions)	
				Investis- sements	Emplois supplém.
Secteur primaire	10,05	10,93	12,1	-
Secteur se- condaire	0,83	6,42	16,6	11,29	1 200
dont : indus- tries extrac- tives	(0,19)	(0,55)	(10,0)	(9,38)	(1 500)
énergie			///	///
industries ma- nufacturières	(0,07)	(0,12)	(0,9)	(1,91)	(1 500)
artisanat	0,25	0,25	///	///
bâtiments et travaux pu- blics	(0,31)	(5,5)	(5,3)	-	(-1 800)
Secteur ter- tiaire	<u>1,22</u>	<u>2,03</u>	<u>3,6</u>	<u>....</u>	<u>2 900</u>
Production intérieure brut dont : non commer- cialisée	(6,6)	(6,6)		
Produit in- térieur brut	14,5	22,7	36,3		
p.m. importa- tions	7,1	17,8	18,1 (a)		
exporta- tions	3,3	3,6	20,0 (a)		
popula- tion	0,7	0,8	0,8		

a) 1966

Depuis 1960, la création de l'exploitation des mines de fer de Fort-Gouraud a entraîné d'abord, concurremment avec l'érection d'une nouvelle capitale à Nouakchott, un démarrage de la branche bâtiments et travaux publics (avec une valeur ajoutée maximum de 6,9 milliards F en 1962), suivi du démarrage de la branche industries extractives à partir de 1963.

L'industrie manufacturière, qui s'intéresse essentiellement à la pêche maritime et transformation du poisson, progresse beaucoup plus calmement.

A l'exclusion des industries extractives et de la pêche maritime, toute l'industrialisation de la Mauritanie reste à faire. Cependant les conditions économiques freinent, pour l'instant, une telle industrialisation : la population est faible, le marché restreint, un large secteur de l'économie n'est pas monétarisé, l'énergie est chère, les infrastructures insuffisantes ainsi que la formation d'une main-d'oeuvre pourtant coûteuse, les entrepreneurs locaux difficiles à trouver, le Sénégal voisin dispose de capacités dans de nombreuses branches industrielles et risque donc de se montrer un concurrent dangereux, etc... Néanmoins, des possibilités existent pour la satisfaction du marché local à partir de produits locaux ou importés à transformer sur place par des entreprises industrielles d'importance modérée.

Un plan quadriennal de développement économique et social 1963-1966 propose comme objectifs un taux de croissance de la p.i.b. de 10,1 % par an (primaire 2,0 % ; secondaire 19,1 % grâce au taux des mines : 100 % et des industries alimentaires 32 % ; tertiaire 11,9 %). Ce plan réaliste a toutes chances d'être exécuté. On peut admettre comme hypothèse maximale, et sous certaines réserves : exploitation rationnelle du gisement de fer de F'Dérik, mise en exploitation du cuivre d'Akjoujt, que ces rythmes de croissance continueront jusqu'en 1975 ; dans le cas contraire, la production minière plafonnera, et seule l'industrie manufacturière continuera sa progression à son rythme soutenu grâce à l'importance des projets encore à réaliser (energo-projekt" d'abattoir à Kiffa, deux laiteries, "Africa-pêche", "Frigoma", "Industries mauritaniennes de pêche", petites industries de substitution : minoterie de maïs, biscuiterie, semoulerie, légumes séchés, pâte de dattes, tannerie, savonnerie, filets de pêche, serrurerie, menuiserie, sans omettre celles des idées lancées par les responsables mauritaniens qui seront économiquement vérifiées : sucrerie ? cimenterie ?).

B.- Le Sénégal

Trois facteurs ont conditionné le démarrage industriel du Sénégal :

- le développement de la culture de l'arachide, passé de quelque 100 000 tonnes en coque au début du siècle à 442 000 t en 1951-1952 ; 677 000 t en 1956-1957 ; 1 035 000 tonnes en 1961-1962 ; 1 019 000 tonnes (dont 839 000 t commercialisées) en 1964-1965 ;

- le port de Dakar, dont les grands travaux d'aménagement ont débuté en 1898 ;
- la création en 1902 et 1904 de la fédération de l'Afrique occidentale française, dont Dakar était la capitale.

L'industrie de transformation est née au Sénégal entre les deux Guerres mondiales, d'abord sous forme d'industrie travaillant pour valoriser les exportations d'arachides : les trois premières huileries sont créées entre 1920 et 1924, la première savonnerie en 1930, puis peu à peu, malgré le "pacte colonial", quelques entreprises intéressées par le marché intérieur apparurent : brasserie en 1929, biscuiterie en 1935, confiserie en 1938, tissage des sacs la même année. Tout ceci reste souvent agencé dans des conditions d'économie extrême ; les moyens trop limités conduisent à utiliser des matériels rudimentaires ou d'occasion souvent périmés, sans mécanisation des opérations de manutention.

L'isolement dans lequel s'est trouvé l'A.O.F. durant la dernière Guerre mondiale a favorisé la création de nouvelles industries au Sénégal, plus précisément dans la région dakaroise qui offrait bien mieux qu'ailleurs l'infrastructure et les conditions nécessaires à l'implantation des entreprises : chaussures en 1941, cimenterie et tabac en 1942, etc...

La période d'après-guerre a été marquée par un afflux important de capitaux vers Dakar; à la faveur de l'élan acquis, de nombreuses unités nouvelles se créent et diversifient l'éventail des productions locales, souvent, comme par le passé, à l'échelle de l'A.O.F. Cependant peu à peu d'autres industries prospéraient en dehors du Sénégal, principalement en Côte-d'Ivoire, et entraient en concurrence avec l'industrie dakaroise, dont certaines branches à partir de 1958, devaient souffrir de la rupture de l'ex-A.O.F. et du nationalisme croissant des jeunes Etats soucieux de renforcer leur propre potentiel industriel.

L'indice de la production industrielle a évolué ainsi jusqu'en 1961 (base 100 en 1956) (voir tableau page suivante).

Ces deux séries d'indices montrent le ralentissement de l'expansion, voire la décroissance de l'activité de certaines branches industrielles, que la fermeture des marchés vers l'UDOA a entraîné.

	<u>1949</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>
arachides et dérivés	87	166	143	135	141
mines	47	114	111	142	290
énergie	32	128	142	171	204
autres industries :					
travail des grains	3	159	169	130	148
boissons	78	111	90	72	78
autres ind. alimen- taires	48	297	412	486	520
textiles et cuirs	15	65	79	89	94
produits chimiques	18	116	138	126	137
bâtiments, travaux publics, matériaux de construction	<u>30</u>	<u>102</u>	<u>117</u>	<u>115</u>	<u>125</u>
ensemble (sauf arach. et dérivés)	<u>27</u>	<u>107</u>	<u>122</u>	<u>127</u>	<u>143</u>
ensemble	60	140	134	132	142

Le service de la statistique du Sénégal calcule un indice sur la base 100 en 1959, qui a progressé ainsi :

	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>
industries extractives	167	396	477	438	549
électricité	122	144	163	166	187
conserveries	169	163	203	224	173
farines, biscuiteries	101	107	112	108	102
sucreries, confiseries, boissons	96	113	131	143	141
huileries	102	109	107	111	122
tabacs	96	94	116	92	87
textiles et annexes	113	125	122	135	134
chaussures	132	160	128	188	159
industries chimiques	106	101	104	116	109
industries diverses	320	324	223	148	185
matériaux de construc- tion	99	106	107	111	117
ensemble	<u>117</u>	<u>130</u>	<u>132</u>	<u>131</u>	<u>139</u>

A travers le recensement industriel pour l'année 1962, apparaît la structure et les marchés de l'industrie sénégalaise (millions F CFA) :

	Valeur ajoutée	Chiffres d'affaires	dont Exportations	
			Marchés internationaux	Union douanière
industries extrac- tives	450	2 035	1 696	263
énergie	1 962	3 428	-	-
conserveries	221	1 200	1 188	-
farines, biscui- teries	811	4 944	868	1 148
boulangeries	550	2 200	-	-
sucreries, confiseries	204	1 216	-	32
boissons	821	1 314	-	36
huileries	4 212	17 052	14 087	210
autres industries alimentaires	1 200	1 606	139	507
industrie textile	929	2 895	-	679
bonneterie, confection, chaussures	959	2 179	160	370
industrie du bois et du papier	298	1 111	3	37
industrie chimique	608	1 581	2	137
industries mécanique et électrique	382	1 373	-	-
	<u>13 607</u>	<u>44 134</u>	<u>18 143</u>	<u>3 419</u>

Si l'on défalque des chiffres ci-dessus, les industries extractives à vocation essentiellement exportatrice sur les marchés internationaux, et l'énergie, le marché sénégalais n'absorbe que 49 % de la production industrielle, contre 43 % par les marchés internationaux et 8% par l'UDOA; sans les huileries ces chiffres deviennent 75 %, 11 % et 14 %.

Bien que fortement orientée vers l'exportation, l'industrie actuellement implantée au Sénégal est loin de couvrir l'ensemble des besoins locaux. Ainsi, en 1962 pour l'ensemble des produits de l'industrie manufacturière, la consommation de produits locaux atteignait 11,15 milliards F CFA, celle de produits importés 19,13 milliards F soit un pourcentage de couverture de 37 %; ce pourcentage varie beaucoup selon les branches : 100 % pour l'huilerie, 80 % pour la farine -

biscuiterie, 61 % pour la sucrerie - confiserie et les boissons, 50 % pour les autres industries alimentaires, la bonneterie - confection - chaussures, les industries du bois et du papier, 48 % pour l'industrie chimique, 11 % (seulement) pour l'industrie textile, 2 % pour la conserverie (avant la mise en service de l'usine de la SIDCA) et les industries mécanique et électrique.

La répartition géographique de l'industrie sénégalaise fait apparaître la prépondérance absolue (90 % de l'activité industrielle) de la région du Cap-Vert (Dakar), les entreprises préfèrent s'y installer en raison de son maximum d'avantages : infrastructure importante, proximité du port, présence de l'administration, concentration démographique, économies externes. Bien que des tentatives de décentralisation aient été entamées, il semble que cette concentration industrielle constitue une chance pour le développement futur du Sénégal, en évitant la dispersion des forces.

De 1961 à 1964 la République du Sénégal a poursuivi l'exécution de son premier plan quadriennal de développement, qui prévoyait des progrès industriels spectaculaires, ainsi qu'en témoigne l'évolution des valeurs ajoutées brutes : (voir tableau page suivante).

Afin d'encourager les investisseurs, un code des investissements a été mis en place en 1962; jugé trop restrictif et de peu d'efficacité il a été assoupli et libéralisé en 1965, en vue de faciliter la naissance de petites et moyennes entreprises.

Les objectifs initiaux apparurent rapidement trop ambitieux, et un réajustement du plan en 1963, ramena le taux annuel de progression de la production intérieure brute de 8,2 % à 5,4 %. Malgré cette correction, l'écart entre prévision et réalisation est très élevé : le taux réel de progression de la p.i.b. n'a pas dépassé 3,2 % par an, absorbé et au-delà par la hausse des prix et la progression démographique. Cet écart est particulièrement marqué dans le secteur secondaire où, en face d'une progression annuelle de 12,6 % prévue (sans bâtiment et travaux publics), on trouve une progression réelle de 4,7 %. Il est certain que l'investissement privé s'est montré réservé : les entreprises ont investi (brut) à l'exclusion de l'énergie et des mines : 4,01 milliards F en 1960; 4,10 en 1961; 4,82 en 1962; 5,08 en 1963; 5,08 en 1964; bien que les investissements dans le secteur commercial aient été en régression, il n'en demeure pas moins que les investissements industriels sont restés au dessous du minimum voulu pour l'exécution des projets requis pour l'exécution du plan. Un certain nombre de facteurs non maîtrisables expliquent cette situation : les aléas climatiques, la dégradation des termes de l'échange, le départ des troupes françaises, on fâcheusement réduit l'ampleur du marché sénégalais et des débouchés extérieurs, en aggravant les conséquences déjà notées plus haut, de l'éclatement des anciennes fédérations de l'A.O.F. et du Mali, et du morcellement de l'espace économique africain.

	Prévision 1er plan			Réalizations			(1961-1964) (prévisions)						
	Valeur ajoutée (millions F courants 1959)		Indice	Valeur ajoutée (millions F courants)		Indice	Inves- tisse- ments nets	Emplois créés					
	1959 (esti- mé)	1964 ini- tial		1959 (c.e.)	1964 (c.e. prov.)								
Secteur primaire	<u>32,2</u>	<u>43,5</u>	135	<u>41,04</u>	<u>48,00</u>	117					
Secteur secondaire	<u>27,7</u>	<u>45,6</u>	165	<u>18,29</u>	<u>22,49</u>	123					
dont :													
Ind. extractives	} (17,1)	} (31,0)	} 181	} (2,40)	} (0,52)	} 134	8,0(a)	150					
Energie et eau											1,4	760	
Ind. manufact.												13,9	7100
Artisanat							(4,3)	(5,6)	130	(3)	(3)	0,4
Bât. et t.p.	(6,3)	(9,0)	143	(5,63)(d)	(6,50)(d)	-	2000						
Secteur tertiaire	<u>56,3</u>	<u>82,9</u>	147	<u>60,13</u> (e)	<u>69,72</u>	116					
Production inté- rieure brute	<u>116,2</u>	<u>172,0</u>	148	<u>119,46</u>	<u>140,21</u>	117	92,07					
dont : non commer- cialisée				<u>(17,91)</u>	<u>(21,30)</u>		(b)						
p.m. importations	50,9	} bal. -7	} bal = 0	49,1	44,6 (c)								
exportations	43,7			47,7	37,4 (c)							
population				3,0	3,3								

a) y compris 6 milliards F pour la recherche pétrolière et minière.

b) dont 41,9 milliards F d'investissements privés, y compris 5 milliards F pour la recherche pétrolière et minière et 10 milliards pour renouvellements industriels ; plan révisé 31,7 milliards F.

c) 1963.

d) et matériaux de construction

e) y compris 1,5 milliard F de cases traditionnelles

Aussi beaucoup de projets industriels du premier plan quadriennal ont dû être reportés sur le deuxième plan quadriennal de développement économique et social 1965-1969 dont les orientations générales, au point de vue industriel, doivent permettre à ce secteur de surmonter les difficultés rencontrées au cours des récentes années. Au cours du plan l'expansion démographique devrait permettre aux entreprises de travailler à meilleur taux; parallèlement, l'augmentation de la consommation de certains produits importés devrait permettre d'atteindre le seuil à partir duquel une production locale peut être envisagée. Parallèlement, l'intégration économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest sera recherchée, en encourageant la création d'industries motrices ouvertes sur plusieurs Etats (bassins du Sénégal et de la Gambie par exemple). Ce plan prévoit les objectifs suivants pour 1969 :

	Valeur ajoutée 1969			1965-1969	
	hyp. faible	hyp. moyenne	hyp. optimum	Investis- ments (hyp. max.)	Emplois créés
<u>Secteur primaire</u>	<u>57,70</u>	<u>60,30</u>	<u>62,90</u>
<u>Secteur secondaire</u>	<u>28,90</u>	<u>31,70</u>	<u>34,50</u>	<u>22,30</u>
dont :					
ind. extractive (a)	(2,80)	(2,80)	(3,00)	(3,26) (b)	390
énergie	(3,10)	(3,10)	(3,10)	(2,30)	90
ind. Manufacturières	(11,88)	(14,45)	(16,75)	(14,48)	5 770
artisanat	(3,6)	(3,6)	(3,6)	(0,56)	-
bât. et t.p.	(7,50)	(7,80)	(8,10)	(1,7)
<u>Secteur tertiaire</u>	<u>80,90</u>	<u>85,90</u>	<u>90,80</u>
Production intérieure brute	167,50	177,80	188,20	118,70	
dont : non commer- cialisée	(25,20)	(25,80)	(26,40)		
p.m. importations		49,9/53,6 (1968-1969)	44,3/52,3 (1968-1969)		
			3,5		

a) et matériaux de construction (0,7)

b) non compris 4,9 milliards F pour la recherche pétrolière.

Ces objectifs correspondent à une croissance annuelle de la production intérieure brute de 4,9 % en prévision moyenne (3,7 % faible; 6 % optimum). La croissance annuelle du secteur secondaire est plus rapide : 7,3 % en hypothèse moyenne, en particulier dans l'industrie (énergie et mines comprises) : 9,4 % en hypothèse moyenne (6,5 % faible; 12 % optimum). L'hypothèse optimum tient compte de tous les projets connus et déjà étudiés, ou en voie de l'être au moment de l'élaboration du plan; il est à prévoir que certains seront abandonnés ou différés, en fonction de la conjoncture économique et en particulier de la réussite du programme arachidier; par contre, l'hypothèse faible ne prend en compte que des industries existantes (extension, renouvellement); il semble que l'hypothèse moyenne soit encore quelque peu optimiste.

La rareté des capitaux et des cadres conduit, au moins pour la période 1965-1969 à condamner toute dispersion des efforts, et l'industrialisation sera concentrée sur la zone Dakar-M'Bao-Rufisque-Taïba avec ses prolongements jusqu'à Thiès. Sectoriellement, les valeurs ajoutées attendues en 1969 sont réparties ainsi (millions F CFA) :

	Industries existantes	Industries nouvelles (optimum)
Industries extractives	2 100	} 200
Matériaux de construction		
Electricité	3 100	-
Huileries	2 650	-
Farines, biscuiteries	730	} 2 120
Sucreries, boissons	1 370	
Conserveries	1 000	
Autres industries alimentaires	980	
Textiles et habillement	2 150	} 1 000
Cuir	150	
Industries chimiques	1 130	750
Tabacs, allumettes	1 040	-
Industries diverses	680	1 000

La réalisation de ce deuxième plan, et le redressement de la situation économique, paraissent subordonnés avant tout à la réussite des actions entreprises dans le secteur agricole qui fait vivre 85 % de la population; une amélioration durable dans ce domaine demande toujours de longs délais, et il faut tenir compte des aléas climatiques dont l'influence est grande sur cette quasi-monoculture que constitue

l'arachide : les actions de diversification des productions rurales, déjà entamées, demanderont des délais encore plus grands. Dans les domaines administratifs et financiers, des mesures s'imposent, toujours délicates mais pourtant essentielles : compression des dépenses de personnel, sélection rigoureuse des investissements administratifs, meilleure efficacité de l'appareil administratif. Dans le secteur industriel, l'utilisation des capacités excédentaires existantes depuis le morcellement politique de l'ouest africain doit prendre le pas sur la création d'entreprises nouvelles à limiter à celles que le marché intérieur suffit à rentabiliser, ou pour lesquelles les débouchés extérieurs sont suffisamment assurés; sur ce dernier point, l'existence de monnaies non convertibles en Guinée et au Mali pose un problème dont la solution échappe en grande partie à l'action sénégalaise.

En admettant que le taux de croissance des divers secteurs de l'économie conserve entre 1969 et 1975 un rythme analogue à celui correspondant à l'hypothèse moyenne 1969, une estimation approchée de la valeur et de la décomposition de la production intérieure brute en 1975 est intéressante; elle donne les résultats ci-dessous selon que l'on part de l'hypothèse faible ou de l'hypothèse moyenne en 1969 (en milliards F CFA) :

	<u>faible</u>	<u>moyenne</u>
Secteur primaire	75	79
Secteur secondaire	44	48
dont : industries extractives	(4)	(4)
énergie	(5)	(5)
industries manufacturières	(21)	(24)
artisanat	(5)	(5)
bâtiments et travaux publics	(9)	(10)
Secteur tertiaire	<u>104</u>	<u>110</u>
Production intérieure brute	223	237
dont : non commercialisée	(32)	(32)
	<hr/>	
p.m. importations		57-65
exportations		62-86
population		3,9 millions hab.

De telles données sont probablement encore un peu optimistes en ce qui concerne le commerce extérieur, car le taux d'accroissement des importations, entre 2,1 et 3,4 % par an est inférieur au taux d'accroissement de la p.i.b., ce qui s'est rarement produit dans le passé et imposerait des mesures restrictives très sévères, malaisées à appliquer; de leur côté les exportations, avec un taux de 2,7 à 3,7 % par an, prendraient une orientation nettement plus favorable que par le passé.

C.- Le Mali

L'évolution économique et l'effort récent d'industrialisation du Mali, malgré la faiblesse du secteur secondaire de cet Etat, méritent un examen particulier en raison de l'option dirigiste et socialiste adoptée par ses dirigeants d'une manière incomparablement plus marquée que dans les autres pays de l'Afrique occidentale francophone (1).

La production intérieure brute peut être estimée (milliards F 1959), à :

	<u>1928</u>	<u>1939</u>	<u>1945</u>	<u>1959</u>
Secteur primaire	20,3 (2,0 %)	25,2	24,6 (2,5 %)	34,9
Secteur secondaire	4,2 (1,6 %)	5,0	4,9 (2,5 %)	6,9
Secteur tertiaire	3,7 (3,6 %)	5,5	5,5 (6 %)	12,5
Production intérieur brute au coût des facteurs	28,2 (2,1 %)	35,7	35,0 (3,3 %)	54,3
(dont : non commer- cialisée)	(17,6)	(20,9)	(21,3)	(27,0)
Produit intérieur brut aux prix du marché	<u>32,8</u>	<u>41,1</u>	<u>40,9</u>	<u>65,6</u>
p.m. importations	3,6 (1,8 %)	4,4	4,4 (6,6 %)	10,8
exportations	2,0 (7 %)	4,2	2,2 (4,5 %)	7,8
population	3,0 (1,4 %)	3,5	3,5 (1,4 %)	4,2

(entre parenthèses ont été placés les taux annuels de croissance supposés).

(1) L'ouvrage de M. Samir AMIN "Trois expériences africaines de développement : le Mali, la Guinée et le Ghana" apporte de nombreux éléments, qui ont été utilisés dans la présente note.

Ces chiffres font apparaître une croissance extrêmement lente jusqu'en 1939, à peine accélérée après la fin de la deuxième Guerre mondiale. Le secteur secondaire, en particulier, tombe de 15 % de l'ensemble de la p.i.b. en 1926, à 14 % en 1939, à 13 % en 1959, stagnation qui s'explique par la dispersion et le faible revenu des habitants, par l'éloignement de la côte qui renchérit le coût des facteurs de production, et par l'absence de ressources locales suffisantes pour asseoir une industrie de transformation.

La base industrielle malienne apparaît encore très faible : en 1959 les industries manufacturières, privées à l'époque, ont ajouté à l'économie une valeur de 0,15 milliard F; en 1962, les entreprises privées ont ajouté encore 0,15 milliard F, et les entreprises publiques 0,28 milliard F. Quant aux chiffres du bâtiment et des travaux publics, ils englobent une valeur de 2,3 (1959) et 2,4 (1962) milliards F de cases traditionnelles ...

En 1959, le Gouvernement malien (alors soudanais) décidé d'établir un plan quadriennal, dont la stratégie (Congrès de Bamako de 1960) était, pour l'industrie :

- diversification de l'économie par un début d'industrialisation (valorisation de grands produits d'exportation, substitution aux importations quand la matière première existe ou peut exister, début d'industries mécaniques légères);
- recherche systématique des richesses du sous-sol et des sites d'énergie hydroélectrique pour assurer ultérieurement les bases de l'industrialisation.

Le plan devait être impératif et exhaustif; le budget de l'Etat assure tous les financements publics, tandis que divers moyens assurent l'orientation du secteur privé non nationalisé, en particulier par un système de "conventionnement".

Après divers avatars, le plan quinquennal 1961-1966 était adopté au début de 1963, et correspondait à cinq budgets annuels d'équipement totalisant 78,2 milliards F maliens d'investissement constituant environ 80 % de l'ensemble des investissements de la Nation, (qui comportent les investissements privés non planifiés et les stocks). Les résultats suivants étaient escomptés (milliards F maliens) :

	1959 comptes écon.	1962 comptes écon.	1967 prévisions	1961- 1966 Investis.
Secteur primaire	35,7	37,3	52,2
Secteur secondaire	6,9	8,3	11,5
dont : mines	-	-		6,0 (A)
énergie	0,2	0,4)....	2,8
industries de transformation	0,15	0,5	(2,7))....
artisanat	5,75 (b)	6,2 (c)	6,6 (d)	10,9
bâtiments et travaux publics	0,75	1,2	2,2
Secteur tertiaire	17,5	17,7	29,0
Production intérieure brute	60,1	63,3	92,7	78,2
dont : non commercialisée	(25,8)	(27,1)		
Produit intérieurement				
p.m. importations	12,1	15,4	23,8	
exportations	9,8	8,3	14,9	
population	4,2	4,4	4,8	

- a) recherche géologique
- b) y compris 2,25 de constructions traditionnelles
- c) " 2,4 " "
- d) " 2,6 " "

Ainsi la p.i.b. qui n'avait augmenté, en Francs courants, que de 1,7 % entre 1959 et 1962 (3,3 % si l'on tient compte des aléas climatiques) devrait augmenter de 8 % par an (indice 147) entre 1962 et 1967; par contre entre 1959 et 1962, le secteur secondaire a progressé à 7,2 % de rythme annuel (40,7 % pour les industries de transformation).

Le plan se fixait donc des perspectives extrêmement ambitieuses, qui n'ont pas été atteintes. Le démarrage de l'agriculture traditionnelle n'a pas eu lieu, et l'absence de cet élément moteur du plan a conduit à la stagnation relative des exportations (sauf le coton); le gonflement des dépenses administratives courantes n'a pas été suffisamment contrôlé; ces deux causes ont entraîné des difficultés de paiement à l'extérieur que seuls des moyens de fortune ont permis de pallier. Les conséquences risquent de se prolonger à l'avenir par suite de la nécessité de rembourser les prêts consentis, et l'équilibre extérieur que le Mali doit retrouver à tout prix s'il veut conserver son indépendance économique, risque d'être obtenu dans la stagnation au détriment du développement.

Les résultats sont moins mauvais dans le domaine industriel, la quasi-totalité des projets envisagés sera vraisemblablement réalisée, encore que certains retards (mise au point, modifications, aide étrangère lente et lourde) soient enregistrés. Le résultat économique est plus contestable, car une gestion peu efficace conduit les entreprises (et cela risque de demeurer vrai pour les entreprises nouvelles) du secteur public à vivre sur des subventions du Trésor, au lieu de participer comme prévu par leurs profits au financement de l'économie. Certains investissements (recherche minière et pétrolière) ne donneront des résultats qu'au cours des plans ultérieurs, et à condition qu'un regroupement ouest-africain offre des débouchés suffisants.

Dans ces conditions, il paraît peu probable que le taux d'accroissement de la production intérieure brute dépasse 3,5 %, ou au mieux 4 % par an, au cours des années à venir, soit 83-87 milliards F en 1970, 99-105 milliards F en 1975.

D.- La Haute-Volta

La Haute-Volta est un Etat peu favorisé du point de vue économique : ressources agricoles limitées (mils et sorghos constituent les trois-quarts d'une ration alimentaire précaire; coton, arachide, karité et sésame sont exportés en quantité modeste), aucune richesse du sous-sol exploitée (or en voie d'épuisement, manganèse seulement en projet), peu de sites pour des barrages hydroélectriques, situation à l'intérieur des terres. L'importance de sa population, malheureusement mal répartie, le volume de son troupeau, son rôle de transit pour certains Etats voisins, contrebalancent insuffisamment les nombreux facteurs défavorables. Ceci explique la lenteur du développement économique du pays : de 1954 à 1964 l'accroissement annuel de la production intérieure brute en Francs constants n'a pas dépassé 2,3 à 2,5 %, en face d'un accroissement démographique de 1,5 % (en tenant compte de l'émigration). Dans ces conditions l'économie est demeurée axée sur les productions primaires : 95 % des Voltaïques sont paysans et éleveurs et constituent le seul marché potentiel, mais plus de 90 % des produits sont autoconsommés, et le revenu monétaire paysan par tête s'élève péniblement à 1 500 F CFA par an; ceci explique à la fois l'extrême faiblesse de l'industrie (moins de 1 % de la p.i.b.) et la lenteur du développement faute de disponibilités autres que les aides extérieures.

	1959 (comptes économiques)	1964 (comptes économiques)
Secteur primaire	25,18	29,29
Secteur secondaire	4,63	7,14
dont : ind.extractives)		(0,06)
énergie)	(1,05)	(0,24)
ind.manufactu- rières)		(0,40)
artisanat	(2,73)	(4,67)
bât.et trav.publics	(0,85)	(1,57)
Secteur tertiaire	9,09	13,95
Production intérieure brute	38,72	50,38
dont : non commercialisée	(21,98)	(24,69)
Produit intérieur brut	42,6	56,51
p.m. importations	9,46
exportations	3,71
population	4,3	4,7

Un autre facteur se conjugue aux précédents pour ralentir une industrialisation déjà peu favorisée : la présence voisine d'une Côte-d'Ivoire en plein essor et pour laquelle le marché voltaïque représente un appoint marginal. Sur ce point, la situation paraît se modifier, tant par des discussions à l'intérieur de l'entente que par une volonté délibérée de la Haute-Volta de soutenir son industrie naissante, un certain nombre d'entreprises ivoiriennes commencent à essayer en Haute-Volta, tandis que, au moins dans un cas (chaussures), un accord commercial est intervenu entre les Etats pour assurer l'échange des produits et permettre ainsi à l'industrie voltaïque de s'ouvrir le marché ivoirien.

A l'intérieur du secteur secondaire moderne, la branche bâtiment et travaux publics est de loin la plus importante, sa prospérité dépend directement des investissements publics (et partant, de l'aide extérieure). Dans l'industrie manufacturière, quelques initiatives ont déjà abouti au cours des dernières années, d'autres se précisent, sans que l'ensemble soit encore très conséquent.

La plupart des industries s'étaient installées initialement à Bobo-Dioulasso, mieux situé et carrefour de voies de communications; le développement politique de Ouagadougou a conduit à un transfert des sièges et d'une partie des installations dans la capitale, tandis que les industries nouvelles se répartissent entre les deux villes, si ce n'est ailleurs (textiles à Koudougou). Cette structure bipolaire handicape

une industrialisation rationnelle soucieuse de bénéficier du plus important environnement possible afin de faire jouer les "économies externes".

La Haute-Volta ne peut se permettre de négliger aucune des possibilités qui, en dehors de la production rurale, sont susceptibles de contribuer l'augmentation de la p.i.b., et au premier rang desquelles figure l'industrialisation. Certes, l'extension et la prospérité du secteur industriel dépendent directement du développement rural; la création d'entreprises destinées à la transformation des produits agricoles ou à l'alimentation du marché local en biens de consommation ne se poursuivra que dans la mesure où le pouvoir d'achat des agriculteurs augmentera; plusieurs usines fonctionnent actuellement au-dessous de leur capacité, et ce fait incite à une certaine prudence en matière d'investissements industriels. Néanmoins, au moins dans deux directions, des voies d'avenir peuvent se dégager :

- dans une répartition des tâches entre Etats (qui pose un préalable politique) permettant aux Etats de la savane de fournir aux Etats côtiers les produits industriels pour lesquels ils disposent d'avantages comparatifs : viande, textiles, tannerie, chaussures, etc...
- dans l'installation de petites industries en liaison avec l'animation rurale (petit matériel aratoire), la première transformation des produits agricoles à l'exportation (égrenage du coton), la satisfaction de besoins actuellement satisfaits par l'importation ou la Côte-d'Ivoire.

Cette industrialisation préoccupe les autorités voltaïques; dès 1962, une société d'études avait établi des propositions dans un certain nombre de domaines; ses projets ont été repris dans un plan quadriennal 1963-1967, qui, d'ailleurs, n'a pas vu le jour; néanmoins, sa partie industrielle a dans l'ensemble été réalisée ou au moins entamée; c'est pourquoi, les objectifs de ce plan conservent un certain intérêt, même s'ils ne seront pas atteints dans les limites imparties : (voir tableau page suivante).

Les investissements au titre de l'énergie concernent les aménagements hydroélectriques de la chute de Banfora sur la Comoé (coût total 1 200 millions F, production 12,5 millions de kWh) et de la chute de Dédougou sur la Volta noire (coût total 2 900 millions F, production 18 millions kWh).

(milliards F CFA 1962)

	1963	1968	Indice	Inves- tissements	Emplois supplém.
Secteur primaire	30,5	34,7	114
Secteur secondaire	5,5	6,9	125
dont : ind. extractives	(0,5)	(0,5)	100	-	-
énergie	(0,4 ?)	(0,5 ?)	125	2,98
ind. manufactu- rières	(0,5)	(1,5)	300	2,84	1 608
artisanat	(3,1)	(3,1)	100	0,15	///
bât. et t.p.	(1,0)	(1,3)	130	-	500
Secteur tertiaire	12,8	17,4	136
Production intérieure brute	48,8	59,0	121	40,53	7 704
dont : non commer- cialisé	(30,4)	(35,2)			
Produit intérieur brut	<u>53,7</u>	<u>65,2</u>			
p.m. importations	11,7	15,6			
exportations	4,7	5,6			
population	4,6	5,0			

Les prévisions des industries manufacturières intéressent les branches suivantes : (voir tableau page suivante).

Si l'on admet que le rythme de croissance de ce projet de plan 3,9 % paraît optimiste par rapport à l'allure actuelle du développement voltaïque, on peut adopter pour prévision 1970 (2,8 %), les objectifs primitivement acceptés pour 1968, ce qui donnerait alors une p.i.b. de 59,3 milliards F CFA (valeur 1964) soit indice 118 par rapport à 1964. Pour 1975, une hypothèse minimale est constituée par la poursuite du rythme de 2,8 %, tandis qu'une hypothèse plus souhaitable considérerait le taux de 3,9 % primitivement jugé possible : 68-72 milliards F.

	Valeur ajoutée		Investis- sements 1963-1967	Emplois créés	
	1962	1967			
		Extension	Nouveau		
agricoles et alimentaires	300	580	-	730	454
textiles	-	-	179	375	154
cigarettes et allumettes	-	-	76	250	135
transformation des métaux (a)	81	180	130)
bois	-	20	- }+ 185
électricité	-	40	-)
mécanique (b)	-	-	172	108	170
articles plastiques	-	-	43	55	55
industries réalisables sous réserve d'études complémentaires (c)	-	-	///	700	258
investissements non prévus	-	-		379	-
	500	900	576 (d)	2 837	1 608 (d)

- a) huisserie, charpente, ferblanterie, mobilier
 b) cycles, matériel agricole
 c) préparation d'aliments mil-sorho-arachide, ciment, chaux hydraulique, conditionnement en boîtes métalliques et sacs
 d) y compris centre de tannage : v.a. 25; emploi 67

E.- La Côte d'Ivoire

Une des premières usines installées en Côte d'Ivoire semble avoir été la scierie Dubert sur les bords de la lagune Ebrié vers 1905. Une huilerie devait suivre sur le Domaine de Marcory vers 1910, puis une usine d'égrenage du coton à Bouaké en 1912.

Après la première Guerre mondiale, toujours à Bouaké, les filatures de Gonfreville s'installèrent à leur tour (1919); la grande huilerie de l'Union tropicale des plantations fonctionne à Mopoyem, et presque aussitôt ouvre la première savonnerie. Mais le manque d'énergie à bon marché ralentit l'installation d'industries nouvelles; la production demeure entre les mains de quelques entreprises de transformation, quasi-artisanales souvent, qui traitent des produits secondaires, alors que les produits principaux, café, cacao et bois, sont exportés tels quels.

La période écoulée depuis la deuxième Guerre mondiale a vu, aux alentours de 1952, un changement notable dans le rythme du développement industriel. Avant cette date, la production industrielle ressemble à celle d'avant-guerre, encore que de nouvelles scieries, de nouvelles huileries de palme, une brasserie, des ateliers de construction et de réparation, une entreprise de panification, ouvrent leurs portes.

L'essor industriel de la Côte d'Ivoire a réellement commencé deux ans après l'ouverture du port d'Abidjan en 1950 qui a certes permis l'importation facile du matériel lourd indispensable à l'équipement, mais a surtout accéléré l'exportation des produits du territoire : les tonnages exportés sont passés de :

142 000 tonnes en 1947				
à 283 000 "	1951	valant	17,5	milliards F CFA courants
476 000 "	1956	"	26,3	"
650 000 "	1958	"	31,5	"
1 001 000 "	1960	"	37,3	"
1 464 000 "	1962	"	47,7	"
2 217 000 "	1964	"	74,6	"

L'analyse de la croissance économique montre le rôle joué par le développement des exportations, c'est-à-dire essentiellement le café, le cacao et le bois, dans cette croissance. Du niveau des exportations dépend le niveau général de la production intérieure brute par le jeu des effets primaires et secondaires créés dans l'économie locale par les revenus monétaires correspondant à la vente de ces produits d'exportation. A partir du développement agricole de l'arrière-pays, s'est greffée l'expansion des industries existantes : deux facteurs favorables à la création de nouvelles industries.

Jusqu'en 1958-1960, un certain freinage de l'industrialisation ivoirienne résultait de deux facteurs extérieurs, d'une part l'hégémonie industrielle dakaroise au sein de la fédération de l'A.O.F., d'autre part la concurrence des produits métropolitains soutenus par un réseau commercial fort actif à défendre son marché. L'indépendance devait supprimer rapidement le premier obstacle et atténuer peu à peu le second. Depuis lors, non seulement la Côte-d'Ivoire s'est efforcée d'utiliser de plus en plus pleinement les possibilités de son marché, mais elle a également tenté de placer ses produits industriels locaux sur les marchés voisins, et en particulier en Haute-Volta (à laquelle un chemin de fer la relie) et au Mali (que les circonstances politiques ont, un moment, coupé de Dakar). Ces différents facteurs expliquent l'accélération rapide de l'essor industriel après 1960, essor nettement spéculatif au départ, mais de plus en plus solide et réaliste.

Dans cette recherche de débouchés proches, la Côte-d'Ivoire s'est rapidement heurtée à des difficultés, car les autres Etats, afin d'alimenter leurs budgets, ont créé des droits perçus en douane sur les produits industriels ivoiriens ou procédé à une augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaire : la fiscalité actuelle de l'Union douanière explique la régression des industries traditionnellement présente sur ces marchés et les difficultés de pénétration des industries nouvelles.

En 1959, la Côte-d'Ivoire complétait harmonieusement les bases de son élan industriel en promulguant, le premier en Afrique, un code des investissements qui, en permettant la fabrication de biens de consommation dans des conditions égales, ou plus favorables, au consommateur que les importations, a engendré la réaction en chaîne de l'industrialisation. Après 1960, l'arrivée à Abidjan de l'énergie du barrage hydroélectrique d'Ayamé, et la baisse du prix du kWh qui s'est ensuivie, a constitué un encouragement supplémentaire.

Le chiffre d'affaires des industries et mines est passé (taxes incluses) :

de 4 000 millions F CFA en 1954		
à 7 095	"	1958
8 548	"	1959
11 604	"	1960
15 272	"	1961
18 261	"	1962
23 294	"	1963
29 050	"	1964

Cet accroissement spectaculaire s'est basé essentiellement sur le marché intérieur; en 1963 par exemple, les industries n'ont réalisé que 19 % de leur chiffre d'affaires sur les marchés internationaux, et 8 % sur le marché de l'UDOA (en 1962 : 17 et 7 %) :

	Chiffre d'affaires	dont	
		<u>Exportations</u> marchés internationaux	Union douanière
Industries alimentaires, tabac, allumettes	7 449	1 586	714
Industries chimiques, corps gras	3 765	174	299
Industries du bois	3 618	1 051	167
Industries textiles	3 247	191 (a)	533 (a)
Industries extractives	1 366	1 271	-
Industries des métaux	3 022	111	97
Industries diverses	827	- (a)	- (a)
	<u>23 294</u>	<u>4 384</u>	<u>1 810</u>

a) industries textiles et diverses.

Si on déflaque des chiffres ci-dessus, les industries extractives à vocation essentiellement exportatrice sur les marchés internationaux, le marché ivoirien absorbe 80 % du volume d'affaires. Bien que, dans les centres urbains, la promotion des salaires et la création de nouveaux emplois ont permis de gagner de nouvelles couches de consommateurs, la population rurale englobe le plus grand nombre de consommateurs : le marché de la Côte-d'Ivoire est bien lié aux revenus des agriculteurs et des éleveurs.

Les renseignements obtenus pour l'année 1964 confirment cette situation :

	Chiffres d'affaires	Valeur ajoutée	Expor- tations	Impor- tations
Travail des grains et farines	3 448	766	260	3 112
Conserverie	2 572	913	2 140	721
Boissons-Glaces	1 596	1 022	160	1 650
Autres industries alimentaires, tabacs	2 088	1 702	348	2 790
Matériaux de construction	950	630	5	1 302
Engrais	-	-	-	364
Chimie, parachimie, caoutchouc	1 213	748	413	3 021
Industrie du bois	5 600	2 930	1 800	363
Montage et réparation de véhicules	6 033	3 006	248	7 896
Métaux	2 554	1 370	168	3 012
Autres industries mécaniques et électriques			370	13 837
Industries textiles	6 383	2 582	1 270	9 590
Cuirs et articles chaussants	320	125	106	1 163
Corps gras d'origine animale ou végétale	4 881	1 523	695	1 082
Articles en caoutchouc et matières plastiques	453	210	24	1 589
Produits industriels divers	930	650	131	2 531
	<u>39 021</u>	<u>18 177</u>	<u>8 138</u>	<u>54 023</u>
Activités extractives, sel, soufre	1 600	1 153	1 600	220
Energie, eau	5 530	4 400	10	2 610

La répartition géographique permet de distinguer quatre groupes d'industries :

- les industries de la région d'Abidjan, qui utilisent généralement des matières premières importées, ou les ressources de la Basse-Côte (palmiers, coprah), pour les expédier ensuite sous forme de produits finis, gagnant ainsi sur les frais de transport; la région est favorisée par l'importance de son marché, et par les facilités d'approvisionnement en énergie électrique; elle constitue de loin le pôle industriel de développement le plus important de la Côte-d'Ivoire;
- les industries de la région de Bouaké, qui utilisent les ressources locales, : coton, tabac, autrefois sisal; on peut penser que cette ville a plus spécialement été choisie, parce-que située sur l'axe de circulation que constitue la voie ferrée;
- les industries du bois les plus anciennes sont implantées dans la région d'Abidjan, mais l'on assiste à un phénomène de décentralisation dans toute la zone forestière;
- les industries minières, pour lesquelles la nature du sous-sol détermine le lieu d'exploitation.

Les perspectives d'avenir de l'industrialisation ivoirienne paraissent optimistes au yeux des dirigeants de l'Etat. C'est ainsi que le plan quinquennal 1965-1970 et les perspectives décennales envisagent l'évolution suivante de la production intérieure brute : (voir tableau page suivante).

D'après ses auteurs, ce plan a été établi avec prudence, dans un secteur où prédominent les initiatives privées. D'ailleurs, le coût trop élevé de l'électricité, l'insuffisance de la production énergétique et de la prospection géologique interdisent encore la conception d'un certain nombre de grands projets.

L'absence de ressources en charbon et en fer empêchent la création d'une industrie lourde; le climat rend difficile l'implantation d'une industrie électronique. Aussi s'est-on orienté vers les activités suivantes :

- les industries de préparation, de présentation et de transformation qui valorisent, pour la consommation et l'exportation, les produits du sol ou du sous-sol;
- les industries mécaniques travaillant sur matières premières locales ou importées;
- les industries chimiques utilisant le bois, les huiles végétales et les produits pétroliers produits localement.

	1958 (comptes écon.)	1960 (comptes écon.)	1964 (comptes écon.)	1965 (projec- tions)	1970 (projec- tions)	1975 (projec- tions)
Secteur primaire	<u>53,34</u>	<u>70,95</u>	<u>90,28</u>	<u>84,81</u>	<u>106,75</u>	<u>127,69</u>
Secteur secondaire (dont activités	<u>12,04</u>	<u>17,28</u>	<u>34,51</u>	<u>37,19</u>	<u>70,92</u>	<u>118,51</u>
extractives	(0,54)	(1,16)	(1,15)	(2,09)	(2,37)	(3,25)
{ " énergie, eau)	(2,56)	(2,98)	(4,40)	(4,48)	(8,83)	(12,67)
{ " industries manufactu- rières)	(5,20)	(7,66)	(18,18)	(21,20)	(47,76)	(86,96)
{ " bâtiment et travaux pu- blics)	(3,74)	(5,48)	(10,78)	(9,32)	(11,96)	(15,63)
Secteur tertiaire	<u>39,29</u>	<u>46,97</u>	<u>92,13</u>	<u>69,36</u>	<u>94,49</u>	<u>122,90</u>
Production intérieure brute (a)	104,67	135,20	216,92	191,36	272,16	369,10
(dont non commercia- lisée)	(26,5)	(39,55)	(43,62)	(47,1)	(54,9)	(61,8)
Produit intérieur brut (a)	<u>113,25</u>	<u>145,4</u>	<u>235,0</u>	<u>....</u>	<u>....</u>	<u>....</u>
p.m. importations	29,32	36,5	64,7	52,09	71,65	89,28
exportations	39,43	45,3	81,0	66,75	95,63	122,28
population	3,3	3,43	3,75	3,8	4,2	4,7

La valeur ajoutée par les diverses branches des industries manufacturières est prévue ainsi : (voir tableau page suivante).

La réalisation des objectifs retenus ne sera possible que si l'industrie trouve sur place les moyens particuliers et les encouragements nécessaires à son développement :

- la clé de toute industrie se trouve dans l'énergie électrique; un programme à long terme doit porter la puissance installée à 230 000 kVA en 1970, tandis que des lignes à haute tension relieront les centres de production aux centres de consommation, et qu'un tarif unique de vente couvrira l'ensemble du pays;
- l'existence de zones industrielles convenablement reliées au réseau général de communications, et équipées en énergie électrique et eau à bas prix, et en télécommunications;

a) chiffres rectifiés (mai 1966) p.i.b 140,6 (1960) 225,5 (1964)
P.I.B 154,9 249,5

- un effort est nécessaire sur le plan de la formation technique et professionnelle pour répondre aux besoins futurs en cadres et main-d'oeuvre qualifiée;
- les initiatives doivent pouvoir s'appuyer sur un organisme de crédit industriel et recevoir l'assistance technique d'un bureau de développement;
- une dernière condition concerne la stabilité des débouchés extérieurs, et particulièrement des échanges commerciaux avec les États voisins; avec ces derniers une intensification des courants d'échanges réciproques, équilibrés en fonction des ressources particulières et complémentaires des parties intéressées, paraît susceptible d'élargir les perspectives actuelles de l'industrialisation.

	1960 (comptes écon.)	1964 (projections)	1965 (projections)	1970 (projections)	1975 (projections)
Travail des grains et farines	0,85	0,77	0,83	1,31	2,02
Conserveries, thé, café, cacao	0,17	0,91	1,23	2,26	3,00
Boissons; glace	0,71	1,02	1,14	1,80	2,52
Autres industries alimentaires, tabac	0,52	1,70	2,61	4,99	8,41
Métaux (et autres ind. méc. et élect.)	0,41	1,38	2,54
Matériaux de construction	0,24	0,63	1,20	2,04	2,88
Engrais	-	-	-	0,57	0,97
Chimie, parachimie, caoutchouc	0,10	0,75	0,80	1,58	2,54
Industrie du bois	0,86	2,93	1,66	3,07	4,68
Montage et réparations de véhicules	1,20	3,01	2,74	4,58	8,20
Autres industries mécaniques et électriques	(0,56)	(1,37)	1,70	3,51	6,12
Industries textiles) 1,15	2,58	3,70	7,84	19,67
Cuir et articles chaussants		0,13	0,48	0,88	1,60
Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre	1,06	1,52	1,80	3,41	9,11
Articles en caoutchouc et en matière plastique	0,04	0,21	0,38	2,03	2,98
Produits industriels divers	0,20	0,65	0,52	6,51	9,72
	7,66	18,18	21,20	47,76	86,96

F.- Le Niger

Malgré sa grande superficie, le Niger présente des caractéristiques économiques difficiles. Le pays "utile", au sud de l'isohyète 300 mm, ne correspond qu'au sixième de l'ensemble de la République; il rassemble la grande majorité d'une population relativement clairsemée de 3 millions d'habitants, en augmentation rapide par suite d'un taux d'accroissement de 2,5 % chez les sédentaires et 2,3 % chez les nomades. L'environnement naturel hostile pèse encore d'un grand poids sur l'économie, et le Niger figure parmi les pays les plus pauvres d'Afrique tropicale, avec une dominante agricole très poussée en grande partie autoconsommée car la production commercialisée repose sur deux activités : arachides, bovins.

	<u>1960</u>	<u>1962</u>	<u>1965</u>
	(c. econ.)	(c. écon.)	(estimation)
Secteur primaire	32,92 (a)	37,39	36,75
Secteur secondaire	5,81	6,81	6,98
dont : ind. extractives	(0,01)	(0,01)	(....)
énergie	(0,14)	(0,24)	(....)
ind.manufacturières	(1,91)	(1,61)	(....)
artisanat	(2,46) (b)	(3,06) (b)	(....)
bât. et travaux publics	(1,29)	(1,89)	(....)
Secteur tertiaire	4,84	12,29	13,02
Production intérieure brute	43,57	56,50	56,75
dont : non commercialisée	(25,45)	(28,7)	(28,8)
Produit intérieur brut	<u>45,24</u>	<u>61,55</u>	<u>63,2</u>
p.m. importations	8,14	10,70	11,24
exportations	7,45	9,41	9,79
population	3,0	3,0	3,3

a) y compris bois de feu 2,44

b) y compris bât. et tp. traditionnels : 1,71 (1960); 1,84 (1962).

Malgré sa place modeste, le secteur secondaire et particulièrement la branche des industries manufacturières est encore très surestimé dans les comptes économiques; ses chiffres comportent en effet :

- en 1959 : 1 761 millions F d'industries utilisant des techniques traditionnelles (préparation des cuirs et peaux 679; boucherie 530; fabrication de poisson fumé 315; décorticage des arachides 122; décorticage du riz 72; boulangerie 41; fabrication de beurre fondu 2).

- en 1962 : 1 481 millions F de mêmes industries (cuirs et peaux 200; boucherie 615; décortilage des arachides 463; décortilage du riz 117; boulangerie 70; fabrication de beurre fondu 13; farine de blé 3).

L'industrie de transformation, malgré quelques créations récentes, est donc encore à peu près inexistante : une vingtaine d'entreprises tout au plus, sans intégration entre elles, éparpillées géographiquement (Niamey, Zinder, Maradi), et produisant pour le marché des biens de consommation.

Le développement du Niger, et particulièrement le développement industriel, pâtit à la fois de l'éloignement du territoire par rapport à la mer qui laisse les centres de production et de consommation du pays loin des zones ouest-africaines actuellement les plus en progrès, et de sa configuration géographique qui entraîne des liaisons inter-régionales difficiles et coûteuses. L'éloignement de la mer pourrait constituer une protection du marché pour les industries naissantes, mais l'étroitesse même de ce marché rend cet avantage inopérant. Les potentialités agricoles médiocres, les ressources minières décevantes - mais des ressources énergétiques réelles (possibilités hydroélectriques du fleuve Niger) - le taux d'accroissement rapide d'une population où les traditions pèsent encore très lourd, figurent également au passif. Quelques réalisations industrielles récentes traduisent cependant un intérêt des capitaux privés et montrent que les obstacles ne sont pas dirimants.

L'étroitesse du marché intérieur rend inévitable le recours au marché extérieur; la principale promesse réside dans les disponibilités en terre (alors qu'au Dahomey et en Haute-Volta des problèmes d'équilibre population-sol commencent à se poser), dans les ressources animales (bovins, caprins, pêche). Ce qui signifie que le développement nigérien dépend de la vente de matières premières (arachide, coton) sur les marchés mondiaux, et de l'attitude des pays voisins qui doivent accueillir une partie de la production primaire et secondaire du Niger.

Pour assurer ce développement, le Gouvernement, après s'être efforcé d'exécuter un plan de développement triennal 1961-1963, s'est lancé dans l'application d'un plan quadriennal 1965-1968 encadré dans les prévisions décennales 1965-1974; les indications ci-dessous en reproduisent les principaux éléments (milliards F CFA) :

			Taux annuel		Invest.	
	1969	1974	1965- 1969	1965- 1974	1965 1969	1965 1974
Secteur primaire	45,08	50,8	5,8 %	3,7 %
Secteur secondaire	7,99	14	3,4 %	8,0 %	9,46	
dont : ind.extrac-						
tives	(0,03)	(0,05)	31,6 %	19,6 %	(1,78)	(...)
énergie	(0,74)	(1)	32,5 %	17,2 %	(0,91)	(3,0)
ind.manufactu-						
rières	(2,36)	(6,5)	10,0 %	17,8 %	(6,73)	(10,6)
artisanat	(1,70)	(2)	8,6 %	5,6 %	0,04	0,1
bât. et t.p.	(3,16)	(4,5) ^{a)}	13,7 %	10,1 %	(....)	(....)
Secteur tertiaire	14,20	21	2,2 %	5,5 %
Production intérieure						
brute	67,27	85,8	4,3 %	4,7 %	43,24	97,75
dont : non commer-						
cialisée	(....)	(....)				
Produit intérieur						
brut	75,67	94,1	4,6 %	4,5 %		
p.m. importations	13,79	21,0	6,6 %	7,8 %		
exportations	10,21	17,5	2,1 %	7,1 %		

a) sans habitat rural, ni bâtiments administratifs

Les perspectives décennales et le plan quadriennal pèchent par exc-s d'optimisme :

- niveau très élevé des investissements monétaires prévus, dont le rythme annuel est le double de celui atteint dans les années récentes; participation très forte attendue des budgets publics, un milliard par an environ, contre 120 millions prévus en 1965-1966; aide extérieure publique escomptée 6,3 milliards F par an en moyenne alors qu'une moyenne de 4,6 milliards F représente vraisemblablement un plafond (actuellement elle est de 3,5 milliards F environ); investissements privés : respectivement 9,8 et 27,6 milliards F, qui auront peine à être trouvés en telle abondance :
- importance de la construction et de l'amélioration de l'habitat : 17,5 % ;
- niveau trop élevé de la production attendue de certaines denrées impliquant des exportations peu probables, et fondé sur une rapidité très grande de la transformation des structures et des mentalités paysannes;
- manque de cadres qualifiés.

Il convient de noter au passage que le plan prévoit la répartition des industries en quatre pôles de développement : Niamey, Birni-N'Konni, Maradi, Zinder, ce qui paraît excessif dans le contexte économique nigérien, et prive pratiquement les futurs industriels de tout avantage d'environnement et d'économies externes.

Il semble que la capacité d'absorption en capital de l'économie nigérienne ne puisse dépasser au mieux 7 milliards F par an (4,5 publics; 2,5 privés), au lieu des 10 milliards F prévus; il paraît donc sage de minorer tous les objectifs dans la même proportion, ce qui donnerait pour l'année 1970, une valeur de production intérieure brute de 65,8 milliards F (peu différente de celle prévue par le plan pour 1969) et de 78 milliards F en 1975.

G.- Le Dahomey

Les obstacles au développement dahoméen sont nombreux; certains ne céderont qu'à une action très lente : taille trop faible de l'Etat pour lui permettre d'asseoir une économie viable qui ne pourra trouver son assise dans le cadre d'une coopération interafricaine, surnatalité et croissance démographique accélérée qui absorbe toute croissance du produit national et épuise les terres trop intensément cultivées; d'autres, permanents, tiennent à des facteurs, physiques : climatologie qui handicape le développement des cultures essentielles du Sud-Dahomey, sous-sol qui jusqu'à présent ne paraît pas recéler de richesses exploitables (sauf un gisement de calcaire).

Ces freins "exogènes" sont aggravés depuis plusieurs années par des facteurs proprement dahoméens, et en particulier une stagnation des productions (toutes les cultures d'exportation sont en 1963 à un niveau moindre que celui atteint en 1956, sauf le coton et le tabac). La production nationale apparaît comme dominée par une économie de subsistance d'une population à faible niveau de vie et à croissance démographique rapide; la partie monétaire est soumise à la culture des oléagineux, le secteur secondaire peu développé se contente de transformer sommairement les productions agricoles. Les comptes économiques reflètent cette situation (milliards F CFA courants) :

	1959 (c. écon.)	1963 (c. écon.)	taux annuel (F. constants) (c)
Secteur primaire	17,94	19,9	1,3 %
Secteur secondaire	2,84	5,0	7,6 %
dont : ind. extractives	(-)	(-)	
énergie	(0,18)	(0,4)	
ind.manufacturières	(0,72) (a)	(1,8)	
artisanat	///	///	
bât. et t.p.	(1,94) (b)	(2,8)	
Secteur tertiaire	9,87	12,0	2,3 %
Production intérieure brute	30,65	36,9	2,2 %
dont : non commercialisée	(11,54)		
Produit intérieur brut	34,35	41,5	2,3 %
p.m. importations	4,50	
exportations	3,09	
population	1,9	2,2	

- a) entreprises individuelles 0,34
b) entreprises individuelles 1,54
c) la croissance est due pour 55 % à la dépréciation monétaire

La production des industries manufacturières atteignait en 1959 les valeurs suivantes (millions F CFA) :

	Sociétés	entr. indiv.
- industries alimentaires	1 029,0	10,0
- matières premières et demi-produits	6,0	-
- industries mécaniques et électriques	83,0	205,6
- textiles et cuirs	-	83,0
- produits industriels divers	1,0	190,0
- divers	18,5	-
- achats	1 137,5	488,6
	750,9	150,0
- valeur ajoutée	376,6	338,6
	715,2	

cette décomposition montre le monopole quasi-exclusif des industries alimentaires, et la place modeste des entreprises modernes de forme sociétaire.

Les perspectives de développement, limitées par l'étroitesse du marché national, sont conditionnées par le relèvement du revenu des masses paysannes qui ne peut aboutir à brève échéance (croissance démographique, longueur des actions d'amélioration en milieu rural). Quelques facteurs favorables existent cependant : création de nouvelles palmeraies, extension de la culture du coton, augmentation de l'importance de l'arachide, possibilités de riziculture, tabac, extension de l'élevage, possibilités de pêche maritime, reforestation, calcaire de Pobé (bien que pour ce dernier la comparaison avec le gisement analogue du Togo ne soit peut-être pas à son avantage).

A court terme, la faiblesse des consommations potentielles d'une population au niveau de vie très bas limite toute perspective d'équipement industriel important; à long terme, à partir d'un certain seuil de production, vraisemblablement après 1970, la transformation locale aussi poussée que possible des produits permettra une valorisation plus importante, grâce à la création d'usines nouvelles : huileries de palme, d'arachide, égrenage et transformation du coton, séchage du coprah, abattoirs frigorifiques, conserveries, dans la mesure où des débouchés extérieurs seront trouvés. Un programme réaliste et concret de coopération économique avec les Etats voisins permettrait de créer des marchés élargis de consommation justifiant l'implantation d'équipements industriels rentables et d'infrastructures communes (barrages hydroélectriques, etc...).

Le Dahomey, conscient de ses handicaps et de la nécessité d'utiliser au mieux ses potentialités, avait élaboré en 1961 un plan de développement économique et social ambitieux, les circonstances n'ont pas permis sa mise en application même partielle. Un nouveau plan quinquennal 1966-1970 a été adopté; il prévoit les principaux résultats suivants (en milliards F CFA) : (voir tableau page suivante).

Ce nouveau plan, établi sur des bases réalistes a une chance sérieuse d'être mené à bien, sous réserve d'adaptation en cours d'exécution en fonction de l'évolution de la conjoncture, et à condition que l'ensemble des mesures qu'il prévoit pour contrebattre les principaux déséquilibres (réforme des structures, assainissement financier, etc...) soient effectivement prises. Dans ce cas, l'élan pour une relance durable du développement aura été donné, et l'on peut supposer que les taux de croissance atteints se maintiendront jusqu'en 1975, année au cours de laquelle la valeur de la production intérieure brute pourrait atteindre 67 milliards F.

	1965 (estim.)	1970 (obj. plan)	taux annuel	1966-1970	
				invest.	emplois créés
Secteur primaire	23,0	28,0	4,0 %
Secteur secondaire	6,0	9,5	9,6 %
dont : ind.extractives	(....)	(....)		0,13 (b)	-
énergie	(....)	(....)		-	-
ind.manufactu- rières	(....)	(....)		4,86	1 119
artisanat	(....)	(....)		-	-
bât.et trav.publics	(....)	(....)		-	-
Secteur tertiaire	13,4	15,5	3,0 %
Production intérieure brute	42,4	53,0	4,6 %	35,13	9 000
dont : non commercia- lisée			
Produit intérieur brut	47,0	57,2	4,0 %		
p.m. importations	7,76 (a)	7,1	///		
exportations	3,25 (a)	5,1	7,8 %		
population	2,3	2,5			

a) 1964

b) recherche minière

H.- Le Togo

Les obstacles opposés au développement du Togo s'apparentent à ceux du Dahomey : étroitesse d'un territoire national occupé par une population en croissance démographique rapide, hétérogénéité de régions pauvres stagnant dans l'autosubsistance et de régions riches se livrant à des cultures d'exportation dont le volume n'a pas sensiblement changé depuis 1936-1938 et dont l'échantillonnage s'est réduit : deux produits actuellement (si l'on exclut les phosphates), café et cacao, contre quatre auparavant, palmistes, cacao, coton, maïs; par contre, le volume d'importations a augmenté, au cours des dernières années, à un rythme voisin de 9 % par an, d'où une balance commerciale déficitaire.

Si l'on excepte les installations axées sur l'exportation (huilerie, féculerie, traitement des phosphates), le potentiel industriel du Togo est minime; il ne se compose que de quelques unités (dont certaines en difficulté, par suite de l'étroitesse des débouchés, ou insuffisamment protégées contre les importations) sans intégration entre elles.

La comptabilité nationale reflète la faiblesse du secteur secondaire et des industries manufacturières (milliards F CFA courants) :

	1956 (c. écon.)	1963 (c. écon.)	1965 (estimation)	taux annuel 1956-1962
Secteur primaire	15,79	17,65	17,77	0,8 %
Secteur secondaire	1,42	3,42	4,27	10,5 %
dont : ind. extractives	(-)	(0,94)	(1,95)	///
énergie	(0,24)	} 4,6 %
ind. manufacturières	(0,24)	
artisanat	(1,05)	(b)(1,35)	(1,17)	3,8 % ?
bât. et travaux publics	(0,24)	(0,65)	(0,78)	19,8 %
Secteur tertiaire	6,42	8,93	11,14	7,6 %
Production intérieure brute	23,63	30,00	33,18	3,5 %
dont : non commercialisée	(10,10)	(9,04)	(15,43)	2,0 %
Produit intérieur brut	<u>24,90</u>	<u>32,38</u>	<u>37,10</u>	4,4 %
p.m. importations	3,52	8,61	10,29 (d)	15,0 %
exportations	2,77	5,50	7,45 (d)	13,1 %
population	1,3	1,5	1,7	

- a) le compte indique : industries alimentaires 0,07; énergie et autres industries de type moderne 0,06
 b) dont valeur ajoutée par les maçons (bât. et t.p.) 0,28
 c) industries alimentaires 0,08; énergie et autres industries de type moderne 0,28
 d) en 1964

L'étroitesse du marché intérieur constitue le facteur explicatif essentiel de cette maigreur de l'équipement industriel actuel, aggravée par le prix élevé de certains facteurs de production (équipements, matières premières importées, énergie électrique), par l'insuffisance de certaines productions locales (manioc, palmier) pour approvisionner régulièrement les usines de transformation, par l'absence de richesses minières et par la rareté de l'esprit d'entreprise. Le problème n'est pas nouveau, il se retrouve dans presque tous les États voisins et avec encore plus d'acuité au Dahomey : des débouchés importants ne pourront être obtenus que par une industrialisation concertée entre eux.

L'industrialisation future du Togo dépend de trois facteurs : accroissement des revenus monétaires créés par les exportations, définition d'une volonté de développement grâce à des structures administratives adaptées jointes à un rétablissement de l'équilibre budgétaire et à l'entretien d'un patrimoine national au cours de dégradation, incitation aux investissements productifs privés déjà encouragés par le code des investissements. La mise en vigueur d'un plan quinquennal de développement 1966-1970 est une étape en ce sens; il fixe les objectifs suivants (milliards F CFA) :

	1970	taux annuel 1965-1970	1966-1970 investiss. emplois créés		
Secteur primaire	21,04	3,4 %	
Secteur secondaire	7,85	13,0 %	
dont : ind.extractives	(3,12)	9,9 %	0,60	} 1 550	
énergie	0,55		
ind.manufactu- rières	1,44		
artisanat	(1,46)	4,5 %	0,25		200
bât. et.p.	(1,21)	9,2 %		3 220
Secteur tertiaire	14,75	5,8 %	
Production intérieure brute	43,64	5,6 %	28,59	13 115	
dont : non commercia- lisée	(18,10)	3,2 %			
Produit intérieur brut	<u>48,82</u>	5,6 %			
p.m. importations	10,2	-			
exportations	9,1	3,9 %			
population	1,9				

Les objectifs des diverses branches industrielles comportent une valeur ajoutée de 0,13 milliard F pour les industries alimentaires existantes ; de 0,56 pour les autres industries modernes existantes; de 1,21 pour les industries nouvelles; de 0,17 pour la pêche industrielle. La valeur élevée attendue des industries nouvelles souligne l'importance que le plan attache à un développement rapide du secteur secondaire. Ces objectifs définis dans une optique réaliste, correspondent certainement au maximum de ce que l'on peut raisonnablement envisager pour le progrès économique togolais; ils ne seront certainement pas facile à atteindre et demanderont la conjonction des efforts de tous. Si le même élan se maintient après l'achèvement du plan, la production intérieure brute pourrait atteindre un maximum de 64 milliards F en 1975.

I.- Essai de synthèse : conditions et limites de l'industrialisation

Que conclure de cette analyse systématique ? Sinon à une désespérante monotonie dans la répétition des causes qui, pour six des huit Etats de la zone, ont jusqu'à présent empêché l'industrie manufacturière de s'élever au-dessus d'un étiage très maigre, et réservé au secteur secondaire une part toute aussi secondaire dans le produit intérieur. Les deux autres Etats, Sénégal et Côte-d'Ivoire jouent en contrepoint, et prouvent que là où ces causes adverses n'interviennent plus, le développement industriel s'amorce.

Certains de ces obstacles tiennent à la nature des choses, et il n'est pas possible à l'heure actuelle de dire si, et quand, ils seront surmontés :

- pauvreté du sol en de nombreuses zones, rigueur du climat dans les Etats soudaniens ou shéliens, tous facteurs limitant les potentialités agricoles;
- pauvreté du sous-sol, en l'état de nos connaissances du moment; seule, la Mauritanie a pu baser son expansion économique sur des produits miniers;
- absence de sources bon marché d'énergie : pas (encore) de charbon, pas (encore) de pétrole, des sites hydroélectriques rares, et pas toujours de la bonne "pointure" : Gouina par exemple, représente un potentiel considérable, mais non fractionnable;
- bien qu'il s'agisse d'un obstacle plus économique que physique : distances très grandes entre les diverses zones de peuplement, et entre la Côte et l'intérieur : d'où la cherté des facteurs de production.

D'autres tiennent aux hommes; comme toute chose demandant une modification du comportement humain, ils ne seront que très lentement franchis :

- population encore peu dense pour le territoire qu'elle occupe; certes cette population est en croissance rapide (quelque-chose comme le doublement en trente ans), mais ce fait est lui-même générateur de stagnation, en empêchant le taux de croissance économique de se détacher suffisamment du taux de croissance démographique : le niveau de vie stagne...
- et stagne souvent à un niveau qui précisément empêche encore d'asseoir les bases d'un développement économique rapide; la majeure partie des habitants vit en autoconsommation, en dehors des circuits monétaires qui l'effleurent à peine; peu accessible alors à la promotion technique, tout effort pour améliorer son niveau de vie demande avant tout une mutation psychologique, qui n'est pas l'oeuvre d'un jour;

- un tel milieu traditionnaliste n'est pas formateur pour l'esprit d'entreprise, les entrepreneurs manquent, comme manque l'épargne monétaire (et pour cause).
- une partie des habitants est déjà sortie de cette économie précapitaliste, donnant naissance à de nouveaux problèmes. Les salariés, encore plus les fonctionnaires, représentent des privilégiés du niveau de vie, et l'écart avec le paysan s'accroît. Chaque catégorie sociale "monétarisée" a son comportement propre; les effectifs de chacune ne sont jamais suffisants pour que les consommations de biens et produits autorisées par leur pouvoir d'achat atteignent des quantités massives, mais suffisamment diversifiées pour peser d'un poids très lourd sur les importations. Et pour un salarié, combien de chômeurs dans l'ombre des grandes villes; ils ont bien rompu avec l'économie ancestrale, mais ne développent pas pour autant la production, ni la consommation.

Facteurs physiques et humains combinés se conjuguent donc pour ne permettre à la plupart des Etats que des assises économiques modestes, sur lesquelles d'autres freins - ceux-là heureusement plus facilement désscrables - vont s'exercer :

- absence de cadres, de personnel de maîtrise; c'est un cercle vicieux : pas d'industrie, donc pas d'occasion de former du personnel qualifié, pas de personnel qualifié donc moins d'industrie car chaque entreprise qui se crée doit importer au prix fort le personnel technique dont elle a besoin, et dont le coût se répercutera désastreusement sur ses prix de revient;
- comme il y a fort peu d'entrepreneurs locaux, les initiatives d'investissement ne peuvent être prises que par les Gouvernements, ou par des capitalistes étrangers, ce qui restreint le champ d'action à certains types et certaines tailles d'entreprises;
- situation financière précaire de beaucoup d'Etats, accablés par les charges budgétaires de fonctionnement; rares sont ceux qui peuvent se permettre des budgets d'équipement tant soit peu étoffés, partout ailleurs les capitaux publics nécessaires au développement proviennent d'aides extérieures;
- organisation administrative souvent mal conçue en fonction du développement, qui ne trouve pas les structures d'accueil voulues;
- déficit presque général des balances commerciales, alourdies par des importations considérables de biens de consommation réclamés par les privilégiés dont il a été question plus haut, mais non équilibrée par des exportations supplémentaires en raison de l'atonie économique.

- finalement manque de capitaux, puisqu'il n'y a que peu d'épargne monétaire locale, peu d'industries donc peu d'autofinancement, et pas de budgets d'équipement; là encore la solution est extérieure. Il faut toutefois souligner que cet obstacle n'est pas majeur : il n'est probablement pas d'exemple qu'un projet industriel sain n'ait pu être réalisé faute de capitaux.

A contrario, on pourrait reprendre cette analyse sous l'angle Sénégal ou Côte-d'Ivoire; sur la plupart des points les conclusions sont confirmées; ces deux Etats par exemple, au bord de la mer (pour les distances), ont des économies beaucoup plus monétarisées que leurs voisins; leur sous-sol n'est pas pauvre : phosphates, calcaire (Sénégal); manganèse (Côte-d'Ivoire); etc... Il est vrai que le Sénégal a une situation budgétaire et une balance commerciale difficile, mais il est vrai aussi que son rythme de développement s'est ralenti...

32.- SITUATION ACTUELLE DE L'INDUSTRIE DANS LA ZONE

Après avoir précisé quelle est la place réelle de l'industrie dans l'économie globale de la zone et des divers Etats qui la compose, le moment est venu d'examiner plus en détail la composition de cette industrie.

321.- Place du secteur industriel dans l'économie

Une estimation pour l'année 1964 de la valeur ajoutée par les divers secteurs de l'économie des Etats de la zone, conduit à un chiffre de l'ordre de 635 milliards F CFA (tableau 21); le secteur secondaire, avec environ 106 milliards F n'en représente que 17 %, pourcentage qui s'élève à 23 % si l'on fait abstraction de la production non commercialisée (à peu près 168 milliards F) en majeure partie (mais pas totalement) produite par le secteur primaire.

L'industrie manufacturière, sans artisanat, à elle seule n'ajoute qu'une valeur d'environ 30 milliards F, soit 5 % de la production intérieure brute, et 7 % de la production intérieure brute commercialisée. Ce qui est vraiment peu, mais pas inattendu : que l'on se rappelle les résultats examinés plus haut sur l'emploi : 11,7 millions de personnes actives, seulement 460 000 salariés, tout à peine 120 000 dans le secteur secondaire (48 000 dans les industries manufacturières)...

TABLEAU 21
VALEUR AJOUTEE EN 1964 DANS LES DIVERS ETATS

(milliards F CFA)

Année	MAU	SEN	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG	TOTAL estimé
	1964	1964	1962	1964	1964	1962	1963	1963	1964
Secteur primaire	11,1	48,00	37,3	29,29	90,28	37,39	19,9	17,65	291
Secteur secondaire	12,9	22,49	8,3	7,14	34,51	6,81	5,0	3,42	106
dont :									
industries extractives	(7,0)	(0,52)	-	(0,06)	1,15	(0,01)	-	(0,94)	(10)
énergie	(2,25)	(0,4)	(0,24)	4,40	(0,24)	(0,4)	(0,24)	(8,5)
industries manufactu- rières	(0,4)	(10,22)	(0,5)	(0,40)	(18,18)	(1,61)	(1,8)	(0,24)	(30)
artisanat	(0,3)	(3)	(6,2)	(4,87)	///	(3,06)	///	(1,35)	(28,5)
bâtiments et travaux publics	(5,0)	(6,50)*	(1,2)	(1,57)	(10,78)*	(1,89)	(2,8)*	(0,65)	(29)
Secteur tertiaire	2,7	69,72	17,7	13,95	92,13	12,29	12,0	(8,93)	238
Production intérieure brute	26,7	140,21	63,3	50,38	216,92	56,50	36,9	30,00	635
dont : non commercialisée	(7,1 ?)	(21,30)	(27,1)	(24,69)	(43,62)	(28,70)	---	(9,04)	168
p.m. importations	17,4	44,6	15,4	64,7	10,70		8,61	185
exportations	15,1	37,4	8,3	81,0	9,41		5,50	167
population (1964)	0,8	3,3	4,5	4,7	3,75	3,2	2,2	1,5	14,1
* y compris cases traditionnelles									

322.- Les industries manufacturières existantes

La connaissance statistique du potentiel industriel varie dans des proportions considérables selon les Etats; l'un d'entre eux (le seul à l'heure actuelle) a procédé à un recensement industriel en 1962; d'autres disposent de fichiers industriels plus ou moins complets. La comparaison des renseignements (quand ils existent - s'avère délicate, car les données recueillies diffèrent entre pays, le classement des industries aussi, et le secret statistique s'oppose à la diffusion de données individuelles en dehors d'un cercle étroit de responsables administratifs.

Tout effort d'industrialisation présuppose une connaissance aussi exacte que possible de l'existant; aussi l'on ne peut que recommander très vivement une action commune des Etats dans le domaine de la statistique industrielle, à commencer par des recensements industriels conduits selon des méthodes identiques et comportant la création de fichiers industriels avec déclarations obligatoires (et sanctionnées) des entrepreneurs.

L'Afrique de l'ouest n'en était pas encore là au 31 décembre 1965; la liste des industries manufacturières existantes a pourtant pu être établie plus ou moins complètement, souvent sur la base de renseignements recueillis entreprise par entreprise, ce qui empêche sa publication ici, si ce n'est sous une forme très condensée qui oblige à supprimer la plus grande partie des données obtenues (anonymat impossible parce qu'une seule usine existe dans un Etat, sommation impossible parce que les données d'une ou de plusieurs usines ne sont pas connues sans qu'on puisse les estimer, etc...)

Regroupées par Etat, et par groupe de la classification internationale par type d'industrie, les entreprises existantes dans la zone au 31 décembre 1965 apparaissent dans le tableau 22.

TABEAU 22

ENTREPRISES INDUSTRIELLES EXISTANTES (AU 31 DECEMBRE 1965)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
(201)-	<u>Abattage du bétail, fabrication des préparations et conserves de viandes</u>					
SEN	2	Abattoirs
MAL	1	110	10 000 t	env. 5 000t	Abattoir frigorifique

TABIEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
H-V	2	2 000 t	Abattoirs
NIG	1	45 000 t	Abattoir frigorifique
<u>(202)- Industrie du lait</u>						
SEN	3	Lait et dérivés
MAL	1	3 000l/j.	" "
H-V	1	" "
C-I	3	" "
<u>(203)-Fabrication des conserves de fruits et de légumes</u>						
SEN	3	1 cons.légumes + 2 conc.tomates
MAL	1	1 200t/an	Cons.tomates-mangues
C-I	2	1 200	34 000t/an	1 750	27 000 t	Tranches et jus ananas
<u>(204)-Fabrication des conserves de poissons</u>						
MAU	3	366	10 500t/an	780	5 400 t	1 séchage, 1 séchage-salaison 1 congélation
SEN	9	1 200	10 000 t cons.thon	5 cons.thon, 2 congél.crustacés, 1 congél.thon, 1 farine poisson
C-I	5	464	570	3100t cons. 12000t cong.	4 cons.thon, 1 congel.
<u>(205)-Travail des grains</u>						
<u>Rizeries</u>						
MAL	7	72 000 t paddy	

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
H-V	1	40	4 000 t paddy	900 t	
C-I	7	3,1 t/h	
NIG	1	36	3 000 t paddy	
TOG	1	
<u>Autres entreprises</u>						
SEN	3	230 000 t blé 60 000 t maïs	2 minoteries, 1 fabrique couscous
C-I	1	50 000 t farine	47 500 t	Minoterie
NIG	1	10	Minoterie
TOG	1	6 500 t féculé	3 900 t	Féculerie
(206)	<u>Boulangerie et pâtisserie (a)</u>					
SEN	4	Biscuiteries
(207)	<u>Sucrierie</u>					
SEN	1	30 000 t/an	20 000 t	Agglomération sucre cristal- lisé
MAL	1	Sucrierie expé- rimentale
(208)	<u>Fabrication du cacao, du chocolat et confiserie</u>					
SEN	4	180	2 bonbons, 1 con- fiture et pâte d'arachide, 1 pâte d'arachide et chocolats con- fiserie

a) devant la difficulté d'indiquer, dans un domaine où la ligne de partage et l'industrie est délicate à déterminer, le nombre exact de boulangeries-pâtisseries, seules les biscuiteries ont été prises en compte.

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
MAL	1	50	Confiserie
H-V	2	Confiserie
C-I	2	30 000 t fèves cacao, 2 500 t bonbons	16 000 t fèves, cacao, 664 t bonbons	1 cacao, 1 bonbons
NIG	1	29	280 t	Confiserie
(209)	<u>Industries alimentaires diverses</u>					
	<u>Fabrication de glace</u>					
MAU	1	
SEN	5	250 t/j	
MAL	1	
H-V	2	2 900 t	
C-I	5	100 000 t	65 000 t	
NIG	1	500 t	
DAH	1	600 t	
TOG	1	
	<u>Autres entreprises</u>					
SEN	10	800 t pâtes	87 t pâtes	6 huile alimentaire, 3 torréfaction café, 1 pâtes alimentaires
MAL	2	195	Huile alimentaire
H-V	4	15	24 t aliments bétail	Aliments pour volailles

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
C-I	3	224	20 000 t huile 1 000 t margarine 1 470 t café soluble	8 500 t huile, 90 t margarine	1 huile alimentaire, 1 torréfaction café, 1 café soluble
DAH	1	450 t coco râpé	Coco râpé
TOG	1	340 t café torréfié	Torréfaction café
(213)	<u>- Brasserie et malterie</u>					
SEN	1	350	150 000 hl	104 000 hl	Brasserie
H-V	1	60 000 hl	35 000 hl	Brasserie
C-I	2	560	310 000 hl	1 500	130 000 hl	Brasserie
DAH	1	160	113 000 hl	Brasserie
(214)	<u>- Industrie de boissons hygiéniques et eaux gazeuses</u>					
SEN	13	
MAL	4	
H-V	2	18 000 hl	
C-I	6	300 000 hl	220 000 hl	
NIG	4	51	
DAH	1	
TOG	4	17 000 hl	
(220)	<u>- Industrie du tabac</u>					
SEN	1	150	1 800 t	1 250 t	Cigarettes
MAL	1	266	500 t	480 t	Cigarettes
C-I	1	173	2 500 t	1 500 t	Cigarettes

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
(231)	<u>Filature, tissage et finissage des textiles</u>					
	<u>Egrenage du coton :</u>					
MAL	7	1 100	58 000 t c. graine	17 700 t fibre	
H-V	2	116	16 000 t c. graine	330	5 520 t	
C-I	2	26 000 t c. graine	6 400 t	
NIG	2	9 500 t c. graine	2 300 t	
DAH	5	10 000 t c. graine	4 400 t c. graine	
TOG	4	5 400 t c. graine	
	<u>Usines textiles</u>					
SEN	5	1 460	28 000 broches, 25 millions en blanchis. 7 millions en imprimés	7,4 millions en imprimés 2 700 t filés, 9 millions en blanchis; 6,5 millions en imprimés	1 filature, 2 filatures-tissage, 1 teinture, 1 impression
C-I	2	1 880	23 000 broches	1 900	2 900 t filés; 1 360 t tissés 3,9 millions m2 imprimés	1 filature, 2 filatures-tissage, 1 teinture, 1 impression
(232)	<u>Bonneterie</u>					
SEN	3	155	5 millions pièces	
C-I	2	

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
(233)	<u>- Corderie, câblerie, ficellerie</u>					
SEN	2	ficellerie coton ficellerie sisal
C-I	1	1 200 t	Ficellerie sisal
(239)	<u>- Fabrication des articles textiles non classés ailleurs</u>					
DAH	3		Egrenage kapok
TOG	3		Egrenage kapok
(241)	<u>- Fabrication des chaussures</u>					
SEN	4	850 t PVC utilisées 4,7 millions paires toile	1 fabrique chaussures cuir et plastique, 2 chaussures plastique
H-V	1	75	1 million paires	320 000 paires	plastique et cuir
C-I	5	470	4,5 millions paires plastique 1,5 million paires cuir	plastique : 2,5 millions paires p.cuir : 0,2 million paires	2 cuir et plastique, 3 plastique
NIG	1	30	plastique
(243)	<u>- Fabrication d'articles d'habillement, à l'exclusion des chaussures</u>					
MAU	1	9	
SEN	6	
H-V	1	80	30 000 pièces	6 000 pièces	
C-I	3	710	2,1 millions pièces	1 000	1,5 million pièces	

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
(244)	<u>- Confection d'ouvrages divers en tissu, à l'exclusion des articles d'habillement</u>					
SEN	8	1,25 millions couvertures	0,7 millions couvertures 1 500 t sacs; 3 millions sacs imprimés	2 fabriques couvertures, 1 sacherie sisal, 1 impression sacs, 1 matelas, 3 bâches et stores
C-I	4	250 t couvertures	1 fabrique couvertures, 3 bâches et stores
DAH	1	...	0,6 million sacs	sacherie jute
(251)	<u>- Scierie et travail mécanique du bois</u>					
MAU	1	
SEN	12	le Sénégal possède au total une douzaine de menuiseries et de fabriques de meubles dont 5 en dehors de Dakar
MAL	2	
H-V	4	400	226	
C-I	76	275 000 m ³ de sciage et déroulage	dont 21 menuiseries et ébenisteries, 6 usines de contreplaqué, 1 de panneaux de particules, 1 caisserie, 2 maisons préfabric., 56 scieries

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
NIG	3	
DAH	2	2 500 m ³	
TOG	13	
(260)	<u>- Industrie du meuble (b)</u>					
SEN	9	4 mobilier métallique, 4 literie métallique, 1 matelas à ressorts
MAL	4	110	mobilier métallique
H-V	1	95	20 000 lits et sommiers (300 t)	120 t	literie métallique, mobilier scolaire
C-I	5	1 mobilier bureau métallique, 3 literie métallique, 1 matelas à ressorts
NIG	2	mobilier métallique
DAH	3	mobilier métallique
TOG	2	mobilier métallique
(272)	<u>- Fabrication d'articles en pâte à papier, en papier et en carton</u>					
SEN	1	100	5 000 t	4 100 t	emballages papier et carton
C-I	2	640	1 carton ondulé 1 emballage papier et carton

b) bien que le mobilier en bois doive figurer également dans cette rubrique, seuls les fabricants de mobilier métallique et de literie métallique ont été repris ici, afin d'éviter les double-emplois très fréquents avec la rubrique précédente.

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Produc- tion réelle	Observations
(280)	<u>- Imprimerie édition et industries annexes</u>					
MAU	2	14	25	
SEN	15	dont 1 impres- sion étiquettes, 1 fabrication articles de bu- reau
MAL	1	
H-V	3	108	350 t	71	180 t	
C-I	8	dont 1 réglage papier et con- fection cahiers
NIG	2	38	
DAH	3	
TOG	3	
(291)	<u>- Tannerie, mégisserie</u>					
SEN	1	700 t			
H-V	1	60	600 t	90 t	
(293)	<u>- Fabrication d'articles en cuir (ou en matière remplaçant le cuir) à l'exclusion des chaussures et autres articles d'habillement</u>					
SEN	3	valises
C-I	1	750 000 pièces	469 000 pièces	maroquinerie plastique
(300)	<u>- Industrie du caoutchouc</u>					
SEN	3	1 vulcanisa- tion, 2 recha- page

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (millions F CFA)	Production réelle	Observations
C-I	4	3 750 t caoutchouc 25 000 pneus réchapés	3 500 t caoutchouc 13 000 pneus réchapés	1 caoutchouc aggloméré, 1 feuilles fumées, 1 réchapage
DAH	1	vulcanisation
TOG	1	2 500 pneus	réchapage
(311)	<u>- Industrie chimique de base</u>					
SEN	7	70 000 t formulation engrais, 850 000 m ³ gaz, 150 t gaz carbonique, 4 000 t soude	9 800 t phosph. 50 000 t formulation engrais, 400 000 m ³ gaz, 95 t gaz carb., 2 000 t gaz embouteillé, 2 000 t silicates	2 engrais, 2 produits gazeux, 1 embouteillage gaz, 1 silicate, 1 explosif
C-I	3	69	15 000 t compost; 1,8 million m ³ gaz, 700 t gaz carbonique, 4 200 t silicate	260	12 000 t compost; 1,8 million m ³ gaz; 3 200 t silicate	1 traitement ordures, 1 produits gazeux, 1 silicate
DAH	1	500 000 m ³	135 000 m ³	produits gazeux
(312)	<u>- Corps gras d'origine végétale ou animale (c)</u>					
SEN	6	2 380	161 000 t huile arachide	huileries arachide (dont 1 palmiste)

c) également rubrique 209 pour les huiles alimentaires

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (million F. CFA)	Production réelle	Observations
MAL	2	250 t huile... coton	1 huilerie coton, 1 beurre Karité
H-V	1	3 000 t huile arachide 3 000 t beurre Karité	510 t huile arachide 1 530 t beurre Karité	huilerie
C-I	6	2 200	110 000 t ré- gimes, et 59 000 t huile	13 600 t huile palme 28 700 t huiles au- tres	5 huileries palme, 1 pal- miste, coprah, arachide
NIG	2	140	36 000 t ara- chides décor- tiquées	1 100	8 900 t huile	huileries ara- chide
DAH	7	32 500 t hui- le	19 300 t huile	huileries palme
TOG	2	huileries palme
(313)	<u>- Fabrication de peintures, vernis et laques</u>					
SEN	3	4 000 t	525	2 600 t	
C-I	2	110	3 300 t	380	2 070 t	
(319)	<u>- Fabrication de produits chimiques non classés ailleurs</u>					
SEN	13	20 000 t savon 250 t es- sence aromatisé	9 700 caisses allumettes 12 000 t savon	1 allumettes, 3 savonneries, 1 eau de javel, 1 insecticides, 5 produits de beauté, 1 pro- duits pharmaceu- tiques 1 huiles essen- tielles

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (million F CFA)	Production réelle	Observations
MAL	4	3 savonneries, 1 eau de javel
H-V	1	1 200 t	900 t	savonnerie
C-I	12	870	14 000 caisses allumettes, 3 000 t détergents, 4 500 t insecticides	1 375	13 600 caisses allumettes, 15 000 t savon, 500 000 l eau de javel, 1 450 t insecticides	1 allumettes, 1 savonnerie, 3 eaux de javel, 1 détergents, 2 insecticides, 3 produits de beauté, 1 produits pharmaceutiques
NIG	1	parfumerie
DAH	4	3 savonneries, 1 eau de javel
TOG	1	14 000 t savon 15 000 l parfumerie	400 t savon	savonnerie et parfumerie
(321)	<u>Raffineries de pétrole</u>					
SEN	1	600 000 t brut	444 000 t brut	
C-I	1	700 000 t brut	177 000 t brut	
(329)	<u>Fabrication des dérivés du pétrole et du charbon, non classés ailleurs</u>					
SEN	1	50 000 rouleaux	saute pour étanchéité

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (million F CFA)	Production réelle	Observations
(331)	<u>Fabrication des matériaux de construction en terre cuite</u>					
SEN	2	80	16 000 t	5 500 t	briqueteries
MAL	1	11 000 t	briqueterie
H-V	2	6 600 t	briqueteries
C-I	3	briqueteries
NIG	1	fabrique de carrelages
TOG	1	briqueterie
(332)	<u>Industrie du verre</u>					
SEN	1	minoterie
C-I	1	minoterie
DAH	1	minoterie
(333)	<u>Fabrication des grès, porcelaines et faïences</u>					
DAH	1	carreaux et faïence
(334)	<u>Fabrication des ciments</u>					
SEN	1	220 000 t	185 000 t	cimenterie
C-I	1	175 000 t	broyage de clinker
(339)	<u>Fabrication de produits minéraux non classés ailleurs</u>					
SEN	4	6 000 t a- miant-ci- ment, 3000 t attapulgite	18 000 t béton	2 béton moulé, 1 amiant-ci- ment, 1 prépa- ration d'at- tapulgite
MAL	1	200 m ² /j	fabrication de granite
C-I	2	béton moulé

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production.	Chiffre d'affaires (million F CFA)	Production réelle	Observations
NIG	1	granite et pré-fabrication
DAH	7	1 agglomérés, 6 préfabrication
TOG	3	4 000 m ³ béton, 20 millions unités carrelage	1 préfabriqué, 1 chaux, 1 carrelages
(341)	<u>Sidérurgie et première transformation de la fonte, et de l'acier</u>					
C-I	3	15 t/j tréfilerie	3 200 t tréfilerie	2 récupération ferraille, 1 tréfilerie
(350)	<u>Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport</u>					
MAU	1	constr.métalliques
SEN	20	100 t fonderie; 2 300 t clous; 60 millions boîtes; 250 000 fûts; 250 000 tonnelets	1 150 t clous; 13 millions boîtes; 10 000 fûts 51 000 tonnelets	1 fonderies, 8 chaudronnerie et charpente métallique, 6 menuiserie métallique, 1 quincaillerie, 2 clouteries, 2 récipients métalliques
MAL	5	3 chaudronnerie et charpente métallique; 1 menuiserie métallique; 1 récipients métalliques

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (million F CFA)	Production réelle	Observations
H-V	8	400 000 t-les galvanisées	105 000 t-les galvanisées	7 chaudronnerie et charpente métallique; 1 façonnage tôle galvanisée
C-I	21	1 300 t tôle alu; 25 000 m ² huisseries 1 500 t clous 106 millions boîtes	600 t tôle alu; 13 000 m ² huisseries; 56 millions boîtes	2 fonderies; 12 chaudronnerie et charpente métallique; 1 transformation tôles aluminium; 1 menuiserie métallique; 2 quincaillerie; 1 clouterie; 2 récipients métalliques
NIG	3	chaudronnerie et charpente métallique
DAH	5	900 t clous	368 t clous	3 chaudronnerie et charpente métallique; 1 quincaillerie; 1 clouterie
(360)	- Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques					
MAU	1	mécanique générale
SEN	8	1 matériel agricole; 2 appareils de levage; 5 mécanique générale

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (million F CFA)	Production réelle	Observations
MAL	2	mécanique générale
C-I	10	500 t matière agricole	1 matériel agricole; 1 appareils de levage & mécanique générale
NIG	1	27 000 pièces	matériel agricole
DAH	1	mécanique générale
(370)	<u>Construction de machines, appareils et fournitures électriques</u>					
SEN	1	20	20 000 unités	10 000 unités	accumulateurs
C-I	1	13 000 unités	12 300 unités	montage matériel radioélectrique
DAH	1	22	3 000 unités	1 900 unités	montage matériel radioélectrique
TOG	1	
(381)	<u>Construction navale et réparation de navires</u>					
MAU	1	
SEN	5	
MAL	1	
C-I	8	
(382)	<u>Construction de matériel ferroviaire</u>					
SEN	1	construction wagons
C-I	1	construction wagons

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (million F CFA)	Production réelle	Observations
<u>(383) - Construction de véhicules automobiles</u>						
SEN	6	montage 400 camions 50 autocars	200 véhicules 6 000 radiateurs	1 montage véhicules, 4 carrossiers, 1 radiateurs
C-I	3	montage 4 500 véhicules, 120 remorques	montage 2 000 véhicules, 80 remorques	1 montage véhicules, 1 fabrication remorques, 1 fabrication citernes
DAH	1	300 véhicules	montage véhicules
<u>(384) - Réparation de véhicules automobiles</u>						
Faute d'éléments d'information suffisants, et comparables entre Etats, cette branche, représentée dans toute la zone, n'a pu être recensée						
<u>(385) - Construction de motocycles et de cycles</u>						
SEN	2	3 000 bicyclettes	1 assemblage cycles, 1 assemblage cyclomoteurs
H-V	1	90	35 000 cycles, 3 000 motocycles	20 000 cycles	
C-I	2	124	80 000 cycles et cyclomoteurs	1 assemblage cycles et cyclomoteurs, 1 assemblage cycles
TOG	1	assemblage cyclomoteurs
<u>(389) - Construction de matériel de transport non classé ailleurs</u>						
SEN	3	1 200 charrettes agricoles	1 chariots, 1 charrettes agricoles, 1 charrettes

TABLEAU 22 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires (million F CFA)	Production réelle	Observations
NIG	1	500	charrettes agricoles
(399)	<u>Industries manufacturières non classées ailleurs</u>					
SEN	4	350 t plastique 2 000 m2 plaques	120 t plastique	1 sacs et objets plastique, 1 plaques ondulées polyester, 1 enseignes lumineuses, 1 fermetures à glissière
C-I	7	240	600	3 articles plastique, 1 isolants thermiques, 1 graines polyéthylène, 2 profilés plastique
NIG	1	objets plastique

Le recensement sommaire est basé sur les unités de production fournissant des biens susceptibles d'être classés dans chacun des groupes de la classification internationale. Comme une entreprise produit souvent plusieurs sortes de biens classés dans des groupes différents de la nomenclature, il en résulte qu'ici une même entreprise a pu être reprise en titre de plusieurs groupes. Le total de 685 unités auquel on parvient est donc assez largement supérieur au nombre d'entreprises correspondants.

Ces 685 unités sont très inégalement réparties entre les Etats : 11 en Mauritanie (couvrant 7 groupes d'une nomenclature qui en comporte au total 62), 220 au Sénégal (45 groupes), 50 au Mali (18 groupes), 41 en Haute-Volta (17 groupes), 239 en Côte d'Ivoire (39 groupes), 30 au Niger (16 groupes), 51 au Dahomey (19 groupes), 43 au Togo (14 groupes).

Par grandes classes de production, on trouve :

- (20) Industries alimentaires	114 (a) unités
- (21) Fabrication des boissons	39
- (22) Industrie du tabac	3
- (23) Industrie textile	43
- (24) Fabrication de chaussures et articles d'habillement	35
- (25) Industrie du bois	113
- (26) Industrie du meuble	26 (b)
- (27) Industrie du papier et carton	5
- (28) Imprimerie, édition	37
- (29) Industrie du cuir	6
- (30) Industrie du caoutchouc	9
- (31) Industrie chimique	78
- (32) Industrie des dérivés du pétrole et de la houille	3
- (33) Industrie des produits minéraux non métalliques	34
- (34) Industrie métallurgique de base	3
- (35) Fabrication d'ouvrages en métaux	63
- (36) Construction de machines (non électriques)	23
- (37) Construction de machines électriques	4
- (38) Construction de matériel de transport	37 (c)
- (39) Industries manufacturières diverses	12

La répartition entre les classes, très inégales, souligne la prédominance annoncée au début du chapitre) des industries légères destinées à la consommation : industries alimentaires et boissons, industries textiles, scieries, imprimeries, et même industrie chimique (dans les 78 unités inscrites figurent 26 huileries et 12 savonneries, les autres usines se livrant surtout à de la formulation ou du conditionnement de produits). Par contre les industries de base sont dans la majorité des cas, très mal représentées. La zone présente donc bien toutes les caractéristiques d'une région au commencement de son développement industriel

-
- a) non compris les boulangeries industrielles
 - b) non compris la fabrication des meubles en bois
 - c) non compris la réparation des véhicules automobiles

323.- Les projets d'industries manufacturières

L'établissement d'une liste documentée concernant les projets d'industries manufacturières pose les mêmes problèmes que pour les industries suivantes, à savoir la difficulté de faire apparaître des renseignements qui n'entachent pas le secret des affaires. En effet, quoique les plans de développement des différents Etats mentionnent les caractéristiques des industries nouvelles projetées, il ne s'agit là le plus souvent que d'hypothèses; lorsque des promoteurs ont acquis des intentions fermes de réalisation, à ce moment là, ils ne souhaitent pas toujours que les éléments de leurs projets soient connus de trop de personnes; enfin, le raccordement entre les prévisions du plan et les projets des entrepreneurs n'est pas toujours évident, au point qu'il devient parfois difficile de savoir si dans une branche et un Etat donnés, existent deux projets différents ou un seul.

Ces réserves faites, les projets connus apparaissent dans le tableau 23.

TABLEAU 23
ENTREPRISES EN COURS DE REALISATION OU PROJETEES
(AU 31 DECEMBRE 1965)

	Nombre (a)	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
(201)	<u>Abattage du bétail, fabrication des préparations et conserves de viandes</u>				
MAU	1 (+4)	2 500t (+....	5 abattoirs frigorifiques avec 1 conserverie
SEN	2 (+3)	1 abattoir, 1 conserverie (+ 3 abattoirs)
MAL	2 (+3)	5 500 t	abattoirs
H-V	(+2=	1 abattoir, 1 conserverie
NIG	(+3)	1 abattoir, 1(ou 2) conserveries
TOG	(+1)	abattoir
(202)	<u>Industrie du lait</u>				
MAU	(+1)	lait et dérivés

a) entre parenthèses : nombre de projets n'ayant reçu aucune assurance de réalisation.

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre (a)	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
SEN	2	lait et dérivés
MAL	(+1)	laiterie
H-V	(+2)	4,5 millions l/an	conditionnement du lait
C-I	(+1)	5 000 t/an	lait et dérivés
NIG	1	5 000 l/j	laiterie
TOG	(+1)	laiterie
(203)	<u>- Fabrication des conserves de fruits et de légumes</u>				
MAU	1	2 000 t/an	pâte et poudre de dattes
SEN	1 (+2)(+10)	2 000(+2000) c.tomates	1(+1) concentré to- mates, 1 cons.fruits
C-I	(+3)	(10 000 t a-)nanas (10 000 t)autres (fruits (1 000 t)cons.tomates	2 tranches et jus d'ananas, 1 cons. fruits et tomates
NIG	(+1)	cons. tomates
DAH	(+1=	jus d'oranges
(204)	<u>- Fabrication de conserves de poissons</u>				
MAU	4 (+2)	(15 000 t)congelé (6 000 t)salé séché (3 000 t)conserves	2 frigorifiques, 1 salé séché, conser- ses-farines, 1 fa- rine (+ 1 salé-séché + 1 gestion frifori- fique)
SEN	2	10 000 t	1 480	conserverie

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
MAL	(+1)	
C-I	2 (+2)	1 cons.sardines et congél. (+ 1 cons. thon et 1 conserve-rie)
TOG	(+1)	conserverie crevettes
(205)	<u>- Travail des grains</u>				
	<u>Rizeries</u>				
SEN	(+n)	
MAL	(+3)	
C-I	(+17)	85 000 t pad- dy	
NIG	(+1)	
	<u>Autres entreprises</u>				
SEN	1	100	15 000 t cous- cous	fabrique couscous
MAL	1	9000t farine	minoterie blé-mil
H-V	1	égrenage maïs
C-I	(+1)	25 000 t maïs	maïserie
NIG	1	15 000t mil	minoterie mil
TOG	(+1)	minoterie rizerie
(206)	<u>- Boulangerie et pâtisserie</u>				
H-V	(+1)	3 000 t/an	biscuiterie
C-I	(+1)	1 500 t/an	biscuiterie
NIG	(+1)	biscuiterie
(207)	<u>- Sucrierie</u>				
MAU	(+1)	sucrierie
SEN	2 (+1)	250	12 000t sucre + 30 000 t raffiné	1 sucrierie et 1 raffinerie (+ 1 agglomération)

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
MAL	1 (+1)	4 000(+8000) t sucre	sucrerie
H-V	(+1)	15000 t sucre	sucrerie
C-I	(+1)	sucrerie
NIG	(+1)	10 000 t raffiné	raffinerie
(TOG))DAH	(+1)	sucrerie
(208)	<u>- Fabrication du cacao, du chocolat et confiserie</u>				
C-I	1 (+4)	10 000 t (+ fèves, 2 000 t chocolats 1 200 t confiserie)	1 (+1) transformation cacao, 1 chocolaterie, 1 confiserie
NIG	(+1)	arachide de confiserie
(209)	<u>- Industries alimentaires diverses</u>				
	<u>Fabrication de glace</u>				
MAU	3	160 t/j	
	<u>Autres entreprises</u>				
SEN	(+3)	110	1 000 t margarine	1 aliment bétail, 1 margarinerie, 1 glucoserie
MAL	1 (+1)(+5 t/j beurre de karité)	huilerie alimentaire (+ beurre de karité)
H-V	(+n)	5 000 t ali- enrichis	1 aliments enrichis, n beurre de karité
C-I	(+2)	400 t pâtes 1 500 t café soluble	1 pâtes alimentaires 1 café soluble

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
NIG	1 (+1)	1 aliments bétail (+1 produits à base farine mil)
TOG	(+1)	glucoserie
(211)	<u>- Distillation, rectification et mélange des spiritueux</u>				
MAL	1	2 000 l/j	distillerie
DAH	1	distillerie
TOG	(+1)	distillerie
(213)	<u>- Brasserie et malterie</u>				
C-I	(+1)	50 000 hl	brasserie
NIG	(+1)	34	10 000 hl	brasserie
TOG	1	25 000 hl	brasserie
(214)	<u>- Industrie des boissons hygiéniques et eaux gazeuses</u>				
MAU	(+1)	
(220)	<u>- Industrie du tabac</u>				
MAU	(+1)	cigarettes
H-V	(+1)	220 t	confection de cigarettes
DAH	(+1)	cigarettes
(231)	<u>- Filature, tissage et finissage des tissus</u>				
	<u>Egrenage du coton</u>				
MAU	(+1)	200 t	
SEN	(+1)	4 000 t c. graine	
MAL	1	200	8 000 t c. graine	
H-V	1	10 000 t c. graine	

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
C-I	1 (+3)	15 000 t c. graine (+ 16 500 t fi- bre)	
NIG	(+n)	
DAH	(+1)	6 000 t c. graine	
<u>Usines textiles</u>					
SEN	3 (+3)	250	8,5 millions m	1 extension tissage 1 extension impres- sion, 1 filature tissage (+ 1 fila- ture tissage, 1 tissage, 1 extension teinture)
MAL	1 (+1)	20 000 brochés	filature, tissage (+ 1 tissage tapis)
H-V	1	2 000	4 800 "	filature, tissage
C-I	1 (+12)	8 millions imprimés	impression (+ 4 fi- lature-tissage, 3 tissage-coton, 2 tissage fibres ar- tificielles, 3 im- pressions
NIG	(+1)	660	13 000 brochés	filature-tissage
DAH	(+1)	7 000 "	1 filature tissage, teinture, impression 1 fibre coco
TOG	1 (+1)	10 000 "	filature, tissage, teinture, impres- sion (+ fibre de coco)

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
(232)	<u>- Bonneterie</u>				
SEN	(+1)	bonnets de laine
MAL	(+1)	
H-V	(+1)	200 t	
C-I	(+4)	3 tricotage bonneterie, 1 tricotage chaussettes fibres artificielles
(233)	<u>- Corderie, câblerie, ficellerie</u>				
MAU	(+1)	filets de pêche
C-I	(+1)	filets de pêche
(241)	<u>- Fabrication des chaussures</u>				
MAL	1	90	1 million paires	plastique
H-V	(+1)	0,5 " "	cuir
C-I	(+1)	0,5 " "	"tennis"
NIG	(+1)	
TOG	(+1)	55	0,5 " "	cuir et plastique
(243)	<u>- Fabrication d'articles d'habillement, à l'exclusion des chaussures</u>				
H-V	(+1)	500 t	
C-I	(+7)	
TOG	(+1)	
(244)	<u>- Confection d'ouvrages divers en tissu, à l'exclusion des articles d'habillement</u>				
C-I	1 (+2)	640	6 millions sacs (+ 5800 t sacs)	sacherie jute (+ 1 sacherie sisal 1 sacherie dah)
NIG	(+1)	2 millions sacs	sacherie jute ou dah
DAH	(+1)	700	sacherie dah

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
(251)	<u>- Scierie et travail mécanique du bois</u>				
SEN	1 (+1)	80	2 600 m ³ contreplaqué 2 500 t agglom.	240	contreplaqué (+ 6 panneaux agglomérés)
MAL	(+1)	menuiserie
H-V	(+1)	4 500 m ³	
C-I	1 (+5) (+20 000 t aggloméré)	déroulage (+ 1 contreplaqué, 4 panneaux agglomérés)
NIG	(+1)	500 000 m ²	panneaux de particules
DAH	(+1)	2 000 m ³	scierie de teck
(260)	<u>- Industrie du meuble (b)</u>				
C-I	(+2)	meublerie métallique, literie métallique
(271)	<u>- Fabrication de pâte à papier, de papier et carton</u>				
SEN	(+1)	papier et carton
MAL	(+1)	pâte à papier
C-I	(+1)	25 000 t cellulose 10 000 t papier 15 000 t carton	pâte à papier et papier
(272)	<u>- Fabrication d'articles en pâte à papier, en papier et en carton</u>				
C-I	(+2)	3 millions sacs ciment	1 enveloppe et sacs pour commerce, 1 sacs ciment
DAH	1	emballage papier et carton

b) cf note correspondante tableau 23

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
(280)	<u>- Imprimerie, édition et industries annexes</u>				
C-I	1 (+1)	fabrication livres scolaires (+ 1 imprimerie)
TOG	(+1)	imprimerie, confection cahiers, enveloppes, boîtes
(291)	<u>- Tannerie, mégisserie</u>				
MAU	1	400 t	
SEN	(+2)	
C-I	(+1)	300	
NIG	(+2)	
(293)	<u>- Fabrication d'articles en cuir (ou en matière remplaçant le cuir) à l'exclusion des chaussures et autres articles d'habillement</u>				
H-V	(+1)	maroquinerie cuir
(300)	<u>- Industrie du caoutchouc</u>				
SEN	(+1)	300 000 enveloppes 200 000 chambres	pneumatiques deux roues
C-I	(+4)	800 t caoutchouc, 2,25 millions enveloppes + 2 millions chambres 2-roues; 195 000 envel. + 265 000 chambres auto	2 traite ont latex, 1 pneumatiques auto, 1 pneumatiques deux-roues
DAH	(+1)	3 000 pneus	...	rechapage
(312)	<u>- Corps gras d'origine végétale ou animale (c)</u>				
MAL	(+1)	huilerie coton

c) cf également rubrique 209 pour les huiles alimentaires

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
H-V	(+1)	1 500 t huile arachide 1 500 t beurre karité	huilerie
C-I	2 (+10)	30 t/h (+144t/h) palme; 41800 t palmistes; 16 000t amandes coco; 7 500 t arachides; 14 000 t graines coton	huileries palme (+ 6 huileries palme, 2 palmistes et coprah, 2 arachide et coton
NIG	(+2)	1 huilerie coton, 1 huilerie arachide
DAH	1 (+1)	50 000 t palme (+10 000 t arachide)	huilerie palme (+ huilerie arachide)
(313)	<u>- Fabrication de peintures, vernis et laques</u>				
SEN	(+1)	
C-I	(+1)	2 200 t	
(319)	<u>- Fabrication de produits chimiques non classés ailleurs</u>				
SEN	(+3)	900 t détergents	1 détergents, 1 lessive, 1 produits pharmaceutiques
MAL	1 (+2)	6 250 caisses allumettes, 200 t savon	allumettes (+ 1 savonnerie, 1 insecticides)
H-V	1	4 200 caisses allumettes	allumettes
C-I	(+3)	1 savonnerie, 1 détergents, 1 parfumerie
NIG	1 (+1)	1 200 t savon	savonnerie (+ 1 produits pharmaceutiques)

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
DAH	(+1)	allumettes
TOG	(+2)	1 insecticides, 1 produits pharmaceutiques
(321)	<u>Raffineries de pétrole</u>				
SEN	(+2)	produits pétroliers
(331)	<u>Fabrication des matériaux de construction en terre cuite</u>				
SEN	(+1)	briqueterie
MAL	(+4)	briqueteries
H-V	1	12 000 t	briqueteries
C-I	(+2)	35 000 t	briqueteries
NIG	1 (+1)	14 000 t	briqueteries
DAH	(+1)	briqueterie
TOG	(+1)	briqueterie
(332)	<u>Industrie du verre</u>				
SEN	(+1)	6 000 t	verrerie
C-I	(+1)	6 000 t	fabrication verrerie creuse
(333)	<u>Fabrication des grès, porcelaines et faïences</u>				
MAL	1	500 t	céramique
C-I	(+1)	1 400(+800) t	céramique
NIG	(+1)	céramique de bâtiment
DAH	(+1)	céramique
(334)	<u>Fabrication des ciments</u>				
MAU	(+1)	cimenterie
SEN	(+1)	100 000 t	cimenterie
MAL	1	50 000 t	cimenterie
H-V	(+1)	cimenterie

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
C-I	1	150 000 t	broyage de clinker
NIG	1 (+1)	45 000 t	cimenterie
DAH	(+1)	100 000 t	cimenterie
TOG	(+1)	cimenterie
(339)	<u>Fabrication de produits minéraux non classés ailleurs</u>				
SEN	2	48 000 m ³ panneaux; 3 500 t agglomérés	1 panneaux isolants, 1 agglomérés de marbre
C-I	(+1)	produit en amiante-ciment
(341)	<u>Sidérurgie et première transformation de la fonte, du fer et de l'acier</u>				
MAU	(+1)	sidérurgie
SEN	(+2)	25 000 t petits fers	1 sidérurgie, 1 tréfilerie
MAL	(+1)	sidérurgie électrique
C-I	(+1)	22 000(+22000) t produits finis	sidérurgie
(350)	<u>Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport</u>				
SEN	2 (+3)	147(+)	1 000 t émaillés; 80 millions capsules	1 articles de ménage 1 capsules métalliques (+ 1 grillages; 1 câblerie; 1 boulonnerie
C-I	(+7)	1 150 t US froid 2 200 t US chaud	1 forge, estampage, petite fonderie; 1 chaudronnerie, grosse tôlerie; 1 usinage à froid; 1 usinage à chaud; 1 tôle de couverture; 1 articles de ménage; 1 petit outillage

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
DAH	(+1)	1 200 t	tôles ondulées aluminium
TOG	(+3)	465 t émaillés	1 articles de ménage; 1 quincaillerie et petit outillage; 1 clouterie
(360)	<u>- Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques</u>				
SEN	(+2)	1 réfrigérateurs; 1 climatiseurs
MAL	(+2)	1 montage tracteurs; 1 matériel agricole
H-V	1	20	5 000	60	matériel agricole
C-I	(+1)	2 000(+1 000) climatiseurs et 3 000 (+ 1 000) réfrigérateurs		1 réfrigérateurs et climatiseurs
NIG	(+1)	matériel agricole
(370)	<u>- Construction de machines, appareils et fournitures électriques</u>				
SEN	(+2)	82	9 millions piles	1 montage matériel radioélectrique, 1 piles
MAL	1	15 000 unités	montage matériel radioélectrique
C-I	(+3)	15 000 postes radio; 500 postes télévision; 41 000 accumulateurs, 15 millions piles	1 montage matériel radioélectrique, 1 accumulateurs, 1 piles
NIG	(+2)	1 million piles	1 montage matériel radioélectrique, 1 piles

TABLEAU 23 (suite)

	Nombre	Personnel	Capacité production	Chiffre d'affaires	Observations
(381)	<u>Construction navale et réparation de navires</u>				
C-I	(+1)	
(383)	<u>Construction de véhicules automobiles</u>				
C-I	(+2)	12 véhicules/j	1 montage véhicules, 1 radiateurs
(385)	<u>Construction de motocycles et de cycles</u>				
SEN	(+1)	assemblage cycles et motocycles
HAL	(+1)	assemblage cycles et motocycles
C-I	1 (+1)	fabrication pièces détachées (+ 1 unité assemblage cycles et motocycles)
NIG	(+1)	assemblage cycles
DAH	(+1)	fabrication pièces dé- tachées et assemblage cycles
TOG	(+1)	assemblage cycles
(389)	<u>Construction de matériel de transport non classé ailleurs</u>				
H-V	(+1)	1 500 unités	charrettes agricoles
(399)	<u>Industries manufacturières non classées ailleurs</u>				
SEN	(+2)	1 objets plastique, 1 panneaux polysty- rène
MAL	1	objets plastique
H-V	(+1)	objets ménagers plas- tique
C-I	(+2)	1 plaques polyéthy- lène, 1 objets plas- tique
TOG	(+1)	200 t.	objets plastique

D'après les indications mentionnées dans le tableau 24, les Etats de la zone ont en cours de réalisation, ou vont réaliser d'une manière certaine, 76 projets industriels nouveaux ou extensions d'unités existantes. Les projets plus incertains - parfois de simples idées - sont au nombre de 282, auxquels s'ajoute un nombre indéterminé d'unités pour le décorticage du riz, l'égrenage du coton et la fabrication du beurre de Karité. Dans tous les cas, les projets concernant la boulangerie industrielle, ni ceux de la branche 384 ne sont pris en considération.

Les projets certains se répartissent entre les Etats à raison de 10 pour la Mauritanie (dans 5 groupes), 20 pour le Sénégal, (11 groupes), 16 pour le Mali (13 groupes), 6 pour la Haute-Volta (5 groupes), 13 pour la Côte d'Ivoire (10 groupes), 6 pour le Niger (6 groupes), 3 pour le Dahomey (3 groupes), 2 pour le Togo (2 groupes).

Par grandes classes de production, les projets se répartissent ainsi :

- (20) Industries alimentaires	33 certains; 82 incertains
- (21) Fabrication des boissons	3 4
- (22) Industrie du tabac	- 3
- (23) Industrie textile	10 35
- (24) Fabrication des chaussures et articles d'habillement	2 17
- (25) Industrie du bois	2 10
- (26) Industrie du meuble	- 2
- (27) Industrie du papier et carton	1 5
- (28) Imprimerie, édition	1 2
- (29) Industrie du cuir	1 6
- (30) Industrie du caoutchouc	- 6
- (31) Industrie chimique	11 38
- (32) Industrie des dérivés du pétrole et de la houille	- 2
- (33) Industrie des produits minéraux non métalliques	8 22
- (34) Industrie métallurgique de base	- 5
- (35) Fabrication d'ouvrages en métaux	2 14
- (36) Construction de machines (non électriques)	1 6
- (37) Construction de machines électriques	1 7
- (38) Construction de matériel de transport	1 10
- (39) Industries manufacturières diverses	1 6

Les projets certains ne modifient guère l'allure de la répartition industrielle existante : ils se retrouvent sensiblement dans les mêmes groupes. La répartition des projets incertains aboutit à une conclusion plus nuancée, encore que l'industrie textile continue de bénéficier d'un engouement sérieux, car du nouveau apparaît dans des groupes encore très délaissés; mais dans quelle mesure peut-on baser sûrement son jugement en la matière? car vraisemblablement, des projets sont comptés deux fois, d'autres restent encore soigneusement cachés, et puis surtout quelle est leur chance de voir réellement le jour? Combien d'entre eux ne représentent qu'un souhait des Etats, de là à avoir l'investisseur sous la main...

La fragmentation de l'espace ouest-africain en Etats soucieux de leur indépendance économique explique que les projets certains et encore trop des incertains, s'ajoutent à des groupes d'industries déjà pourvus d'unités de production : dès qu'ils le peuvent, les Etats encore dépourvus d'entreprises produisant des biens déjà fabriqués dans d'autres Etats, entament la réalisation de leur entreprise nationale. En la matière, l'impératif économique ne rejoint pas toujours l'impératif économique, et certaines de ces entreprises concurrentes n'apporteront aucun avantage supplémentaire à la collectivité, mieux aurait valu accroître la taille des entreprises existantes qui auraient pu produire à moindre coût.

324.- Localisation des entreprises manufacturières existantes et en projet

La répartition des entreprises existantes et de projets entre Etats, donne déjà une première idée des regroupements dans l'espace, puisque le Sénégal et la Côte-d'Ivoire rassemblent un nombre considérable de firmes travaillant dans un éventail assez étendu de branches industrielles. Pour permettre un examen plus fouillé, le tableau 24 ventile pour chacun des groupes de la nomenclature, les industries actuelles et les projets certains, entre les villes siège de leur activité; plus exactement, n'ont été inscrites que les villes accueillant au moins trois unités de production existants ou en projet, le reliquat étant regroupé dans les colonnes "autres localisations", et éventuellement "non localisé" chaque fois que les imperfections du recensement sommaire n'ont pas apporté les éclaircissements nécessaires.

Les résultats recourent - ce qui était à prévoir - les renseignements tirés de la répartition de la main-d'oeuvre, ou de la consommation d'énergie électrique :

Tableau 254 - REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INDUSTRIES EXISTANTES OU DONT LA REALISATION EST CERTAINE (au 31 décembre 1966)

Branches CITI	MAURITANIE			SENEGAL										
	Port Etienne	Nouak chott	Autres Localis.	Dakar	Thies	Rufisque	Kaolack	Diourbel	Zeguïn- chor	Saint Louis	Pont	Autres Localis.	Non Localis	Bamako
201			1 c	1ex			1ex	1c		1c				1ex
202				3ex+1c						1c				1ex
203			1c	2ex			1ex+1c							1ex
204	3ex+4c			6ex+1c		1ex			2ex+1c					
205(a)				3ex+1c										
206				4ex										
207				1ex+1c								1c		
208				4ex										1ex
209(b)				6ex		1ex	1ex	1ex	1ex					
211														
213				1ex										
214				9ex			1ex	1ex	1ex	1ex				3ex
220				1ex										1ex
231(c)				4ex+3c		1ex								
232				3ex										
233				2ex										
241				1ex	1ex	1ex							1ex	1c
243	1ex			6ex										
244				7ex									1ex	
251	1ex			7ex	1c								5ex	2ex
260				8ex	1ex									2ex
271														
272				1ex										
280	2ex			10ex									5ex	1ex
291			1c		1ex									
293				3ex										
300				3ex										
311				5ex+2c	1ex	1ex								2c
312				2ex		1ex	1ex	1ex	1ex					1ex
313				3ex										
319				8ex		2ex		2ex				1ex		1ex+1c
321				1ex										
329				1ex										
331							1ex							1ex
332				1ex										
333														1c
334						1ex								
339				3ex+1c	1c									1ex
341														
350		1ex		16ex+1c	2ex					1ex			1ex+1c	4ex
360	1ex			7ex										
370				1ex										1c
381	1ex			5ex										
382					1ex									
383				6ex										
385				1ex									1ex	
389				1ex	1ex								1ex	
399				4ex										1c
Total	5ex+4c	5ex	3c	161ex+1c	8ex+2c	9ex	6ex+1c	5ex+1c	5ex+1c	3ex+2c	Eex	1ex+1c	15ex+1c	21ex+7c

Entreprise existante : ex - entreprise dont la réalisation est certaine : c - entreprise dont la réalisation est

MALI					HAUTE VOLTA				COTE D'IVOIRE					NIGER	
Koro	Markala	Niono	Ségou	Autres localis.	Ouaga dougou	Bobo Dioulasso	Autres localis.	Non localis.	Abidjan	Bouaké	Daloa	Gagnoa	Autres localis.	Niamey	Autres localis.
			1c	1c	1ex	1ex 1ex			2ex	1ex			2ex 1c	1ex 1c	
ex		1ex		1c 1c 1c 1c	1ex 3ex	1ex 1ex		1c	2ex+1c 3ex					1ex 1c	1c
			1ex 1c		1ex	1ex 1ex			2ex 3ex	1ex 1ex	1ex	1ex		3ex	1ex
ex	1ex				1ex 3ex	1ex 1ex			1ex+1c 2ex	1ex					
					2ex 1ex	1ex			5ex 3ex 3ex+1c 18ex 5ex	1ex 3ex	3ex	3ex	49ex+1c	3ex 2ex	
									2ex 7ex+1c					2ex	
2ex		1ex 1ex			1ex	1ex			1ex 1ex 3ex+1c 1ex 2ex 12ex 1ex				3ex 5ex+2c	1ex+1c	2ex
					1ex+1c		1ex		1ex				3ex	1ex+1c	
				1c					1ex+1c 1ex 3ex 19ex 10ex 1ex 8ex 1ex 3ex 2ex+1c	1ex				1ex	1c
1ex	1ex 1ex				4ex 1c	4ex				2ex				2ex 1ex	1ex
						1ex									
7ex	3ex	3ex	1ex+2c	6c	18ex+3c	17ex	1ex+1c	1c	142ex+8c	13ex	4ex	4ex	62ex+4c	22ex+4c	4ex+2c

objetée : p

(a) les régions n'ont pas été prises en compte (b) les glaciers n'ont pas été prises en compte
 (c) les égrenages de coton n'ont pas été pris en compte - De plus les branches 239 et 384 ont été mises volontairement

	Dahomey			Togo			Total de la zone	
	Porto Novo	Autres localis.	Non localisé	Lomé	Autres localis.	Non localisé		
							6x+5c+16p	201
							8ex+3c+6p	202
							6ex+2c+7p	203
							17ex+8c+6p	204
					1ex		6ex+4c+2p	205
							4ex+3p	206
							2ex+3c+7p	207
							10ex+1c+5p	208
			1ex			1ex	21ex+2c+(9+n)p	209
1c							2c+1p	211
1ex				1c			5ex+1c+2p	213
1ex				4ex			34ex+1p	214
							3ex+3p	220
					1c		7ex+7c+20p	231
							5ex+7p	232
							3ex+2p	233
							11ex+1c+4p	241
							11ex+9p	243
1ex							13ex+1c+4p	244
			2ex	10ex	1ex	2ex	113ex+2c+10p	251
3ex				1ex	1ex		26ex+2p	260
							+3p	271
1c							3ex+1c+2p	272
2ex	1ex			3ex			37ex+1c+2p	280
							2ex+1c+5p	291
							4ex+1p	293
			1ex	1ex			9ex+6p	300
1ex							11ex+5c+9p	311
1ex	1ex	5ex+1c				2ex	26ex+3c+15p	312
							5ex+2p	313
3ex	1ex			1ex			36ex+3c+12p	319
							2ex+2p	321
							1ex	329
						1ex	10ex+2c+10p	331
1ex							3ex+2p	332
1ex							1ex+1c+3p	333
							2ex+3c+6p	334
7ex				3ex			18ex+2c+1p	339
							3ex+5p	341
5ex							63ex+2c+14p	350
1ex							23ex+1c+6p	360
1ex				1ex			4ex+1c+7p	370
							15ex+1p	381
							2ex	382
							10ex+2p	383
						1ex	6ex+1c+6p	385
							4ex+1p	389
							12ex+1c+6p	399
30ex+2c	3ex	6ex+1c	3ex	24ex+1c	3ex+1c	7ex	623ex+70c+(255+n)p	

	travailleurs (dont dans l'industrie)	Consommation électrique HT (millions kW h)	Nombre d'unités de production (nombre de groupes)
Dakar	52 000 (15 000)	82,0	161 ex + 11 c (40)
Abidjan	77 000 (....)	65,5	142 ex + 8 c (35)
Cotonou	12 000 (750)	6	30 ex + 2 c (17)
Bamako	18 000 (....)	7,7	21 ex + 7 c (19)
Niamey	6 000 (480)	5,4	22 ex + 44 c (17)
Lomé (....)	3,2	24 ex + 1 c (9)
Ouagadougou	15 000 (350)	3,8	18 ex + 3 c (12)
Bobo-Dioulasso	6 000 (660)	3,1	17 ex (14)
Bouaké	9 000	4,7	13 ex (10)
Thié	8 000 (430)	8 ex + 2 c (9)

Dakar et Abidjan bénéficient d'une prééminence incontestée, grâce à un nombre d'unités très élevé (26 % du total des unités existants à Dakar, 23 % à Abidjan...) dans un éventail de groupes beaucoup plus élevé qu'en toute autre localité.

Cette prééminence s'explique facilement, de 1958 à 1960, les anciens territoires de l'Afrique occidentale française sont tous devenus indépendants. Soucieux d'asseoir leur économie sur des bases aussi diversifiées que possible, conscients de la nécessité de développer rapidement le niveau de vie de leurs habitants, quelque souci de prestige aidant vraisemblablement, tous ont immédiatement ambitionné la croissance industrielle la plus large, non sans quelque optimisme, et illusion quant aux possibilités réelles.

Avant d'être divisée politiquement, l'Afrique francophone de l'Ouest a été divisée géographiquement dans son développement économique général; à chaque port correspondait une zone d'influence que voies ferrées, puis routes, ont concrétisée. Aucun port ne pouvait - et ne peut - avoir la prétention de servir de relais avancé pour la redistribution de marchandises en provenance d'Europe ou le regroupement des marchandises à l'exportation (à cause de la surcharge des frais de débarquement et rebarquement); Dakar, capitale de l'AOF a pu utiliser sa situation politique pour jouer partiellement ce rôle pendant un temps, mais il ne faut pas exagérer les privilèges qu'il a pu en tirer. Dans des économies très ouvertes sur l'extérieur, chaque port a donc constitué un pôle de développement pour une zone s'étendant loin des limites d'un territoire.

En réalité, ce qui a longtemps fait la force de Dakar en face des autres ports (et pôles) c'est son avance en matière d'industrialisation, car à partir du moment où les marchandises ne sont plus créées en Europe mais sur place, Dakar disposait d'une marge de prix suffisante pour limiter les importations des autres ports à leurs seuls besoins immédiats, et pour coiffer directement la grande masse continentale.

Mais depuis quelques années, Abidjan a copié Dakar en matière de transformation de produits importés, et du coup la capitale du Sénégal perd un à un chacun de ses avantages, et souffre d'un sous-emploi de ses puissants moyens.

Faute de port en eau profonde jusqu'en 1965, faute aussi peut-être d'un marché aussi étendu et dynamique que celui de la Côte-d'Ivoire, le golfe du Bénin n'a pas entamé au profit du Dahomey, du Togo et de leur hinterland (Niger, et partiellement Haute-Volta) une opération d'industrialisation analogue à celle qui a si bien réussi à la Côte-d'Ivoire. Le développement "sur l'eau" de l'Afrique occidentale présente incontestablement un hiatus dans cette zone.

Quant aux Etats de l'intérieur, ils n'ont pu encore rompre la dépendance économique qui les lie aux zones côtières les plus avancées. Tous aspirent à jouer un rôle plus grand dans l'industrialisation de l'Afrique, malheureusement les obstacles sont toujours trop forts. Une répartition moins dissymétrique des implantations industrielles (encore qu'un certain déséquilibre au profit de la Côte paraisse inévitable) est certainement possible à l'avenir, en fonction des avantages comparatifs de chacun. En 1966, ce n'est pas chose faite.

Pourtant les tentatives des Etats en ce sens, ainsi que leur souhait de voir augmenter dans chacun d'entre eux le nombre de "pôle de développement", commence à se traduire dans les faits : si l'on regarde les projets industriels certains, le regroupement autour des deux métropoles ouest-africains apparaît moins absolu - mais encore réel -, par contre, si l'on prend en considération les projets beaucoup plus aléatoires ou les simples idées, sur 125 opérations ayant déjà fait l'objet d'une localisation, on en compte 9 à Dakar, 8 à Lomé, 7 à Cotonou, 6 à Ouagadougou, 6 à Bouaké, 6 à Niamey, 5 à Abidjan, et 76 dans 51 autres localités (a)... La pulvérisation s'accroît donc sensiblement. Est-ce vraiment une solution souhaitable ? Il est permis d'en douter.

a) dont 7 en Mauritanie, 7 au Sénégal, 11 au Mali, 4 en Haute-Volta, 11 en Côte-d'Ivoire, 6 au Niger, 3 au Danonéy, 2 au Togo.

De tous les freins à l'industrialisation, celui qui les résume presque tous et qui constitue l'obstacle majeur s'appelle (faiblesse des marchés). Le citer c'est du même coup tracer les conditions et les limites de l'industrialisation en Afrique francophone de l'Ouest. En effet, que peut-on concevoir comme industrialisation ?

- soit une valorisation des produits à l'exportation
 - soit la satisfaction des consommations intérieures
- { grâce à des matières premières locales
{ grâce à des matières premières importées

Valoriser les produits à l'exportation, impose à la fois un approvisionnement régulier des usines qui assurent cette valorisation (ce n'est souvent pas le cas dans des économies où le secteur non-monnaire tient une place importante) et la garantie d'un débouché sur le marché mondial ou dans des zones privilégiées (et l'histoire de ces dernières années accumule les exemples de difficultés de placement des produits tropicaux même transformés : sucre, à l'extérieur); l'Afrique pourrait se constituer en elle-même ce marché extérieur grâce à la complémentarité toute relative des économies, par des échanges entre sous-régions, mais le mouvement n'ira pas très loin faute de pouvoir d'achat, toujours le même problème.

Substituer des fabrications locales à des importations paraît également fort séduisant. L'avantage est certain, que l'on utilise - solution idéale - des matières premières locales, ou même que l'on importe - ce qui est obligatoire dans beaucoup de cas - ces matières premières, puisque dans les deux cas on fabrique de la valeur ajoutée locale au lieu d'importer de la valeur ajoutée étrangère. Là aussi, la limite apparaît vite, car pour beaucoup d'industries le volume minimal de production d'une usine dépasse l'importance du marché national, pour d'autres industries le coût des facteurs trop élevé entraîne des prix de revient dépassant de trop le prix des produits importés : on fabrique bien de la valeur ajoutée mais personne ne peut l'acheter.

Ceci ne veut pas dire que l'industrialisation soit impossible, les usines nouvelles qui se créent apportent chacune le démenti à cette proposition. Cela veut simplement dire que dans l'avenir prévisible, l'industrie ne progressera ni très rapidement ni très amplement. Puisque le marché constitue la clé de l'industrialisation, quatre interventions sont possibles :

- diminuer la taille du marché minimum requis : c'est un problème d'évolution technologique (à vrai dire souvent la technologie évolue en sens inverse...)

- accroître la taille du marché potentiel offert :

- en augmentant le pouvoir d'achat des masses paysannes qui constituent la majeure partie de ce marché; le développement rural conditionne le développement industriel, mais partout ce développement rural est lent;
- en juxtaposant des marchés voisins pour en faire un marché plus vaste, en fonction duquel de nouvelles industries pourront se créer, celles dont la taille minimale devient compatible avec ce marché élargi. Double limitation : ce marché est encore insuffisant pour beaucoup d'industries; ce marché ne peut être indéfiniment agrandi par adjonction de proche en proche de nouveaux marchés, car les distances sont grandes et chères en Afrique, et bientôt les coûts de distribution deviennent prohibitifs et empêchent d'obtenir au lieu de consommation des prix susceptibles de concurrencer les produits d'importation.
- en atteignant de nouvelles couches de consommateurs grâce à une diminution des prix de revient facilitée par les "économies externes" qu'entraîne le regroupement des industries en pôles de croissance installés dans des emplacements optimaux, et dont l'ampleur permettra de les doter d'avantages impossibles à consentir à des entreprises dispersées : formation technique, habitat, énergie à meilleur prix, zones industrielles aménagées, dessertes, etc... La réunion de plusieurs entreprises en un même lieu doit permettre d'ailleurs à de nouvelles industries de s'installer, soit pour fournir des produits intermédiaires dont la demande ainsi groupée peut atteindre un volume suffisant, soit pour alimenter le marché de consommation ainsi réuni, soit pour utiliser les sous-produits qui, dans le cas d'une entreprise unique auraient été négligés.

Malgré les limitations et les freins de tous ordres, l'industrie continuera à aller de l'avant dans les années à venir, vraisemblablement dans trois directions :

- entreprises de moyenne importance, souvent basées sur des entrepreneurs et des capitaux extérieurs, et dont la capacité de production s'accommode d'un marché national, il y a encore quelques places à prendre, soit dans le domaine de la substitution à l'importation, soit dans celui de la valorisation à l'exportation. Les possibilités les plus fructueuses, les plus évidentes ont certes déjà été examinées, voire réalisées; des possibilités non négligeables demeurent pourtant ouvertes;

- entreprises juste au-delà du niveau artisanal, petites unités incapables de susciter des intérêts extérieurs au pays; dans l'état actuel de l'organisation industrielle en Afrique : absence d'"entrepreneurs", absence de capitaux locaux, orientation défectueuse des outils publics de financement (banques de développement) trop tournées vers l'immobilier, de telles entreprises ont peu de chance de réussite, ce qui explique l'importance future qu'on peut leur prédire, lorsque des structures adaptées à leur expansion seront enfin en place;
- entreprises d'importance suffisante pour nécessiter un marché s'étendant à plusieurs Etats; ce type d'industrie, actuellement faiblement représenté faute du marché adéquat, est appelé à se développer en fonction des mesures d'harmonisation et de répartition des marchés que les Etats ne manqueront pas de prendre, et dont ils ont de plus en plus conscience de la nécessité.

4.- SELECTION DES PROJETS INDUSTRIELS

L'étude des possibilités d'industrialisation des Etats africains et malgache associés à la Communauté économique européenne se limite dans un premier temps à l'examen des industries à marché plurinational susceptibles de fabriquer localement des biens de consommation, ou des biens intermédiaires, actuellement importés. Il convenait d'établir auparavant une liste regroupant par type d'entreprise les produits actuellement importés, puis de procéder à un premier choix destiné à éliminer les branches dans lesquelles aucune entreprise raisonnable ne peut être créée dans les Etats associés sur la base d'un marché plurinational (produits dont le montant n'atteint pas un minimum de 50 000 unités de compte, complexité du processus de fabrication ou débouché insuffisant offert par le marché total des associés à une entreprise de dimension normale). Les industries lourdes ont également été disjointes.

Une fois cette élimination effectuée, il demeure 81 types d'entreprises susceptibles de desservir le marché des 18 Etats associés.

41.- METHODOLOGIE

Pour passer à l'examen pratique des possibilités réelles de création d'usines nouvelles dans la zone de l'Afrique francophone de l'Ouest, il s'agira de confronter cette liste théorique (Tableau 26) avec la situation et les conditions locales.

TABLEAU 26
LISTE-TYPE DES ENTREPRISES
A PRENDRE EN CONSIDERATION DANS L'EXAMEN
DES POSSIBILITES D'INDUSTRIALISATION
(classification CITI)

- 191.- Extraction du sel
- 201.- Conserverie de viande
- 202.- Industrie du lait
- 203.- Conserverie de fruits et légumes
- 204.- Transformation et conservation des poissons
- 205 A.- Minoterie (blé)
- 205 B.- Minoterie (maïs)

- 205 C.- Rizerie
- 206 .- Biscuiterie
- 207 .- Sucrierie
- 208 .- Confiserie, chocolaterie
- 209 A.- Glucoserie
- 209 B.- Margarinerie
- 209/312.- Huilerie
- 213 .- Malterie
- 220 .- Manufacture du tabac
- 231 .- Filature, tissage, impression du coton
- 231/244.- Filature et tissage de fibres jutières, confection de sacs
- 232 A.- Tricotage d'étoffe de bonneterie
- 232 B.- Confection d'articles de bonneterie
- 233 A.- Confection de filets de pêche
- 233 B.- Corderie, ficellerie
- 241 .- Fabrication de chaussures
- 243 A.- Confection de vêtements
- 243 B.- Chapellerie
- 244 .- Fabrication de couvertures en coton
- 251 .- Fabrication de panneaux de fibres ou particules
- 260 A.- Fabrication de meubles métalliques
- 260 B.- Fabrication de meubles en bois
- 260 C.- Fabrication de sommiers métalliques
- 271 .- Fabrication de pâte à papier, de papier et carton
- 280 .- Fabrication de registres, cahiers, carnets, etc.
- 291 .- Tannerie
- 300 A.- Fabrication de pneumatiques pour cycles et vélomoteurs
- 300 B.- Fabrication de pneumatiques pour véhicules de tourisme et camions
- 311 A.- Fabrication de produits chimiques de base (y compris matières premières plastiques)
- 311 B.- Fabrication d'engrais
- 311 C.- Cartoucherie
- 313 .- Préparation de peintures et vernis
- 319 A.- Fabrication de produits détergents
- 319 B.- Fabrication de produits phytosanitaires
- 319 C.- Fabrication de produits pharmaceutiques
- 319 D.- Manufacture d'allumettes
- 319 E.- Fabrication d'encre
- 319 F.- Fabrication de cirages
- 319 G.- Savonnerie
- 319 H.- Fabrication de colles
- 319 I.- Parfumerie et préparation de produits de beauté
- 332 .- Verrerie (verre creux)
- 333 .- Industrie céramique
- 334 .- Cimenterie

- 339 .- Fabrication d'ouvrages en amiante-ciment
- 341 .- Sidérurgie et première étape de transformation (laminage, tréfilerie)
- 342/350.- Laminage de l'aluminium (tôles et feuilles)
- 350 A.- Petite fonderie de fonte
- 350 B.- Travail de la tôle (ondulation, zinguage)
- 350 C.- Câblerie fer, acier
- 350 D.- Confection d'objets en fil de fer ou d'acier (grilles, treillis, etc.)
- 350 E.- Boulonnerie
- 350 F.- Confection d'articles de ménage en fer ou acier
- 350 G.- Confection d'articles de ménage en aluminium
- 350 H.- Fabrication d'outillage à main
- 350 I.- Coutellerie
- 350 J.- Fabrication de couverts
- 350 K.- Fabrication de serrures et ferrures
- 350 L.- Fabrication de lampes-tempête
- 350 M.- Constructions métalliques et grosse chaudronnerie fer, acier
- 350 N.- Fabrication de fûts et boîtes de conserves en fer ou acier
- 350 P.- Fabrication de fûts et boîtes de conserves en aluminium
- 350 Q.- Câblerie de cuivre
- 350 R.- Confection de bouchons métalliques
- 360 A.- Fabrication de machines agricoles et de leurs pièces détachées
- 360 B.- Manufacture d'armoires frigorifiques et d'appareils de climatisation
- 370 A.- Fabrication d'accumulateurs
- 370 B.- Fabrication de piles électriques
- 370 C.- Fabrication d'ampoules électriques
- 381 .- Construction navale
- 383 A.- Montage de véhicules automobiles et fabrication de pièces détachées
- 383 B.- Construction de remorques pour véhicules automobiles
- 385 .- Montage de cycles et motocycles et fabrication de pièces détachées
- 399 .- Manufacture d'objets en matière plastique

La confrontation portera sur : l'étendue du marché de la zone comparée au seuil minimal de rentabilité normale d'une usine, la nature et la diversité de ce marché, l'existence d'une capacité installée ou en cours d'installation suffisante pour satisfaire les besoins futurs, la possibilité ou l'impossibilité de satisfaire la demande par des usines rentables de taille suffisamment réduite pour s'accomoder des marchés nationaux, l'existence d'usines dans la plupart des Etats. Ce dernier point appelle une explication particulière ; il arrive fréquemment (bière, filature et tissage, etc.) que les divers Etats possèdent chacun une capacité installée pour la fourniture d'un produit déterminé, mais que cette capacité soit

insuffisante et laisse subsister un volume considérable d'importations ; dans ce cas, comme la satisfaction de ces besoins non couverts peut être assurée par une extension des capacités existantes ou l'adjonction de nouvelles capacités nationales, il ne saurait être question d'entreprises nouvelles plurinationales.

Une première étape de la confrontation permet d'éliminer rapidement 29 types d'entreprises pour une des raisons invoquées ci-dessus.

Il reste donc 52 types d'entreprises pour lesquelles un examen approfondi peut seul déterminer leur intérêt, sans que cet examen soit concluant dans tous les cas. Trois cas se présentent :

- aucune possibilité d'usine nouvelle parce que l'affaire ne serait pas rentable dans les conditions prévisibles de fonctionnement, ou pour toute autre raison économique ou technologique spécifique du projet ; 28 types d'entreprises sont dans ce cas ;
- possibilité certaine d'usine nouvelle ; 16 types d'entreprises sont dans ce cas ; certaines devant d'ailleurs trouver leurs débouchés en dehors de la zone ;
- incertitude actuelle sur la possibilité d'installation d'usine nouvelle, parce que l'évolution des facteurs économiques ou technologiques n'offre pas suffisamment de stabilité pour garantir la validité des conclusions ; 8 types d'entreprises sont dans ce cas.

42.- MONOGRAPHIES JUSTIFIANT LES REJETS

Comme il a été indiqué plus haut, les rejets ont été effectués en deux temps, et d'abord pour vingt neuf d'entre eux après un examen rapide qui aboutit à une conclusion évidente : (voir tableau page suivante).

203 - Conserverie de fruits et légumes

Nomenclature	Importations (tonnes)
<u>N D B</u>	<u>1963</u>
20-01.- Légumes au vinaigre	99 t
20-02-19 - Autres conserves (que tomates) de légumes en boîtes	2 203 t
20-02-29 - " " " " " en fûts	35 t

20-02-16 - Tomates conservées en boîtes (de plus de 1 Kg)	427 t
20-02-17 - " " " (de moins de 1 Kg)	11 118 t
20-02-27 - Tomates conservées en fûts	38 t
20-07-13 - Jus de tomates sans sucre	45 t
20-05.- Marmelade, confiture	741 t
20-06-19 - Fruits conservés sans alcool	187 t
20-07-11 - Jus d'orange non sucré	270 t
20-07-12 - Jus d'autres agrumes sans sucre	16 t
20-07-14 - Jus d'ananas sans sucre	56 t
20-07-19 - Autres jus de fruits non sucrés	158 t
20-07-20 - Jus de fruits sucrés	242 t

Pour le groupe "légumes autres que tomates", les quantités importées représentent un échantillonnage important de produits qui ne sont pas remplaçables par des fabrications locales, Les tonnages entrés sont relativement faibles ; il existe déjà une usine (conserves de haricots verts et macédoine) installée dans la zone.

Pour le groupe "tomates et jus de tomates", des réalisations ou des projets existent dans les principaux pays consommateurs (Sénégal 7 500 tonnes importées en 1963 ; Côte d'Ivoire 2 200 tonnes) ; la capacité existante atteint 2 500 tonnes au Sénégal, 1 200 tonnes au Mali et une nouvelle unité de 2 000 tonnes de capacité est envisagée par le Sénégal. Le problème est avant tout un problème d'approvisionnement en tomates, donc, au départ, une question agronomique (possibilité de culture) et de prix de vente des tomates fraîches. Les possibilités d'industrialisation pourront être à nouveau examinées une fois ces préalables levés.

Pour le troisième groupe "confitures et jus de fruits", on ne note qu'une très lente progression des importations ; la clientèle locale préfère encore la consommation de fruits frais à celle des fruits conservés, et l'utilisation de sodas bon marché à celle de jus de fruits beaucoup plus onéreux. Il est possible que des perspectives plus favorables se dégagent à l'avenir. Le moment venu la question pourra être à nouveau examinée ; d'ailleurs quelques idées existent au Sénégal (projet de conserverie de fruits et jus de fruits) et au Dahomey (jus d'orange). Dans le domaine de l'ananas, la Côte d'Ivoire exporte des quantités importantes de tranches de fruits en conserves et de jus.

205 B - Minoterie de maïs

11-01-41 - Farine de maïs	852 t
11-02-11 - Gruaux et semoule de maïs	504 t

Cette industrie ne demande pas d'entreprises nouvelles, mais simplement des équipements complémentaires à annexer aux minoteries de blé, afin de substituer partiellement une mouture moderne au broyage traditionnel. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une substitution à des importations - très faibles - mais d'une valorisation d'une partie des productions intérieures considérables.

205 C - Rizerie

10-06.- Riz	135 682 t
-------------	-----------

Toutes les régions de la zone déjà productrices de riz (Office du Niger au Mali, Haute-Volta, Côte-d'Ivoire, Togo) disposent des rizeries nécessaires ; les usines nouvelles à prévoir doivent être associées aux zones de culture prévues pour cette denrée, ce qui impose leur localisation. Il n'y a donc pas lieu de se préoccuper de cette industrie.

206 - Biscuiterie

19-07-01 - Biscuits de mer	34 t
19-08-25 - Biscuits secs sans cacao	103 t
19-08-29 - Autres produits de biscuiterie	121 t

Des usines existent au Sénégal et en Côte d'Ivoire (capacité 500 tonnes) ; elles pourraient suffir à alimenter la zone entière. Le volume des importations paraît stabilisé, malgré l'accroissement de la production intérieure.

209/312 - Huilerie

15-07-01 à 19 - Huiles végétales brutes	4 518 t
15-07-22 à 29 - Huiles végétales raffinées	1 113 t

Ces importations ne comprennent pas les échanges entre Etats de la zone (en 1963 : 770 tonnes d'huiles brutes et 899 tonnes d'huiles raffinées). Elles sont minimes comparées aux productions locales exportées dans leur grande majorité. Les unités en place, ou dont l'installation est d'ores et déjà décidée, traitent la quasi-totalité des matières premières de la zone : arachide, coprah, palmier à huile, palmiste, karité, graine de coton.

220 - Manufacture du tabac

24-02-01 - Tabacs à fumer	16 t
24-02-02 - Tabacs à mâcher et à priser	2 t
24-02-07 - Cigares	4 t
24-02-08 - Cigarettes	1 754 t

Trois manufactures existent déjà dans la zone et travaillent très au dessous de leur capacité ; une quatrième est pourtant projetée. Les importations marquent une baisse au cours des trois dernières années, mais ne pourront tomber au dessous d'un seuil fixé par la clientèle dont le goût se tourne souvent vers des cigarettes d'origine étrangère. Les chiffres d'importation ci-dessus ne tiennent pas compte des échanges actifs entre les Etats de la zone (en 1963 : 3 tonnes de tabac à fumer, 98 t de tabac à mâcher ou à priser, 714 tonnes de cigarettes).

232 B - Confection d'articles de bonneterie

60-03.- Chaussettes	13 t
60-04.- Sous-vêtements en bonneterie	112 t
60-05-30 - Autres vêtements en bonneterie	113 t
60-05-41 - Autres vêtements dessus bonneterie	45 t

Deux Etats disposent déjà d'usines, deux autres Etats projettent la création d'unités nouvelles : le marché de chaque Etat peut être satisfait par un ou plusieurs usines nationales.

233 B - Corderie, ficellerie

59-04-10 - Ficelles non tressées	55 t
59-04-20 - Ficelles tressées	52 t

Une ficellerie de coton, deux corderies-ficelleries de sisal existent dans la zone, ce qui représentent une capacité suffisante qui est loin d'une utilisation optimale. D'ailleurs, en plus des importations ci-dessus en provenance de l'extérieur de la zone, des échanges entre Etats de la zone sont actifs (en 1963 : 14 tonnes de ficelles non tressées et 98 tonnes de ficelles tressées).

241 - Fabrication de chaussures

64-01.-	Chaussures caoutchouc, plastique	1 138 t
64-02-08 -	" " dessus cuir	1 145 t
64-02-11 -	" " dessus caoutchouc ou matière plastique	108 t
64-02-20 -	" " dessus tissus	18 t
64-02-36 -	" " caoutchouc et tissus	594 t
64-02-39 -	Autres chaussures, dessus autre	70 t
64-05.-	Parties de chaussures autres que métalliques	187 t

Les usines existent dans quatre Etats ; elles sont envisagées dans deux autres. Il n'y a donc pas de place pour des usines nouvelles à marché étendu dans un domaine qui peut être satisfait au niveau national.

243 A - Confection de vêtements

61-01.-	Vêtements de dessus pour homme	2 978 t
61-02-08 -	Vêtements de dessus pour bébé	13 t
61-02-90 -	Vêtements de dessus pour femme	107 t
61-03.-	Vêtements de dessous pour homme	153 t
61-04-08 -	Vêtements de dessous pour bébé	16 t
61-04-10 -	Vêtements de dessous pour femme	25 t
61-06.-	Châle, écharpes en tissus	197 t

Non compris les possibilités artisanales nombreuses en ce domaine, trois Etats disposent déjà de capacités installées. Il s'agit d'une activité qui peut se satisfaire du marché national. A noter que les importations de vêtements de dessus pour homme intéressent en 1963 le Mali pour 2 485 tonnes, les châles concernent le Sénégal pour 124 tonnes.

243 B - Chapellerie

65-05.-	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de tissus, de dentelles ou de feutre, garnis ou non.	139 t
---------	---	-------

Les quantités importées de qualités très variées, sont minimes.

251 - Fabrication de panneaux de fibres ou particules

44-18.- Bois dits "artificiels" ou "reconstitués" 1 063 t

La demande est localisée principalement au Sénégal (43 % des importations) ; elle est faible. D'éventuelles unités de production ne peuvent être installées qu'en Côte-d'Ivoire, seul pays forestier de la zone, qui précisément envisage la mise en service pour 1970 d'une unité capable de produire 15 000 tonnes par an de panneaux de particules, essentiellement pour l'exportation.

260 A - Fabrication de meubles métalliques

94-03-20 - Meubles métalliques 749 t

Des entreprises existent déjà dans quatre Etats ; il s'agit d'un type d'usine qui peut être créée pour un marché national. Les importations marquent d'ailleurs une tendance à la diminution.

260 B - Fabrication de meubles en bois

94-01.-	Sièges	799 t
94-03-10	- Lits de camp, lits pliants	129 t
94-03-30	- Autres meubles bois garnis	830 t
94-03-40	- Meubles autres matières non garnis	19 t
94-03-50	- Meubles garnis non métalliques	158 t

Outre les possibilités artisanales, nombreuses dans le domaine de la menuiserie, des établissements de type moderne existent dans tous les Etats ; le problème peut donc être résolu au niveau du marché national. Dans cette branche la chute des tonnages importés est assez spectaculaire, celle des valeurs est moindre, ce qui traduit l'orientation de certains consommateurs vers des qualités supérieures pas encore produites en Afrique.

260 C - Fabrication de sommiers métalliques

94-04-08	- Sommiers	47 t
94-04-10	- Matelas	536 t

Des usines pour la fabrication de sommiers métalliques et de matelas à ressorts existent dans trois Etats (dont les deux principaux importateurs) avec une capacité excédentaire très considérable ; il n'y a donc pas lieu d'envisager de nouvelles unités de production.

280 - Fabrication de registres, cahiers, carnets, etc.

48-18-90 - Autres (qu'agendas) carnets, cahiers, etc. 2 002 t

Cette activité peut être jointe à celle des imprimeries, qui existent dans tous les Etats ; il n'y a donc pas lieu d'envisager pour elle des unités à marché plurinational.

313 - Préparation de peintures et vernis

32-09-10 - Vernis 146 t
32-09-20 - Peinture 2 446 t

Trois usines existent à Dakar avec une capacité de 4 000 tonnes ; deux unités à Abidjan disposent d'une capacité équivalente. Il ne semble pas qu'il y ait lieu d'étendre la capacité de la zone, quoique le Sénégal ait importé 425 tonnes de peinture en 1963 et 323 tonnes en 1964, la Côte d'Ivoire 1 057 tonnes de peinture en 1963 et 1 237 tonnes en 1964.

319 G - Savonnerie

34-01-08 - Savons ordinaires 4 732 t
34-01-10 - Savons de toilette parfumés 992 t
34-01-11 - Savons médicaux 12 t
34-01-31 - Autres savons 772 t

A l'exception du Niger, il existe une ou plusieurs savonneries par Etat, avec des capacités inemployées, peut-être en raison de la concurrence des détergents. La création d'unités nouvelles, le cas échéant, peut se faire pour le seul marché national sans qu'il soit besoin d'envisager d'entreprises à marché élargi. Les importations marquent une tendance à l'accroissement malgré l'extension du volume de la production locale, dont la qualité n'est pas toujours compétitive avec celle des produits venus de l'extérieur.

319 H - Fabrication de colles

35-05.-	Colles de fécule, amidon, dextrine	93 t
35-06.-	Colles	357 t

La rubrique recouvre une gamme très grande de produits, dont chacun est demandé en quantité encore très éloignée du seuil économique d'une usine ; certains d'entre eux pourraient néanmoins être fournis en tant que sous-produits d'autres fabrications. L'accroissement de la fabrication du contreplaqué et l'éventuelle production de cartonneries peut transformer ultérieurement les données du marché.

319 I - Parfumerie et préparation de produits de beauté

33-06.-	Produits de parfumerie ou de toilette préparés	1 710 t
---------	--	---------

La variété des produits importés est très grande :

- huiles essentielles : 9 tonnes en 1964 (Sénégal 5 tonnes, Côte-d'Ivoire 4 tonnes) ;
- mélanges de substances odoriférantes : 218 tonnes en 1964 (dont Sénégal 85 tonnes, Côte-d'Ivoire 129 tonnes) ;
- parfums liquides alcooliques : 657 tonnes en 1963 (dont Sénégal 235 tonnes, Côte-d'Ivoire 196 tonnes) ;
- parfums liquides non alcooliques : 262 tonnes en 1963 (dont Sénégal 51 tonnes et Côte-d'Ivoire 123 tonnes) ;
- produits de parfumerie non liquides
 - . alcooliques : 35 tonnes (dont Côte-d'Ivoire 227 tonnes)
 - . sans alcool : 568 tonnes (dont Sénégal 195 tonnes, Côte-d'Ivoire 227 tonnes) ;
- crèmes à raser : 14 tonnes en 1963 (dont Sénégal 8 tonnes, Côte-d'Ivoire 4 tonnes).

Plusieurs entreprises de formulation et de conditionnement existent dans trois Etats ; il semble que dans la zone l'affaire puisse être traitée sur le plan national, au moins pour ceux des produits qui ne supposent pas, de par leur nature ou leur processus de fabrication, une importation obligatoire (certains parfums par exemple).

242/350 - Laminage de l'aluminium

76-03.-	Tôles d'aluminium de plus de 0,15 mm	643 t
76-04.-	Feuilles d'aluminium de moins de 0,15 mm	117 t

Le seuil minimal d'un laminoir excède largement les besoins de la zone. De plus, il existe une capacité excédentaire au Cameroun. L'affaire pourra être réexaminée ultérieurement lorsque le rythme d'expansion de la consommation, très rapide, aura pu être précisé : les tonnages de produits en aluminium importés par le Sénégal sont passés de 270 tonnes en 1963 à 416 tonnes en 1964, ceux importés par la Côte-d'Ivoire de 506 tonnes à 1 762 tonnes.

350 M - Constructions métalliques et grosse chaudronnerie en fer ou en acier

73-21-91 -	Pylones, etc. en acier	1 262 t
73-21-92 -	Autres constructions en fer ou en acier	3 531 t
73-22.-	Réservoirs métallique de plus de 300 litres	1 066 t

Chacun des Etats de la zone dispose de plusieurs entreprises susceptibles d'assurer la majeure partie des productions de cette nature en partant de profilés ou de tôles importés.

350 N - Fabrication de fûts et boites de conserves en fer ou en acier

73-23.-	Récipients en tôle de fer ou d'acier	2 052 t
---------	--------------------------------------	---------

Les capacités installées au Sénégal, Mali et Côte-d'Ivoire paraissent devoir suffire ; le Sénégal (796 tonnes en 1963) et la Côte-d'Ivoire (656 tonnes) sont d'ailleurs les deux principaux importateurs.

350 P - Fabrication de fûts et boites de conserves en aluminium

76-10.-	Fûts, bidons, etc. en aluminium	17 t
---------	---------------------------------	------

Les besoins de la zone, très minimes, ne justifient pas l'implantation d'une unité de production distincte.

350 Q - Câblerie cuivre

74-10.- Câbles, cordages, tresses et similaires en fil de cuivre, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité 544 t

La place d'une unité de production parait la meilleur près d'un gisement cuprifère exploité ; l'affaire pourrait être examinée ultérieurement lorsque le minerai d'Akjoujt en Mauritanie sera mis en valeur. Ces conclusions demeurent valables si l'on incorpore aux tonnages de câblerie cuivre importée, les fils électriques (3 300 tonnes en 1964 dont 1 800 tonnes en Côte-d'Ivoire et 500 tonnes au Sénégal).

350 R - Confection de bouchons métalliques

83-13-91 - Bouchons métalliques 676 t

Les projets existants, et leurs développements pourront couvrir les besoins futurs. Sénégal (270 tonnes en 1963) et Côte-d'Ivoire (270 tonnes) sont les principaux importateurs.

381 - Construction navale

89-01.- Bateaux (autres que certains types dont la navigation n'est pas la destination principale) 355 t
89-02-92 - Remorqueurs de moins de 150 tonneaux 158 t

Plusieurs chantiers de construction navale sont d'ores et déjà susceptibles de répondre à la demande. Il faut remarquer que les statistiques douanières ne sont pas sûres pour certains postes (en 1963 : 11 tonnes de bateaux de mer de plus de 500 tonneaux ; 294 tonnes de bateaux de mer de 250 à 500 tonneaux ; 17 tonnes de bateaux de mer de moins de 250 tonneaux, etc.)

383 B - Construction de remorques pour véhicules automobiles

87-14-31 à 50 - Remorques 1 624 t

Une entreprise assure déjà la fabrication de certains types de remorques. D'une manière générale, la construction des remorques peut être rattachée au montage de véhicules automobiles et à la fabrication de leurs pièces détachées. Il convient de noter que la Côte-d'Ivoire (231 unités pour 1 219 tonnes en 1963) représente l'essentiel des importations globales qui concernent 318 unités.

399 - Manufacture d'objets en matière plastique

39-07-31 - Autres ouvrages en plastique moulé	109 t
39-07-32 - Autres ouvrages en plastique non stratifié	77 t
39-07-39 - Autres ouvrages autres plastiques	789 t

Les capacités déjà installées dans les différents Etats semble pouvoir suivre l'essor de la consommation.

A coté de ces vingt neuf types d'entreprises initialement éliminées, vingt huit autres types ont souffert de conclusion défavorables après un examen approfondi :

191 - Extraction du sel

25-01.- Sels, eaux-mères de salines

La production de sel mérite un examen particulier d'une part parce que les importations atteignent, en apparence au moins, une valeur élevée (665 millions de F CFA), d'autre part parce que des projets de production locale ont été élaborés (Côte-d'Ivoire, Togo) pour la réalisation desquels des concours financiers seront peut être recherchés par les pays promoteurs.

Marché actuel

Le sel est produit localement dans un certain nombre d'exploitations artisanales et dans l'importante installation de KAOLACK (Sénégal) dont la capacité de 90 à 100 milliers de t/an est fortement sous-employée, non pas à cause des conditions d'évaporation qui y sont exceptionnelles, mais en raison des difficultés d'accès des navires au port de KAOLACK. Cette entreprise pourrait facilement étendre sa superficie et accroître sa production.

Les productions de la zone consommées dans la zone en 1964 étaient approximativement les suivantes :

Production artisanale :	MAU	2 000 t
	SEN	2 500 t
	MAL	3 000 t
	NIG	500 t
	<u>TOTAL</u>	<u>8 000 t</u>
Production industrielle	SEN	47 300 t

S'y ajoute une exportation hors zone de sel de KAOLACK : environ 8 900 tonnes en 1964.

Les importations de la zone apparaissent fort élevées : 81 milliers de tonnes en 1964 pour une valeur CAF de 665 millions de F CFA. Mais ces chiffres englobent des mouvements intérieurs à la zone ; leur décompte effectué, il reste, pour les importations provenant de l'extérieur de la zone : 38 milliers de tonnes, valeur CAF 252 millions de F CFA. Ces importations sont principalement effectuées par le Mali (17 000 t, provenant d'Algérie et de Pologne) et par la Côte-d'Ivoire, la Haute Volta, le Togo qui s'approvisionnent en partie auprès des gros pays producteurs européens : Espagne, Italie, Portugal.

La consommation globale de l'ordre de 93 000 t/an en 1964 est artisanale ou industrielle à raison de 10 % environ : savonneries, conserves de poissons, conservation des peaux, pêche maritime. Le reste de la demande correspond à l'alimentation humaine ou animale.

Marché futur

Compte tenu de la croissance prévisible des besoins alimentaires d'une part, des besoins des industries existantes d'autre part, on prévoit que la demande pourrait passer à environ 110 000 t en 1970 et dépasser 120 000 t en 1975, pour l'ensemble de la zone et pour toutes les consommations, intermédiaires ou finales, abstraction faite de l'éventuelle mise en place d'industries nouvelles fortes consommatrices de sel. C'est certain en effet que la mise en service d'une industrie de la soude et du chlore, par exemple, provoquerait une demande nouvelle notable, peut-être supérieure à 10 000 t/an. Cette perspective toutefois apparaît assez improbable, cf. § 311 A.

Prix

Le sel de KAOLACK est vendu au prix de 3,4 F CFA/kg départ saline, emballage non compris. Au niveau CAF, rendu port d'Abidjan, de Loné ou de Cotonou, il revient entre 8 et 10 F/kg, emballage compris ; il est plus cher à qualité égale que le sel en provenance du bassin méditerranéen ou du Portugal (6 à 7 F/kg CAF) ; le marché de KAOLACK est protégé (accords bilatéraux, accords douaniers de l'UDQA).

Entreprises des pays limitrophes

Des exploitations artisanales de sel marin existent au Ghana, ainsi qu'un marais salant de type industriel ; la production totale de ce pays, qui devait avoisiner 22 000 t en 1963, pourra croître sensiblement dans les années à venir ; le Plan ghanéen prévoit une production de 100 000 t/an pour 1970.

Le Nigéria, où les conditions climatiques moins favorables à l'évaporation solaire, aurait envisagé de procéder à l'évaporation thermique de l'eau de mer.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

Quantitativement parlant, la capacité de production de la zone (KAOLACK et exploitations artisanales) pourrait suffire jusqu'en 1970 et se substituer à toutes les importations. Malgré l'excédent actuel, on recense dans la zone deux projets de production de sel.

La Côte-d'Ivoire envisage de produire du sel par évaporation thermique de l'eau de mer. Une étude de pré-investissement conclut à la possibilité d'obtenir 30 000 t/an de sel, avec production simultanée d'eau douce et d'énergie électrique. L'investissement nécessaire est assez élevé ; il dépasse sans doute 800 millions de F CFA. Si les performances annoncées par l'étude ivoirienne étaient exactes, l'installation pourrait fournir le sel marin à un prix hors taxes de 7 à 8 F CFA/kg, un peu inférieur au prix CAF actuel du sel sénégalais sans pouvoir exporter par voie maritime, la Côte-d'Ivoire pourrait alimenter ainsi son marché intérieur et celui de la Haute-Volta.

L'autre projet est celui de la création au Togo d'un marais salant dont la capacité initiale pourrait être de 10 000 à 20 000 t/an. Ici plus encore qu'en Côte d'Ivoire les performances escomptées pour l'installation sont douteuses ; les conditions de l'évaporation locale sont mal connues ; une expérimentation préalable est nécessaire pour les connaître. Il n'est pas impossible que du sel puisse être produit sur place à un prix inférieur à celui des importations actuelles du Sénégal ; toutefois il serait prématuré d'avancer dès maintenant un prix de revient prévisionnel, les bases techniques étant trop incertaines.

Si ces projets venaient à réalisation, il en résulterait une forte perte d'activité pour les tables salantes sénégalaises, qui devront chercher de nouveaux débouchés, par exemple à l'exportation hors de la zone. Le dragage du chenal d'accès au port de KAOLACK, actuellement en cours, pourra favoriser cette extension de rayonnement, en améliorant les conditions d'exportation du sel par voie maritime.

Conclusions

On voit en premier lieu que les capacités de production actuelles étant excédentaires et extensibles, il n'est pas nécessaire de former de nouveaux projets pour l'alimentation en sel de la zone.

Les projets ivoirien et togolais ne sont pas encore à l'heure actuelle suffisamment précis pour qu'on puisse se forger une opinion définitive sur leur intérêt. Peut-être sont-ils propres toutefois à créer localement une valeur ajoutée supérieure à celle que perdra le salin de KAOLACK, pour autant que l'on considère que les activités de réparation de la production par cabotage ne provoquent aucune distribution de valeur ajoutée dans les pays de la zone.

201 - Conserverie de viande

16-02-10 - Autres préparations et conserves de viande

Marché actuel

Le marché actuel de la zone est uniquement couvert par les importations. Ces importations, en régression depuis 1961 de 6 % par an, s'élèvent à 952 tonnes en 1964. Le marché du Sénégal qui était pendant longtemps le plus grand consommateur de la zone est en régression de 12 % par an depuis 1961, et n'atteint que 306 tonnes en 1964 et 229 tonnes en 1965, les conserves de viande (corned-beef) ne représentent que 50 à 60 % du total importé.

Marché futur

La tendance régressive des dernières années ne laisse guère prévoir une augmentation sensible de la demande future. L'hypothèse d'une stagnation de marché au niveau 1964 semble même trop optimiste, tandis que l'application du taux régressif jusqu'en 1970 et 1975 risque de sous-estimer le marché futur. Le prix élevé de la boîte de corned-beef en comparaison avec celui de la viande fraîche, de même que le goût de la clientèle sont des freins à un développement de la consommation parmi la population africaine.

La production locale prévue de 800 tonnes de conserves à Diourbel (Sénégal) de même que la réalisation des différents autres projets dans la zone, moins précis à l'heure actuelle, sera donc largement satisfaisante pour couvrir les besoins de la zone et devra chercher des débouchés hors zone.

Prix

Les prix CAF varient de 256 F CFA/Kg au Sénégal à 268 F CFA en Côte d'Ivoire et 343 F CFA au Mali

Entreprises des pays limitrophes

Le marché du Nigéria le plus grand consommateur parmi les pays limitrophes est assuré par la production de la conserverie de Kano, dont la

production s'élève à environ 2 500 tonnes de conserves par an pour une capacité de production de 3 500 à 4 000 tonnes. Le Ghana prévoit une production de 2 millions de boîtes de corned-beef par an.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

Sans vouloir décourager les projets des différents abattoirs dans la zone de s'équiper d'ateliers de cuissons pour l'utilisation des quartiers inférieurs - la création nouvelle d'une industrie de conserves de viande ne paraît pas à recommander à cause des débouchés insuffisants dans la zone et des difficultés d'exportation.

Conclusions

Au lieu de proposer la création d'une nouvelle conserverie de viande, il semble préférable d'entreprendre en priorité des actions concernant la viande fraîche pour que l'exploitation du cheptel encore souvent insuffisante au niveau de l'approvisionnement de l'abattage et de la commercialisation s'en trouve amélioré. Les pays producteurs de viande fraîche comme le Mali, le Niger, la Haute-Volta et la Mauritanie devraient trouver des débouchés suffisants sur les marchés des autres pays de la zone, de même que sur celui du Nigéria et du Ghana. Il suffit de noter que le seul marché de la Côte d'Ivoire est estimé en 1975 à 67 000 tonnes de viande fraîche, tandis que les prévisions de production de viande de boucherie ne s'élèvent qu'à 17 300 tonnes. L'action engagée dans le cadre des pays de l'Entente pour une meilleure harmonisation entre pays producteurs et pays consommateurs devrait s'étendre à tous les pays de la zone.

205 B - Minoterie de blé

- 11-01-08 - Farine de froment ou de méteil
- 11-02-01 - Gruaux et semoules de froment, orge, avoine

Le marché actuel

Il existe dans la zone trois minoteries en activité :

- les Grands Moulins de Dakar
- les Moulins Sentenac à Dakar
- les Grands Moulins d'Abidjan

qui couvrent la quasi totalité des besoins du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Les 6 autres pays sont approvisionnés, soit par ces mêmes minoteries, soit par des importations provenant de l'extérieur de la zone. Le marché se présente actuellement comme suit :

	Farine de froment	Semoules et gruaux
Mauritanie - Sénégal	60 000 t	9 000 t
Mali	10 000 t	-
Côte-d'Ivoire	40 000 t	} 1 000 t
Haute Volta	5 800 t	
Niger	} 9 300 t	} 100 t
Dahomey		
Togo		
Total	125 100 t	10 100 t

Le marché des semoules et gruaux est faible devant celui de la farine de froment. On remarque que le Sénégal et la Côte-d'Ivoire consomment nettement plus que les autres pays : la présence de fortes colonies françaises implique une consommation élevée de pain, habitude qui se répand d'ailleurs de plus en plus dans la population africaine.

Le marché futur

La consommation future de farine de froment peut être estimée ainsi :

de 149 000 à 156 000 tonnes en 1970
de 177 000 à 194 000 tonnes en 1975

la consommation de gruaux et semoules en étant le dixième environ.

Les prix

La farine d'importation vaut de 32 à 39 F CFA/Kg suivant la qualité et le port de débarquement. Les prix de détail, réglementés dans la plupart des pays se situent aux alentours de 40 à 45 F CFA le kg.

Entreprises des pays limitrophes

Le Ghana n'a pas de minoterie industrielle, mais a un projet pour l'instant en suspens (raisons politiques). Le Nigéria a une usine en fonctionnement (capacité de 67 000 t/an de farine de blé) à Apapa et un projet de 20 000 t/an à Port-Harcourt.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

Les capacités de production installées sont de :

190 000 t/an de farine de blé
50 000 t/an de semoule et gruaux

et suffisent pratiquement aux besoins de la zone jusqu'en 1975. L'implantation d'une quatrième minoterie de blé importé à partir de 1975 pour alimenter l'ensemble Niger-Dahomey-Togo ne présenterait d'ailleurs qu'un intérêt économique limité (valeur ajoutée faible).

Par contre la Banque Nationale de Développement de la République du Niger étudie un projet de minoterie de mils et sorghos qui semble devoir retenir l'attention. Un tel projet, qui pourrait éventuellement fournir des farines de céréales locales aux pays côtiers, permettrait de réduire dans l'avenir les importations de céréales (blé et riz notamment) et valoriserait des productions locales.

Il a été envisagé de construire d'abord à Zinder une minoterie pilote et des installations annexes pour produire du couscous, des pâtes alimentaires, des biscuits et des aliments pour bétail. Le fonctionnement de cette minoterie pilote durerait 3 ans pendant lesquels seraient menées les études techniques et économiques nécessaires à l'établissement d'un complexe industriel minotier. Le coût total de l'installation pilote serait de 343 millions de F CFA dont 164 en matériel et bâtiments, 98 en rémunération d'experts étrangers sur 3 ans, et 59 en frais de fonctionnement sur 3 ans. L'assistance du Fonds Spécial des Nations Unies a été demandée pour un montant de 217 millions de F CFA. Le Fonds Européen de Développement a été également pressenti. Les investissements nécessaires pour un complexe minotier transformant 300 000 t de mils et sorghos par an pourraient atteindre 2 700 millions de F CFA.

Conclusions

Le marché futur de la farine de froment et des semoules de maïs et autres céréales importées ne justifie pas l'implantation d'une nouvelle minoterie. Par contre, la production de mils et sorghos de la zone atteignant 4 000 000 de tonnes par an dont 1 500 000 au Niger, il apparaît très souhaitable de songer à en valoriser une partie par transformation. Les nouveaux produits ayant une valeur spécifique plus élevée seraient susceptibles de supporter des coûts de transports jusque là prohibitif pour les céréales de base. Néanmoins il convient de ne pas perdre de vue deux points fondamentaux :

- l'activité proposée doit, pour être pleinement justifiée économiquement, entraîner une production accrue de céréales, faute de quoi l'exportation de produits élaborés vers les pays côtiers se ferait au détriment de l'équilibre vivrier du Niger. Il faudra donc, par tous les moyens, augmenter cette production agricole.
- les marchés déjà acquis par les minoteries existantes ne sauraient être réduits. En revanche on pourrait limiter dans l'avenir les capacités de ces minoteries à leur niveau actuel pour favoriser l'écoulement des produits à base de mils et sorghos. Un accord entre Gouvernements est nécessaire.

Il faut souhaiter la réussite d'un tel projet, qui peut avoir une répercussion importante sur l'économie des pays de l'intérieur.

208 - Confiserie

- 17-04.- Sucrieries sans cacao
- 18-06-08 - Chocolat en masse, en poudre ou granulé
- 18-06-10 - Confiserie au cacao

Marché actuel

La demande totale de la zone en sucrieries sans cacao est estimée à 4 500 t/an environ (1964) ; elle est alimentée en partie par des confiseries locales de type industriel, dont l'équipement reste fortement sous-employé : leur production fut en 1964 de l'ordre de 3 300 t pour une capacité installée supérieure à 6 500 t. Les importations restent cependant assez élevées puisque, déduction faite des mouvements entre pays de la zone, elles atteignaient en 1964, 1 215 t avec une valeur CAF de 224 millions de F CFA.

Les importations de confiserie au cacao ne sont pas négligeables : 250 t, 70 millions CAF en 1964.

La consommation de chocolats reste peu importante ; les importations de 1964 (112 t, 26 millions de F CFA en valeur CAF) comportaient en particulier des produits maintenant fabriqués localement à Abidjan (cacao en poudre sucré).

Marché futur

L'imprécision des chiffres disponibles empêche d'effectuer une étude économétrique de la demande. On peut estimer que la demande globale de sucrieries sans cacao dépassera 5 000 t en 1970 et approchera 6 000 t en 1975. Les confiseries au cacao, les chocolats (plaques, tablettes, poudres, granulés) pourront atteindre en 1970 respectivement 230 t et 130 t, avec des valeurs au niveau CAF, aux prix de 1964, de l'ordre de 80 et 40 millions de F CFA.

Prix

Les prix au niveau CAF, pour les sucreries sans cacao sont assez variables selon la qualité ; pour des bonbons fourrés ordinaires, ils sont de l'ordre de 80 à 90 F/kg. La production locale, au niveau ex-usine, varie entre 70 et 115 F/kg selon les pays ; elle est plus coûteuse dans les pays de l'intérieur, les matières de production (sucre glucose, parfums, colorants) étant actuellement toutes importées. Le chewing gum produit à Abidjan se vend environ 230 F/kg ex-usine.

Les prix de vente du chocolat en tablettes sont très variables selon la qualité ; avec des prix de 250 à 350 F CFA/kg, la vente du détail peut dépasser 1 000 F/kg.

Le droit d'entrée pour ces produits est assez élevé ; il est de 25 % dans la plupart des pays de la zone, parfois plus élevé pour les produits contenant du cacao (30 % au Mali et au Togo).

Entreprises des pays limitrophes

Elles sont assez nombreuses, puisqu'on dénombre au Nigéria dix entreprises d'importances diverses traitant le sucre seul ou également le cacao. Au Ghana la transformation du cacao est entreprise à Teina et à Takoradi ; une chocolaterie, implantée à Tena, est entrée en production au début de 1966.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

En ce qui concerne les bonbons, l'excédent des capacités de production n'engage pas à la formation de projets nouveaux. Les importations baisseront dans l'avenir au fur et à mesure de la diversification des productions locales ; certains établissements s'orientent vers la fabrication de chewing gum, de pastilles, d'un nombre plus varié de bonbons, et vers la fabrication de confiserie au cacao. De toute façon une importation subsistera, constituée par la confiserie de luxe que consomme principalement la clientèle européenne.

On peut remarquer toutefois la mauvaise répartition géographique des entreprises ; aucune fabrication de caractère industriel n'existe sur l'ensemble Togo-Dahomey, où la demande semble croissante ; mais cette demande est d'un caractère spéculatif et peut être temporaire : elle alimente un courant de réexportation non contrôlée vers les pays avoisinants.

Le marché du chocolat en plaques ou en tablettes est alimenté en marques européennes. Une chocolaterie locale ne saurait trouver dans la zone de débouchés suffisants et devrait chercher sa justification en exportant hors de la zone la plus grosse part de sa production.

Conclusions

La recherche de la substitution de productions locales aux importations de confiseries et de chocolats ne conduit à définir aucune entreprise nouvelle dans la zone. Peut-être en irait-il autrement si l'on prenait en compte les possibilités d'exportation. La recherche d'une valorisation plus poussée des ressources locales en cacao (Côte-d'Ivoire, Togo), par exemple avec création d'une chocolaterie exportant la majeure partie de sa production, déborde le cadre de la présente étude, mais justifierait un examen particulier.

213 - Malterie

11-07.- Malt

Marché actuel

Le malt, orge germée et grillée, actuellement importé dans la zone, est exclusivement utilisé pour la production de la bière par les 5 brasseries existantes : SOPOA à Dakar, BRACODI et SOLIBRA à Abidjan, BRAVOLTA à Ouagadougou et SOBRADO à Cotonou. Pour l'instant, ces entreprises consomment environ 4 500 tonnes par an pour une production globale de 350 000 hectolitres de bière.

Prix

Ce malt vient essentiellement de France et de Belgique à un prix CAF variant de 31 à 35 F CFA le kg (31,7 moyenne à Dakar, 32,8 à Abidjan et 33,8 à Cotonou).

Marché futur

Il est évidemment lié à celui des bières de fabrication locale. La consommation totale de la zone se situe aux alentours de 425 000 hl par an dont 75 000 proviennent de l'importation (Allemagne, Belgique, France, Grande Bretagne, Pays-Bas, Chine (1), Pologne (1), Tchécoslovaquie (1) ou du Ghana. Dans les pays déjà dotés de brasseries, la production

(1) Mali exclusivement

locale peut facilement couvrir 85 à 90 % des besoins en bière. La concurrence des bières d'importation, chères, considérées comme un produit de luxe, et de surcroît relativement peu prisées de la population africaine, n'est donc pas à craindre. Par contre les vins courants constituent une menace. Ces vins proviennent surtout du Maghreb et d'Espagne parfois à des conditions tarifaires préférentielles (vins tunisiens notamment). C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire la consommation de bière stagne depuis 7 ou 8 ans (130 000 hl) alors que pendant la même période celle de vins courants a triplé, passant de 126 000 à 355 000 hl.

Il serait nécessaire que les Gouvernements prennent des mesures pour redresser cette situation anormale. Les mesures fiscales semblent les plus appropriées. Dans ces conditions, la consommation de bière pourrait atteindre 560 000 hl en 1970 et 810 000 hl en 1975 ce qui permettrait une production locale (85 % de la consommation) de 480 000 hl en 1970 et 690 000 hl en 1975, en supposant, bien entendu que les pays de la zone non dotés de brasseries (le Mali notamment) s'approvisionnent chez leurs voisins déjà équipés. On constate d'ailleurs que les capacités de brassage installées ou en projet suffisent d'ici 1975. Les besoins en malt seraient alors de :

6 000 tonnes en 1970
8 600 tonnes en 1975

Possibilités de création d'entreprises

La capacité minimale d'une malterie est de 7 000 à 8 000 tonnes par an. Donc une seule unité pourrait être implantée dans la zone et ce, difficilement avant 1975. Etant données les perspectives quasi nulles de production locale d'orge, elle devrait travailler de l'orge importée et par conséquent être localisée dans un port.

Le calcul montre, malheureusement, qu'une telle activité se ferait au détriment de l'économie générale : même en important de l'orge aux cours mondiaux, le malt ainsi produit aurait un coût en devises supérieur à celui du malt importé ce qui implique évidemment que la valeur ajoutée par la production locale du malt serait inférieure à celle procurée par l'importation. De plus les emplois créés seraient un nombre négligeable (40 à 50).

Enfin, comme les capacités de production existant en Belgique et en France (et en Allemagne Fédérale si cette dernière abandonne la loi de pureté interdisant l'emploi de succédanés du malt) sont excédentaires, il n'y aurait pratiquement pas d'investisseurs intéressés par un tel projet. Signalements, par ailleurs qu'aucune malterie n'existe au Ghana ni au Nigéria malgré leurs importantes productions de bière (ils consomment respectivement 3 000 et 8 500 tonnes de malt annuellement).

Conclusion

Les conclusions sont donc négatives. Cependant il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure les céréales locales (mils, sorghos) peuvent fournir des malts.

231 - Filature, tissage, impression du coton

- 55-05-51
- 55-05-59 - Fils de coton

- 55-09-11
- 55-09-12 - Tissus de coton écrus

- 55-09-21 - Tissus de coton dégrués, crévés, ou blanchis

- 55-09-31
- 55-09-32 - Tissus de coton teints
- 55-09-33 - Tissus de coton en fils de diverses couleurs
- 55-09-34 - Tissus de coton imprimés

Il avait initialement été considéré que le secteur textile (corderie, sacherie, fabrication d'étoffe de bonneterie et de couvertures nises à part) devait se concevoir dans un cadre national, et par conséquent n'entraîne pas dans les limites de cette étude. Ceci était corroboré par le fait que tous les pays de la zone (sauf la Mauritanie) sont dotés ou cherchent à se doter d'industries textiles destinées à alimenter leur marché intérieur. D'autre part la pléthore de projets et d'industries existantes rendaient quasiment nulles les chances de découvrir, par cette étude, un ou des projets à caractère supranational. De plus, le secteur textile constitue, même en Afrique, un monde tellement vaste qu'il apparaissait difficile, compte tenu des autres sujets à traiter, de se lancer dans des investigations approfondies.

Néanmoins, en raison même de l'importance de ce secteur, qui, à lui seul, est économiquement du même ordre de grandeur que l'ensemble des autres secteurs étudiés, il a paru utile d'en faire le point.

Le marché actuel

Malgré de nombreuses études, il est très mal connu. La raison majeure en est l'importance de la fraude. Cette fraude porte sur tous les types de tissus, entre pays francophones, comme entre francophones et anglophones, à l'importation comme à l'exportation. Elle est essentiellement motivée par les différences de tarifs douaniers entre pays et par la valeur spécifique élevée des produits textiles (de 400 à 1 200 F CFA le kg) qui peuvent supporter des coûts de transports. Dans ces conditions, l'estimation du marché par l'équation classique :

$$\text{Consommation} = \text{Importations} - \text{Exportations} - \text{Variations de stocks} + \text{Production}$$

ne donne dans bien des cas que des résultats sans signification. A titre indicatif, signalons que trois estimations du marché actuel du Niger faites par trois bureaux d'études différents donnent respectivement : 1 760, 2 730 et 4 240 tonnes.

Nous avons néanmoins fait la synthèse de tous les éléments en notre possession et nous arrivons aux résultats consignés dans le tableau page suivante .

Les sources d'information ont été les suivantes : études SEDES pour le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Dahomey et le Togo, services administratifs pour le Mali et la Haute Volta. Il n'existe pas de documents spécifiques concernant la Mauritanie. Néanmoins, l'étude SEDES sur le Sénégal permet d'estimer le marché total des produits textiles de ce pays à environ : 1 000 tonnes dont 900 de tissus et filés de coton.

On note d'une part, la taille importante du marché des textiles :

29 000 à 30 000 tonnes environ

représentant de 30 à 35 milliards de francs CFA rendu consommateur, d'autre part la prédominance du coton : 24 000 tonnes, soit plus de 80 % pour les seuls filés et tissus. Si l'on tient compte du fait que les rubriques "Vêtements neufs" et "Divers" sont certainement constituées pour plus de la moitié de produits de coton, on doit considérer que la consommation de de tissus de coton et produits confectionnés en tissus de coton est dans la zone de :

26 000 tonnes

soit près de 90 % de la consommation totale de tissus et produits confectionnés en tissus.

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui ont des consommations sensiblement équivalentes représentent à eux deux environ 55 % de ce marché.

Produits	Sénégal	Mali	Sous total	Côte d'Ivoire	Haute Volta	Sous Total	Niger	Dahomey	Togo	Sous Total	Total
FILES ET TISSUS DE COTON											
- Filés	600	600	1 200	(2)	500	500	200	80	30	310	2 010
- Ecrus	250	360	610	480	250	730	500	220	200	920	2 260
- Blanchis	450	545	995	210	410	620	700	130	100	930	2 545
- Teints	1 100	315	1 415	910	210	1 120	550	190	220	960	3 495
- Fils teints	1 250	650	1 900	1 480	130	1 610	-	250	100	350	3 860
- Imprimés	2 200	600	2 800	3 125	550	3 675	600	1 000	850	2 450	8 925
- Divers	250	100	350	150	50	200	50	50	30	130	680
TOTAL	<u>6 100</u>	<u>3 170</u>	<u>9 270</u>	<u>6 355</u>	<u>2 100</u>	<u>8 455</u>	<u>2 600</u>	<u>1 920</u>	<u>1 530</u>	<u>6 050</u>	<u>23 775</u>
FILES ET TISSUS ARTIFICIELS ET SYNTHETIQUES	<u>900</u>	<u>50</u>	<u>950</u>	<u>400</u>	<u>50</u>	<u>450</u>	<u>40</u>	<u>40</u>	<u>30</u>	<u>110</u>	<u>1 510</u>
VETEMENTS NEUFS (confection)	<u>650</u>	<u>100</u>	<u>750</u>	<u>1 210</u>	<u>100</u>	<u>1 310</u>	<u>70</u>	<u>100</u>	<u>80</u>	<u>250</u>	<u>2 310</u>
DIVERS (1)	<u>200</u>	<u>40</u>	<u>240</u>	<u>420</u>	<u>50</u>	<u>470</u>	<u>30</u>	<u>40</u>	<u>30</u>	<u>100</u>	<u>810</u>
TOTAL GENERAL	<u>7 850</u>	<u>3 360</u>	<u>11 210</u>	<u>8 385</u>	<u>2 300</u>	<u>10 685</u>	<u>2 840</u>	<u>2 060</u>	<u>1 640</u>	<u>6 510</u>	<u>28 405</u>

(1) essentiellement linge de maison

(2) 700 t de filés pour l'artisanat répartis dans les différentes catégories de tissus.

Le marché futur

Etant donné le manque de précision quant à la connaissance du marché actuel, nous nous sommes limités à l'horizon 1970, les données existantes étant trop insuffisantes pour faire des perspectives 1975 raisonnables à l'échelon de la zone.

Les études citées, et diverses sources de renseignements permettent d'établir le tableau suivant:

(Tonnes)

Pays	Filés (1)	Ecrus	Blanchis	Teints	En fils teints	Inprimés	Divers	Total
Mauritanie	ξ	850	50	1 100
Sénégal	630	270	480	1 150	1 450	2 800	270	7 050
Mali	700	750	3 600
Sous-total	1 330	3 600	11 750
Côte-d'Ivoire	(2)	545	240	1 205	1 785	3 775	200	7 750
Haute-Volta	500	725	2 600
Sous-total	4 500	10 350
Niger	230	575	835	660	-	750	80	3 130
Dahomey	90	255	150	220	290	1 150	85	2 240
Togo	40	245	120	270	120	990	45	1 830
Sous-total	360	1 075	1 105	1 150	410	2 890	210	7 200
Total	10 990	29 300

(1) Pour artisanat

(2) Compris dans les rubriques suivantes, surtout écrus et fils teints (700 tonnes)

Le marché des produits de coton avoisinerait donc 30 000 tonnes par an.

Prix

Il est rigoureusement impossible, dans le cadre succinct de cette note, d'en établir un panorama, même très résumé, qui soit significatif, étant données la diversité des articles, et surtout celle des provenances. Pour fixer les idées disons simplement qu'au stade CAF, on peut admettre les fourchettes moyennes suivantes (très sommairement) :

Ecrus	300 - 370 F CFA le kg
Blanchis	500 - 600 " " " "
Teints	500 - 650 " " " "
Fils teints	550 - 650 " " " "
Inprimés	800 -1200 " " " "

Entreprises des pays limitrophes

Le Ghana et surtout le Nigéria sont déjà dotés d'industries textiles puissantes :

- à Tema : un tissage, une filature-tissage, et une usine d'impression.
- au Nigéria, répartis dans tous le territoire 15 filatures-tissages sont en fonctionnement ainsi que 9 usines d'impression. On peut estimer que la capacité de tissage installée d'ici 3 ou 4 ans sera de l'ordre de 12 000 à 15 000 tonnes par an.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

Les entreprises actuellement dans la zone sont les suivantes :

Localisation	Type de fabrication				
	Fila- ture	Tis- sage	Blan- chiment	Tein- ture	Impres- sion
<u>Sénégal</u>					
- Dakar . ICOTAF ₁	x	x	x	x	
. Cotonnière du Cap Vert	x		x	x	
. SOTIBA					
. SIMPAFRIC					x
- Rufisque. ICOTAF ₂	x	x			
<u>Côte-d'Ivoire</u>					
- Abidjan . ICODI					x
- Bouaké . Gonfreville	x	x	x	x	

De plus, un certain nombre de projets sont en gestation dans tous les pays de la zone, sauf la Mauritanie. Il s'agit soit d'usines nouvelles soit d'extension des usines précitées représentant un montant global d'investissement de 15 milliards de F CFA. La confrontation des capacités de production en place en 1970 (telles qu'on peut les estimer à partir des informations qui nous ont été communiquées) et des besoins à la même époque peut se schématiser ainsi (en tonnages).

Pays	Filature		Tissage		Blanchiment teinture		Impression	
	Capacité	Marché	Capacité	Marché	Capacité	Marché	Capacité	Marché
Mauritanie Sénégal Mali	6 755	11 750	5 335	10 420	2 400	2 000	3 600
Côte-d'Ivoire Haute-Volta	12 620	10 350	10 900	9 150	4 980	4 500
Niger Dahomey Togo	3 430	7 200	3 280	6 740	920	3 025	1 610	2 890
TOTAL	22 805	28 600	19 515	26 310	8 590	10 990

On constate que les capacités susceptibles d'être installées en 1970 couvriraient 80 % des besoins en filés, 74 % des besoins en tissés et 78 % des besoins en imprimés. Ces objectifs semblent difficilement réalisables.

D'autre part on observe quelques déséquilibres, l'ensemble Côte-d'Ivoire-Haute-Volta risquant d'être suréquipé, par rapport aux deux autres sous-zones.

Conclusions

On ne peut valablement pour l'instant conseiller l'implantation de nouvelles unités compte tenu des industries existantes, des projets envisagés et de l'état actuel de l'information. Par contre il semble que tant sur le plan national que sur le plan supranational une coordination soit souhaitable :

- sur le plan national une meilleure intégration verticale des industries : il faudrait en particulier que les entreprises de blanchiment, teinture, impression, finition s'approvisionnent au maximum auprès des tissages de la zone, ce qui est bien loin d'être le cas actuellement ;
- sur le plan supranational une meilleure adaptation géographique est à rechercher, encore que de telles mesures apparaissent moins urgentes que les précédentes et concernent surtout le Niger, le Dahomey et le Togo.

Il est à souhaiter que les Etats donnent leur accord pour une étude d'aménagement, à l'échelle de la zone, du secteur textile dans son ensemble.

232 A - Tricotage d'étoffe de bonneterie

- 60-01-00 - Etoffe de bonneterie non élastique ni caoutchoutée en pièces

Le marché actuel

Quatre entreprises tricotent actuellement de l'étoffe de bonneterie qu'elle confectionnent ensuite ou revendent à d'autres confectionneurs (pour produire des sous-vêtements, slips, maillots de corps ou des vêtements de dessus, polos, cardigans ...) :

- à Dakar : MATICOSE (Manufacture de tissage et de confection sénégalaise) : 100 tonnes/an ;
TMS (Tricotage Mécanique du Sénégal) : 50 tonnes/an
- à Abidjan: Devanlay-Recoing : 200 tonnes/an.
SAB (Société Abidjannaise de Bonneterie) : 50 tonnes/an

Par ailleurs les importations se situent aux alentours de 200t/an, ce qui fait un marché total de 550 tonnes.

Le marché futur

Le marché futur des articles finis de bonneterie dans la zone peut être estimé comme suit : 1 100 à 1 230 tonnes en 1970, 1370 à 1540 tonnes en 1975 pour les articles courants (sous-vêtements et vêtements de dessus tels que polos, cardigans). En supposant que les confectionneurs locaux prennent 60 % de ce marché et soient approvisionnés à 80 % par des bonnetiers locaux, on obtient le marché suivant pour l'étoffe de bonneterie :

530 à 580 tonnes en 1970

660 à 730 tonnes en 1975

En 1975 la demande du Mali et de la Haute-Volta demeurerait très faible : 30 à 36 tonnes respectivement. Pour l'ensemble Niger-Dahomey-Togo, elle atteindrait 85 à 95 tonnes en 1970 et 103 à 125 tonnes en 1975.

Les prix

Les prix de l'étoffe de bonneterie sont très variables en fonction de la qualité et de la nature des articles finis auxquels elle est destinée. L'étoffe importée vaut de 600 à 900 F CFA le kg CAF (Dakar et Abidjan, les différences entre les deux ports n'étant pas significatives).

Les prix sortie-usine des fabrications locales sont impossibles à connaître car tricotage et confection sont intégrés.

Entreprises des pays limitrophes

Il n'existe pas d'unité de tricotage au Ghana mais par contre, 5 sont implantées au Nigéria.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

La taille minimale d'une unité de tricotage fonctionnant dans de bonnes conditions est de 100 t/an. La seule possibilité est à long terme une seule unité pour l'ensemble Niger-Dahomey-Togo (difficilement avant 1975). Il serait cependant nécessaire au préalable d'effectuer une étude détaillée du marché de la bonneterie dans ces trois pays. Par ailleurs l'unité devrait être associée à une autre entreprise textile (qui fournirait les filés) ce qui permettrait d'étaler certains frais (direction, entretien ...).

Conclusions

Des accroissements de capacité seront peut être nécessaires au Sénégal ou en Côte d'Ivoire, mais devront être réalisés par extension des usines existantes. L'incertitude quant à la possibilité réelle d'une unité pour couvrir le marché du Niger, du Dahomey et du Togo interdit d'élaborer dès maintenant un projet détaillé.

244 - Fabrication de couvertures de coton

- 62-01-11 - Couvertures en coton ou mélangées de coton et de déchets de divers textiles, le coton dominant en poids sur le reste du mélange (dites couvertures de coton)
- 62-01-19 - Autres couvertures

Marché actuel

Il peut être estimé à environ 2 000 tonnes de couvertures de coton et 300 tonnes d'autres couvertures par an, ce qui représente une consommation des ménages de l'ordre de 700 à 1 000 millions de francs CFA. Le Sénégal et la Côte-d'Ivoire sont les principaux consommateurs (chacun 550 à 600 tonnes de couvertures de coton et 60 à 70 tonnes d'autres couvertures annuellement) et sont déjà dotés d'unités de production :

- à Dakar : l'Industrie Cotonnière Africaine (ICOFAP) et la Société Cotonnière Transocéanique, produisant environ 550 tonnes/an à elles deux ;
- à Bouaké en Côte-d'Ivoire les Etablissements GONFREVILLE produisant environ 400 tonnes/an.

Marché futur

Il est difficile à estimer à cause de la contrebande intense qui sévit actuellement surtout au Mali, en Haute-Volta, et au Niger. On peut néanmoins donner les ordres de grandeur suivants :

Groupes de pays	1970			1975		
	Coton	Autres	Total	Coton	Autres	Total
Mauritanie, Sénégal, Mali	980	195	1 175	1 200	225	1 425
Côte-d'Ivoire, Haute-Volta	880	110	990	1 035	125	1 160
Niger, Dahomey, Togo	480	60	540	560	70	630
Total	2 340	365	2 705	2 795	420	3 215

Prix

Les couvertures de coton ordinaires importées valent de 140 à 250 F CFA le kg CAF et celles produites localement de 250 à 300 F CFA le kg ex-usine. D'autres articles en coton importés ou fabriqués localement atteignent des prix aux mêmes stades de 350 à 600 F le kg. Les articles importés en fibranne valent de 350 à 700 F CFA et en laine de 800 à 1 500 F CFA le kg CAF.

Entreprises des pays limitrophes

Deux entreprises importantes sont en fonctionnement à Kano au Nigéria.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

Compte tenu des implantations actuelles et des marchés futurs, il n'apparaît possible que de concevoir une unité de 500 tonnes par an au Niger et approvisionnant ce pays et ses voisins de la zone.

Le calcul de rentabilité montre que, si l'usine peut s'approvisionner en déchets de filature et tissage auprès d'un complexe déjà existant, elle peut être rentable : bénéfice brut de 8 % du capital total investi qui est de 170 millions de F CFA et procure une valeur ajoutée additionnelle faible mais positive (10 - 12 millions de F CFA/an).

Si l'usine doit se fournir uniquement en coton local (qui est de toute façon exporté) ou en fibranne importée, elle n'est pratiquement plus rentable, et sa valeur ajoutée additionnelle devient pratiquement nulle.

Conclusions

En face des puissantes entreprises concurrentes du Nigeria, et compte tenu de la perméabilité de la frontière Niger-Nigéria une unité de production de couvertures envisagée isolément ne serait pas viable. Elle ne peut être conçue que comme activité annexe d'une filature-tissage de taille importante et ne fournit donc pas matière à un projet spécifique.

271 - Fabrication de pâte à papier, de papiers et de cartons

- 47-01.- Pâte à papier
- 48-01-23 - Papier Kraft en feuillets tropicaux
- 48-01-29 - Autres papiers Kraft
- 48-01-43 - Papier journal 1 jet continu
- 48-01-49 - Autres papiers 1 jet continu
- 48-01-90 - Autres papiers formés à l'enrouleuse
- 48-02-00 - Papiers cartons en feuilles
- 48-04.- Papiers, cartons assemblés
- 48-05.- Papiers ondulés
- 48-07-28 - Papiers goudronnés
- 48-07-90 - Autres papiers cartons enduits
- 48-09.- Plaques pour construction en pâte à papier
- 48-14.- Articles de correspondance
- 48-15.- Autres papiers découpés
- 48-16.- Emballages
- 48-18-90 - Carnets, cahiers
- 48-19.- Etiquettes.

La nomenclature qui précède donne une idée de la variété des produits de cette branche. Nous ne prenons pas en considération les journaux, revues, livres et ouvrages polygraphiques divers qui sont nécessairement importés.

Le marché actuel

Aucune entreprise dans la zone ne fabrique actuellement de papier ni a fortiori de la pâte à papier, pour le marché local. L'importation est la source d'approvisionnement. La consommation annuelle présente est de :

17 300 tonnes pour l'ensemble de la zone
dont 8 300 tonnes pour le Sénégal soit 48 %
et 6 000 tonnes pour la Côte-d'Ivoire soit 35 %

Elle se décompose ainsi par catégories de produits :

48-01-29 - Papier Kraft ordinaire	1 660 tonnes
48-01-49 - Papier d'impression ordinaire	3 530 tonnes
48-07-28 - Papiers goudronnés	1 350 tonnes
48-09.- Plaques pour construction en pâte à papier	1 840 tonnes
48-15.- Papiers découpés pour écriture, blocs, papier duplicateur	1 570 tonnes
48-16.- Emballages	2 380 tonnes
48-18-90 - Carnets, cahiers	2 210 tonnes
Autres papiers et cartons	2 760 tonnes
Total	<u>17 300 tonnes</u>

Le marché futur

La structure géographique et par produits du marché sera profondément modifiée dans l'avenir. En effet, la consommation de la zone peut être estimée en 1970 à 53 000 tonnes dont 34 000 soit 64 % pour la Côte-d'Ivoire. Plus de la moitié de la consommation ivoirienne sera constituée par des cartons ondulés destinés à l'emballage des bananes et de divers produits. Le marché du Sénégal reste plus ou moins stationnaire et celui des 6 autres pays insignifiant. Les marchés des pays limitrophes sont également importants : en 1970 : 23 000 tonnes au Ghana et 53 000 tonnes au Nigéria soit au total 76 000 tonnes dont un tiers de cartons d'emballage et un quart de papier journal.

Les prix

La trop grande diversité des articles interdit un recensement complet. D'une façon générale, les papiers Kraft ou d'emballage valent de 35 à 50 F CFA CAF le kg et les papiers d'écriture ou d'impression ordinaires de 80 à 120 F CFA CAF le kg. Ces prix fluctuent beaucoup plus en fonction de la qualité et du pays de provenance qu'en fonction du port de débarquement.

Entreprises des pays limitrophes

Aucun d'eux ne possèdent pour l'instant d'industrie produisant de la pâte à papier ou du papier. Seul le Nigéria a un projet.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

On ne conçoit plus à l'heure actuelle d'usines de fabrication de pâte à papier et de papier de capacité inférieure à 60 000 tonnes par an. Il n'y a donc place dans la zone que pour une seule unité de production de pâte et une seule papeterie. La Côte-d'Ivoire vient de décider la construction d'une usine intégrée devant produire annuellement 23 500 tonnes de pâte de cellulose servant à la fabrication de 10 000 tonnes de papier à écrire et à imprimer et 15 000 tonnes de cartons ondulés pour emballages (bananes, conserves d'ananas, conserves de poissons, allumettes, café soluble, savons etc.).

La Côte-d'Ivoire ayant les plus importantes ressources en bois et, dans un proche avenir plus de la moitié du marché de la zone, la localisation de l'usine dans ce pays s'impose. Par contre, étant donné la faible capacité, la rentabilité paraît des plus incertaines. Il ne semble

pas d'ailleurs qu'elle ait été étudiée en détail ni que les gammes d'articles à produire aient fait l'objet d'investigations approfondies.

Conclusions

Le projet ivoirien n'apparaît pas suffisamment étudié pour pouvoir justifier, auprès des autres Etats, son accession à l'ensemble du marché de la zone ce qui serait par ailleurs souhaitable. Il convient donc que des éclaircissements soient donnés, spécialement en ce qui concerne les spécifications des produits fabriqués et leurs prix.

311 A - Fabrication de produits chimiques de base

Marché actuel et futur

Les produits chimiques de base, consommés dans la zone, si l'on excepte les engrais (leur cas est traité à part, voir 311 B) et les hydrocarbures (d'utilisation exclusivement énergétique dans la zone) sont principalement :

- la soude caustique et le carbure de calcium pour les produits de la chimie minérale,
- les matières premières pour plastiques dans le domaine de la chimie organique.

Aucun de ces produits n'est actuellement élaboré sur place.

La soude caustique est principalement consommée par les savonneries locales. La demande pourrait passer de 5 900 t/an (1964) à plus de 8 000 t en 1970 et 10 000 à 12 000 t en 1975.

Le carbure de calcium trouve des utilisations domestiques (éclairage) et industrielles (fabrication d'acétylène pour soudure, dans les usines de gaz industriels de Dakar, d'Abidjan, de Cotonou, bientôt de Bamako). La demande future, assez incertaine, pourrait atteindre 1 500 t en 1970, 1 700 t en 1975 (1 300 t en 1964).

Les matières premières pour plastiques font l'objet d'une demande très fortement croissante, du fait de la facilité de leur transformation en produits finis très divers se substituant à des articles en autres matières dans des domaines d'utilisation de plus en plus nombreux. Leur introduction sur le marché est trop récente pour qu'une projection de la demande puisse avoir quelque précision. De 6 800 t en 1964, la demande pourrait passer en 1970 à 13 000 ou 16 000 t. Toute projection pour 1975 serait sans validité.

Prix

Au niveau CAF la soude caustique en fûts vaut, selon les pays, 18 à 21 F CFA/kg, le carbure de calcium vaut 30 à 40 F CFA/kg ; le P V C vaut, selon sa qualité, de 100 à 110 F CFA/kg à Abidjan.

Entreprises des pays limitrophes

L'industrie chimique ne donne lieu à aucune réalisation importante au Ghana ni au Nigéria. On y trouve quelques usines productrices de gaz industriels : oxygène, acétylène, gaz carbonique.

Ces deux pays disposent toutefois de certains atouts : l'énergie électrique y est réellement ou virtuellement disponible en abondance, et certaines matières de base se trouvent sur place (sel du Ghana, hydrocarbures liquides ou gazeux de Nigéria).

Possibilités de création d'entreprises

La combinaison des divers besoins conduit à imaginer l'association de trois opérations industrielles, dont on a cherché à tester la possibilité de réalisation :

- un atelier d'électrolyse du sel marin, d'une capacité correspondant à la demande future de soude, et qui produirait simultanément du chlore, en quantité fortement excédentaire par rapport à la demande préexistante ;
- un atelier de production de chlorure de polyvinyle (PVC) absorbant cet excès de chlore et consommant du carbure de calcium ;
- un four électrique à carbure, alimentant à la fois l'unité de production du PVC et la demande finale ou intermédiaire préexistante.

Compte tenu des échanges entre les trois ateliers, le bilan global des quantités commercialisables serait le suivant :

soude caustique	7 700 t
chlore	500 t
carbure de calcium	1 600 t
PVC	9 200 t

Ces qualités trouveraient à se placer sur le marché vers 1970, si l'on mettait particulièrement l'accent sur le PVC parmi les matières premières plastiques consommées localement. Ceci ne serait possible que si l'évolution technologique ne conduit pas d'ici là à déclasser le P V C au profit de produits nouveaux.

Les principales difficultés notées à l'encontre de ce projet d'ensemble industriel sont les suivantes :

- investissements très élevés, atteignant environ 4,4 milliards de F CFA, compte non tenu de la préparation de la chaux vive.
- forte consommation d'énergie électrique, atteignant près de 100 millions de kWh par an, qui grèvera le coût de production si le courant ne peut être disponible à un prix extrêmement bas.
- consommations coûteuses de matières importées, en particulier du coke réducteur absorbé par le four à carbure ; il est peu probable qu'une production locale de charbon de bois puisse se faire à prix suffisamment bas pour réduire cet obstacle.
- technicité élevée requise pour le personnel de fabrication.

Les calculs de prix de revient effectués dans les conditions les plus favorables (chaux produite sur place à bas prix, charbon de bois disponible en quantité suffisante et à un prix rendu usine également bas, marche à pleine capacité) montrent que la rentabilité, hors taxes, hors charges financières, hors rémunération du capital, restera négative tant que le prix de l'énergie électrique rendue à l'usine restera supérieur à un niveau très bas, de l'ordre de 2 ou 2,5 F CFA.kWh. De toute façon, quel que soit le prix de l'électricité, même s'il est nul, la rentabilité brute restera très faible, compte tenu de l'importance des sommes à investir.

Conclusion

Les fabrications envisagées, sous forme d'un ensemble d'ateliers intégrés : soude caustique, carbure de calcium, polychlorure de vinyle, ne peuvent donner lieu à une réalisation rentable si elle est basée sur le marché intérieur des huit états envisagés.

Mais le schéma examiné ici n'épuise pas la gamme très vaste des industries chimiques ; il est possible en particulier que la production locale de fibres synthétiques à partir de produits intermédiaires importés puisse trouver place dans la zone malgré la concurrence qu'elle apportera à la production locale de coton.

311 C - Cartoucherie

93-07-21 - Cartouches armes civiles

Marché actuel

Il est uniquement couvert par les importations. Le niveau de ces importations, très élevé en 1961 (834 tonnes), s'est abaissé à 640 tonnes en 1962, 563 tonnes en 1963 et environ 480 tonnes en 1964. Le plus grand importateur est de loin la Côte d'Ivoire avec 649 tonnes en 1961, mais seulement 361 tonnes en 1964 et 267 tonnes en 1965 pour une valeur de 91,9 millions F CFA.

Marché futur

On a tenu compte pour l'estimation de la demande future en dehors des chiffres d'importations qui accusent à partir de 1961 une régression annuelle de 18 % (Côte d'Ivoire 20 %), des prévisions sur l'importance du gibier et sa surexploitation éventuelle ainsi que de l'évolution des délivrances des permis de chasse. Ces facteurs confirment la tendance en baisse du marché des cartouches. Plusieurs pays ont déjà reconduit la durée de l'ouverture de la chasse, et pensent même interdire la chasse pendant quelques années pour protéger la faune. Un marché de 350 tonnes en 1970 ne semble pas dans ces conditions être une hypothèse trop pessimiste.

Prix

Les prix CAF s'élèvent en Côte d'Ivoire à 17,8 F CFA pour la cartouche de calibre 12 qui représente 80 % des importations. La fiscalité est de 59,6 % de la valeur CAF + 10 F CFA taxe spéciale par cartouche.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles et conclusions

Le calcul de rentabilité effectué pour la capacité de production minimum de 600 tonnes par an, avec une localisation à Abidjan, fait apparaître qu'une production locale ne sera concurrentielle - grâce à la fiscalité de l'importation très élevée - que sur le marché du pays producteur mais non sur ceux des autres pays. Ce marché en baisse prononcée, et aléatoire; son évolution ne pousse guère à la réalisation d'une unité, demandant des investissements de l'ordre d'environ 400 millions de F CFA.

319 B - Fabrication de produits phytosanitaires

- 38-11-08 - Produits conditionnés
- 38-11-10 - Produits non conditionnés

Cette désignation recouvre toute une gamme de produits divers utilisés par l'agriculture ou les ménages : désinfectants, insecticides, fongicides, herbicides, antirongeurs, antiparasitaires et similaires.

Marche actuel

La consommation globale de la zone fut en 1964 de l'ordre de 4 000 t, pour une valeur CAF de 420 millions de F CFA. Elle semble avoir été relativement stagnante jusqu'en 1963 (3 300 - 3 600 t/an)

Au niveau de l'utilisation, on emploie des produits importés et des produits conditionnés ou formulés localement à partir de matières actives importées.

Marché futur

Des programmes de consommation dans l'avenir pour les besoins agricoles ont été établis par différents Etats ; leur réalisation est subordonnée aux mêmes conditions que l'emploi des engrais, à savoir l'amélioration et l'accélération de l'animation rurale. Il est possible que la consommation dans l'avenir croisse fortement en Côte-d'Ivoire et atteigne, pour l'ensemble de la zone, 8 000 t en 1970, 10 000 t en 1975.

Prix

Ils sont extrêmement variables selon les produits utilisés et selon leur concentration en matière active. Ils s'échelonnent au niveau magasin importateurs, entre 30 F/kg (HCH 25 %) et 1 000 F/kg (lindogranox). Le 45.12 (DDT - endrin), formulé sur place, utilisé sur les cultures cotonnières, vaut 350 à 450 F CFA/l, selon le mode de conditionnement.

Entreprises des pays limitrophes

Il n'existe aucune préparation locale de matières actives ; des entreprises de produits chimiques, en cours de création au Ghana, pratiqueront sans doute la formulation locale de produits phytosanitaires.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

Deux types d'activité sont à envisager ici ; d'une part la préparation des matières actives, d'autre part la formulation et le conditionnement.

Il semble que la production de matières actives dans la zone soit à écarter ; les motifs invoqués sont les suivants :

- la grande variété des agents utilisés, dont la plupart n'interviennent dans le total que pour une faible proportion ;
- l'importance des unités de production, dont la dimension dépasse le plus souvent très largement les quantités consommées dans la zone ;
- l'évolution technologique qui conduira certainement dans l'avenir à utiliser d'autres agents qu'actuellement.

Par contre la préparation des produits finis prêts à l'utilisation et leur conditionnement; à partir d'agents actifs et de solvants ou de charges importés, fait déjà l'objet de quelques réalisations et de quelques projets ; il s'agit d'unités d'importance réduite, effectuant un dosage, un mélange et présentant des produits à diverses concentrations sous forme liquide ou pulvérulente, en boîtes, bidons, fûts, sacs ou sachets. La capacité totale des installations dépassera 7 000 t en marche à un seul poste. Une certaine part de la demande continuera à s'adresser à l'importation en particulier celle des insecticides ménagers. Pour le reste de la demande, il apparaît que les réalisations existantes ou projetées suffiront à moyen terme à la satisfaire.

Conclusion

La demande intérieure en agents actifs semble trop incertaine et trop faible pour justifier la création d'unités de production locale. Quant à la formulation locale, elle se pratique déjà, dans des unités de faible importance, actuellement sous-utilisées, et qui sont plutôt à caractère national que plurinational.

319 C Fabrication de produits pharmaceutiques

- 29-38 - Vitamines
- 29-44 - Antibiotiques
- 30-02 - Vaccins, sérums
- 30-03 - Médicaments
- 30-04 - Pansements

Marché actuel

Sauf un faible conditionnement par les pharmacies de la zone, le marché est uniquement satisfait par les importations. Celles-ci ont représenté en 1964 la valeur très élevée de 2 671 millions de F CFA dont 2 311 millions F CFA pour les médicaments.

Marché futur

Le marché futur des médicaments peut être estimé sur la base des importations des années passées (accroissement annuel de 14 % depuis 1955 ; 10 % prévus jusqu'en 1975) à 3 750 millions de F CFA en 1970 et à 6 080 millions de F CFA en 1975.

Possibilités de création de laboratoires

Malgré ce marché important, une proposition positive, quant à l'installation des laboratoires pharmaceutiques dans la zone ne peut pas être avancée dans le cadre de cette étude. Ce fait est dû d'une part à la nécessité d'une étude spéciale très précise pour ventiler la diversité des produits composants les médicaments, et pour déterminer ensuite leurs prix de revient respectif.

L'abandon de deux projets au Sénégal et en Côte d'Ivoire alors que leur réalisation semblait déjà acquise, souligne d'autre part avec force les difficultés qui s'opposent à l'implantation des laboratoires pharmaceutiques dans la zone. Ces difficultés sont avant tout le manque de personnel se composant des cadres hautement spécialisés et le contrôle de la production par les ministères de la Santé, qui demande d'une part des laboratoires coûteux à la charge des Etats, de même que la formation des cadres administratifs effectuant ce contrôle. Aux coûts d'investissements très élevés, ne correspond qu'une valeur ajoutée peu significative, la plupart des matières premières devant être importées.

Conclusions

Une réponse définitive devrait donc être donnée par des études spéciales à la diligence des grands laboratoires étrangers, tenant compte des charges qu'une implantation éventuelle représente pour les Etats.

319 D - Manufacture d'allumettes

36-06 - Allumettes

Marché actuel

Deux usines, la CAFAL (Compagnie Africaine Forestière et des Allumettes) à Dakar et la SOTROPAL (Société Tropicale des Allumettes) à Abidjan, fournissent l'essentiel du marché de la zone (100 % pour la Mauritanie, le Sénégal et la Haute-Volta, 95 % pour la Côte d'Ivoire, 80 % pour le Niger et 50 % pour le Dahomey) :

Ventes CAFAL - SOTROPAL	163 000 000	Btes(a)
Importations du Togo	15 000 000	"
Importations du Mali	20 000 000	"
Contrebande Gambie vers Sénégal	7 000 000	"
Importations diverses (Côte-d'Ivoire, Niger, Dahomey)	15 000 000	"
Ensemble de la zone	220 000 000	"

Le Togo importe surtout des pays scandinaves, le Mali des pays de l'Est, les autres pays de France et de Belgique.

On estime que l'usage des allumettes a maintenant pénétré jusque dans les régions les plus reculées et qu'il ne saurait être question de découvrir de nouvelles couches d'acheteurs.

Marché futur

Un taux de croissance de 5 % par an est considéré par les producteurs comme un maximum au cours des 10 années à venir. On obtient ainsi :

280 millions de boîtes en 1970
360 millions de boîtes en 1975

Prix

Les prix CAF sont très variables en fonction des provenances : 0,90 à 2,20 F CFA par boîte de 50 allumettes pour les pays de l'Est, 1,60 à 1,90 pour les pays scandinaves, 2 à 2,50 pour la France et la Belgique. Les prix des allumettes locales sont eux aussi variables, ils sont déterminés en fonction de prix de détail et des fiscalités de chaque pays. Le prix de détail de la boîte est dans toute la zone de 5 F CFA par boîte, pour des raisons de commodité commerciale.

Entreprises des pays limitrophes

Une usine est actuellement en fonctionnement au Ghana et une autre au Nigeria où, de plus, un nouveau projet est à l'étude. Ces unités sont uniquement destinées à satisfaire les marchés intérieurs de ces pays.

(a) de 50 allumettes.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

La capacité cumulée des entreprises de Dakar et d'Abidjan est de 380 millions de boîtes par an (en travaillant à 2 postes de 8 heures) ce qui est suffisant pour couvrir le marché de la zone jusqu'en 1975. Malgré cela, deux nouvelles usines sont actuellement en construction au Mali (Banako) et en Haute-Volta (Ouagadougou), ces deux pays ayant tenu à se doter d'industries nationales, dont l'intérêt économique est cependant très limité étant donné leur faible marché et surtout leur absence quasi totale de ressources forestières. De plus, la SIFA, Société Indochinoise Forestière et des Allumettes a fait des propositions au Togo et au Dahomey pour un projet commun malgré le marché relativement faible de ces deux pays. Ces propositions sont toujours à l'étude.

Conclusions

Il eut été préférable de voir la zone alimentée uniquement par les deux usines de Dakar et Abidjan ce qui, grâce aux économies d'échelle réalisées aurait permis à tous les Etats de tirer le maximum de recettes fiscales de la vente des allumettes. D'autre part, grâce à des plantations destinées à les fournir en bois sous peu, ces usines seront intégrées au maximum aux économies du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire. Il est donc nécessaire de limiter actuellement la capacité de production aux quatre usines de Dakar, d'Abidjan de Banako et Ouagadougou. D'autre part il est impératif que tous les pays de la zone harmonisent leurs fiscalités à l'importation.

319 E - Fabrication d'encre

- 32-13-08 - Encres liquides
- 32-13-10 - Encres imprimerie
- 32-13-20 - Autres encres

Marché actuel

Les importations des encres à écrire liquides se sont élevées en 1964 à 57 tonnes pour une valeur de 14,3 millions F CFA ; celles des encres d'imprimerie étaient de 50 tonnes et 17,6 millions F CFA tandis que les importations des autres encres, qui englobent une grande diversité de produits, se situaient à 48 tonnes pour une valeur de 24,1 millions F CFA. Il n'y a à l'heure actuelle pas de production locale.

Marché futur

L'évolution du marché depuis 1960 est peu marquée dans le cas des encres liquides (2 % par an); quant aux encres d'imprimerie leur taux d'accroissement annuel a été de 10 % et celui des autres encres de 24,50 %. La demande future peut être évalué sur cette base à 201 tonnes pour la totalité des encres en 1970 et à 256 tonnes en 1975, dont respectivement 60 et 66 tonnes d'encres à écrire liquides.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

La possibilité de création d'une unité de production d'encre se heurte à l'étroitesse du marché. Seule une faible partie des encres (encres à écrire simples) pourra être fabriquée sur place, les encres d'imprimerie et la diversité des autres encres demandent des installations spéciales coûteuses.

Conclusion

Une fabrication éventuelle ne pourra être envisagée qu'au niveau interzonal des EAMA. Mais même au niveau d'un marché interzonal cette production ne peut être qu'une production accessoire rattachée à la fabrication d'autres produits (stylos, etc.) comme c'est le cas en Europe.

319 F - Fabrication de cirages

34-05-01 - Cirage, crème, encaustique

Le marché actuel

Le marché actuel est uniquement couvert par les importations et s'élève en 1964 à 121 tonnes pour une valeur de 29,2 millions F CFA. Son évolution est peu significative : 2,2 % par an au cours des six dernières années.

La SEIB au Sénégal a commencé en 1966 la production des cirages. La production prévue de 50 000 boîtes mois peut être augmentée pour répondre à la demande.

Le marché futur

Le marché futur ne connaîtra sur la base de l'évolution passée qu'une faible augmentation et devrait se situer pour 1970 à 130 tonnes et à 142 tonnes en 1975.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles et conclusions

La possibilité de création d'une nouvelle entreprise se heurtera donc à un marché étroit et sur lequel une entreprise a déjà commencé à prendre place. Une nouvelle installation ne semble pas à recommander.

339 - Fabrication d'ouvrages en amiante-ciment

69-12-01	- Plaques, carreaux en amiante-ciment, cellulose-ciment, etc.
68-12-11	-- Tuyaux " " " " " " " "
68-12-21	- Autres ouvrages " " " " " " " "

Marché actuel

En 1964 la demande de l'ensemble de la zone atteignait environ 10 000 t dont moins de 70 % en plaques, un peu plus de 30 % en tuyaux. La moitié de la demande était centrée sur le Sénégal, le tiers sur la Côte-d'Ivoire, le reste sur l'ensemble Niger-Dahomey-Togo. La valeur correspondante, au niveau C&F, était de 271 millions de F CFA.

Le marché était alors fourni uniquement par l'importation, l'usine de production installée au Sénégal, (14 000 à 12 000 t/an de capacité) n'étant entrée en production qu'au début de l'année 1966.

Marché futur

L'évolution de la demande d'articles en amiante-ciment est irrégulière ; aucune tendance à l'accroissement ne se dégage des séries d'importations, et aucune prévision de consommation ne peut être chiffrée.

C'est que les articles en amiante-ciment sont concurrencés dans toutes leurs utilisations, par les couvertures métalliques en ce qui concerne les plaques, par le béton armé, le grés, la fonte en ce qui concerne les tuyaux. Si le Sénégal a opté en faveur de l'amiante-ciment, pour protéger l'industrie locale, la Côte-d'Ivoire a opté pour la couverture métallique, en aluminium ou en fer galvanisé.

Prix

Les prix dans les pays côtiers se situent au niveau magasin importateur entre 28 et 32 F CFA/Kg pour les plaques ; ils atteignent 40 F CFA/Kg pour les tuyaux.

Au détail, le prix des plaques peut atteindre 45 à 55 F CFA/kg.

Entreprises des pays limitrophes

L'industrie de l'amiante-ciment est assez bien représentée au Nigéria où existent trois usines de confection de plaques et de tuyaux.

Il existe également d'autres usines en Afrique, particulièrement en Afrique du Nord ; l'usine de Casablanca alimente actuellement une partie du marché d'Afrique noire.

Possibilités de réalisation d'entreprises nouvelles

L'évolution du marché est suivie par une association de producteurs, parmi lesquels figure le promoteur de l'usine sénégalaise. Les possibilités de réalisation au Niger, au Mali, en Côte-d'Ivoire ont été ainsi examinées, la conclusion a été partout négative.

En Côte-d'Ivoire le marché fut pourtant analogue à celui du Sénégal vers 1960 ; depuis il a sensiblement baissé, et Abidjan ne bénéficie pas du même prix de ciment que Dakar. L'étude de possibilité de création d'une usine d'amiante-ciment à Abidjan a toutefois été reprise en 1965 ; elle a conduit à estimer le seuil de rentabilité à 8 000 t/an, c'est-à-dire à un niveau inatteignable dans les perspectives actuelles.

Un examen des conditions de production dans diverses localisations et pour diverses capacités, a été effectué à nouveau dans le cadre de cette étude. Ses conclusions confirment celles qui résultent des études précédentes ; en particulier :

- Même si le marché ivoirien atteignait 5 000 t/an (l'évolution actuellement dessinée ne va pas dans ce sens) la rentabilité d'une production locale serait insuffisante.

En effet, avec un investissement global, fonds de roulement compris, atteignant près de 400 millions de F CFA, le chiffre d'affaires de 160 millions de F CFA laisserait une marge brute de l'ordre de 17 millions de F CFA soit 4,3 à 4,4 % de la somme totale investie ; cette marge brute est notoirement insuffisante pour faire face aux taxes à la production (il y aurait 32 millions de F CFA de perte de fiscalité par suppression d'importations), aux charges financières et pour rémunérer le capital investi.

- L'alimentation du marché ivoirien à partir de Dakar n'est pas non plus rentable ; même si l'usine de Dakar doublait sa production, l'économie sur la production nouvelle, qui atteindrait 5 500 F/t, serait insuffisante pour justifier le transport jusqu'à Abidjan : les frais entre le niveau "ex usine Dakar" et le niveau "CAF Abidjan" sont évalués à 9 000 ou 10 000 F/t.

- Le schéma d'une usine marchant au-dessous de sa capacité, implantée à Lomé ou Cotonou pour alimenter la demande locale, aboutit à un prix de revient prohibitif : le total des frais d'exploitation sera supérieur à 110 000 F/t, sans taxes, sans rémunération des sommes investies, soit au moins le double des prix actuels de vente au détail.

Conclusion

Aucun projet nouveau de fabrication d'articles en arnante-ciment n'est donc à promouvoir, dans les circonstances actuelles.

350 A.- Petite fonderie de fonte

73 - 38 - 04	Articles sanitaires en fonte
73 - 38 - 09	Articles de ménage en fonte

Marché actuel

Le marché des articles sanitaires en fonte est uniquement fourni par les importations, tandis que le marché des articles de ménage en fonte est satisfait, en plus des importations, par une production locale artisanale en fonte d'aluminium de même que par une fraude importante en provenance du Nigéria et du Ghana.

Les importations des articles sanitaires en fonte ont peu varié depuis 1961 (1 % par an) et s'élèvent à 117 tonnes en 1964 pour une valeur de 17,1 millions F CFA.

Les importations des articles de ménage en fonte qui s'élevaient en 1961 à 869 tonnes ont accusé depuis lors un déclin rapide à 525 tonnes en 1964 (-8 % par an).

Les importations de la Côte d'Ivoire le plus grand importateur ont même baissé à la cadence de 16,5 % par an de 603 tonnes en 1961 à 148 tonnes en 1965.

Le marché du Niger, du Dahomey, du Togo et de la Haute-Volta dont les importations d'articles de ménage en fonte ne se sont élevées qu'à 25 tonnes en 1964 pour l'ensemble des quatre pays, sont objet d'une fraude importante en provenance du Nigéria et du Ghana.

La production locale artisanale (surtout représentée au Sénégal) n'a pas pu être recensée avec précision. Elle est toutefois estimée à environ 700 tonnes par an. Il s'agit essentiellement de la production des marmites en fonte d'aluminium.

Marché futur

Une estimation de la demande future est rendue difficile par l'absence d'informations précises sur l'importance de la production artisanale en fonte d'aluminium et son évolution, de même que sur la fraude en provenance du Nigeria et du Ghana. Toutefois la baisse marquée des importations des articles de ménage en fonte, de même que les faibles importations des articles sanitaires laissent supposer que le marché futur à substituer par une production industrielle sera en forte régression. La Société Abidjan Industrie prévoit par ailleurs d'étendre sa gamme de production aux articles de ménage en fonte.

Prix

Les prix CAF des articles sanitaires en fonte s'élèvent pour les villes portuaires à 150 F CFA/Kg en moyenne. Les prix CAF des articles de ménage en fonte varient selon leurs provenances de 70 à 115 F CFA/Kg.

Entreprises des pays limitrophes

Plusieurs entreprises au Nigeria et au Ghana produisent des articles de ménage en fonte. Leur production exacte n'a pas pu être recensée.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

Le marché des articles de ménage en fonte, en forte régression à cause de la concurrence des articles en d'autres matières ne paraît pas offrir des possibilités d'écoulement pour une deuxième entreprise à côté de la Société Abidjan Industrie. Une décision sur le remplacement éventuel de la production artisanale par une production individuelle devrait être prise au plan national.

La faible valeur de 17 millions F CFA des importations d'articles sanitaires ne justifie pas la création d'une entreprise travaillant pour le marché de la zone.

350 B.- Travail de la tôle

73 - 13 - 66

Autres tôles autrement zinguées ondulées

Marché actuel

Les statistiques douanières des pays de la zone ne séparent pas les tôles ondulées de l'ensemble des tôles. Le marché des tôles ondulées galvanisées, a cependant pu être obtenu à partir des statistiques d'exportation des pays européens auxquelles il faut ajouter des importations en provenance du Japon.

Ces chiffres laissent supposer un marché 1964 de 14 à 15 000 tonnes. Le plus grand importateur est la Côte d'Ivoire avec environ 6 500 tonnes suivi du Sénégal (environ 3 500 tonnes). Aux importations s'ajoute en 1965 la production de la Société industrielle Bobolaise, en Haute-Volta d'une capacité de production de 400 000 tôles de 5,16 Kgs par an.

Marché futur

Une évaluation du marché futur de la zone ne peut être établie qu'avec une grande incertitude. Les prévisions de consommation de la CEA retiennent pour les tôles ondulées un taux d'accroissement annuel de 4,5 % pour l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Ce taux appliqué à la zone, mènera à un marché 1970 de 17 800 tonnes. Plusieurs facteurs laissent cependant douter de la réalisation de cet objectif, dont les plus importants sont, la décision du Sénégal de supprimer l'importation des tôles ondulées galvanisées pour protéger sa production de tôles en fibro-ciment et l'implantation en Côte d'Ivoire d'une industrie de fabrication des tôles ondulées d'aluminium.

Prix

Les prix CAF Abidjan s'élèvent à 356 F CFA par feuille de 5,6 Kg (épaisseur 35/100, largeur 900 mm, longueur 2 000 mm) et à 428 F CFA pour la tôle de 7,2 Kg (épaisseur 45/100). Les prix à l'importation en provenance du Japon, des tôles très minces d'un poids de 3 à 3,6 Kgs sont de 225 F CFA.

Entreprises des pays limitrophes

Le marché des pays limitrophes ne laisse guère penser à une exportation éventuelle. Le Ghana a supprimé l'importation des tôles ondulées galvanisées pour protéger sa production de tôles d'aluminium. Le Nigéria est lui-même producteur avec deux entreprises d'une capacité de production totale de 45 000 tonnes.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

L'incertitude qui règne sur le marché des deux plus grands consommateurs de la zone, et le fait qu'une entreprise est déjà installée dans la zone, rend le choix d'une capacité de production difficile. Il semble toutefois peu vraisemblable qu'une production de 15 000 tonnes, qui représente le seuil de rentabilité d'une usine travaillant pour le marché de la zone trouve des débouchés suffisants.

Une entreprise nouvelle devrait en plus importer la totalité de ses matières premières (feuillards en acier doux zingués).

Conclusion

Il semble raisonnable de remettre une décision de création d'une entreprise jusqu'à ce qu'on puisse saisir avec plus de certitude les débouchés possibles, et jusqu'à ce que la consommation des tôles soit suffisante pour permettre leur laminage dans la zone, ce qui donnerait à une entreprise de travail de la tôle la possibilité de s'approvisionner sur place.

350 C.- Câblerie (fer, acier)

73 - 25 Câbles, cordages en fer acier

La rubrique douanière englobe en dehors des câbles et cordages, les tresses, élingues et similaires en fil de fer, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité.

Marché actuel

Le marché est en totalité alimenté par les importations qui s'élevèrent en 1964 à 1 157 tonnes (dont 41 tonnes réexportées hors zone) pour une valeur de 147,2 millions F CFA. La Côte d'Ivoire est le plus grand importateur avec 794 tonnes en 1964 et 800 tonnes en 1965 pour une valeur de 90,5 millions F CFA.

Marché futur

Les importations de la zone ont augmenté depuis 1961 à la cadence annuelle de 5 %. En appliquant un taux annuel d'accroissement de 3 % jusqu'en 1975, le marché peut être évalué en 1970 à 1220 tonnes et à 1415 tonnes en 1975.

Prix

Les prix CAF varient considérablement suivant les diamètres. Ils s'élèvent à 215 F CFA/mètre pour le diamètre 10,5 mm et à 313 F CFA pour le diamètre 14,7 mm en Côte d'Ivoire.

Entreprises des pays limitrophes

Ni le Ghana ni le Nigéria se sont dotés à l'heure actuelle de câbleries en fer acier.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

Une production locale éventuelle nécessitant une capacité de production minimum de 750 tonnes pour un seul poste, ne pourrait fabriquer que des câbles de diamètres compris entre 10 et 20 mm.

Or, faute d'informations précises, les renseignements obtenus auprès du commerce local étant souvent contradictoires, il est impossible de fixer avec exactitude le pourcentage des importations en câbles qui correspondent à la gamme de production possible.

Seules les statistiques douanières du Togo séparent les câbles en fer acier de diamètres supérieurs à 35 mm (73 - 25 - 10) des autres câbles (73 - 25 - 20). Les importations respectives en 1965 s'élèvent à 34 et 27 tonnes.

Cette proportion semble d'après des renseignements vagues obtenus correspondre à celle existant dans les autres pays de la zone, à l'exception toutefois de la Côte d'Ivoire dont les importations contiennent environ pour 50 à 60 % des câbles destinées à la sylviculture, de diamètres 10,5 à 20,5 dont une très grande partie du diamètre 13,5. Le marché de la zone en câbles s'offrant à une éventuelle production locale, s'élèverait donc dans une hypothèse faible à environ 500 tonnes et dans une hypothèse forte à environ 700 tonnes.

Mais même si l'on accepte l'hypothèse forte, il reste toutefois un problème qui s'oppose à une prise de position actuelle : c'est la garantie de résistance des câbles exigée par les cahiers des charges internationaux et sans laquelle aucune vente ne peut être effectuée.

Conclusion

Une étude détaillée portant sur environ 200 dimensions de câbles

en fer acier et leur substitution éventuelle ne pourrait être menée qu'avec le concours d'une entreprise étrangère, en mesure de donner le label à une production éventuelle. Le marché actuel toutefois ne paraît pas offrir des larges possibilités de production locale.

350 D.- Confection d'objets en fil de fer ou d'acier

73 - 26 - 00	Ronces artificielles
73 - 27 - 00	Toiles, grillages
73 - 31 - 00	Pointes, clous

Marché actuel

Le marché des ronces artificielles est satisfait en partie par les importations, en partie par la production locale.

Les importations s'élèvent en 1964 à 81 tonnes pour une valeur de 5,4 millions de F CFA, dont 17 tonnes pour une valeur de 1,2 millions F CFA en provenance de la Côte d'Ivoire. Elles ont diminué depuis 1958 de 6 % par an. Les exportations hors zone s'élèvent à 18 tonnes en 1964.

La Société des tréfileries et clouteries de la Côte d'Ivoire SOTREC, a produit en 1964 environ 100 tonnes. Sa capacité de production est de 2 tonnes par jour soit 600 tonnes par an.

Les importations des toiles, grillages se sont élevés en 1964 à 1 173 tonnes, dont 63 tonnes en provenance de la Côte d'Ivoire. La valeur des importations est de 128,7 millions F CFA. Le Sénégal est le plus grand importateur de la zone avec 374 tonnes pour une valeur de 34,9 millions F CFA en 1965. Les importations ont progressé de 9,5 % par an de 1958 à 1964. Les exportations hors zone s'élèvent à 117 tonnes en 1964.

La production de la SOTREC à Abidjan est d'environ 360 tonnes en 1964. Sa capacité de production s'élève à 5 tonnes par jour soit environ 1 500 tonnes par an. La Compagnie Sénégalaise pour la transformation des métaux CSTM, prévoit à partir de 1967 une production de 3 à 400 tonnes.

Les importations des pointes, clous n'ont que ~~peu~~ varié depuis 1958 (3 %) et s'élèvent à 819 tonnes pour une valeur de 56,8 millions F CFA. Environ la moitié de ces importations proviennent des pays de la zone, les exportations hors zone s'élèvent à environ 850 tonnes.

Sur le marché des pointes clous on connaît plusieurs entreprises : la CSTM et Ferafric à Dakar ont produit en 1964 environ 1 200 tonnes. La production de la SOTREC s'élève pour la même année à 2 335 tonnes et celle des Etablissements Dafri à Cotonou à 320 tonnes. Les capacités de production installées s'élèvent à 5 300 tonnes.

Marché futur

L'évolution possible du marché au cours des années à venir est difficile à établir par manque de renseignements sur l'évolution passée des mouvements intérieurs dans la zone.

L'étude économétrique basée sur le développement des secteurs bâtiments et travaux publics, ainsi que d'autres branches industrielles permet toutefois d'évaluer ce marché en :

	<u>1970</u>	et	<u>1975</u> pour les
Ronces à	220 T		290 T
Toiles grillages à	1 800 T		2 400 T
Pointes clous à	3 500 T		5 100 T

Prix

Les prix CAF Abidjan s'élèvent à 60 F CFA/Kg pour les ronces, à 106 F CFA pour les grillages et à 67 F CFA pour les clous.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

La comparaison des capacités de production existantes et en voie de réalisation avec le marché de la zone (production + importations hors zone - exportations hors zone) fait apparaître une capacité de production inemployée pour la couverture de la demande de la zone de :

Ronces artificielles :	454 T	(sur 600 tonnes)
Toiles grillages :	547 T	(sur 1 900 tonnes)
Pointes clous :	1 750 T	(sur 5 300 tonnes)

Les capacités de production existantes ou en voie de réalisation pourront donc aussi faire face à la demande en 1975 comme le montre l'évaluation du marché futur.

Conclusion

Les capacités de production existantes ou en voie de réalisation peuvent couvrir la demande. Une réduction des importations hors zone est possible, par une meilleure harmonisation du commerce intérieur.

350 F.- Confection d'articles de ménage en fer acier

73 - 38 - 11	Articles de ménage en tôle émaillée
73 - 38 - 19	Articles de ménage en fer, acier, autres

Les deux rubriques renferment une grande diversité d'articles. Pour les articles en tôle émaillée, elles concernent essentiellement les bols, cuvettes, marmites, bassines, assiettes et plats, tandis que les articles de ménage en fer, acier, dans leur plus grande partie couvertes par les articles en tôle galvanisée, comportent essentiellement les seaux, poubelles, bouilloires, bassines, lessiveuses et baquets.

Marché actuel

Le marché des articles de ménage en tôle émaillée, qui est couvert uniquement par l'importation, est de loin le plus grand marché des ustensiles de ménage avec une moyenne annuelle d'environ 5 000 tonnes pour une valeur de 620 millions F CFA pendant les cinq dernières années. Les deux plus grands importateurs sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal avec une moyenne annuelle respectivement de 2 000 et 1 250 tonnes de 1961 à 1965.

L'analyse par provenance des importations montre que les trois-quart du marché sont couverts en 1964 par les articles légers, en provenance de Hong-Kong ou des filiales installées au Nigéria et au Ghana.

Le marché des articles de ménage en fer, concurrencé par les articles en plastique est en baisse. Il était de 3 000 tonnes en 1961 et 2 470 en 1964 pour une valeur de 346,9 millions de F CFA, il n'atteint que 1 420 tonnes en 1965 (sans Haute-Volta, Dahomey et Mauritanie, dont les importations n'étaient que 260 tonnes en 1964) pour une valeur de 216,9 millions de F CFA. Les importations du Sénégal sont passées de 826 tonnes en 1961 à 559 tonnes en 1965 et celles de la Côte d'Ivoire de 1 155 à 577 tonnes.

Marché futur

L'évolution de la demande pendant les dernières années (4 % par an depuis 1961) de même que l'accroissement démographique sont les premiers baromètres retenus pour les perspectives du marché futur. L'amélioration du revenu par tête - peu sensible par ailleurs dans la plupart des pays - pourrait en fait se traduire aussi bien par un passage des consommateurs d'articles de ménage à bas prix (cf. prix) aux articles de meilleure qualité, que par une extension de la demande.

Le marché des articles émaillés sur la moyenne des importations de 1962 à 1964 avec un taux d'accroissement annuel de 3 % se situera à 5 900 tonnes en 1970 et 6 800 tonnes en 1975. La régression prononcée des articles de ménage en fer, acier, pendant les dernières années, permet guère une hypothèse optimiste du marché futur. Une stagnation de la demande sur le niveau des importations de 1962 à 1964 mènera à un marché 1975 de 1 800 tonnes environ.

Prix

Un prix CAF moyen en Kgs (98 F CFA en provenance de Hong-Kong et 180 F CFA - Sénégal 204 F CFA - en provenance des pays européens, en général de France, pour des pays côtiers) n'exprime pas la diversité d'articles, leurs dimensions et qualités, mais il montre que le marché des articles de ménage émaillés, se divise en fait en deux parties s'adressant à une clientèle différente.

La fiscalité et les droits de porte sont élevés. Ils sont à titre d'exemple de 56,5 % de la valeur CAF au Sénégal (70 % y compris le droit de douane).

Si le pays d'origine des articles en tôle émaillée est en général Hong-Kong, le pays d'origine pour les articles en fer acier dont le prix CAF moyen est de 105 F CFA, pour les pays côtiers en 1965, est la France.

Entreprises des pays limitrophes

Les entreprises installées à Lagos (chiffre d'affaires 450 millions F CFA) et à Accra (540 millions F CFA) exercent une influence sur le marché de la zone (environ 300 tonnes importées en provenance de ces deux pays en 1964). On note en plus une fraude importante.

Possibilité de création d'entreprises

Il existe deux projets dans la zone dont le financement est assuré. Le Sénégal va se doter à partir de 1967 d'un atelier d'émaillerie d'une capacité de 1 000 tonnes d'articles de ménage en tôle émaillée. La date de la mise en service de l'entreprise de la Côte d'Ivoire, d'une capacité de 1 000 tonnes de produits émaillés, est prévu pour 1968. Il s'agit dans les deux cas des promoteurs de Hong-Kong associés en ce qui concerne le Sénégal à une société Néerlandaise. Les capacités des deux entreprises peuvent être portées à 2 000 tonnes avec l'installation d'un troisième ou quatrième four. La production des articles de ménage galvanisés est prévue à condition que le marché le permette.

Le programme de production envisagé ne concerne que les articles similaires à ceux importés en provenance de Hong-Kong, et mènera à une substitution totale de ces articles pour les deux plus grands consommateurs de la zone. L'augmentation de la capacité possible pourrait en même temps satisfaire en grande partie la consommation des autres pays de la zone.

Conclusion

Avant de pouvoir prendre une décision pour la création d'une troisième usine dans la zone (sous-région Niger - Dahomey - Togo, avec localisation possible à Lomé ou Cotonou) dont la production concurrencera celle des deux autres, il faut d'abord voir les possibilités réelles des deux projets assurés d'approvisionner un marché plurinational. Une prise de position à l'heure actuelle ne paraît pas opportune.

350 G.- Confection d'articles de ménage en aluminium

76 - 15 - 90 Articles de ménage, d'hygiène, domestiques, en aluminium, autres que réchauds et appareils similaires.

Marché actuel

La demande d'articles de ménage en aluminium est peu importante dans la zone étudiée. Les importations atteignaient en 1964 une valeur CAF de l'ordre de 60 millions de F CFA, avec un tonnage d'environ 150 tonnes. S'y ajoute une production locale, effectuée par deux entreprises situées à Dakar et Abidjan, qui ont fourni 120 tonnes en 1964; elles repoussent au tour des disques d'aluminium importés.

Marché futur

La demande semble devoir rester stagnante dans le proche avenir, en raison de la place que tiennent certains articles de ménage en autres matières; c'est le cas des émaillés dont la vogue est grande en Afrique : des importations de Hong-Kong, du Japon ou de Chine sont faites à bas prix et plusieurs projets de production locale sont actuellement à l'étude ou en voie de réalisation.

Prix

Au niveau CAF les articles de ménage en aluminium valent environ 500 à 550 F CFA/Kg, exception faite pour le Togo approvisionné en articles de fonte de provenance russe dont le prix CAF est de 100 à 200 F CFA/Kg.

Entreprises des pays limitrophes

On connaît l'existence au Ghana de deux usines produisant des objets en aluminium; cinq usines au Nigéria traitent l'aluminium, pour en faire soit des articles de ménage soit des articles de couverture.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

L'entreprise ivoirienne pourrait produire à elle seule 300 à 350 tonnes par an, soit plus que la consommation de 1964. De plus le Sénégal envisage de produire 200 tonnes par an d'articles en fonte, en plus des articles en tôle repoussée actuellement produits sur place.

Les capacités actuellement existantes ou projetées débordent donc largement le niveau actuel d'un marché qui ne semble pas en expansion.

Conclusion

L'utilisation des articles de ménage en aluminium ne semble pas avoir conquis une place importante sur le marché africain, traditionnellement fidèle aux articles émaillés. Une production supplémentaire d'articles de ménage en aluminium ne pourra être envisagée que si la demande vient à croître fortement dans les années à venir; or la tendance actuelle est à la stagnation.

350 I.- Coutellerie

- 82 - 09 Couteaux à lame tranchante ou dentellée, y compris les serpettes fermantes
- 82 - 11 Rasoirs et leurs lames
- 82 - 13 Autres articles de coutellerie

Marché actuel

Il n'est alimenté que par l'importation. En ce qui concerne les couteaux, les importations s'élevaient en 1964 à 144 tonnes pour l'ensemble de la zone, pour une valeur CAF de 80 millions de F CFA. Elles sont constituées par un grand nombre de types divers.

Les couteaux fermants et les canifs, généralement de qualité très ordinaire et obtenus à bas prix, représenteraient un peu moins de la moitié de la demande. Le reste est constitué par des couteaux de table ou de cuisine, des couteaux pour artisans et des articles d'orfèvrerie.

Marché futur

Une projection précise de la demande est impossible. La tendance passée semble être à la baisse. Si elle devait croître dans l'avenir, ce ne serait sans doute que d'une manière peu accentuée.

Prix

La valeur moyenne CAF des importations de couteaux non fermants est très variable selon les pays; de 500 à 600 F CFA/Kg en Côte d'Ivoire, au Dahomey, au Togo, elle dépasse 800 F CFA/Kg au Sénégal où la clientèle plus exigeante recherche des produits de meilleure qualité.

Entreprises des pays limitrophes

Les renseignements disponibles ne permettent pas de savoir s'il existe des coutelleries parmi les entreprises de Nigéria qui se livrent à la transformation des métaux.

Possibilités de création d'entreprise

On a recherché à tester la rentabilité de la fabrication de couteaux sur un schéma d'entreprise produisant 100 tonnes par an de couteaux non fermants et de lames.

L'investissement nécessaire atteindrait 100 millions de F CFA, fonds de roulement compris : il pourrait être ramené à 70 millions de F CFA si l'on se limitait à un atelier de moindre capacité, produisant le même tonnage en marche à trois postes.

Les frais annuels d'exploitation s'élèveraient à environ 82 millions de F CFA; dans la solution restreinte définie ci-dessus, ils pourraient être ramenés à 75 millions de F CFA par an ; ces sommes ne comprennent aucune fiscalité, aucune charge financière, aucune rémunération du capital investi.

Si l'on suppose que la qualité à laquelle parviendra l'entreprise équivaut à un prix CAF de 500 F CFA/Kg, le chiffre d'affaires possible (60 % au prix rendu magasin; 40 % au prix CAF pour réexportation) sera de l'ordre de 63 millions de F CFA par an pour un marché à pleine capacité ; on voit qu'un atelier de ce type ne pourrait obtenir dans ces circonstances un prix de revient compétitif.

Conclusion

L'évaluation de la rentabilité ne peut être ici très précise, en particulier par défaut de base de comparaison : on ignore la qualité et le fini de la production possible, et à quels articles actuellement importés elle pourrait être comparée ; mais il est fort douteux qu'on puisse parvenir à rentabiliser un atelier de ce genre.

Si toutefois la demande prenait dans l'avenir une tendance nettement ascendante, la possibilité de production locale de coutellerie pourrait être réexaminée, sur la base d'une capacité plus importante, et dans le cadre d'une extension d'activité d'un atelier de production d'articles métalliques préexistant.

350 J.- Fabrication de couverts

82 - 14 Cuillers, fourchettes, louches, pelles à tarte, couteaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles domestiques.

Marché actuel

Il est alimenté uniquement par l'importation. Pour l'ensemble de la zone en 1964, les importations recensées atteignaient environ 150 tonnes, pour une valeur CAF un peu inférieure à 70 millions de F CFA.

Mais on y trouve une grande variété de modèles, divers en qualité, comprenant des articles d'orfèvrerie, des articles plus ordinaires en acier inoxydable ou en aluminium.

Marché futur

Les séries 1955 - 1964 quoique qu'incomplètes indiquent une tendance croissante, en particulier pour la Côte d'Ivoire (16 % par an en moyenne). La prolongation vers l'avenir des tendances du passé conduisent à une prévision de demande en 1970 de 250 à 360 tonnes.

Prix

La valeur moyenne CAF des importations est très variable selon les pays. Elle se situe en Côte d'Ivoire à 400 F CFA/Kg en 1964. Il semble que le Dahomey s'approvisionne à meilleur compte, ou que la demande en articles de qualité inférieure y soit plus forte (300 F CFA/Kg en 1964). C'est l'inverse au Sénégal (610 F CFA/Kg en 1964).

Entreprises des pays limitrophes

Les renseignements disponibles ne permettent pas de savoir si, parmi les entreprises qui produisent des articles métalliques au Nigéria, il en existe fabriquant des couverts.

Possibilités de création d'entreprise

Escomptant que le volume de la demande en 1970 justifierait une production locale de l'ordre de 250 tonnes par an (150 tonnes par an de couverts en acier inoxydables, 100 tonnes par an de couverts en aluminium), on a effectué une évaluation de la rentabilité d'un atelier sis à Abidjan et pouvant assurer cette production en fonctionnant à trois postes.

L'investissement nécessaire atteindrait 230 millions de F CFA, y compris un fond de roulement de l'ordre de 70 millions de F CFA.

Le total des frais d'exploitation annuel atteindrait 195 millions de F CFA, hors fiscalité, non compris les charges financières et la rémunération du capital investi.

Sur la base de la valeur moyenne des importations de 1964 en Côte d'Ivoire (400 F CFA/Kg au niveau CAF, 580 F CFA/Kg au niveau rendu

magasin), le chiffre d'affaires ne saurait dépasser 145 millions de F CFA ; une telle entreprise ne peut assurer sa rentabilité dans ces circonstances.

Conclusion

En réalité l'évaluation de la rentabilité est imprécise, puisqu'on ignore la qualité et le fini des articles pouvant être produits sur place. Il reste toutefois fort douteux qu'on puisse parvenir à rentabiliser une fabrication de ce genre, à moins qu'une croissance inattendue du marché ne justifie un atelier de dimension beaucoup plus importante, rattaché par exemple à une entreprise de production d'articles métalliques préexistante.

360 A.- Fabrication de machines agricoles et de leurs pièces détachées

84 - 24 - Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol...

Le matériel de préparation du sol comporte essentiellement les semoirs, les houes, les charrues, les épandeurs, les polyculteurs ainsi que les charrettes. La rubrique douanière englobe toutefois, aussi d'autres produits comme les rouleaux pour pelouses, etc.

Marché actuel

Le marché de la zone a été jusqu'en 1962 uniquement couvert par les importations, qui sont passées de 418 tonnes en 1955 à 1 513 tonnes en 1962, pour une valeur de 272,8 millions de F CFA.

La mise en service de la Société sénégalaise de constructions mécaniques et de matériels agricoles, SISCOMA, a fait brusquement baisser les importations du Sénégal, qui représente de loin le plus grand marché pour le matériel de culture attelée (de 1 270 tonnes en 1962 à 667 tonnes en 1964 et 60 tonnes en 1965). Le Mali est devenu en 1965 le premier importateur de la zone avec 467 tonnes en 1965.

L'étude menée sur place auprès de différents organismes d'encadrement rural, a permis de ventiler la composition des importations de matériel agricole, dont les statistiques douanières ne font pas état :

Les besoins du Sénégal et du Mali en matériel pour la préparation du sol, sont de loin les plus élevés de la zone. Le marché des semoirs est évalué pour ces deux pays à 35 000 unités, celui des charrues à 30 000, celui des houes à 40 000, auxquelles s'ajoutent environ 60 000 unités de matériel divers (polyculteurs, pulvérisateurs, épandeurs d'engrais, etc.).

Le marché de l'ensemble des autres pays de la zone, n'atteindrait que la moitié environ de celui des deux pays mentionnés.

La SISCOMA a fabriqué en 1962/63, 35 500 semoirs, 22 000 houes, 4 000 charrues, 4 600 épandeurs d'engrais, 3 500 souleveuses d'arachide et divers autres appareils.

Sa capacité de production est largement supérieure à cette production. La production 1962/63 ayant été trop élevée pour les besoins du Sénégal, le stockage nécessaire a amené un ralentissement brusque de la production de 1963 à 1965.

La Société voltaïque d'intérêt collectif agricole, SOVICA, localisé à Ouagadougou, a amorcé en avril 1966 la production de 150 charrettes par mois.

La production prévue des houes a dû être ajournée en raison de stocks importants de matériel importé.

Le Mali prévoit à partir de 1968 la production de 12 à 15 000 unités (charrues, polyculteurs).

L'extension de la gamme de production est prévue ultérieurement.

Le financement est assuré.

La production prévue au Niger (Niamey) s'élève à 3 000 unités (houes, charrettes, charrues). Une décision définitive du financement de ce projet, qui sera rattaché à un atelier fabriquant à l'heure actuelle du mobilier métallique (SONIFAME), n'est pas encore intervenue.

La Société Abidjan Industrie qui ne fabrique actuellement, sur le plan du matériel agricole, que des décortiqueurs, pompes et similaires, prévoit l'extension de sa gamme de production.

Marché futur

Une estimation du marché 1975 correspondant au moins approximativement à la réalité, n'est pas possible, les différents organismes d'encadrement rural, faisant leurs prévisions en général à court terme. On pourrait s'attendre toutefois d'après des renseignements obtenus, à une augmentation de la demande de 3 à 5 % par an, mais ce pourcentage peut fluctuer assez sensiblement selon la récolte, l'intensité de l'encadrement rural et l'aide extérieure (subventions au prix d'achat cultivateur).

Prix

Les prix varient selon le matériel et les modèles, si considérablement qu'un prix moyen n'aurait aucune signification.

La fiscalité et les droits de portes sont faibles (en général 5 % de la valeur CAF). Les prix payés par les cultivateurs sont dans beaucoup de cas des prix subventionnés. La subvention atteint jusqu'à 50 % du prix hors taxes.

Possibilités de création d'entreprises et conclusion

La comparaison des capacités installées ou en voie de réalisation avec le marché du matériel pour la culture attelée, montre que l'offre pourra couvrir et suivre la demande au moins pour le matériel courant (semoirs, etc.). Une création d'entreprises nouvelles en dehors de celles en réalisation, ne paraît donc pas souhaitable dans l'immédiat.

Dans l'optique d'une harmonisation industrielle, une certaine spécialisation paraît cependant nécessaire, afin de permettre la production de plus grandes séries.

370 C.- Fabrication d'ampoules électriques

NDB 85 - 20 Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge pour l'éclairage

Marché actuel

Les ampoules électriques utilisées dans la zone sont toutes importées et ne constituent qu'une partie de la rubrique douanière 85 - 20, ce qui rend l'étude de marché extrêmement délicate. Néanmoins on peut, par divers recoupements et notamment l'analyse des exportations françaises vers l'Afrique et les renseignements recueillis auprès des importateurs aboutir aux chiffres de consommation suivants :

Mauritanie Sénégal	730 000 ampoules par an
Côte d'Ivoire	920 000 " "
Autres pays	850 000 " "
Total	2 500 000 " "

Marché futur

Le taux moyen d'accroissement de la demande a été dans le passé de 13 % par an. L'étude d'un certain nombre d'autres indicateurs de croissance (consommation d'électricité, nombre d'abonnés, urbanisation ...) conduit à retenir pour l'avenir un taux de croissance de 11 % par an. La demande future peut alors être estimée à :

4 à 5,5 millions d'ampoules en 1970
7 à 9 millions d'ampoules en 1975

Prix

Les prix CAF varient de 18 à 28 F CFA l'ampoule, suivant la marque et surtout la puissance. Etant donnée la haute valeur spécifique du produit (de 700 à 1 000 F CFA/Kg) le port de débarquement importe peu.

Entreprises des pays limitrophes

On peut distinguer deux stades de fabrication :

- Le montage pur et simple à partir d'éléments importés (y compris les globes de verre
- la même opération complétée à l'amont par l'élaboration d'un certain nombre d'éléments.

Seul le montage est actuellement réalisé en Afrique où il n'existe que trois usines : en Egypte (12 millions d'ampoules par an), en Nigéria (2 millions d'ampoules par an), en Afrique du Sud (18 millions d'ampoules par an) où la fabrication des globes de verre est envisagée. Il n'y a pas d'autres projets formés pour l'instant.

Possibilités de création d'entreprises

Les capacités minimales de production sont de 4,7 millions d'ampoules par an pour le montage, et 20 millions pour l'élaboration des composants. On voit donc, dans ces conditions, que l'on peut uniquement envisager le montage d'ici 1975. Les seules localisations possibles à priori, sont Abidjan et Dakar, étant donné la structure géographique des marchés et le caractère technique des fabrications.

Des calculs de rentabilité ont été faits pour deux capacités de production : 4 700 000 et 9 400 000 d'ampoules par an localisées à Abidjan. On constate que la première capacité conduit à des résultats déficitaires, même dans le cas d'une exonération de toute fiscalité et ne saurait donc être retenue.

La seconde capacité est rentable mais n'autorise en l'absence de concessions fiscales, qu'une rémunération nette⁽¹⁾ dérisoire de 0,8 % de capital total investi qui s'élève à 324 millions de F CFA. Si l'entreprise est par contre exonérée des droits d'entrée des matières premières et éléments importés (21,60 millions de F CFA par an), elle obtient une rentabilité acceptable de 6,5 %.

Les effets sur la collectivité sont par contre décevants. La valeur ajoutée nette par le montage restant dans le pays et du même ordre de grandeur que celle procurée par l'importation (24 millions de F CFA au lieu de 29) dans le cas de la deuxième capacité et négative dans le cas de la première. De plus le nombre d'emplois créés n'est pas très élevé (58). Si la localisation choisie est Dakar, les résultats sont identiques.

Conclusion

En définitive on pourrait seulement vers 1975, effectuer du montage d'ampoules, le marché de la zone étant à cette époque tout juste suffisant pour justifier une unité, qui par ailleurs ne contribuerait en rien au développement économique de la zone. En conséquence, cette industrie est à rejeter.

(1) Après paiement des impôts sur les bénéfices.

385 .- Montage de cycles et motocycles et fabrication de pièces détachées

- 87 - 09 - 02 Motocycles et vélocipèdes avec moteur auxiliaires 50 cm³ et moins (ci-après dénommés vélomoteurs)
- 87 - 10 - 00 Vélocipèdes (ci-après dénommés bicyclettes)

Marché actuel

Les cycles et motocycles actuellement vendus dans la zone sont soit importés soit produits localement :

- dans le premier cas, ils arrivent démontés et sont ensuite assemblés sur place, dans des ateliers installés à cet effet par les importateurs.

Par ailleurs deux usines sont en activité :

- la M.A.C. (Manufacture Africaine du Cycle) mise en place à Abidjan en 1961,
- IVOLCY (Industrie Voltaïque du Cycle) à Bobo-Dioulasso en Haute-Volta qui a démarré en 1964.

En 1964 leur production globale était de 32 000 bicyclettes et 750 vélomoteurs. Il s'agit d'une véritable fabrication industrielle élaborant un certain nombre de pièces à partir de produits semi-ouvrés importés.

Le marché de la bicyclette qui était de l'ordre de 90 000 unités par an il y a 10 ans, stagne maintenant aux alentours de 65 000. Par contre celui du vélomoteur est en expansion rapide (9 % par an) et atteint maintenant 18 000 unités par an. Cette croissance est due en grande partie à une substitution à la bicyclette.

Marché futur

Les hypothèses les plus optimistes (accroissements annuels de 2 % pour les bicyclettes et 9 % pour les vélomoteurs) conduisent aux perspectives suivantes (pour l'ensemble de la zone) :

Véhicule	1970	1975
Bicyclettes	73 000	81 000
Vélomoteurs	30 000	46 000

Prix

Les prix CAF varient de 5 000 à 15 000 F CFA l'unité pour les bicyclettes et de 17 000 à 60 000 F CFA pour les vélomoteurs, le prix moyen pour ces derniers étant de l'ordre de 25 000 F CFA. La fiscalité à l'importation oscille de 40 % à 95 % de la valeur CAF suivant les pays et les provenances.

Au stade détail, les productions locales sont de 15 à 20 % moins chères que les produits importés.

Entreprises des pays limitrophes

Deux usines au Nigéria ont une capacité de production de l'ordre de 180 000 unités par an.

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

La capacité de production globale des deux usines d'Abidjan et de Bobo-Dioulasso est de 140 000 bicyclettes et 30 000 vélomoteurs par an, en travaillant 220 jours par an à un seul poste quotidien de 8 heures. Elles sont donc en mesure de couvrir aisément les besoins de la zone d'ici 1975, et toute autre implantation serait inutile, d'autant plus que, pour être rentable, la fabrication des pièces détachées demande de longues séries et par conséquent une certaine "concentration industrielle".

43 .- RECAPITULATION DE LA SELECTION

Cette récapitulation fait l'objet des deux tableaux 27 et 28 concernant les projets rejetés et les projets retenus.

Tableau 27

LISTE DES ENTREPRISES DONT LA POSSIBILITE
DE REALISATION N'A PAS ETE RETENUE

- | | |
|---------|----------------------------------|
| 191.- | Extraction du sel |
| 201.- | Conserverie de viande |
| 203.- | Conserverie de fruits et légumes |
| 205 A.- | Minoterie (blé) |

.../...

- 205 B.- Minoterie (maïs)
- 205 C.- Rizerie
- 206.- Biscuiterie
- 208.- Confiserie, chocolaterie
- 209/312.- Huilerie
- 213.- Malterie
- 220.- Manufacture du tabac
- 231.- Filature, tissage, impression du coton
- 232 A.- Tricotage d'étoffe de bonneterie
- 232 B.- Confection d'articles de bonneterie
- 233 B.- Corderie, ficellerie
- 241.- Fabrication de chaussures
- 243 A.- Confection de vêtements
- 243 B.- Chapellerie
- 244.- Fabrication de couvertures en coton
- 251.- Fabrication de panneaux de fibres ou particules
- 260 A.- Fabrication de meubles métalliques
- 260 B.- Fabrication de meubles en bois
- 260 C.- Fabrication de sommiers métalliques
- 271.- Fabrication de pâte à papier, de papier et carton
- 280.- Fabrication de registres, cahiers, carnets, etc...
- 311 A.- Fabrication de produits chimiques de base
- 311 C.- Cartoucherie
- 313.- Préparation de peintures et vernis
- 319 B.- Fabrication de produits phytosanitaires
- 319 C.- Fabrication de produits pharmaceutiques
- 319 D.- Manufacture d'allumettes
- 319 E.- Fabrication d'encre
- 319 F.- Fabrication de cirages
- 319 G.- Savonnerie
- 319 H.- Fabrication de colles
- 319 I.- Parfumerie et préparation de produits de beauté
- 339.- Fabrication d'ouvrages en amiante-ciment
- 342/350.- Laminage de l'aluminium
- 350 A.- Petite fonderie de fonte
- 350 B.- Travail de la tôle
- 350 C.- Câblerie, fer, acier
- 350 D.- Confection d'objets en fil de fer ou acier
- 350 F.- Confection d'articles de ménage en fer ou acier
- 350 G.- Confection d'articles de ménage en aluminium
- 350 I.- Coutellerie
- 350 J.- Fabrication de couverts
- 350 M.- Constructions métalliques et grosse chaudronnerie fer, acier
- 350 N.- Fabrication de fûts et boîtes de conserves en fer ou acier
- 350 P.- Fabrication de fûts et boîtes de conserves en aluminium
- 350 Q.- Câblerie cuivre
- 350 R.- Confection de bouchons métalliques
- 360 A.- Fabrication de machines agricoles et de leurs pièces détachées

.../...

- | | |
|---------|--|
| 350 R.- | Confection de bouchons métalliques |
| 360 A.- | Fabrication de machines agricoles et de leurs pièces détachées |
| 370 C.- | Fabrication d'ampoules électriques |
| 381.- | Construction navale |
| 383 B.- | Construction de remorques pour véhicules automobiles |
| 385.- | Montage de cycles et motocycles et fabrication de pièces détachées |
| 399.- | Manufacture d'objets en matière plastique |

Pour les projets retenus, ont été pris en compte, non seulement les projets pour lesquels existe une possibilité certaine de création d'unités nouvelles, mais également les projets pour lesquels une certaine incertitude qui existe actuellement, demande à être levée.

Tableau 28

LISTE DES ENTREPRISES DONT LA POSSIBILITE
DE REALISATION A ETE RETENUE

A.- POSSIBILITE CERTAINE

- | | |
|---------|--|
| 202.- | Industrie du lait |
| 204.- | Transformation et conservation des poissons |
| 207.- | Sucrierie |
| 209 B.- | Margarinerie |
| 233 A.- | Confection de filets de pêche |
| 291.- | Tannerie |
| 300 A.- | Fabrication de pneumatiques pour cycles et motocycles |
| 311 B.- | Fabrication d'engrais |
| 332.- | Verrerie (verre creux) |
| 333.- | Industrie céramique |
| 334.- | Cimenterie |
| 341.- | Sidérurgie et première étape de transformation (laminoir) |
| 350 E.- | Boulonnerie |
| 360 B.- | Manufacture d'armoires frigorifiques et d'appareils de climatisation |
| 370 A.- | Fabrication d'accumulateurs |
| 370 B.- | Fabrication de piles électriques |

B.- INCERTITUDE ACTUELLE

- | | |
|-----------|---|
| 209 A.- | Glucoserie |
| 231/244.- | Filature et tissage de fibres jutières, confection de sacs en fibres jutières |

.../...

- 300 B.- Fabrication de pneumatiques pour véhicules de tourisme et camions
- 319 A.- Fabrication de produits détergents
- 350 H.- Fabrication d'outillage à main
- 350 K.- Fabrication de serrures et ferrures
- 350 L.- Fabrication de lampes tempête
- 383 A.- Montage de véhicules automobiles et fabrication de pièces détachées

5.- COÛT DES FACTEURS ET LOCALISATION

Avant d'analyser plus en détail la consistance des projets retenus, il convient de s'arrêter quelque peu sur deux aspects globaux du problème de l'industrialisation, aspects liés d'ailleurs : le coût des facteurs de production qui va influencer sur le choix des localisations en jouant sur une des variables de la comparaison entre prix du produit fabriqué localement et prix du produit importé, et la localisation elle-même, qui résulte pour une part de cette comparaison, et pour une part d'une politique délibérée d'organisation de l'espace industriel.

51.- COÛTS DES FACTEURS GÉNÉRAUX

L'établissement d'un avant-projet industriel utilise certains coûts de facteurs de production, telles les matières premières, qui sont spécifiques au projet considéré; d'autres interviennent pour tout projet : énergie, main-d'oeuvre et cadres, eau, terrains, constructions, et, à ce titre méritent un examen particulier.

511.- Prix des matières premières impliquées dans les processus de fabrication des produits sélectionnés

Ces prix sont indiqués et éventuellement discutés dans les études économiques des divers projets.

Lorsqu'il s'agit de produits importés, ces prix contiennent les éléments suivants :

Valeur FOB départ pays d'origine

- + fret maritime, assurance maritime,
- + fiscalité dans le pays de destination,
- + frais de débarquement, taxes portuaires, coût de la manutention, de l'acconage, du transit, etc...
- + frais de transport continental, du port à l'usine,
- + éventuellement marge d'importateur, honoraires d'agréés en douane, etc...

Les tarifs des frets maritime sont fixés périodiquement par la Conférence des lignes de navigation desservant la côte occidentale d'Afrique, en ce qui concerne les marchandises ou produits chargés dans un port français.

Les barèmes sont assez complexes; à titre indicatif, on trouvera ci-dessous les tarifs de fret en FC A/t pour certains produits.

	De port français à			De Dakar à	
	Dakar	Abidjan	Cotonou ou Lomé	Abidjan	Cotonou ou Lomé
- Tôles acier	3 400	3 700	4 400
- Engrais en sacs	2 750	3 200	3 850	2 800	3 600
- Pneumatiques	16.500	29 500	36 000	11 600	15 600

La fiscalité dans le pays de destination est assise en général sur la valeur CAF, parfois sur une valeur homologuée. Pour le cas particulier du Niger, le prix CAF pris en compte par les douanes est la valeur de la marchandise ou du produit rendu à la frontière du Niger. Depuis le 1er janvier 1965, les droits sont également perçus en Haute-Volta sur la valeur frontière.

Des règlements propres à chaque port fixent les taux des diverses taxes frappant les marchandises et les navires, et le tarif maximum des opérations de transit, d'acconage et de manutention dans la zone portuaire. Les agréés en douane, seuls habilités à établir et présenter les dossiers de déclaration d'importation, perçoivent des honoraires variables selon la nature et la valeur de la marchandise enregistrée.

A Dakar, la taxe portuaire est de 180 F/t dans la plupart des cas; le tarif de manutention, de quai à sous-palan ou l'inverse, varie de 235 F/t (arachide) à 2 970 F/t (ampoules électriques, articles de ménage, tissus, vaisselle, etc...)

La taxe d'embarquement ou débarquement à Dakar est de 30 F/t (bois) à 1 000 F/t (vins; bières); le tarif le plus courant est de 250 F/t. Le tarif maximum de transit par 10 t et plus, s'échelonne de 870 F/t (bouteilles vides) à 2 320 F/t (tissus, mercerie, alcools et vins, outillages, pièces de rechange, quincaillerie, etc.)

La taxe de port à l'importation s'échelonne à Cotonou entre 100 F/t (sel, sucre, céréales, engrais, etc...) et 1 500 F/t (boissons en vrac). Les redevances maxima d'acconage vont de 586 F/t (farine, sel, sucre, etc...) à 2 413 F/t (parfumerie, textiles, etc...), taxe de prestation de service comprise.

Les barèmes du futur port de Lomé ne sont pas encore fixés. On peut penser qu'ils s'aligneront sur ceux de Cotonou, en particulier pour un motif de nécessaire concurrence.

Les prix des produits locaux que l'on envisage de traiter dans les industries projetées, bien souvent, ne sont pas connus; il peut s'agir par exemple d'une culture industrielle nouvelle, dont la production n'a pas fait l'objet d'une évaluation de prix de revient prévisionnel; il peut s'agir aussi d'une substance minérale non encore exploitée, peut-être même non encore précisément localisée ou analysée. On base alors les calculs économiques sur des prix forfaitaires, qui dans les projets à dessiner ultérieurement devraient être remplacés par des évaluations plus précises, en fonction des recherches, essais et expérimentations qui se seront déroulés entre temps.

512.- Prix de l'énergie

A.- Hydrocarbures

Les hydrocarbures sont importés dans la zone soit sous forme de pétrole brut soit sous forme de produits raffinés. Le pétrole brut est transformé dans les deux raffineries existantes (M'Bao, Vridi); les produits ainsi raffinés sont placés sur le marché local en parité de prix avec les importations.

Les hydrocarbures susceptibles d'utilisation industrielle sont essentiellement le diesel oil, le fuel oil, le gaz butane ou butane-propane.

Le fuel oil 3500" (degrés Redwood) n'est utilisé qu'au Sénégal. La nécessité de le chauffer lors des manutentions pose des problèmes d'équipement pour les moyens de transport et de stockage.

Le fuel oil 1500", plus facile à manipuler, est plus employé. On signale toutefois que, faute de moyens de stockage adéquats (et faute d'un marché suffisant pour justifier des investissements en stockages) le Niger ne peut être actuellement alimenté en fuel industriel.

Le gaz fourni par les raffineries est un butane contenant une certaine proportion de propane (20 % à Vridi). Il est rétrocédé aux Compagnies pétrolières qui pratiquent le remplissage des bouteilles.

Les prix CAF des hydrocarbures sont susceptibles de variations assez fréquentes; ils dépendent des cotations internationales des pétroliers au niveau FOB, des tarifs de fret sur navires pétroliers, des assurances maritimes, tous éléments qui sont fixés en général trimestriellement dans des structures de prix.

Les chiffres indiqués au tableau n° 29, sont arrondis.

TABLEAU 29
 PRIX DES HYDROCARBURES
 (F CFA par kilogramme)

	MAU	SEN	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG
		(1)	(2)		(3)	(4)	(5)	(6)
Gasoil CAF			6,2		6,0	6,8	6,8	6,6
Reprise ex raffinerie		7,0						
Transports terrestres			9,2			12,0		
Droits et taxes		29,4	16,8		13,7	12,8	16,4	12,1
Prix ex dépôt			42,1		26(7)	39,6	28,2	20,5 (8)
Prix de détail (dans la capitale)		43,8	44,5	40,5 (9)	29,5	42,8	31,6	30,6
Fuel 1500" CAF					4,4			
Reprise ex raffinerie		4,2						
Transports terrestres			7,4					
Droits et taxes		0,4	7,6					
Prix ex dépôt			24,7		8,1			
Fuel 3500" CAF								
Reprise ex raffinerie		4,0						
Transports terrestres								
Droits et taxes		0,4						
Prix ex dépôt		7,5						
Butane (en bouteille de 12,5 kg) ex raffinerie					14,8			
Transports terrestres			43,9 (10)					
Droits et taxes			5,5		7,4			
Prix ex dépôt					37			
Prix de revient gros- siste	107,3- 112	72-76		134,8	82,1			
Prix de détail (dans la capitale)			176,6	164	113,6 (11)		159,2	

(1) Structure du 26/9 au 25/12/65 - (2) Structure du 26/10/65 au 25/1/66, provenance Dakar - (3) Structure du 26/12/65 au 25/3/66 - (4) Structure du 18/10 au 31/12.65

(5) Structure du 14/1 au 25/3/66 - (6) Nouvelle fiscalité du 1/1/66 -

(7) Prix de cession importateur - (8) Prix de revient licite -

(9) Prix d'octobre 1965

(10) Provenance Abidjan y compris retour des bouteilles vides

(11) 94 F/kg en vrac -

B.- Energie électrique

Les barèmes comportent généralement :

- une prime fixe annuelle ou mensuelle proportionnelle à la puissance souscrite;
- un tarif du kWh, parfois unique, parfois différencié selon les heures d'utilisation et selon la puissance souscrite.

Mauritanie - La prime fixe annuelle est de 4 230 F CFA/kW.

Le tarif du kWh est à Nouakchott de 35 F CFA. A Port-Etienne il est de : 26,95 F CFA en haute tension
34,65 F CFA en basse tension
38,50 F CFA pour l'éclairage

Sénégal - La prime fixe annuelle est de 3 035 F CFA/kW de puissance souscrite.

Deux tarifications sont appliquées, entre lesquelles peut choisir l'utilisateur; elles sont actuellement les suivantes à Dakar :

Puissance souscrite kW	Barème K1-K2		Barème K1-K2-K3		
	K1 (0 à 18 h et 22 à 24 h)	K2 (18 à 22 h)	K1 (6.30 à 11.45 et 13.45 à 18 h)	K2 ((18 à 22 h)	K3 (22 h à 6.30 et 11.45 à 13h45)
moins de 16	10,73	14,76	13,69	14,76	7,77
32	10,25	14,29	12,74	14,29	"
64	9,84	13,88	11,90	13,88	"
128	9,43	13,45	11,08	13,45	"
256	9,08	13,09	10,39	13,09	"
512	8,72	12,74	9,66	12,74	"
1024	8,36	12,40	8,95	12,40	"

Certaines entreprises importantes bénéficient de tarifs particuliers.

La majoration à appliquer à ces tarifs en-dehors de Dakar est de 10 % pour Thiès, 20 % pour Kaolack et Saint-Louis.

Mali - Les tarifs varient selon les heures d'utilisation. Le tarif moyen est de 30 FM/kWh en basse tension et 24 FM/kWh en haute tension, à Banako.

Haute-Volta - Les tarifs sont identiques pour Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Ouahigouya.

En haute tension, la prime fixe annuelle est de 3 577 F CFA par kW de puissance souscrite. Le barème du kWh est le suivant (F CFA).

Puissance souscrite	Heures de pointe	Heures pleines	Heures creuses
	(18h30 à 21h30)	(7h à 12h et 14h30 à 18h30)	(12 h à 14h30)
10 à 24 kW	35,14	22,55	14,27
25 à 49 kW	"	20,71	13,59
50 à 199 kW	"	18,83	12,91
200 kW et plus	"	"	12,23

En force motrice basse tension, le tarif est de 38,06 F CFA/kWh pour les particuliers et de 34,25 F CFA/kWh pour l'administration.

Côte-d'Ivoire - Les barèmes sont variables selon la puissance souscrite, selon les heures d'utilisation et selon l'énergie consommée; F CFA : (voir tableau page suivante).

Niger - La prime fixe en haute tension est à Niamey de 3 522 F CFA par kW de puissance souscrite

Le tarif du kWh est le suivant :

	Puissance souscrite (kW)			
	10 à 24	25 à 49	50 à 200	plus de 200
Heures de pointe (3h sur 24)	40,32	40,32	40,32	40,32
Heures pleines (9h sur 24)	27,18	25,34	23,48	23,48
Heures creuses (12h sur 24)	14,79	14,09	13,39	12,68

Des baisses de prix sont possibles pour de gros clients.

	0 à 250kVA	251 à 500 kVA	501 à 1000kVA	1001 à 2000kVA	2001 à 5000kVA
Prime fixe annuelle, par kVA de puissance souscri- te	3 895	3 486	2 983	2 802	2 100
Tarif du kWh					
- Heures de jour : 6h à 18h30 0 à 50h d'utilisation mensuelle de la puissance souscrite	9,9	9,4	8,9	8,4	6,3
51 à 125h d'utilisation mensuelle	8,9	7,9	6,9	6,6	5,0
Au delà de 125h	5,9	4,9	3,9	3,7	2,8
- Heures de pointe : 18h30 à 21h30	12,9	12,4	11,9	11,1	8,3
- Heures de nuit : 21h30 à 6h 0 à 25h d'utilisation mensuelle de la puissance souscrite	8,9	7,9	6,9	6,6	5,0
26 à 70h d'utilisation mensuelle	7,4	6,5	5,9	5,5	4,1
au-delà de 70 h	5,4	4,5	3,4	3,2	2,4

Dahomey - Les tarifs haute-tension (plus de 10 kW de puissance souscrite) sont à Cotonou les suivants :

- Prime fixe mensuelle : 600 F/kW de puissance souscrite
- Prix du kWh : 13,5 F CFA

En cas d'utilisation hors pointe, la prime fixe est supprimée.

Togo - A Lomé en haute tension (réseau de 5,5 kV), la prime fixe mensuelle est de 507,5 F CFA/kW installé.

Le coût du kWh est de 14,5 F CFA; pour l'éclairage, il se monte à 18,1 F CFA.

En cas de raccordement direct au réseau de 20 kV, la prime fixe reste la même mais le coût du kWh descend à 12 F CFA (ce tarif n'est pas encore officialisé).

513.- Coût de la main-d'oeuvre et des cadres

Le coût des cadres et de la main-d'oeuvre européens est variable selon les qualifications et parfois selon les pays; c'est ainsi qu'à qualification égale les coûts sont de 10 % moins élevés à Dakar qu'à Abidjan.

A titre indicatif, le coût total pour l'entreprise (charges comprises) pourrait être le suivant, en millions de F CFA/an, à Abidjan :

Directeur	6 à 8
Chef d'atelier	5 à 6
Comptable	3,5 à 4,5
Contremaître	2,5 à 3,5
Secrétaire	1,2 à 1,5

A Dakar, les coûts à prévoir seraient les suivants, charges comprises (millions de F CFA) :

Directeur d'une grosse entreprise	6,5 à 7,2
Directeur d'une petite entreprise	4,5 à 5,5
Ingénieur qualifié	4,5
Ingénieur ou cadre subalterne	3

Le tableau n° 30 reproduit les salaires de la main-d'oeuvre africaine dans les divers pays, tels qu'ils sont fixés par les conventions collectives.

Les salaires réellement pratiqués s'écartent plus ou moins des salaires des conventions.

A Abidjan, les fourchettes des coûts effectifs de la main-d'oeuvre africaine sont les suivantes :

Ingénieur ou assimilé	800 000 à 1 100 000 F CFA/an
Comptable	700 000 à 900 000 "
Secrétaire	500 000 à 600 000 "
Ouvrier spécialisé	450 000 à 500 000 "
Manoeuvre spécialisé	250 000 à 300 000 "
Manoeuvre ordinaire	180 000 à 220 000 "

SALAIRES (MAIN-D'ŒUVRE AFRICAINE) FIXES PAR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

	MAU	SEN	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG
	(1)	(2)	(3)	(4)		(5)	(6)	(7)
Ouvriers : F CFA/heure								
1° catégorie : manoeuvre ordinaire	36,0	44	32	29	42,4	28,08	38,08	29,7
2° c - : - spécialisé	41,8	51	39	35	44,1	40,7	52	38
3° - : aide-ouvrier	45,3	55,75	46	43	58,75	59,3	64	50
4° - : ouvrier spécialisé	55,6	70,60	59	53	72,30	66,41	77	58
5° - : ouvrier professionnel	67	90,50	74	68	79,7	93	76
6° - : ouvrier qualifié	83,4	105	90	80	94	129	100
hors catégorie	112,4	134,25	154	129	170,75	179	151
Employés : F CFA/mois								
pas de barème (voir remarque)								
1° catégorie : manoeuvre ordinaire		7 630	5 547	5 030	4 865	6 600	5 147
2° - : - spécialisé (gardien)		9 080	6 770	7 685	8 500	8 970	8 343
3° - : employé		10 655	8 320	9 410	10 500	11 165	10 260
4° - : dactylo 1° degré		13 005	10 920	11 760	13 500	13 360	12 420
5° - : dactylo 2° degré magasinier		17 975	12 850	13 915	17 600	16 115	15 660
6° - : aide-comptable, sténo dactylo		21 000	15 600	16 390	20 900	22 400	18 360
hors catégorie		29 290	21 670	23 100	30 000	30 985	24 840
Maîtrise africaine : F CFA/mois								
M1 Contremaître 1° échelon		28 600	27 000	42 000	28 080	46 200	27 000
M2 - 2° -		36 700	34 500	48 020	58 144	36 010	52 800	33 480
M3 Chef d'atelier		44 500	41 500	57 400	69 453	40 940	61 600	39 960
M4 Contremaître chef		50 100	47 000	64 120	47 860	68 750	45 360
M5 Employé supérieur		53 800	50 000	69 440	51 330	78 100	48 600
Ingénieurs et cadres africains : F CFA/mois								
P1 A Ingénieurs débutants		43 500	52 000	67 620	50 380		
B -		50 000	59 500	78 120	58 000		
P2 A Ingénieurs confirmés		54 900	66 000	85 400	65 690		
B -		62 300	74 500	97 020	72 270		
P3 A Cadres		100 800	80 000	104 580	77 965		
B				156 940	116 930		
hors catégorie			120 000					

(1) Salaires des conventions dans les centres urbains. Dans l'industrie de transformation n'ont été employés jusqu'en 1965, aucun cadre et maîtrise mauritaniens et seulement 3 employés qualifiés mauritaniens - (2) Valable pour les industries du Cap-Vert - (3) Convention industrie- (4) Valable pour le 1° zone de salaires, pour les ouvriers et les employés. Pour la maîtrise, les ingénieurs et les cadres, les valeurs indiquées ici englobant une indemnité égale à 40 % du salaire de base.- (5) Ouvriers et employés : convention Bâtiment et TP, Mécanique générale, Auxiliaires de transport (6) Ouvriers et employés : convention Mécanique générale et industrie chimique; Agents de maîtrise : convention Mécanique générale - (7) Ouvriers et employés : convention industries sauf bâtiment. Maîtrise : convention Bâtiments et TP.

Les charges salariales pour la main-d'oeuvre africaine sont indiquées dans le tableau n° 31.

TABLEAU 31
CHARGES SALARIALES (MAIN(D'OEUVRE AFRICAINE)
(en % du salaire)

	MAU	SEN	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG
Allocations familiales	4 à 5,2	5,2			5,57	6	9,2	6
Accidents du travail	-	1 à 3 (1)			5,44	0,8 à 5 (2)	1	2,5
Retraite	-	2,4(3)			1,96	2,4(3)	2,4(3)	2,4(3)
Taxe d'apprentissage	0,5				0,33	1	0,5	-
Congés payés	6,25 à 8	6,75 à 8,5(4)			9,29	7,45 (5)	6,25	7,45(5)
Impôt sur les salaires	-	2			2,18	-	2,5	3
Divers	(1)				8,32 (6)			
Total	30,15 à 82,7 (taux légal 18,70)	17,35 à 21,1			33,09	17,65 à 21,85	21,85	21,35

- (1) Jours fériés et repos autorisé 1,8 à 3, éloignement 5 à 20, ancienneté 0,3 à 0,5, prime de panier 2,5, préavis de licenciement 1,3 à 3, service médical 1,5 à 3,5, logement 1,8 à 12, divers 3,5 à 4.
- (1) Employés de bureau : 1 % - Ouvriers en majorité 2 % - Chauffeurs, emplois dangereux : 3 %
- (2) Personnel de bureau : 0,8 % - Industries alimentaires, textile, cuir, papier : 2 % - Industries métallurgiques, bois, carrières, mines, bâtiments, briqueterie 3 %. Etc...
- (3) Caisse de Retraite pour l'Ouest africain (IPRAO) cotisation 4 % dont 1,6 % à la charge de l'employé.
- (4) 6,75 % = 1 jour 1/2 par mois - 8,5 % = 1 mois de congé par an.
- (5) 18 jours ouvrables par an. Sur la base de 260 jours ouvrables par an, la charge de congés payés représente $\frac{18}{242} = 7,45 \%$.
- (6) Indemnité de licenciement, provision pour médecine du travail et indemnité de maladie, indemnité de transport, participation patronale à l'impôt cédulaire.

514.- Autres facteurs de production

A.- Eau

Les prix de l'eau distribués dans les réseaux des diverses capitales sont les suivants, en F CFA/m³ :

HAU	SEN	MAL	H-V	C-I	NIG	DAH	TOG
40 à 120 (1)	55	36	40 à 50 (2)	29 à 36 (3)	50	40	45 (4)

(1) A Nouakchott : 40 F CFA/m³ pour l'eau usée, 120 F CFA/m³ pour l'eau potable.

A Port-Etienne : 700 à 900 F CFA/m³ pour l'eau usée, 1 100 F CFA/m³ pour l'eau potable.

- (2) Par tranches mensuelles, 0 à 2 000 m³ 50 F CFA/m³
 2001 à 40000 m³ 45 "
 au-delà de 4 000 m³ 40 "
- (3) Par tranches annuelles, moins de 18 000 m³ 36 F CFA/m³
 de 18 000 à 36 000 m³ 34 "
 de 36 000 à 72 000 m³ 33 "
 de 72 000 à 100 000 m³ 32 "
 de 100 000 à 150 000 m³ 31 "
 au-delà de 150 000 m³ 29 "

(4) Des prix spéciaux peuvent être consentis à certaines industries, 15 à 40 F CFA/m³.

Il y a en outre des possibilités d'alimentation autonome par forages propres à une usine déterminée. Toutefois à Abidjan, le raccordement au réseau public est maintenant obligatoire.

B.- Terrain

Le prix du terrain nécessaire à une implantation industrielle est très variable selon qu'on considère un terrain nu ou un terrain déjà aménagé, avec une desserte routière, avec une possibilité de raccordement ferroviaire, de branchement aux réseaux publics de distribution d'eau et d'électricité ou d'assainissement.

Indépendamment de son aménagement, le prix du terrain est encore fort variable selon sa localisation géographique : proximité d'un centre urbain, d'une zone portuaire, etc...

En pratique, le coût du terrain pour une usine quelconque ne peut être défini que cas par cas et au niveau du projet de réalisation.

Pour ne pas introduire d'arbitraire dans les calculs différentiels de localisation, il a été convenu de retenir dans tous les projets étudiés dans la zone, un prix d'achat de 2 500 F CFA par m² de terrain aménagé. Il peut donc s'agir d'un terrain acquis à bas prix et sur lequel l'investisseur devra réaliser tous les travaux d'aménagement, ou d'un terrain déjà aménagé, situé par exemple dans une zone industrielle, et acquis pour un prix plus élevé.

On remarquera toutefois que le terrain nécessaire lors du premier investissement englobe en général une superficie réservée aux accroissements de capacité ultérieurs. Pour ne pas charger à l'excès les frais provisionnels d'investissements, on convient ici de n'affecter le prix du mètre carré aménagé qu'à une fraction du terrain égale à peu près au double de la superficie couverte. Le reste sera considéré comme initialement non aménagé et acquis à un prix symbolique.

C.- Coût de construction des bâtiments

Les divers types de bâtiments envisagés dans les études de rentabilité se ramènent à trois :

- type A ou C1 : magasins et ateliers ordinaires, du type hangar à charpente métallique bardé de parpaings ou de briques, équipé de portes et fenêtres, au sol revêtu d'une chape en ciment;
- type D : ateliers lourds, aux murs épais capables de supporter les rails d'un pont roulant, à hauteur assez importante;
- type E : bureaux et bâtiments sociaux (vestiaires, douches, etc...)

Dans la réalité, les prix varient d'une part en fonction de la localisation géographique (ils sont plus élevés dans les centres de l'intérieur), d'autre part selon le fini et l'apparence extérieure de la construction; on se place ici dans l'hypothèse d'une construction sans aucune recherche architecturale. De plus, la procédure des appels d'offre est à l'origine d'un écart parfois important entre les prix et les coûts de la construction.

Les prix retenus, exprimés en F CFA par mètre carré de surface au sol, sont les suivants :

	Type A ou C1 atelier ordinaire	type D atelier lourd	type E bureau
Pour une localisation à proximité de la côte	12 000	30 000	20 000
Pour une localisation à l'intérieur des terres	15 000	36 000	25 000

52.- CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES LOCALISATIONS

A plusieurs reprises au cours des chapitres précédents, et pour la dernière fois au chapitre 3 lors de l'examen de la localisation des industries existantes ou projetées par les Etats, les entreprises industrielles en Afrique sont apparues en deux ensembles de groupements, très distincts :

- d'une part, deux pôles principaux, ou dominants, Dakar et Abidjan
- d'autre part, une série de huit pôles secondaires ou dominés, Banako, Cotonou, Bouaké, Niamey, Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Lomé, Thiès.

L'implantation actuelle des entreprises industrielles n'est pas le fruit du hasard, mais résulte de conditions bien précises : l'extension de l'industrie à Dakar et Abidjan s'est faite à l'endroit de moindre coût pour les inputs importés nécessaires à l'élaboration des produits de substitution, là où l'énergie se trouve à meilleur prix à cause d'une consommation plus grande qui justifie des centrales modernes et puissantes, là aussi où existe la plus importante demande solvable. Or ces avantages comparatifs, loin de s'atténuer ne feront que s'accroître surtout quant à l'importance du marché offert, il suffit de se rappeler l'évaluation approximative de ce marché dakarais ou abidjanais en 1975, calculée au chapitre 2, soit 10 % et 12 % des revenus nonétaires totalisés de l'ensemble de la zone, au moment où la part respective du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire atteindra 26 % et 40 % du total.

Dans ces conditions, l'installation d'usines en dehors de ces deux centres, dans la partie de la zone éloignée des ports en particulier, se justifie essentiellement si elles peuvent travailler une matière première locale, soit pour l'exportation, soit pour la consommation dans la zone : c'est bien ce qui constitue une bonne partie des industries recensées dans ces centres secondaires.

Il pourrait paraître également rationnel d'installer à l'intérieur, des usines qui utilisent des matières premières ou des produits semi-ouvrés importés (ou fabriqués dans les pôles principaux) pour les transformer en biens de consommation pour utilisation locale, chaque fois que la taille technique minimale de l'entreprise est en rapport avec le marché : le renchérissement, avec la distance, du prix des produits équivalents importés, constitue, semble-t-il une protection sérieuse. Peut-être convient-il d'être beaucoup moins affirmatif, car le problème doit être examiné dans chaque cas particulier, avec la plus grande attention, du triple point de vue du coût comparatif des transports de matières premières et de produits finis, de l'évolution du coût des facteurs de production au fur et à mesure que l'on s'éloigne des grands centres côtiers, de l'économie d'échelle obtenue dans une unité travaillant pour un marché plus vaste :

le résultat de cette confrontation ne tourne pas toujours à l'avantage d'une localisation intérieure. D'ailleurs, si l'on considère les entreprises existantes, sont surtout représentées celles (constructions métalliques, travail du bois, etc...) pour qui le transport des matières premières est beaucoup moins onéreux que celui des produits finis.

Ces conditions conduisent à préconiser comme schéma général d'implantation industrielle :

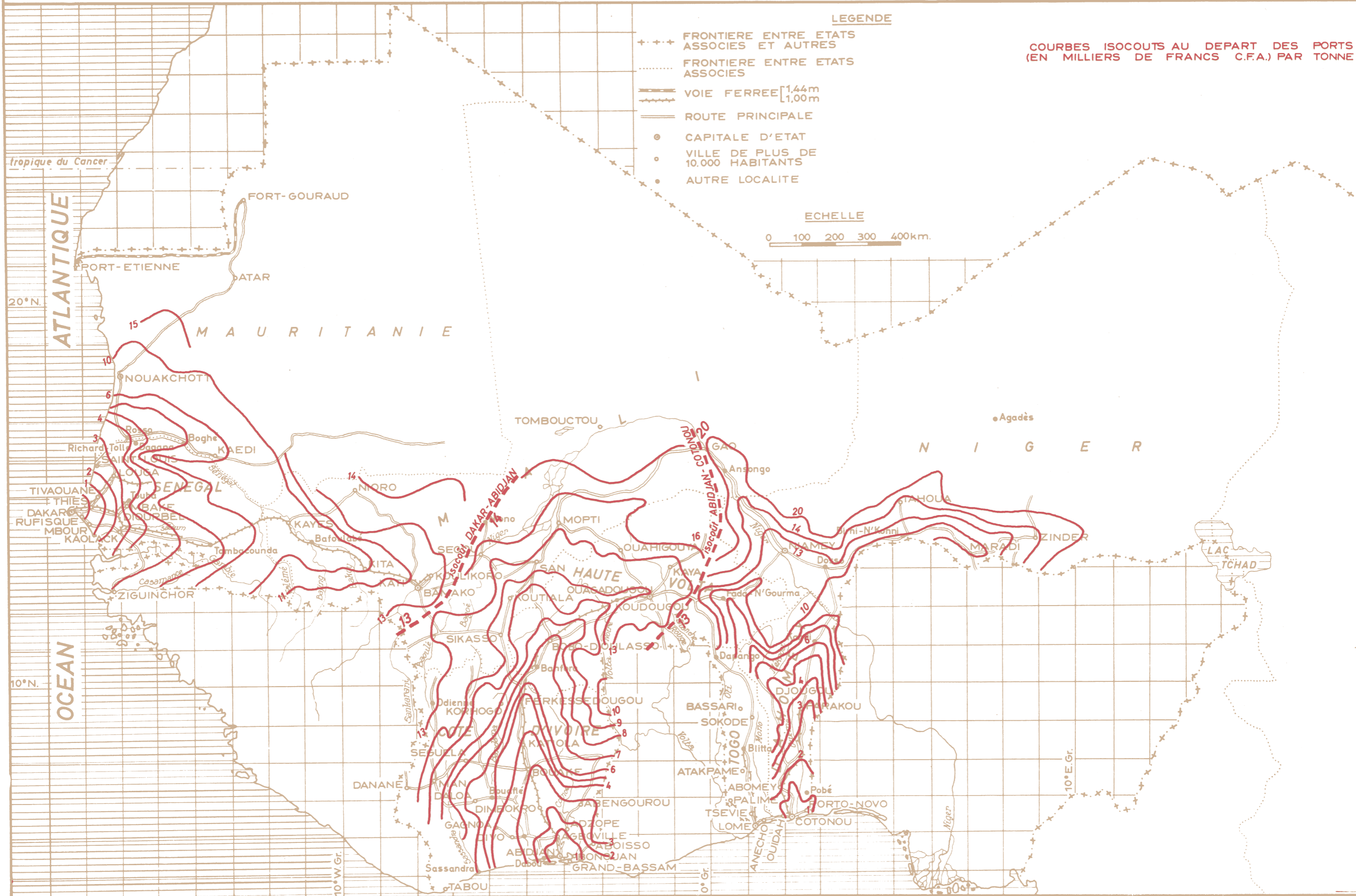
- deux pôles principaux, Dakar et Abidjan, ou se regrouperont :
 - . les industries à marché plurinational (sauf exceptions ci-dessous);
 - . certaines industries pour qui une unité à vocation plurinationale est plus avantageuse économiquement qu'un ensemble d'unités à vocation nationale;
 - . tout ou partie des industries à marché national;
- une série de pôles secondaires, en nombre réduit, destinés à accueillir :
 - . les usines à marché plurinational ou travaillant pour l'exportation, qui mettent en oeuvre des matières premières locales;
 - . les usines à marché national;
- quelques usines disséminées, parce que leur localisation est imposée : entreprise liée à un gisement (cimenterie), à une zone de culture (sucrierie), etc...

A part ce dernier type d'usines, il importe de conseiller avec force, une fois de plus, la nécessité de regrouper les entreprises en pôle aussi peu nombreux que faire se peut, pour bénéficier de toutes les "économies externes" possibles et d'une baisse maximum du coût des facteurs de production : un pôle par Etat, peut-être un pôle supplémentaire au Sénégal et en Côte-d'Ivoire. Bamako, Niamey, Saint-Louis, Bouaké, répondent à cet objectif; ailleurs le problème est plus délicat :

- en Mauritanie, Port-Etienne ou Nouakchott ? Il est impossible de se prononcer dans la situation actuelle, faute d'éléments pour déterminer une tendance : marché très faible, desservi à partir de Dakar et Saint-Louis, coût exorbitant des transports et des facteurs de production;
- en Haute-Volta, Bobo-Dioulasso ou Ouagadougou ? Economiquement Bobo-Dioulasso à coup sûr : marché dominé plus vaste, moindre distance depuis le pôle principal d'Abidjan, possibilités locales plus grandes en particulier dans le domaine agricole et énergétique;
- Lomé, Cotonou, ou les deux ? Le problème devient compliqué car il se double de la recherche possible d'un troisième pôle primaire (en plus de Dakar et Abidjan) à implanter dans la région. Economiquement,

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ASSOCIES A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

CARTE DES COÛTS DE TRANSPORT (au départ des ports)



LEGENDE

- + + + + FRONTIERE ENTRE ETATS ASSOCIES ET AUTRES
- FRONTIERE ENTRE ETATS ASSOCIES
- +—+ VOIE FERREE [1,44m / 1,00m]
- ROUTE PRINCIPALE
- CAPITALE D'ETAT
- VILLE DE PLUS DE 10.000 HABITANTS
- AUTRE LOCALITE

COURBES ISOCOÛTS AU DEPART DES PORTS (EN MILLIERS DE FRANCS C.F.A.) PAR TONNE

ECHELLE



atlantique
OCEAN

tropique du Cancer
20° N.
10° N.
10° W. Gr.0° Gr.10° E. Gr.

M A U R I T A N I E

N I G E R

S E N E G A L

S A N H A U T E V O L T A

C O T E D'I V O I R E

T O G O

Z I G U I N C H O R

D A N A N E

D I N E O K O

S A B E N G O U R O U

A B O I S S O

A B E D J O U R

A T A K P A M E

A B O M E Y

F O R T O - N O V O

C O T O N O U

D A K A R O U

K A Y E S

K I T A

S E G O

B A F A K O

K O U T I A L A

O U A S A D O U G O U

K A Y A

D A N G O

D O S S A

M A R A D I

S I Z I N D E R

S A I N T - L O U I S

N O R O

K A E D I

M O P T I

O U A H I G O U A

G A O

A n s o n g o

M A M E Y

D o s s a

M A R A D I

S T A H O U A

A g a d è s

N O U A K C H O T T

N O R O

K A E D I

M O P T I

O U A H I G O U A

G A O

A n s o n g o

M A M E Y

D o s s a

M A R A D I

S T A H O U A

A g a d è s

F O R T - E T I E N N E

N O U A K C H O T T

N O R O

K A E D I

M O P T I

O U A H I G O U A

G A O

A n s o n g o

M A M E Y

D o s s a

M A R A D I

S T A H O U A

A g a d è s

F O R T - G O U R A U D

N O U A K C H O T T

N O R O

K A E D I

M O P T I

O U A H I G O U A

G A O

A n s o n g o

M A M E Y

D o s s a

M A R A D I

S T A H O U A

A g a d è s

F O R T - E T I E N N E

N O U A K C H O T T

N O R O

K A E D I

M O P T I

O U A H I G O U A

G A O

A n s o n g o

M A M E Y

D o s s a

M A R A D I

S T A H O U A

A g a d è s

F O R T - G O U R A U D

N O U A K C H O T T

N O R O

K A E D I

M O P T I

O U A H I G O U A

G A O

A n s o n g o

M A M E Y

D o s s a

M A R A D I

S T A H O U A

A g a d è s

F O R T - E T I E N N E

N O U A K C H O T T

N O R O

K A E D I

M O P T I

O U A H I G O U A

G A O

A n s o n g o

M A M E Y

D o s s a

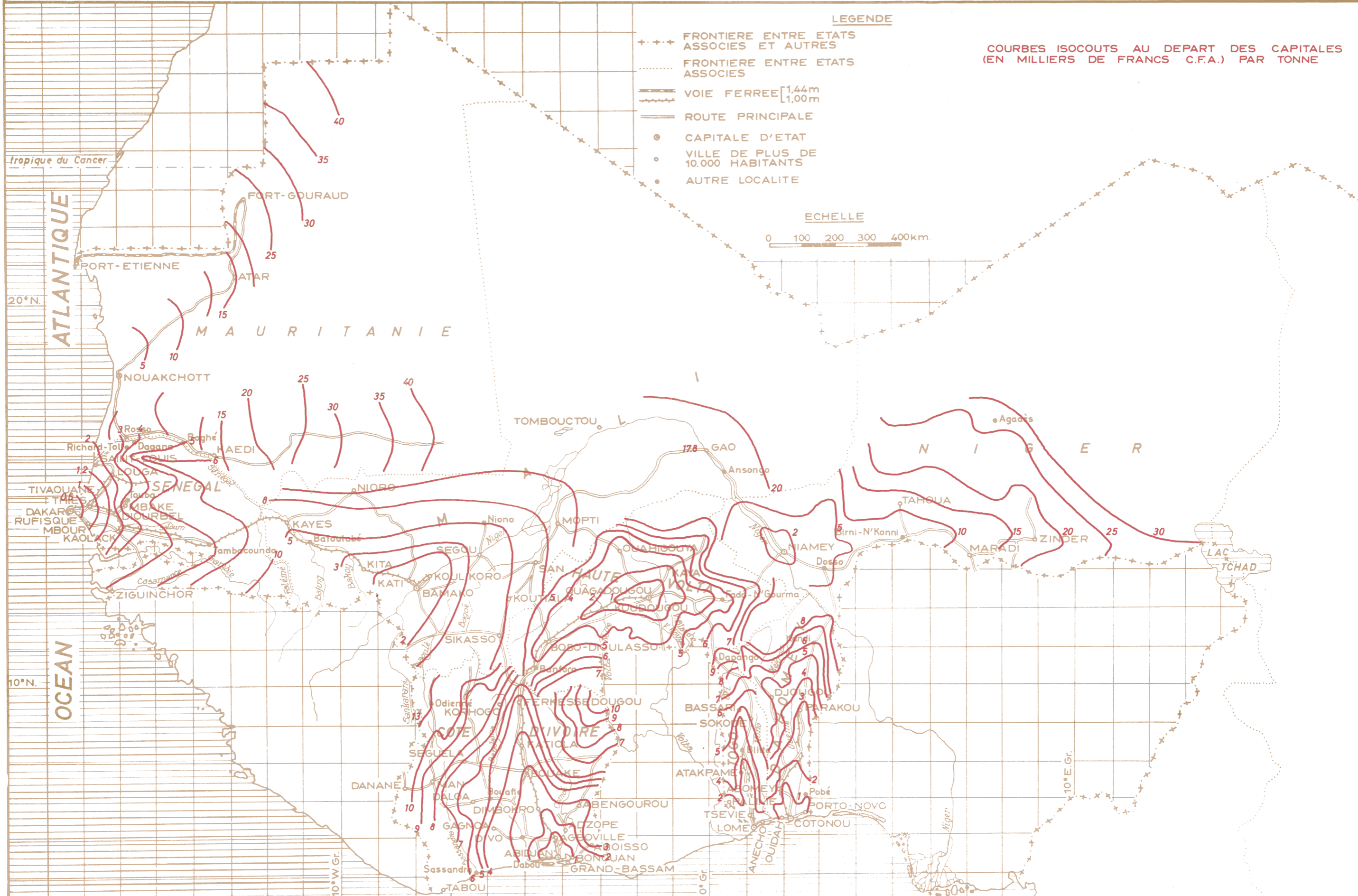
M A R A D I

S T A H O U A

A g a d è s

ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ASSOCIES A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

CARTE DES COUTS DE TRANSPORT (au départ des capitales)



chacun des deux Etats, Dahomey ou Togo, représente une taille trop faible pour pouvoir asseoir convenablement une base industrielle, et chacun est obligé de compter sur son voisin pour écouler une partie de sa production, d'où la nécessité d'une coopération et d'un partage entre eux (ce qui par voie de conséquence, diminue la taille de chacun des pôles et réduit leur compétitivité vis-à-vis des autres Etats et de l'extérieur): voilà un premier point. Mais si l'on regarde la carte des isocoûts de transport à partir de Dakar, Abidjan et Cotonou, on constate que ce dernier port-ou Lomé, les données ne changeraient guère- dessert une zone non négligeable couvrant le Togo, le Dahomey, le Niger et une partie (pas la plus riche) de la Haute-Volta. Il serait donc souhaitable de créer dans une de ces deux villes une amorce de pôle principal : voilà un deuxième point. La solution idéale consisterait à implanter à Cotonou (nieux relié à Niamey) le troisième pôle principal, laissant des pôles secondaires à Lomé et Niamey; toutefois si des réticences devaient se révéler, une solution transactionnelle pourrait être trouvée dans la création d'une structure bi-polaire (certainement moins efficace) Lomé-Cotonou, à condition que la répartition des industries se fasse effectivement entre les deux villes.

Cette polarisation économique ne correspond peut-être pas exactement aux idées des dirigeants de plusieurs Etats; il est parfaitement normal que des raisons politiques ou humaines interviennent pour décider de localisations moins économiques, mais il importe alors que les responsables qui devront prendre cette décision soient éclairés sur son coût économique.

L'examen des possibilités de création d'usines à marché plurinationnal produisant des biens substituables à des importations dans la zone des EAMA de l'Afrique de l'ouest aboutit à proposer des localisations qui cadrent avec le schéma ci-dessus, bien que chaque type d'industrie ait fait l'objet d'un examen particulier, non guidé par des considérations de polarisation du genre de celles évoquées ci-dessus.

En effet, les localités proposées pour les implantations d'usines sont :

A.- Possibilité certaine d'usines nouvelles :

- Industrie du lait : Banako + Ouagadougou + Niamey + Sénégal (Saint Louis ?)
- Transformation et conservation du poisson : Cotonou ou Lomé
- Sucrierie : Gorgol noir (Mauritanie) ou Richard Toll (Sénégal) + Banfora (Haute-Volta) ou Bandana (Côte-d'Ivoire) + Tllabéry (Niger) ou Mono (Dahomey et Togo)
- Margarinerie : Sénégal (près d'une huilerie existante)
- Confection de filets de pêche : Dakar ou Abidjan

- Tannerie : Maradi (Niger)
- Fabrication de pneumatiques pour cycles et motocycles : Abidjan
- Fabrication d'engrais : Dakar + Abidjan
- Verrerie (verre creux) : Dakar ou Abidjan
- Industrie céramique : Dakar ou Abidjan
- Cimenterie : Bargny (Sénégal) + Haméa (Mali) + Half Assini (Côte-d'Ivoire - Ghana) + Aveta (Togo)
- Sidérurgie et première étape de transformation (laminoir) : Abidjan
- Boulonnerie : Dakar
- Manufacture d'armoires frigorifiques et d'appareils de climatisation : Abidjan
- Fabrication d'accumulateurs : Abidjan
- Fabrication de piles électriques : Dakar ou Abidjan

B.- Incertitude actuelle à lever avant de décider de la création d'usines nouvelles :

- Glucoserie : Ganavé (Togo)
- Filature et tissage de fibres jutières, confection de sacs en fibres jutières : Ségou ou Niamey ou Lomé ou Cotonou
- Fabrication de pneumatiques pour véhicules de tourisme et camions : Abidjan
- Fabrication de produits détergents : Lomé ou Cotonou
- Fabrication d'outillage à main : Abidjan
- Fabrication de serrures et ferrures : Abidjan
- Fabrication de lampes-tempête : Abidjan
- Montage de véhicules automobiles et fabrication de pièces détachées : Dakar + Abidjan + Cotonou

Les 16 possibilités certaines et les 8 projets présentant encore des incertitudes correspondent donc à 32 localisations dont 24 pour les projets certains; les pôles principaux de Dakar et Abidjan en reçoivent ensemble 15 dont 10 pour des projets certains :

Dakar : 1 certain + 1 encore incertain

Abidjan : 4 certains + 4 encore incertains

A choisir entre Dakar et Abidjan : 5 certains.

Les autres possibilités se répartissent ainsi :

MLI : - Gorgol Noir					
SEN : - Indéterminé	1 cert.				
- Richard Toll					
- Saint-Louis	1 cert.				
- Bargny	1 cert.				
MAL : - Bamako	1 cert.				
- Haméa	1 cert.				
- Ségou					
H-V : - Ouagadougou	1 cert.				
- Banfora					
C-I : - Bandama					
- Half Assini	1 cert.				
NIG : - Niamey	1 cert.				
- Maradi	1 cert.				
- Tillabery					
DAH-TOG : - Mono					
DAH : - Cotonou					1 incert.
TOG : - Lomé					
- Avéta	1 cert.				
- Ganavé					1 incert.

Les pôles secondaires de Bamako, Niamey et Cotonou-Lomé reçoivent donc chacun au moins 1 projet à marché plurinational, tandis que d'autres projets sont répartis dans chacun des Etats, en dehors des pôles de développement, par suite de la nécessité de lier le projet avec sa source d'approvisionnement (localisation impérative).

Le moment est venu de rappeler que ces localisations ne correspondent qu'aux projets résultant de l'étude entreprise, à savoir industries produisant des biens substituables à des importations actuelles et nécessitant, pour être rentables, un marché s'étendant sur plusieurs Etats. Des pans entiers d'industries manquent donc : celles travaillant pour le marché national, celles travaillant pour l'exportation. Afin d'avoir un tableau aussi complet que possible de l'avenir industriel de la zone et de chacun des Etats, il serait hautement désirable que des études soient entreprises sur les possibilités d'industrialisation de la zone dans ces divers domaines. Alors seulement, une vue d'avenir sur chacun des pôles pourra être clairement perçue.

S'agissant pour l'instant d'industries à marché plurinational, il importe avant tout que l'Etat qui accueille un projet ne bénéficie pas de tous les avantages directs et indirects résultant de ce projet, mais que ces avantages soient acquis à tous, par exemple au pro-rata de leurs achats à l'industrie du produit considéré. La participation au capital et à la gestion de l'entreprise, des quote-parts de main-d'oeuvre, une répartition des bénéfices constituent déjà des moyens partiels d'établir une justice distributive au profit des Etats moins favorisés par les conditions de l'industrialisation, mais il serait certainement fort utile d'aller plus loin dans cette voie et de rétablir l'équilibre des avantages par des formules telles que des ristournes ou des prix différenciés au profit des Etats dépourvus. Ceci non pas d'une manière générale, mais au "coup par coup" projet par projet.

Cette manière de procéder rendra sensible aux Etats leur appartenance à un ensemble commun et qui doit être traité comme tel. Loin d'être homogène, ce qui aurait permis de concevoir un découpage en Etats disposant chacun d'une chance industrielle identique, l'espace ouest-africain francophone présente des points forts et des zones de moindre possibilité industrielle. Ceci est un fait, donc inévitable; aux Etats de s'en accommoder, en considérant l'ensemble de la zone comme leur bien commun et de l'utiliser comme tel en profitant tous ensemble des opportunités partout où elles se présentent. Là est leur seule chance de progresser sur la voie de l'industrialisation, sinon, chacun en lui-même atteindra vite ses limites.

6.- ETUDE ECONOMIQUE DES PROJETS

Dans ce chapitre d'analyse et de synthèse, chacun des vingt quatre types d'industries retenus, autrement dit les seize types correspondant à des possibilités certaines d'entreprises nouvelles, et les huit laissant subsister actuellement une incertitude à lever ultérieurement quant à leurs possibilités de réalisation, fera l'objet d'un examen particulier, dont les conclusions chiffrées seront ensuite reprises dans un tableau d'ensemble.

61.- COMMENTAIRE DE SYNTHESE POUR CHAQUE TYPE D'INDUSTRIE

Le commentaire de synthèse qui figure ci-dessous n'est qu'un résumé des éléments principaux, renfermés dans un dossier beaucoup plus complet, établi au cours de l'étude par type d'industrie. Comme le dossier complet est élaboré à partir d'éléments de diverses provenances, dont des sources considérées comme confidentielles, il ne saurait être question de le publier. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si certains jugements ou démonstrations des présents résumés paraissent tronqués ou insuffisamment fondés : cela tient au fait que divers éléments sont absents, par souci de sauvegarder le secret statistique ou celui des affaires.

202.- Industrie du lait

- 04 - 01 - 01 - Lait complet ou écrémé
- 04 - 02 - 08 - Lait conservé, concentré sans sucre
- 04 - 02 - 10 - Lait conservé, concentré additionné de sucre
- 04 - 03 - 00 - Beurre
- 04 - 04 - 00 - Fromages et caillebotte

L'objectif de l'étude est non seulement la substitution des importations par une production locale, mais en même temps la mise en valeur des ressources laitières de la zone, pour lesquelles aucune exploitation industrielle n'est actuellement en place.

Marché actuel

Le marché de la zone est satisfait à la fois par des importations, par une production locale à partir de lait en poudre importé et par une production laitière.

Les importations de lait complet ou écrémé s'élèvent en 1964 à 1 930 tonnes, pour une valeur de 109 millions de F CFA. Les importations de lait conservé, concentré sans sucre et additionné de sucre s'élèvent pour la même année à 18 420 tonnes, pour une valeur de 1 827,0 millions de F CFA. Les importations de beurre s'élèvent à 1 257 tonnes, pour une valeur de 345 millions de F CFA et celles de fromages et caillé-botte à 1 172 tonnes et 386 millions de F CFA.

Les importations totales des produits laitiers exprimées en équivalent de lait frais, s'élèvent en 1964 à 83 438 tonnes, pour une valeur de 2 685,5 millions de F CFA. Le Sénégal avec 36 460 tonnes et la Côte d'Ivoire avec 31 300 tonnes, sont de loin les plus grands importateurs suivis de la Haute-Volta avec 4 716 tonnes. Le marché des produits laitiers - à l'exception de beurre et de fromage - s'élève à 38 770 tonnes en équivalent de lait.

Deux laiteries - Saprolait à Dakar et Ivoirlait à Abidjan - produisent du lait à partir de lait en poudre importé. Leur production annuelle s'élève à environ 1 400 tonnes de lait et de produits laitiers (yaourts, caillés, pâtes). Il existe de même plusieurs unités produisant des yaourts etc. en faibles quantités et une société à Bobo-Dioulasso pratiquant le ramassage de lait cru (71 400 litres en 1964).

Aux laiteries existantes va s'ajouter à partir du début 1967, la production de la Compagnie Africaine du lait - Afrilait - d'une capacité de production initiale de 8 000 tonnes, localisée à Abidjan. La Société Saprolait prévoit l'extension de sa capacité de production à 40 000 litres par jour.

Marché futur

Le taux d'accroissement moyen des importations des produits laitiers - à l'exclusion du beurre et des fromages - s'élève à 21 % par an de 1955 à 1959 et à 14 % de 1960 à 1964.

En tenant compte de l'accroissement de la population et du revenu, mais aussi du fait que la population européenne, grande consommatrice des produits laitiers s'est stabilisée, un taux d'accroissement annuel de 8 % pour les années 1965 à 1970 et de 6 % jusqu'en 1975 sera appliqué. Dans cette hypothèse le marché futur, s'élève en 1970 à 56 000 tonnes en équivalent de lait frais et à 74 000 tonnes en 1975.

Le marché du beurre a augmenté de 1955 à 1964 de 7 % par an et peut être estimé à 1 650 tonnes en 1970 et à 1 900 tonnes en 1975.

Les importations de fromage ont augmenté depuis 1955 à un taux annuel de 3 %. Le marché peut être évalué en 1970 à 1 350 tonnes et en 1975 à 1 450 tonnes.

Prix

Les prix ex-laiteries locales s'élèvent à 60 F CFA en moyenne par litre de lait entier. Les prix de détail de lait importé varient de 98 F CFA au Sénégal, à 117 F CFA au Mali.

La fiscalité à l'importation est faible et n'est dans la plupart des pays que de 7 % de la valeur CAF.

Entreprises des pays limitrophes

On connaît plusieurs laiteries au Ghana et au Nigeria. Elles n'exercent toutefois aucune influence sur le marché de la zone.

Possibilité de création de laiteries nouvelles

Les laiteries implantées en Côte d'Ivoire (Ivoirlait : capacité de production de 2 200 tonnes par an, projet Afrilait d'une capacité de production initiale de 8 000 tonnes) pourront faire face à la demande intérieure et seront même en mesure d'exporter une partie de leur production vers les autres pays de la côte Ouest. L'extension de la capacité de production actuelle de la laiterie Saprolait à 40 000 litres par jour pourra au moins satisfaire le marché de Dakar (estimé à 50 000 tonnes par jour) sans toutefois pouvoir se substituer aux importations totales du Sénégal.

Il restera aussi un marché important dans les pays de l'intérieur : Niger (488 tonnes), Mali (1 670 tonnes), Haute-Volta (2 920 tonnes) - tous les chiffres à l'exception de beurre et de fromage. Compte tenu de l'effectif du cheptel bovin (Cf. chapitre 1), de la proportion des vaches en lactation et de leur rendement moyen, les ressources laitières, estimées à environ 1 600 millions de litres/an, dont la plus grande partie vient des pays de l'intérieur, et ne faisant à l'heure actuelle que dans une partie infime, l'objet d'une commercialisation, laissent penser à une exploitation industrielle de lait local de ces pays.

Toutefois, il ne faut pas oublier les difficultés qui se posent à une exploitation industrielle du lait local et qui se laissent grosso modo résumer ainsi :

- faible rendement (1/2 à 2 litres par jour),
- irrégularité de la production au cours de l'année (30 % environ de la production annuelle répartis sur 6 mois de l'année et 70 % sur les autres),
- difficultés de ramassage.

L'UNICEF et la FAO se sont engagés à aider à la réalisation des centres de traitement de lait local à Bamako, Niamey, de même que dans quatre villes du Sénégal dont Saint-Louis semble la mieux placée.

Une autre expérience mériterait d'être tentée à Ouagadougou, ville qui réunit le maximum de conditions pour l'approvisionnement en lait cru et es possibilités d'écoulement au moins égales aux villes citées.

Les investissements pour un centre de traitement de lait local à Ouagadougou d'une capacité de 5 000 litres/jour s'élèvent à 50,3 millions de F CFA (y compris bâtiments et équipement pour deux postes de ramassage). Le prix de revient obtenu pour une production de 4 000 litres - en prévoyant initialement une production de lait pasteurisé à partir de lait local et de lait en poudre à part égale - est d'environ 50 F CFA inférieur au prix de gros du lait entier importé. La perte sur la fiscalité de 2,0 millions de F CFA est compensée par une valeur ajoutée de 13,2 millions de F CFA.

La valeur des investissements de même que le prix de revient obtenu pour les autres centres de traitement de lait local sont peu différents de ces données.

Conclusions et recommandations

L'incertitude qui reste à l'heure actuelle sur les possibilités d'approvisionnement en lait cru, même si l'on prévoit au démarrage l'addition de lait en poudre, de même que les difficultés qui se posent sur le plan de la commercialisation (les importations de lait conservé et concentré ne pouvant pas en tous cas être substituées par le lait de production locale) amènent à commencer l'action sur un ou deux centres de traitement de lait local dans la zone, soit Bamako, Ouagadougou,

Saint-Louis ou Niamey. Les résultats de l'expérience permettront de savoir s'il y a lieu d'étendre l'opération à d'autres centres. Une production supérieure à 4 ou 5 000 litres par jour ne sera vraisemblablement que peu commercialisable, le lait pasteurisé, seul procédé de fabrication possible, devant être consommé le jour même de sa fabrication.

L'action sur le plan plurinational devrait être laissée aux grandes centrales laitières dont la production (lait stérilisé) peut se conserver pendant plusieurs semaines et pouvant donc supporter un transport sur de longues distances.

204.- TRANSFORMATION ET CONSERVATION DES POISSONS

16.04.12 Conserves de sardines

16.04.19 Autres conserves de poissons.

Marché actuel

Six entreprises importantes situées au Sénégal (5) et en Côte d'Ivoire produisent annuellement quelque 6 000 tonnes de conserves de thon, destinées à l'exportation vers l'Europe. Seule l'une d'entre elles, la CICA, Compagnie Industrielle de Conserves Alimentaires, à Dakar, produit quelques conserves de sardinelles et pilchards pour le marché sénégalais. Cette production n'est pas connue mais ne dépasse pas 300 tonnes. Par ailleurs, toutes les conserves de poissons consommées dans la zone sont importées. La moyenne de ces importations de 1962 à 1964 était de :

- 1540 tonnes de conserves de sardines (211 millions de francs CFA) (1)
- 630 tonnes d'autres conserves de poisson (96 millions de francs CFA)

On remarque la prédominance des conserves de sardines qui représentent en tonnage 70 % des conserves de poissons importées. Les conserves autres que celles de sardines sont très variées (saumon, pilchard, maquereaux...) et constituent des aliments de luxe consommés presque exclusivement par les Européens. Elles peuvent difficilement donner lieu à des fabrications locales. Dans la suite nous ne nous intéresserons donc qu'aux conserves de sardines.

(1) Sauf mention contraire, il s'agit de poids "demi-brut" c'est à dire incluant la boîte de métal qui représente environ le tiers de ce poids demi-brut.

Les importations de la zone sont stagnantes depuis près de 10 ans aux alentours de 1 500 tonnes/an. Cependant les importations du Sénégal, qui autrefois atteignaient 600 tonnes/an, sont maintenant inférieures à 100 tonnes/an (production locale, départ des troupes françaises et concurrence du poisson frais due au développement intense de la pêche maritime artisanale). Le marché ivoirien est lui, stable depuis 10 ans à un niveau de 800 tonnes/an. Les marchés mauritanien, malien, voltaïque et nigérien sont insignifiants depuis toujours : moins de 150 t/an actuellement pour ces pays.

Par contre, le marché Dahomey-Togo semble en progression constante, passant en 10 ans de 250-300 tonnes à 550-600 tonnes. Les droits d'entrée dans ces deux pays étant très faibles, on pourrait penser qu'une partie de ces conserves passe en fraude au Ghana ou au Nigéria. Cependant, étant donnée l'importance des importations de ces deux pays, il est probable que cette fraude est relativement faible.

Les principaux pays fournisseurs sont le Maroc et le Portugal (plus de 80 %).

Le marché futur

Comme il existe une fabrication locale au Sénégal, où par ailleurs le marché est en régression, et qu'une usine destinée à alimenter la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta est en voie d'achèvement à Abidjan, (Société des Conserves de Côte d'Ivoire ou SCODI), nous n'avons analysé que le marché de la sous-zone Niger-Dahomey-Togo. Des perspectives très "modérées" permettent d'estimer la consommation de ces trois pays à :

- 630 tonnes en 1970
- 740 tonnes en 1975

Prix

La boîte usuelle (1/6 club 30) qui contient 122 g de produit vaut 22,85 F CFA à Lomé ou Cotonou. La fiscalité à l'importation est de 35,3 % au Niger, 13,60 % au Dahomey et 17 % au Togo (en % de la valeur CAF pour des provenances hors CEE).

Possibilités de création d'entreprises nouvelles

Il est possible d'envisager l'implantation d'une petite unité de conserves de sardinelles à l'huile pour satisfaire le marché Niger-Dahomey-Togo, la localisation étant indifféremment Lomé ou Cotonou. Des calculs de rentabilité ont été effectués pour deux capacités de production :

Capacité A 600 tonnes (400 tonnes en net)/an
 Capacité B 1200 tonnes (800 tonnes en net)/an

dans les hypothèses suivantes :

- . Relèvement de la fiscalité à l'importation à 20 % de la valeur CAF pour les 3 Etats,
- . Exonération des droits d'entrée sur les input importés (boîtes notamment),
- . Prix du poisson frais fixé à 20 F CFA le kg, rendu usine.

Les investissements totaux (fonds de roulement compris) étant respectivement de 85 et 137 millions de francs CFA, on obtient des rentabilités brutes (bénéfice brut en % du capital total investi) de 5,3 % et 19 %. Donc, à partir d'une capacité de 800 tonnes/an (demi-brut), l'activité devient très rentable. La valeur ajoutée locale additionnelle par rapport à l'importation est de 23 et 55 millions de francs CFA ce qui est appréciable vu le faible montant des investissements. La capacité A emploierait 110 personnes (2 européens) et la capacité B 197 (2 européens également).

Conclusions

Les mesures, citées plus haut, nécessaires pour assurer la rentabilité d'une unité de conserves de sardinelles, au Togo ou au Dahomey, apparaissent donc justifiées par les effets sur la collectivité. Cependant il y aurait lieu d'étudier les possibilités d'abaisser le prix de revient en diminuant le coût de l'emballage métallique (près de 40 % de la valeur CAF d'une boîte importée), soit en lui substituant d'autres emballages moins onéreux (plastique..), soit en le fabriquant à Abidjan ce qui ne serait possible que si les deux conserveries d'Abidjan et du Togo-Dahomey produisaient plus de 20 millions de boîtes par an (3 600 tonnes en demi-brut) et pratiquaient une politique concertée d'exportation intensive vers les pays anglophones.

De toutes façons, il est indispensable qu'un tel projet soit conçu en étroite relation avec les projets concernant le développement de la pêche au Togo ou au Dahomey et en association avec des conserveries ayant une expérience appréciable en Afrique.

207.- SUCRERIE

17.01.91 Sucre cristallisé en granulés

17.01.92 Sucre en morceaux ou en pains

Marché actuel

Les huit pays étudiés, dépourvus de toute production (1) ont été jusqu'ici approvisionnés par l'importation, dans le cadre des accords sucriers de la Zone Franc . La consommation actuelle, qui approche 140 000 tonnes par an, se répartit géographiquement ainsi :

Mauritanie - Sénégal	67 000 tonnes
Mali	20 000 tonnes
Côte d'Ivoire	26 000 tonnes
Haute-Volta	10 000 tonnes
Niger - Dahomey - Togo	17 000 tonnes

ce qui implique de fortes disparités, la consommation annuelle par tête étant assez élevée en Mauritanie et au Sénégal (près de 16 kg) et tombant à 2 kg au Niger (dans les pays développés elle est de 30 à 40 kg).

La valeur totale des importations de sucre de la zone représente 5 à 6 milliards de F CFA, la valeur vendue au consommateur étant de l'ordre de 10 à 12 millions de F CFA.

Marché futur

Les différentes études sur les élasticités de consommation permettent d'établir les perspectives suivantes :

(1) A l'exception d'une usine, la CAPA (Compagnie Africaine de Produits Alimentaires), installée à Dakar et qui transforme du cristallisé importé en morceaux et le conditionne pour la vente au Sénégal et en Mauritanie.

Pays	1970	1975
Mauritanie- Sénégal	90 000 à 100 000 t.	105 000 à 125 000 t.
Mali	29 000 à 34 000 t.	42 000 à 50 000 t.
Côte d'Ivoire- Haute-Volta	55 000 à 63 000 t.	70 000 à 84 000 t.
Niger-Dahomey- Togo	30 000 à 36 000 t.	42 000 à 50 000 t.
Total	204 000 à 233 000 t.	259 000 à 309 000 t.

Prix

Jusqu'en 1965, les prix CAF étaient fixés par l'organisation du marché du sucre de la Zone Franc, (prix de cession aux 2/3 de la différence entre le prix officiel français payé aux producteurs de la Zone Franc et le cours de la Bourse de Paris, aux frais d'approche près).

Les E.A.M.A. ayant été exclus en 1965 de ce marché sucrier, les pays de la zone peuvent maintenant s'approvisionner aux cours mondiaux.

La mise en place prochaine du marché organisé prévu par l'Accord Sucrier Africain et Malgache, signé le 27.6.1966, par les 14 pays de l'O.C.A.M. (les 18 E.A.M.A. moins la Mauritanie, le Mali, le Burundi et la Somalie) modifiera sous peu cette situation transitoire.

En dehors de la fiscalité "normale" à l'importation qui est en général faible (maximum au Mali de 17 % de la valeur CAF pour les sucres de provenance CEE et 22 % pour les autres), les Etats ont institué des Caisses Nationales de Péréquation alimentées par des prélèvements à l'importation et destinées à permettre une stabilisation des prix de détail.

Ceux-ci sont soit fixés par décret ou arrêté gouvernemental, soit par l'institution de taux de marque. Dans les pays côtiers, ils sont de l'ordre de 55 à 60 F CFA le kg pour le sucre cristallisé et 65 à 70 F CFA le kg pour le sucre en morceaux. Dans les pays de l'intérieur le cristallisé vaut de 70 à 85 F CFA le kg, le sucre en morceaux de 75 à

100 F CFA le kg. et le sucre en pains, très prisé des nomades, de 100 à 115 F CFA le kg. (En Mauritanie les prix sont respectivement de 65, 80 et 85 F CFA le kg) - Les prix s'entendent pour quelques localisations privilégiées (capitales, villes principales), les frais d'approche étant à ajouter ou à déduire suivant le cas pour les autres localités.

Entreprises des pays limitrophes

Deux sucreries viennent d'être installées au Ghana mais n'atteindront pas leur régime de croisière avant quelques années. Elles sont prévues pour produire respectivement 24 000 et 20 000 tonnes par an.

Une unité de 30 000 tonnes/an est en place dans le Nigéria du Nord à Bacita et a produit pour sa première campagne (1965-66) 12 000 tonnes de sucre partiellement transformé en morceaux dans une agglomérerie sise à Ilorin.

Un projet serait à l'étude en Guinée (30 000 t/an).

Possibilité de création d'entreprises

La capacité minimale d'une sucrerie étant de l'ordre de 15 000 à 20 000 tonnes/an, le marché de la zone permet donc en principe plusieurs implantations, pour autant que l'agronomie le permette. Cependant, le problème doit être examiné dans le contexte de l'Accord Sucrier Africain et Malgache.

Jusqu'en 1965, le Congo Brazzaville et Madagascar, producteurs de sucre se voyaient allouer, dans le cadre du marché sucrier de la Zone Franc, des quotas de production leur permettant d'écouler leurs surplus aux prix garantis de ce marché sucrier. En 1965, en raison de l'ouverture des frontières aux sucres excédentaires des autres pays de la CEE (Belgique surtout), il devenait impossible aux sucriers Français de continuer à subventionner les productions de Madagascar et du Congo qui ont dû, par la suite, se retirer du marché de la Zone Franc.

Les Etats membres de l'OCAM ont en conséquence décidé l'organisation d'un Marché Africain et Malgache dont le but est de régulariser le cours du produit et d'aider les pays producteurs à écouler leurs surplus. L'accord signé prévoit la création d'une caisse de péréquation alimentée par des prélèvements sur les importations de sucre au cours mondial par les pays non producteurs et devant servir à subventionner l'exportation des excédents des pays producteurs vers ces mêmes pays importateurs, notamment les pays de la zone ayant signé l'accord (les huit moins la Mauritanie et le Mali).

En d'autres termes, le bon fonctionnement de l'accord implique que la production de sucre dans la zone n'atteigne pas un niveau interdisant à la fois les importations en provenance du Congo et de Madagascar (les seuls pays excédentaires dans l'avenir) et au cours mondial pour les besoins de la péréquatation.

Les projets envisagés par les pays de la zone sont les suivants :

- Mauritanie : on envisage d'aménager la vallée du Gorgol noir ce qui permettrait d'irriguer 20 000 hectares. Ce projet n'est pas pour l'instant assisté des études nécessaires.
- Sénégal : Il est prévu la reconversion partielle du casier rizicole de Richard-Toll et l'aménagement de la région voisine du Diovol. Outre que les coûts de ces opérations semblent prohibitifs (4 milliards de F CFA), il n'est pas prouvé que la culture de la canne constitue économiquement la meilleure utilisation des terres effectivement prévues à cet effet. Il est nécessaire qu'une étude économique de synthèse très précise fasse le bilan de toutes les études techniques en voie d'être terminées.
- Mali : La Chine vient d'aider ce pays à établir dans la région de Ségou un complexe agro-industriel dont la capacité doit atteindre 20 000 tonnes de sucre par an. L'objectif du Mali qui n'a pas signé l'Accord est de devenir auto-suffisant.
- Côte d'Ivoire : Des terrains aménageables existent le long du fleuve Bandama et, sur la base des études agronomiques et pédologiques déjà effectuées, des investisseurs privés étudient les possibilités de réalisation de complexes agro-industriels.
- Haute-Volta : La SIAN, Société Industrielle et Agricole du Niari qui produit déjà au Congo-Brazzaville, étudie l'aménagement du site de Banfora. Il est quasi certain qu'une sucrerie sera installée, qui pourrait produire 10 000 tonnes de sucre en 1970 et 20 000 tonnes en 1975.
- Niger : Les études d'aménagement du Niger montrent la possibilité de cultiver la canne dans les environs de Tillabery. Cependant, comme dans le cas du Sénégal, il n'est pas démontré qu'il s'agit là de la meilleure spéculation agricole.

- Dahomey-Togo : Ces deux pays étudient de concert l'aménagement de la basse vallée du Mono (fleuve frontière) et en sont seulement au stade des études agronomiques.

Conclusions

Lorsque l'on compare le marché futur de la zone et les surplus possibles du Congo - Brazzaville et de Madagascar (quelques 150 000 tonnes) on en conclut qu'il est souhaitable que la production de la zone (Mali exclus) ne dépasse pas 60 000 tonnes en 1975. Ceci n'implique d'ailleurs pas que cet objectif de production soit nécessairement réalisable. En conséquence, on ne peut recommander que trois projets d'ici 1975 :

- un pour la Mauritanie et le Sénégal, sous réserve des compléments d'étude cités plus haut.
- un pour la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta. La préférence allant à la Haute-Volta compte tenu de son avance et de son infériorité économique vis-à-vis de son voisin.
- un pour le Niger, le Dahomey et le Togo. Le choix devant se faire après la fin des études entre le site de Tillabery et celui du Mono.

Trois unités produisant 60 000 tonnes de sucre augmenteraient le "revenu national de la zone" de 2 à 3 milliards de francs CFA (effets induits compris) ce qui constitue un bel objectif.

209 A.- GLUCOSERIE

17.02.11 Glucose

Marché actuel

Le marché actuel de la zone est uniquement alimenté par les importations qui se sont élevées en 1964 à 1572 tonnes pour une valeur de 53,7 millions de F CFA. Le Sénégal est de loin le plus grand importateur avec 1 171 tonnes en 1964. Les importations du Sénégal accusent en 1965 une chute brusque

tomnant à 557 tonnes, due à la crise de la confiserie qui est pratiquement l'unique consommatrice de glucose. La même baisse se constate aussi pour les autres pays de la zone de sorte que le marché total se trouve ramené à 780 tonnes en 1965.

Marché futur

Il existe surtout deux facteurs qui peuvent influencer l'orientation de la demande future. Il s'agit d'une part de la production future des confiseries de la zone et d'autre part des proportions de glucose consommées par celles-ci :

L'estimation de la production future des confiseries s'élève à 6 000 tonnes en 1970 (cf. "Confiserie"). Les confiseurs peuvent varier les proportions du mélange sucre-glucose, en-dehors d'un minimum technique variable suivant les conditions climatologiques, en fonction de leur prix respectif.

Le prix du sucre ayant atteint à l'heure actuelle un niveau très bas et le prix du glucose étant légèrement en hausse, les confiseurs de la zone emploient de moins en moins du glucose. La confiserie de Dakar ne consomme plus que 20 Kg glucose pour 100 Kg de mélange en 1965.

Si l'on accepte donc cette proportion de glucose et une production de 6 000 tonnes de confiserie, le marché de glucose en 1970, serait alors de 1 200 tonnes.

Prix

Les prix CAF du glucose à l'importation s'élèvent en 1965 par kg à 31 F CFA au Sénégal, 33 F CFA au Mali, 35 F CFA en Côte d'Ivoire, 37 F CFA en Haute-Volta (prix 1964) et 51 F CFA au Niger. La fiscalité, faible au Sénégal (13 %), s'élève à 35 % en Côte d'Ivoire.

Entreprises des pays limitrophes

On ne connaît pas de glucoseries au Ghana et au Nigéria. Le Maroc vient de se doter en 1966 d'une glucoserie d'une capacité de 6 000 tonnes.

Possibilité de création d'entreprise

Le marché actuel et son évolution possible ne permet pas d'envisager l'installation d'une glucoserie utilisant le procédé de fabrication continu et dont la capacité minimum s'élève à 3 000 tonnes.

La plus faible capacité de production utilisant le procédé discontinu est de 900 à 1 200 tonnes par an. Cette capacité demande pour être rentable le rattachement à un féculerie permettant d'utiliser directement une matière amyliacée non séchée et de réduire les investissements et les frais d'exploitation (bâtiments de stockage, bureaux, personnel d'administration, matières de consommation).

La seule féculerie (à partir de manioc) dans la zone se trouve à Ganavé au Togo (Compagnie du Bénin). Le calcul de rentabilité a été effectué pour cette localisation. La compétitivité d'une glucoserie intégrée, localisée à Ganavé et produisant 900 tonnes, est assurée sur le marché de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta et du Niger, qui ont importé 254 tonnes en 1964 (environ 171 tonnes en 1965), mais elle ne l'est pas sur le marché du Sénégal et du Mali qui ont importé 1 268 tonnes en 1964 (607 tonnes en 1965). Une production de 1 200 tonnes sera compétitive aussi sur le marché de ces deux pays. Les données du marché de même que son caractère aléatoire ne donnent toutefois pas assez de garanties d'écouler la totalité des 1 200 tonnes produites sur le marché de la zone.

Les investissements s'élèvent à 38 millions de F CFA. L'unité apporte au Togo une valeur ajoutée de 9 millions environ de F CFA sans l'entraîner à une perte sur sa fiscalité de même qu'une heureuse ventilation des ventes d'une entreprise existante qui ne trouve à l'heure actuelle pas assez de débouchés en Afrique.

Conclusion

Deux solutions s'offrent quant à l'installation d'une glucoserie :

- Ajourner une décision jusqu'à une amélioration visible du marché de la zone,
- chercher des débouchés supplémentaires hors zone.

Dans le deuxième cas devrait être menée une étude sur les possibilités d'écoulement sur les marchés du Ghana et du Nigéria, les statistiques douanières de ces deux pays ne séparant pas les importations de glucose des autres sucres (CST 06-19). Une exportation éventuelle vers les pays européens ne paraît pas vraisemblable (compétitivité non assurée, sur-capacités existantes).

209 B.- MARGARINERIE

15 - 13 Margarine saindoux.

Marché actuel

Les importations ont connu depuis 1955 un fort accroissement de 244 tonnes à 1 088 tonnes en 1964 pour une valeur CAF de 131,4 millions de F CFA. Leur taux d'accroissement annuel est de 20,5 % de 1955 à 1960 et de 26,6 % à partir de 1961.

Le Sénégal est de loin le plus grand importateur avec 718 tonnes en 1964 et 770 tonnes en 1965 pour une valeur de 68,3 millions de F CFA.

La Société Franco-Africaine de raffinage FAR, à Abidjan, produit environ 100 tonnes de margarine. Sa capacité de production s'élève à 1 200 tonnes par an.

Marché futur

Par manque d'une élasticité disponible, la demande future ne peut qu'être évaluée sur l'évolution des années passées. Un taux d'accroissement annuel de 12 % jusqu'en 1975, établi sur la moyenne de la consommation des quatre dernières années, fait ressortir un marché de 1 650 tonnes en 1970 et de 2 800 tonnes en 1975 dont respectivement 1 100 et 1 800 tonnes pour le Sénégal.

Prix

Les prix CAF à l'importation varient sensiblement selon les provenances. Les prix à l'importation du Sénégal s'élèvent à 100 F CFA pour la margarine en provenance des Pays-Bas et à 156 F CFA en provenance de France. La fiscalité à l'importation (sans droit de

douane) s'élève au Sénégal à 74,3 % de la valeur CAF.

Entreprises des pays limitrophes

Deux margarineries sont implantées au Ghana et au Nigéria. Leur capacité de production respective s'élève à 1 500 kg/heure. Leur production est en faibles quantités importée par le Niger, le Dahomey et le Togo.

Possibilité de création d'entreprises

La FAR en Côte d'Ivoire pourrait théoriquement, avec sa capacité de production de 1 200 tonnes, fournir le marché total de la zone. Mais déjà, la comparaison de sa production avec l'évolution, des importations de la Côte d'Ivoire qui sont passées de 56 tonnes en 1960 à 250 tonnes en 1965, montre que l'unité existante est loin de faire face à la forte expansion de la demande.

La création d'une nouvelle unité paraît donc justifiée, tout en tenant compte dans le choix, de sa capacité de production de l'unité existante et de l'expansion de sa production éventuelle.

Le calcul de rentabilité effectué pour une localisation au Sénégal montre la rentabilité d'une margarinerie d'une capacité de production de 1 000 tonnes par an, produisant 1 000 tonnes ou seulement 800 tonnes. La rentabilité s'améliore sensiblement par le rattachement à une huilerie existante. Le Sénégal devrait dans le cas d'une production locale de 1000 tonnes accepter une perte fiscale de 51 millions de F CFA. Le bilan de valeur ajoutée locale (26 millions F CFA) peut s'améliorer par suite des effets indirects.

Conclusions

La nouvelle unité pourrait approvisionner la sous-région Mauritanie-Sénégal-Mali (marché 1965 environ 810 tonnes) tandis que la margarinerie de la Côte d'Ivoire pourrait commercialiser sa production sur le marché de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta de même que sur le marché de la sous-région Niger-Dahomey-Togo (marché 1965 de 400 tonnes environ).

Le rattachement à une huilerie existante est à recommander.

231/244.- FILATURE ET TISSAGE DE FIBRES JUTIÈRES CONFECTION DE SACS

- 57.10 Toile de jute
- 62.03.21 Sacs de jute, vides, neufs, en toile pesant moins de 600 g au m²
- 62.03.22 Sacs de jute, neufs, vides, en toile pesant 600 g et plus au m² et d'une surface apparente inférieure à 85 dm².
- 62.03.23 Sacs de jute, vides, neufs, en toile, pesant 600 g et plus au m² et d'une surface apparente égale ou supérieure à 85 dm².
- 62.03.31 Sacs de jute, vides, ayant servi, en toile pesant moins de 600 g au m²
- 62.03.32 Sacs de jute, vides, ayant servi en toile pesant 600 g et plus au m² et d'une surface apparente inférieure à 85 dm².
- 62.03.33 Sacs de jute, vides, ayant servi, en toile pesant 600 g et plus au m² et d'une surface apparente égale ou supérieure à 85 dm².
- 62.03.41 Sacs de jute présentés pleins.

Marché actuel

Les huit pays de la zone consomment de la toile de jute pour l'emballage de certains produits (coton surtout), des sacs de jute neufs pour l'exportation des grands produits agricoles (café, cacao, palmistes..), des sacs "ayant servi" (ou sacs usagés) pour les charrois intérieurs et le stockage de denrées diverses (produits vivriers notamment). Parmi ces derniers, les sacs présentés pleins sont les emballages servant pour certaines importations (riz, blé, sucre, malt,..) qui sont ensuite récupérés et réutilisés.

Aucune fabrication locale (1) n'existe et tous les tissus et sacs de jute utilisés dans la zone sont actuellement importés. La consommation moyenne 1962-1964 totale était la suivante :

Toile	400 t
Sacs neufs vides	9600 t
Sacs usagés "	1600 t
Sacs pleins	<u>5900 t</u>
Total	17500 t

(1) Par fabrication nous entendons filature et tissage, car il existe au Dahomey une petite entreprise de confection de sacs à partir de toile de jute importée.

La valeur totale de ces importations est de 1 200 millions de F CFA.

Les sacs pleins, étant par la force des choses importés, le marché réel des produits de fibres jutières accessible à une éventuelle industrie locale est donc de :

11 600 tonnes (valeur CAF : 960 M CFA) par an

dont 10 000 tonnes, soit 86 %, en neuf.

Le principal client est la Côte d'Ivoire qui absorbe 5 400 tonnes par an de sacs neufs essentiellement pour l'exportation du café et du cacao.

Le Sénégal, bien que gros exportateur d'arachides et de tourteaux d'arachides n'utilise que très peu de sacs de jute maintenant car l'exportation se fait en vrac. D'autre part, ses besoins en sacs de charroi sont entièrement couverts par les sacs importés pleins et une usine installée à Dakar et produisant des sacs à partir de sisal importé (SOCOSAC), tandis que le marché de la Mauritanie est négligeable et destiné à le demeurer et qu'une unité de filature et de tissage de jute importé, destinée à couvrir les besoins ivoiriens, est en cours d'installation à Abidjan. Nous ne nous sommes intéressés dans la suite qu'au seul marché des 5 autres pays : Mali, Haute-Volta, Niger, Dahomey, Togo dont la consommation globale actuelle est de 3 600 tonnes de sacs neufs, 200 t de sacs usagés vides, 900 t de sacs pleins et 100 t de toile par an.

Marché futur

On a, d'une part estimé les besoins en sacs neufs et en toile sur la base des perspectives d'exportation de grands produits agricoles inclus dans les plans de développement et d'autre part extrapolé les besoins en sacs usagés vides en fonction du développement agricole général.

Les estimations sont extrêmement imprécises, d'une part à cause de l'incertitude quant aux productions agricoles futures et d'autre part à cause des possibilités offertes par le transport en vrac. Nous arrivons néanmoins aux ordres de grandeur suivant pour les besoins en 1975 (déduction faite de la part couverte par les sacs pleins) :

- 305 -

Mali	1 400 tonnes
Haute-Volta	800 tonnes
Niger	2 000 tonnes
Dahomey	900 tonnes
Togo	1 200 tonnes
Total	<u>6 300 tonnes</u>

Prix

Selon leur qualité, les prix CAF (pays côtier) des sacs neufs varient de 80 à 95 F CFA le kg, s'ils proviennent de l'Inde ou du Pakistan et de 100 à 130 F CFA le kg s'ils proviennent de France. Le poids des sacs usuels va de 800 à 1050gr. A qualité égale les prix sont pratiquement les mêmes quel que soit le port de débarquement. Les sacs usagés vides valent de 50 à 100 F CFA le kg (en fonction de la qualité du sac neuf correspondant et de leur état propre), les "sacs pleins" de 25 à 35 F CFA le kg (prix très subjectifs) et la toile de 150 à 180 F CFA le kg.

La fiscalité à l'importation varie suivant les pays, les provenances et la nature des produits de 6 % au Niger à 83 % au Mali (en % de la valeur CAF).

Entreprises des pays limitrophes

Deux usines existent actuellement, (depuis peu) à Kumasi au Ghana, et à Badagri près de Lagos au Nigéria. Une troisième est en construction à Jos (Nigéria du Nord). Ces trois usines ont été conçues pour utiliser des fibres locales (kenaf et urena lobata) et ont chacune une capacité de l'ordre de 5 000 t/an. Cependant, l'approvisionnement en fibres locales ne semble pas au point et les deux unités en activité doivent également importer du jute. Elles éprouvent par ailleurs des difficultés pour atteindre un niveau de production correspondant à une utilisation normale des capacités installées.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

L'usine en construction à Abidjan aura une capacité de 5 000 t/an et entrera en production à la fin de 1966. Par ailleurs les "Ficelleries de Bouaké (1) envisagent de produire des sacs en sisal (importé) pour

(1) en Côte d'Ivoire

les charrois intérieurs et éventuellement les exportations. Un projet très imprécis au Dahomey ne semble pas devoir donner de suite.

La capacité minimale de production est de l'ordre de 3 000 t/an. Il y aurait donc place, théoriquement, pour une ou deux unités nouvelles d'ici 1975.

Par ailleurs, le calcul montre que des usines utilisant des fibres importées n'auraient que des effets modestes sur la collectivité. Il est donc fondamental, pour justifier des projets nouveaux, de pouvoir utiliser des fibres produites localement (les projets du Ghana et du Nigéria ont d'ailleurs été ainsi conçus), la valeur ajoutée étant avec des fibres locales 6 à 7 fois plus élevée qu'avec des fibres importées.

Seuls pour l'instant le Mali et le Niger ont des possibilités réelles pour produire un substitut du jute : le Dahi ou Kenaf (*Hibiscus cannabinus*). Les études agronomiques ne sont pas entièrement terminées et on ignore encore les rendements agricoles réels et le prix de revient de cette fibre.

Il est donc impossible de présenter des projets concrets. Il faut cependant noter que la fibre ne saurait coûter plus de 45 F CFA le kg rendue usine pour que l'on puisse être compétitif avec l'importation. Or le Mali qui a un marché trop faible pour alimenter une usine devrait, soit exporter sa fibre vers une éventuelle usine au Niger, soit exporter des sacs au Togo ou au Dahomey par exemple. Dans le premier cas le coût de transport serait environ 25 F CFA le kg et dans le second de 35 à 40. Etant donné le prix maximum de la fibre et celui des sacs actuellement importés (80 à 100 F CFA), il est à craindre que ces coûts de transport ne soient prohibitifs.

Des missions de l'I.R.C.T. (1), agissant de concert avec les gouvernements malien et nigérien, doivent sous peu remettre des conclusions quant au prix de revient probable du Dah.

(1) Institut de Recherches pour le Coton et les Fibres Textiles Tropicales (Nogent S/Seine).

233.- CONFECTION DE FILETS DE PECHE

59.05.08 Filets de pêche.

Marché actuel

Deux éléments rendent son étude particulièrement délicate :

- la présence d'une fabrication artisanale à partir de fils de nylon importés ou de fils de coton importés ou fabriqués localement (surtout au Sénégal) et dont le volume exact est inconnu, mais passe pour être important, spécialement au Sénégal et au Mali ;
- des importations frauduleuses en provenance des pays anglophones où la fiscalité à l'importation est faible (Ghana) ou nulle (Gambie, Nigéria).

Les "importations officielles" de la zone sont donc relativement faibles : de 100 à 110 tonnes par an actuellement pour une valeur de 70 à 80 millions de francs CFA, mais elles ont sensiblement doublé au cours des 10 dernières années. Par contre, les importations du Ghana dépassent 300 tonnes, par an, et celles du Nigéria fluctuent entre 400 et 1 100 tonnes par an. Les principaux fournisseurs de la zone sont la France et les Pays-Bas, alors que le Ghana et le Nigéria sont approvisionnés à plus de 80 % par le Japon dont les prix sont de 30 à 70 % inférieurs aux prix français ou éerlandais. En fait, les spécialistes rencontrés (importateurs, fonctionnaires des Services des Pêches des Etats) ne sont pas d'accord sur le point de savoir si les filets japonais sont ou non de qualité inférieure aux filets européens. Quoi qu'il en soit, une part importante de ces filets Japonais importés par les pays anglophones passe clandestinement dans la zone.

Selon les estimations des personnes compétentes consultées, les importations officielles représentent au maximum la moitié du marché de la zone et elles sont avant tout destinées à la pêche artisanale, la pêche industrielle étant le fait d'armements étrangers déjà équipés de leurs propres filets.

Les filets actuellement importés (généralement sous forme de nappe qui est ensuite confectionnée par les pêcheurs eux-mêmes) sont en nylon ou en coton. Cependant, le nylon, grâce à sa robustesse et malgré des prix plus élevés, supplante petit à petit le coton,

même dans la pêche artisanale de rivière ou de lac et il est quasi-certain que d'ici 1975, il aura conquis tout le marché, s'il n'est pas lui-même, d'ici là, remplacé par un produit supérieur.

Marché futur

On peut penser, qu'en l'absence d'harmonisation des fiscalités à l'importation des pays francophones et anglophones, les importations officielles de la zone passeraient à :

170 tonnes en 1970
et 250 tonnes en 1975

En cas d'accord, ces chiffres seraient certainement doublés.

Prix

Les observations qui ont pu être faites montrent que les prix CAF des filets européens en nylon se situent entre 1 200 à 1 800 F CFA le kg suivant le type et la provenance (ces prix sont pratiquement indépendants du port de débarquement). La fiscalité à l'importation varie suivant les pays de 10 % à 48,5 % de la valeur CAF pour les filets de provenance CEE et de 11 % à 63,5 % pour les autres.

Entreprises des pays limitrophes

Aucune entreprise industrielle n'existe au Ghana ni au Nigéria. Par contre les fabrications artisanales sont très développées dans ces deux pays. Des usines existent dans d'autres pays d'Afrique Noire (Uganda, Tanzanie, Congo-Kinshasa).

Possibilités de création d'entreprises

A priori, le marché futur de la zone peut justifier une unité de production. Nous avons comparé la rentabilité de deux usines de capacités respectives de 150 et 300 tonnes par an, travaillant avec du fil nylon importé et qui seraient à situer à Dakar ou Abidjan, la localisation étant relativement indifférente. Les calculs effectués pour la localisation d'Abidjan donnent les ordres de grandeur suivants (en l'absence de concessions fiscales) :

	<u>150 t/an</u>	<u>300 t/an</u>
Investissements (y.c. fonds de roulement)	185 M CFA	340 M CFA
Chiffre d'affaires	220 "	440 "
Bénéfice net (Impôts déduits) ⁽¹⁾	2,2 "	20,9 "
Rentabilité (bénéfice net/ investissements) (1)	1,2 %	6,2 %
Augmentation de revenu national (2)	67 M CFA	144 M CFA
Augmentation de recettes fiscales (1)	23 "	61 "
Emplois créés	87 "	160 "

La première capacité serait rentable moyennant des concessions fiscales très supportables (3), et la seconde n'en nécessiterait pas. On pourrait donc envisager pour l'ensemble de la zone une unité qui serait, par exemple, initialement exonérée des droits d'entrée sur matières premières (pour une durée à déterminer). Les effets sur la collectivité sont appréciables.

Conclusions

La fabrication des filets de pêche semble une activité intéressante. La viabilité d'une unité de production serait considérablement accrue s'il était possible d'harmoniser les fiscalités à l'importation des pays francophones et anglophones. Il serait par ailleurs souhaitable de la concevoir en association avec une industrie textile déjà existante (à Dakar ou Abidjan), ce qui améliorerait encore la rentabilité par étalement de frais fixes.

(1) en l'absence de concessions fiscales.

(2) y.c. effets d'entraînement

(3) 11 M CFA/an.

291.- TANNERIE

- 41.03 Peaux d'ovins préparées
41.04 Peaux de caprins préparées.

Les capacités de tannage de cuirs de bovins existantes ou projetées orientent l'étude vers le tannage de peaux d'ovins et de caprins.

L'industrie de tannage d'ovins et de caprins ne représente pas une substitution à l'importation mais une industrie d'exportation hors-zone d'une production locale valorisée. Cela demande une étude du marché des pays importateurs hors-zone.

Marché actuel

Le marché des peaux préparées (picklées et tannées) dans les pays membres de la Communauté Economique Européenne dénote des besoins importants en peaux de petits ruminants. Les quantités importées en 1964 en provenance des pays tiers s'élèvent à 3 414 tonnes de peaux d'ovins préparées pour une valeur de 17,8 millions et à 5 828 tonnes de peaux de caprins pour une valeur de 28,5 millions \$. La plus grande partie de ces importations proviennent des pays en voie de développement.

D'autres possibilités d'exportations s'offrent dans les pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.) qui ont importé en 1964 66 638 000 pieds carrés de peaux d'ovins et de caprins pour une valeur de 24,6 millions \$.

Le marché futur

L'évolution des importations de peaux d'ovins et de caprins préparées montre un triplement des importations des pays européens de l'O.C.D.E. de 1958 à 1963, ce qui laisse prévoir un marché futur en expansion.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

Dans les Etats de la zone, il n'y a à l'heure actuelle, qu'une faible production de tannage industrielle des peaux de petits ruminants.

Il s'agit du Centre de tannage et de manufacture du cuir CTMC à Ouagadougou qui a commencé sa production en avril 1964 et dont la capacité de production s'élève, en dehors de 15 à 20 000 cuirs de bovins à environ 80 000 petites peaux. La société Bata au Sénégal effectue à part le tannage des cuirs de bovins, le tannage de 40 000 à 50 000 petites peaux.

On note dans la zone deux projets dont le financement est assuré. Il s'agit d'un projet à Kaedi en Mauritanie qui prévoit à côté du tannage des cuirs, le tannage 20 000 pieds carrés de petites peaux et d'un projet à Bamako dont la capacité de production de 20 000 cuirs de bovins pourrait être augmentée, pour traiter en-dehors de la production prévue, des peaux d'ovins et de caprins. Les effectifs de caprins et d'ovins du Mali sont en fait estimés à plus de 9 millions de têtes.

Les possibilités d'approvisionnement en peaux brutes des pays qui ne sont pas encore équipés d'une tannerie et qui n'ont, à l'heure actuelle aucun projet dont le financement est assuré, attirent l'attention à une localisation au Niger. Le rendement annuel de ce pays en petits ruminants (à partir d'un taux de 35 % de l'effectif caprin et de 25 % de l'effectif ovin) est en fait de 1 925 000 caprins et de 525 000 ovins. Maradi offre les meilleures possibilités pour une implantation éventuelle.

Les possibilités d'approvisionnement et d'écoulement permettent le choix d'une capacité de production de 350 000 peaux de caprins et de 100 000 peaux d'ovins traitées au chrome.

Le calcul de rentabilité effectué montre la compétitivité de la production sur les marchés hors zone. Les investissements sont de l'ordre de 155 millions de F CFA. La valeur ajoutée s'élève à 30 millions de F CFA sans que l'Etat doive subir une perte fiscale. Différents effets indirects peuvent en plus considérablement améliorer la valeur ajoutée locale.

Conclusions

L'étude effectuée montre l'intérêt certain pour le Niger de se doter d'une tannerie de petites peaux. Une réussite conditionne néanmoins que la tannerie respecte la qualité des peaux exigée par les utilisateurs européens de même que la régularité des livraisons, ce qui demande un contrôle rigoureux de l'approvisionnement et de la production.

300 A.- FABRICATION DE PNEUMATIQUES POUR CYCLES ET MOTOCYCLES

40.11.14 Chambres à air de 0,5 kg ou moins

40.11.25 Enveloppes pneumatiques de 2 kg ou moins.

Marché actuel

Tous les pneumatiques et chambres à air pour cycles et motocycles utilisés dans la zone sont importés. Cependant, depuis 1965, les deux constructeurs de cycles d'Abidjan et Bobo-Dioulasso (MAC & IVOCLY) confectionnent des chambres à air avec du tube de caoutchouc et des valves importées. Il existe également quelques courants de fraude en provenance des pays anglophones et portant plus spécialement sur les chambres à air. Les importations moyennes 1962-1964 sont les suivantes :

Pays	Chambres à air		Pneus	
	Nombre	M. CFA	Nombre	M. CFA
Côte d'Ivoire	500 000	41	560 000	129
Haute-Volta	450 000	48	360 000	97
Autres pays	360 000	40	380 000	106
TOTAL	1 310 000	129	1 300 000	332

On constate que la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta absorbent les 2/3 de la demande.

L'évolution des années passées n'est pas très nette. On peut cependant dire qu'au cours des 10 dernières années les importations ont sensiblement doublé en quantité et triplé en valeur.

Ramenée au parc de deux roues, qui est environ de 470 000 unités, la demande annuelle est de 2,77 pneus et 2,77 chambres à air par véhicule.

Marché futur

Les perspectives d'évolution du parc de deux roues sont assez incertaines. Ce parc semble en stagnation actuellement, et on observe une substitution rapide des vélomoteurs aux bicyclettes. On peut estimer que le taux de croissance futur du parc de bicyclettes sera compris entre 0 et 2 % et celui du parc de vélomoteurs de 9 %. Sur la base de 3 pneus et 3 chambres à air par véhicule et par an on obtient le marché suivant :

1 530 000 à 1 700 000 jeux en 1970

1 700 000 à 2 000 000 jeux en 1975

(un jeu : un pneu + une chambre)

Prix

On peut définir les fourchettes suivantes de prix CAF :

Pneus : 190 à 400 F CFA pièce

Chambres à air : 70 à 120 F CFA pièce

La fiscalité à l'importation est assez élevée : suivant le pays de 49 à 89 % de la valeur CAF pour les produits de provenance CEE et de 78 % à 119 % pour les autres.

Entreprises des pays limitrophes

Deux entreprises au Nigéria, Michelin à Port-Harcourt, Dunlop à Ikeja, produisent des pneus pour cycles et véhicules automobiles.

Possibilité de création d'entreprises

La répartition géographique des marchés impose de localiser une éventuelle usine en Côte d'Ivoire ou à la rigueur en Haute-Volta. La production de latex de la Côte d'Ivoire milite en faveur de ce pays. Des calculs de rentabilité ont été effectués pour deux capacités de production de 750 000 et 2 000 000 de jeux par an et situées à Abidjan. On obtient les ordres de grandeur suivants :

	<u>750 000 jeux</u>	<u>2 000 000 jeux</u>
Investissements (fonds de roulement compris)	500 M CFA	1 000 M CFA.
Chiffre d'affaires	314 M CFA	762 M CFA.
Bénéfice net (Impôts déduits) ⁽¹⁾	17 M CFA	81 M CFA.
Rentabilité (bénéfice net/investissements) ⁽¹⁾	3,4 %	8,1 %
Augmentation de revenu national ⁽²⁾	40 M CFA	180 M CFA.
Pertes fiscales ⁽¹⁾	22 M CFA	7 M CFA.
Emplois créés	137 M CFA	276 M CFA.

La deuxième capacité (suffisante pour le marché de la zone en 1975) serait rentable sans concession fiscale, mais non la première.

Conclusions

On peut dès maintenant implanter en Côte d'Ivoire une unité de production se voyant réserver tout le marché de la zone. Des concessions fiscales seraient nécessaires dans une période démarrage et seraient justifiées par les importants effets sur la collectivité. Cette unité pourrait s'accroître par la suite en fonction de l'évolution du marché. Il serait inutile d'en implanter une autre avant 1975. En effet, en raison des importantes économies d'échelle, si le marché 1975 est ouvert à une seule usine, celle-ci pourra se passer de concessions fiscales. Il n'en serait pas de même avec deux unités ou plus.

Enfin, il apparaît utile de grouper la fabrication des pneumatiques et chambres à air pour véhicules automobiles et deux roues. De plus le concours d'un producteur expérimenté est nécessaire.

(1) En l'absence de concessions fiscales.

(2) y.c. effets d'entraînement

300 B.- FABRICATION DE PNEUMATIQUES POUR VEHICULES DE TOURISME ET CAMIONS

- 40.11.12 Chambres à air de 2 à 5 kg
- 40.11.13 Chambres à air de 0,5 à 2 kg
- 40.11.23 enveloppes de 15 à 70 kg
- 40.11.24 enveloppes de 2 à 15 kg

Marché actuel

Le marché est fourni uniquement par l'importation. En 1964, les importations d'enveloppes atteignaient environ 1 300 t de pneus "légers" (2 à 15 kg) et 3 300 t de pneus "lourds" (15 à 70 kg). Le nombre d'enveloppes correspondant était d'environ 290 000 unités. Au niveau CAF, la valeur d'ensemble de ces importations dépassait 1 500 millions de F CFA en 1964.

A ces importations s'ajoutent celles des pneumatiques équipant les véhicules neufs.

L'analyse des séries passées montre une croissance de la demande de pneus légers (environ 5 % par an) et une stagnation de celle des pneus lourds. Le parc de véhicules utilitaires semble en effet à peu près constant dans le passé, en nombre ; il a évolué en structure, les camions lourds y prenant une place grandissante.

Marché futur

L'évolution de la situation du parc automobile a été étudiée par l'I.E.D.E.S. sur un ensemble de 13 pays africains francophones. Les statistiques officielles de parc automobile établies par les divers pays s'avérant inutilisables, il a été employé une série de chiffres donnant l'évolution d'un "parc théorique", établie sur la base des importations de véhicules.

Selon les élasticités de consommation ainsi calculées, le marché futur dans la zone pourrait atteindre :

- en 1970 : environ 350 000 enveloppes, poids 5 000 t.
 - en 1975 : environ 450 000 enveloppes, poids 6 000 t,
- plus un nombre équivalent de chambres, et les pneumatiques équipant les véhicules neufs.

Prix

Les valeurs moyennes au niveau CAF à Abidjan sont les suivantes en 1964 :

- enveloppes pour véhicules légers	345 F CFA/kg
- chambres pour véhicules légers	290 F CFA/kg
- enveloppes pour véhicules lourds	315 F CFA/kg
- chambres pour véhicules lourds	220 F CFA/kg

Elles sont variables selon les pays, en particulier en fonction de la gamme de pneus utilisés. Les taux élevés du fret maritime sur les pneus (près de 30 000 F CFA/t entre France et Abidjan) constituent une protection pour une production locale.

Entreprises des pays limitrophes

L'exemple de la Nigéria, où fonctionnent deux usines produisant des pneus pour automobiles montre qu'une fabrication locale n'est pas impensable. Le Ghana projette de réaliser une usine. Il existe d'autres usines en Afrique : Algérie, Maroc, Angola, etc..

Possibilité de création d'entreprise

Si le seuil de production d'une usine de pneumatiques est de 200 000 unités par an, le marché de la zone serait théoriquement suffisant pour la création d'une telle usine. La localisation serait à rechercher en Côte d'Ivoire, où l'on produit du latex, et où le marché des pneumatiques est le plus important.

On a schématisé une usine pouvant produire annuellement 100 000 pneus lourds et 200 000 pneus légers et autant de chambres ; le tonnage produit, à pleine capacité, atteindrait 4 600 t/an dont 500 t pour les chambres. Ce schéma correspond à des enveloppes de type ordinaire, de structure classique (toiles croisées), utilisant une forte proportion de caoutchouc naturel (90 %).

L'investissement correspondant ne peut être établi avec précision ; il est évalué à environ 2,7 à 3,3 milliards de F CFA. En marche à pleine capacité, son chiffre d'affaires au niveau ex-usine peut dépasser 1 800 millions de F CFA par an ; toutefois ce chiffre, basé sur les importations

actuelles, est peut-être surestimé : les qualités produites peuvent ne pas être exactement comparables aux qualités moyennes actuellement consommées.

Le profit brut annuel pourrait atteindre 9,5 % de la somme totale investie : dans ces conditions, une telle usine serait viable du point de vue de l'entrepreneur.

Effets sur la collectivité

Si le bilan de valeur ajoutée se traduit par une perte (- 48 millions de F CFA/an) au niveau des seuls effets propres à l'entreprise, il devient positif dès qu'on fait entrer en ligne de compte les valeurs ajoutées entraînées par les consommations intermédiaires, en particulier celle de caoutchouc naturel (sous réserve que la marche de l'usine ne provoque pas une régression des exportations de latex). Mais l'Etat ivoirien aurait à consentir une perte de fiscalité assez notable, au minimum de 247 millions de F CFA/an, du fait des suppressions d'importations de pneumatiques.

Conclusion

Pour créer une usine de pneumatiques pour véhicules dans la zone, il faudra faire appel à une firme spécialisée dans cette production et introduite sur le marché local ; seul un fabricant expérimenté pourra confirmer les possibilités de rentabilité qui semblent exister si l'ensemble des Etats de la zone consent à ouvrir leurs marchés de façon presque exclusive, aux produits d'une usine locale.

En effet, un certain nombre d'ajustements d'ordre technologique est nécessaire pour que cette fabrication soit compétitive sur le plan de la qualité ; les structures nouvelles (carcasse radiale, nappes de nylon ou de fils d'acier) tendent actuellement à supplanter les structures classiques à toiles croisées, et les gommes utilisées à l'heure actuelle comportent de plus en plus d'éléments synthétiques, plus chers que le caoutchouc naturel, mais donnant des produits finis de meilleure qualité, d'usure moins rapide, résistant mieux au vieillissement. La prise en considération de ces facteurs peut entraîner un renchérissement des frais de production et une modification de la rentabilité établie ici.

311 B.- FABRICATION D'ENGRAIS

- 31.02 engrais azotés
- 31.03 engrais phosphatés
- 31.04 engrais potassiques
- 31.05 engrais divers

Marché actuel

Les quantités d'engrais importées par la zone sont relativement restreintes mais en croissance rapide : de 8 000 t en 1955, les importations sont passées à 53 000 t en 1964 après un palier d'environ 35 000 t/an durant les trois années précédentes.

En 1964, la valeur CAF des importations s'élevait à 870 millions de F CFA. Les principaux pays consommateurs restent le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui importaient encore en 1964 92 % des importations totales de la zone.

Il y a actuellement une production locale portant sur des éléments fertilisants à faible teneur en anhydride phosphorique soluble : ce sont le phosphat et le baylifos, produits par la Société Sénégalaise des Phosphates de Thies. Ces produits sont utilisés au Sénégal dans des opérations de phosphatage de fond.

D'autres ressources locales existent au Togo (phosphate de calcium naturel) dont l'application directe sur les terres arachidières en particulier, devrait donner de bons résultats ; le bilan économique de l'opération, toutefois, semble ne pas avoir été calculé.

Marché futur

Un essai d'analyse du marché futur a été effectué sur la base des prévisions des divers Etats. La consommation en 1970 pourrait passer à 200 000 t ; toutefois cette croissance très rapide reste subordonnée au succès des efforts à réaliser par les divers Etats de la zone, portant essentiellement sur une amélioration et une accélération de l'animation rurale. Si la volonté de développement est bien inscrite dans les textes, en particulier dans les Plans de Développement, la possibilité de rassembler les moyens financiers, techniques et humains nécessaires reste encore bien problématique.

Face à un marché aussi incertain, un investisseur privé ne se risquera pas à moins d'avoir obtenu de la Puissance Publique des garanties le déchargeant presque totalement des risques de l'entreprise.

Prix

Ils varient fortement selon le lieu d'utilisation, le coût des transports terrestres ayant une forte incidence pour ces produits d'une faible valeur CAF au kg.

Dans les pays côtiers les engrais à faible teneur en éléments fertilisants (super phosphate simple, sulfate d'ammonium) parviennent à un prix CAF inférieur à 20 F/kg ; il atteint 25 F/kg pour le super phosphate triple et dépasse 30 F pour l'urée.

Rendu dans les pays de l'intérieur l'engrais vaut 35 à 45 F/kg, parfois 50 F/kg (prix de l'urée rendue à Ouahigouya en Haute-Volta).

La fiscalité est faible sur ces produits ; le droit fiscal d'entrée est généralement nul, sauf au Mali où il est de 2 %.

Dans nombre de pays le prix à l'utilisateur est inférieur au prix de revient, l'usage des engrais étant souvent subventionné par la puissance publique.

Entreprises des Pays limitrophes

Il n'existe actuellement aucune industrie des engrais au voisinage de la zone ; toutefois, certaines ressources en phosphate ont été identifiées, en particulier tout récemment au Rio de Oro dont les gisements phosphatés seraient d'un grand intérêt, par leur valeur, par leur teneur, par leur facilité d'exploitation.

Par ailleurs les ressources en hydrocarbures liquides et gazeux donnent à la Nigéria vocation pour la production d'engrais azotés.

Possibilités de création d'entreprises

Le principal atout que possède la zone en matière de production d'engrais est la disponibilité sur place de ressources abondantes en phosphate naturel ; les principales exploitations sont actuellement les phosphates de Taïba au Sénégal et la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin qui exportent environ 2 millions de tonnes/an de minerai à haute teneur (82 % de tricalcique). Les autres éléments fertilisants (potasse, azote) devront être importés, par exemple sous forme de chlorure de potassium et d'ammoniac, pour être incorporés au phosphate solubilisé dans des usines d'engrais, ou pour une utilisation directe sur les cultures.

Deux projets d'usines d'engrais ont été mis au point dans la zone, l'un en Côte d'Ivoire et l'autre au Sénégal.

La capacité de production envisagée par la Côte d'Ivoire est de 12 000 t/an de superphosphate simple, 20 000 t/an de sulfate d'ammoniaque et 30 000 t/an d'engrais complets. De par sa conception, l'usine aura une certaine souplesse lui permettant de s'adapter à la demande intérieure ivoirienne ; elle pourra également alimenter la Haute-Volta.

L'usine sénégalaise a été étudiée pour satisfaire les besoins intérieurs de ce pays et pour produire un excédent exportable. Son équipement lui permettra de produire, avec des possibilités d'adaptation du programme, 120 000 t/an d'engrais complexes de diverses formules, ou 85 000 t de complexes et 25 000 t de superphosphate triple. La consommation intérieure pouvant porter sur 70 000 t/an de complexes, le reste de la production ira à l'exportation.

Il peut sembler anormal de voir se créer simultanément deux usines de production d'engrais dans la zone : n'y aurait-il pas intérêt, dans un souci d'harmonisation, à concentrer tous les moyens sur une seule réalisation ? On réaliserait ainsi une "économie d'échelle", c'est à dire qu'on pourrait effectuer l'ensemble des productions envisagées par les deux usines en n'investissant qu'un total inférieur à la somme des deux investissements envisagés, et avec des frais annuels d'exploitation inférieurs à la somme des frais relatifs à chacune des deux usines prise isolément. Par contre les frais de distribution seraient plus élevés, la répartition de la production sur l'ensemble de la zone requérant des transports plus importants que la répartition à l'intérieur de deux sous-zones.

L'influence de ces deux facteurs (économie d'échelle, coûts de distribution) a été examinée.

La distribution à partir de deux points, Dakar et Abidjan, au lieu de la distribution à partir de Dakar seulement, permet une économie sur les coûts de distribution de l'ordre de 1 400 F CFA par tonne d'engrais produite ; compte tenu du coût de transport du minerai de phosphate de Dakar à Abidjan, l'économie des coûts de transport serait de l'ordre de 900 F CFA par tonne d'engrais produite.

L'économie d'échelle est différente selon la valeur de l'engrais produit.

Pour un engrais à faible concentration comme le superphosphate, l'économie de frais de fabrication par doublement de la capacité est de l'ordre de 200 à 250 F/t ; s'y ajoute une économie de 400 F/t tenant à la production de l'acide sulfurique ; le total, 600 à 650 F CFA/t est inférieur au surcroît de coût de transport qu'entraîne la concentration de la production : pour les engrais à faible teneur, le dédoublement de la production dans la zone est concevable.

Pour un engrais à concentration plus élevée comme le superphosphate triple, l'économie d'échelle peut atteindre 3 600 à 3 700 F CFA/t, y compris l'économie propre à l'atelier d'acide sulfurique : elle rachète donc largement le surcroît de coût de transport dû à la concentration de la production. Il faudra donc se limiter à une seule usine pour la production des engrais à plus forte teneur en éléments fertilisants.

Conclusion

On voit en conclusion que les vocations définies dans les deux projets répondent à cette condition économique, les engrais plus chers (type superphosphate triple) n'étant produits qu'à Dakar et l'usine d'Abidjan devant s'en tenir à des engrais de moindre valeur (type superphosphate simple).

Les projets existants suffiront à approvisionner la zone jusqu'en 1970, compte tenu de la consommation d'engrais dont la fabrication sur place ne peut être envisagée (urée, ammonitrates, engrais simples potassiques). Au-delà de 1970, si l'essor de la consommation d'engrais se poursuit, les usines de Dakar et d'Abidjan auront à prévoir des accroissements de capacité.

319 A.- FABRICATION DE PRODUITS DETERGENTS

- 34.02.08 produits organiques tensioactifs
- 34.02.11 préparations tensioactives
- 34.02.25 lessives non conditionnées avec savon
- 34.02.26 lessives non conditionnées sans savon
- 34.02.27 lessives conditionnées détail avec savon
- 34.02.28 lessives conditionnées détail sans savon.

Marché actuel

Le marché des lessives en poudre et détergents liquides dans la zone étudiée est en croissance extrêmement rapide depuis 1958 : 21 % par an en moyenne jusqu'en 1964 où la demande dépasse 3 000 t, avec une valeur CAF de l'ordre de 370 millions de F CFA.

Les importations se répartissent entre trois classes de produits :

- des préparations et produits tensioactifs, consommés directement par certaines industries, ou servant à la préparation de lessives ;
- des lessives non conditionnées, consommées en l'état par de gros utilisateurs, ou conditionnées localement pour la vente au détail ;
- des lessives conditionnées, dont les utilisations sont domestiques..

Actuellement cette dernière classe est la plus importante (80 % du total en tonnage, 84 % en valeur, en 1964) et la plus fortement croissante (plus de 28 % par an en moyenne de 1958 à 1964).

Il existe pourtant, outre des établissements pratiquant le conditionnement sur place, une entreprise de préparation de poudres à partir de produits tensioactifs liquides ou solides, équipée d'une tour d'atomisation, implantée à Abidjan, d'une capacité de production d'une tonne par heure, en production depuis 1965. Une autre entreprise du même type est projetée au Sénégal, avec une capacité de l'ordre de 0,5 t/h.

Mais l'entreprise existante fonctionne très en-dessous de sa capacité en particulier parce qu'elle éprouve des difficultés sur le plan commercial : la clientèle est habituée à des marques européennes, qui maintiennent leur marché en engageant des frais de publicité importants.

Marché futur

Il n'est pas possible de le prévoir avec précision, car il s'agit d'un marché nouveau, qui n'a pas achevé sa phase de lancement, et pour lequel la tendance passée ne peut être extrapolée : on ne peut prévoir jusqu'à quel niveau la forte croissance se maintiendra.

A titre indicatif on cite la demande totale en 1970 à laquelle conduiraient les hypothèses de croissance de 10 % et 15 % par an : 5 500 à 7 200 t.

Prix

Au niveau CAF une poudre conditionnée vaut de 165 à 175 F CFA/Kg, variable selon les ports et selon les marques. Au niveau de la vente au détail l'éventail des prix est très important ; il se situe à 330 F CFA/kg à Dakar et peut atteindre 800 ou 1 000 F CFA/kg à Ouagadougou.

Entreprises des Pays limitrophes

Au Ghana on compte deux savonneries produisant également des poudres à laver. Au Nigéria trois entreprises produisent des poudres à laver en même temps que du savon et parfois de la parfumerie, des produits cosmétiques.

Possibilité de création d'entreprise

Même si la demande locale s'ouvrirait largement dans l'avenir aux marques produites par l'industrie locale, les capacités existantes ou projetées, qui représentent environ 9 000 t/an en marche continue, suffiraient sans doute à alimenter la zone jusqu'en 1970.

Si toutefois le développement de la demande était suffisamment rapide, et si la clientèle était bien orientée vers les produits élaborés sur place, il pourrait y avoir place, vers 1975, pour une troisième tour d'atomisation dans la zone, située par exemple au Togo ou au Dahomey. Une étude de rentabilité a donc été effectuée sur un schéma d'entreprise de formulation de poudres détergentes, d'une capacité de 0,5 t/h, implantée à Cotonou.

Cette création nécessiterait un investissement global de l'ordre de 160 millions de F CFA, y compris une trentaine de millions de fonds de roulement. Le chiffre d'affaires, pour une production de 1 000 t/an atteindrait 196 millions de F CFA ; les frais d'exploitation, hors taxes, sans charge financière ni rémunération des capitaux engagés, sont évalués à 138 millions de F par an et l'exploitation laisserait une marge brute très confortable.

Mais il est vraisemblable que pour placer sa production la nouvelle firme devrait consentir des frais de publicité assez considérables, comme ceux qu'engagent les producteurs actuellement placés sur le marché. Ces frais pourraient atteindre 50 millions de F CFA par an, et la rentabilité des sommes investies ne serait plus alors que de 5 % pour une marche à 1 000 t/an.

Effets sur la collectivité

Si l'on intègre une dépense annuelle de publicité de 50 millions de F CFA dans les dépenses d'exploitation, la valeur ajoutée propre à l'entreprise, distribuée à l'intérieur du pays apparaît assez faible (15 millions de F) et inférieure à la perte consécutive à la suppression des importations : 25 millions de F CFA dont 24 millions de fiscalité. Ce résultat défavorable tient à la place importante des matières premières d'origine étrangère dans les frais de production.

Il faudrait donc pour que la collectivité soit bénéficiaire que les valeurs ajoutées, entraînées par les consommations intermédiaires de biens et services, dépassent 10 millions de F CFA/an. C'est sur la fabrication d'emballages, surtout sur les dépenses publicitaires, que ce gain de valeur ajoutée pourra être obtenu.

Conclusion

La possibilité de créer une usine de formulation de poudres détergentes au Dahomey ou au Togo n'est pas inexistante, mais n'apparaîtra qu'à une date encore imprécise, assez lointaine, peut-être vers 1975, si l'évolution de la demande est assez rapide, et si cette demande peut être convenablement orientée vers la production locale.

332.- VERRERIE (verre creux)

70.10 Bonbonnes, bouteilles, bocaux, etc.. en verre

70.13.21 verrerie de table ou de cuisine, en verre ni-taillé, ni-dépoli ; ni gravé, ni décoré.

Marché actuel

Les récipients en verre actuellement utilisés dans la zone par les diverses entreprises procédant à des embouteillages proviennent soit de l'importation soit du réemploi. Les statistiques indiquent une importation assez rapidement croissante depuis 1955, aboutissant en 1964 aux chiffres suivants :

	<u>Tonnes</u>	<u>valeur CAF, millions CFA</u>
bouteilles, bocaux, etc..	8 237	352
verrerie ordinaire de table et de cuisine	<u>821</u>	<u>84</u>
Total	9 058	436

En réalité des mouvements importants de verres de réemploi ont lieu entre certains pays de la zone et figurent dans ces statistiques. C'est le cas de l'ensemble Togo-Dahomey-Niger, trois pays alimentés en bière par une seule brasserie, au moins jusqu'en 1964.

Si l'on décompte ces mouvements, il reste les importations en provenance de l'extérieur de la zone qui étaient en 1964 les suivantes pour les bouteilles, bocaux, etc..: 7 200 t environ, pour une valeur CAF de l'ordre de 324 millions de F CFA.

Marché futur

Un certain nombre de facteurs divergents et difficiles à chiffrer influenceront sur la demande future. Le principal facteur de régression est la substitution au verre d'autres modes de conditionnement comme les bouteilles en matière plastique, les boîtes métalliques ou carton-métal. L'accroissement tiendra à l'augmentation de la production locale de bières et de boissons diverses ; il pourra être provoqué par la mise en valeur des ressources locales en eaux minérales dont fait état la Côte d'Ivoire, par une utilisation plus importante du verre dans les conditionnements locaux, et par des mesures plus artificielles comme des interdictions partielles de réemploi de bouteilles.

Prix

Ils sont variables selon le type de verre et la forme du récipient. Au Sénégal le prix de la bouteille importée, au niveau "rendu atelier d'embouteillage", évolue entre 40 et 60 F CFA/kg ; le verre de réemploi au même niveau revient à 10 - 14 F CFA/kg.

En Côte-d'Ivoire les prix évoluent autour d'un niveau moyen CAF de 40 F CFA/kg ; rendu usine d'embouteillage, le prix est de l'ordre de 46 F CFA/kg pour les bouteilles de vin ordinaire, pour lesquelles le prix CAF est de 30 F CFA/kg.

Entreprises des Pays limitrophes

Une usine de fabrication de verre creux et plat, tout récemment montée au Ghana par l'U.R.S.S., semble ne pas être entrée en fonctionnement. Au Nigéria existent deux usines de verre creux, dont la seconde était en cours de réalisation en 1965, ainsi qu'une usine de verre plat.

Possibilités de création d'entreprise

Deux projets de verrerie sont actuellement à l'étude dans la zone, l'un au Sénégal et l'autre en Côte d'Ivoire. De chaque côté des ressources en matière vitrifiable existent, leurs analyses sont poursuivies. Mais chacun de ces deux projets se heurte à l'obstacle que représente l'insuffisance du marché dans les sous-zones correspondantes. Le souci d'harmonisation conduit à proposer la mise en commun des moyens utilisés par les deux Pays, pour l'installation d'une verrerie commune de 6 000 à 7 500 t/an desservant l'ensemble de la zone et implantée au Sénégal ou en Côte d'Ivoire.

Une verrerie produisant 7 500 t/an de verre creux, dont 4 000 à l'exportation hors du pays producteur, nécessitera un investissement global de l'ordre de 530 millions de F CFA. Son chiffre d'affaires aux prix ex-usine se montera à 258 millions de F CFA, laissant une marge brute évaluée à 37 millions de F, soit 7 % du total investi. Il semble dans ces conditions que cette fabrication puisse être rentable pour un investisseur privé.

Effets sur la collectivité

La valeur ajoutée par l'entreprise elle-même, déduction faite des sommes qui seront directement transférées hors d'Afrique, est évaluée à 44 millions et reste inférieure à la perte de valeur ajoutée subie par l'Etat sur le territoire duquel sera localisée l'usine, perte de l'ordre de 53 millions de F CFA. Mais la valeur ajoutée entraînée par les achats intermédiaires, en particulier celle que provoquera l'extraction des matières premières d'origine locale, pourra être assez élevée et le bilan global au niveau de la valeur ajoutée directe, sera certainement positif.

Toutefois, le fonctionnement de cette entreprise entraînera, au moins au niveau des effets propres à la nouvelle fabrication, une perte de recettes fiscales de l'ordre de 25 millions de F CFA/an, pour l'Etat bénéficiaire de cette réalisation industrielle.

Conclusion

Une verrerie desservant l'ensemble de la zone pourra assurer sa rentabilité si ses débouchés sont suffisants, en tout état de cause supérieurs à 6 000 t/an, atteignant si possible 8 000 t/an. Les prévisions de marché sont incertaines; il semble cependant qu'une demande globale de récipients en verre creux de 8 000 à 10 000 t/an puisse être atteinte vers 1970 ou 1975 ; un accord avec les pays clients devra assurer une large ouverture des marchés de la zone au verre produit localement.

La verrerie est à implanter en un lieu où la demande sera assez forte pour pouvoir bénéficier d'un prix de vente sortie usine suffisamment rémunérateur; cette rémunération étant d'ailleurs contrebalancée par une perte de ressources fiscales sur la verrerie actuellement importée. Ceci impose une localisation en Côte d'Ivoire ou peut-être au Sénégal.

Mais les connaissances actuelles sur les qualités comparées des ressources en sable vitrifiable dans ces deux pays sont insuffisantes. Les recherches et les analyses sont à poursuivre avant qu'une décision de localisation ne soit prise.

L'intégration de cette nouvelle fabrication dans l'économie locale devra être aussi poussée que possible, c'est à dire qu'il faudra rechercher la fourniture sur place du maximum de consommations intermédiaires : matières composant le lit de fusion, combustible et énergie, emballages, services divers. Ainsi la valeur ajoutée localement pourra atteindre un niveau suffisant pour contrebalancer la perte de valeur ajoutée due à la suppression des importations.

333.- INDUSTRIE CERAMIQUE

- 69.06 tuyaux de grès
- 69.07 dalles non vernissées ni émaillées
- 69.08 dalles vernissées ou émaillées
- 69.10 éviers, lavabos
- 69.12 vaisselle céramique

Marché actuel

Des consommations notables de produits céramiques existent dans la zone pour trois classes de produits :

- les dalles et carreaux, dont l'importation en 1964 dépassait 5 500 t, avec une valeur CAF supérieure à 300 millions de F CFA ; le quart seulement était représenté par des articles vernissés ou émaillés. Les articles en céramique sont en concurrence avec les carreaux de "granito" préfabriqués sur place dans divers ateliers ; ils le seront peut-être dans l'avenir avec les produits en marbre si les exploitations de carrières envisagées en particulier au Dahomey parviennent à être réalisées. 200 à 300 t/an de carreaux pourront être produits par l'usine malienne de céramique qui doit entrer prochainement en fonctionnement.

- les appareils sanitaires : éviers, lavabos, etc.. dont l'importation en 1964 était de 840 t, avec une valeur CAF de 85 millions de F CFA. L'usine malienne précitée pourra en produire 150 à 175 t/an.

- la vaisselle céramique, dont la demande apparaît stagnante dans le passé ; l'importation en 1964 était voisine de 500 t, avec une valeur CAF de l'ordre de 60 millions de F CFA. Le centre artisanal d'Etat installé à Cotonou produit manuellement quelques objets en céramique : tasses, soucoupes, etc..

Marché futur

En ce qui concerne les dalles et carreaux, aucune tendance ne se dessine nettement et un projet de fabrication devrait raisonnablement se baser sur le niveau actuel de la demande. La demande d'appareils sanitaires est en hausse ; elle pourrait dépasser 1 600 t en 1970.

Par contre la demande de vaisselle céramique est en baisse ; il semble difficile de compter sur un fort accroissement de la demande dans les années à venir, à moins que le lancement d'une production locale ne vienne la stimuler, par exemple en plaçant sur le marché des articles à prix peu élevé.

Prix

Les carreaux de faïence importés parviennent actuellement à un prix CAF port de l'ordre de 50 F CFA/kg. Le différentiel de fret avec l'Europe est peu important, il est de l'ordre de 2 F CFA/kg entre Dakar et Cotonou.

Le prix des appareils sanitaires est assez variable selon la qualité et la marque. La valeur CAF moyenne des importations varie selon les pays entre 80 et 110 F CFA/kg.

On observe également une assez grande dispersion des prix de la vaisselle ; au niveau CAF, ils se situent selon les pays, en moyenne, entre 100 et 140 F CFA/kg.

Entreprises des pays limitrophes

L'industrie céramique est assez développée en Nigéria où l'on compte sept entreprises ; trois d'entre elles ne dépassent sans doute pas le stade de la poterie artisanale.

Possibilités de création d'entreprises

La fabrication de céramique de construction et de ménage est envisagée au Dahomey où le centre artisanal d'Etat cherche à industrialiser ses activités. Sans qu'aucun projet d'exploitation ne soit encore dessiné, les ressources locales en matières céramiques sont inventoriées au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta, au Niger.

Un avant-projet de production d'articles céramiques a été schématisé dans le cadre de cette étude ; on a examiné la rentabilité de la production simultanée de 3 000 t/an de carreaux, 1 000 t/an d'appareils sanitaires, 1 000 t/an de vaisselle, en quatre localisations : Dakar, Abidjan, Cotonou, Niamey. Si la rentabilité semble acceptable pour les deux premières localisations ; elle est faible à Cotonou même pour une marche à pleine capacité ; l'exploitation serait déficitaire à Niamey, en partie à cause des frais de distribution à l'ensemble de la zone.

Les résultats de la comparaison sont en effet les suivants, en millions de F CFA par an, pour une marche à pleine capacité :

<u>Localisation</u>	<u>Sénégal</u>	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Niger</u>	<u>Dahomey</u>
Chiffre d'affaires possible :	373	350	239	309
frais d'exploitation, hors taxes, hors charges financières, hors rémunération du capital :	259	259	273	276
Marge brute	114	91	- 34	33
<u>marge brute</u> en %	19 %	15,2 %	- 5,2 %	5,4 %
<u>investissement</u>				

L'usine regroupant à Dakar ces trois fabrications, nécessitant environ 600 millions de F CFA d'investissements, y inclus une soixantaine de millions de F CFA pour le fonds de roulement, apparaît susceptible d'attirer un investisseur.

Effets sur la collectivité

Le bilan de valeur ajoutée est lui aussi intéressant, puisqu'il se traduit par un accroissement intérieur de 144 millions de F CFA, compte non tenu des valeurs ajoutées par entraînement, dont la création sera provoquée par les consommations intermédiaires de l'entreprise.

Conclusion

Des incertitudes restent encore à lever, comme celle des disponibilités de matières premières idoines et de leurs prix rendu usine. Il est possible que la Côte d'Ivoire reprenne un avantage sur le Sénégal lorsque les recherches et les analyses auront permis de chiffrer avec quelque précision le poste "matières premières" des frais de production dans les divers pays.

Par ailleurs, cette entreprise ne trouvera de débouchés suffisants dans la zone que si les divers Etats clients favorisent largement l'accès à leurs marchés de la nouvelle production locale.

334.- CIMENTERIE

25.23 Ciment

Marché actuel

La consommation actuelle de ciment sur l'ensemble de la zone est de l'ordre de 550 à 600 milliers de tonnes par an. La production locale en a fourni un peu moins du tiers jusqu'en 1965, le reste étant fourni par l'importation.

Jusqu'en 1965 la seule production locale était celle de la cimenterie de Bargny, située près de Dakar, en fonctionnement depuis 1948 et dont la capacité actuelle est de 200 000 t/an.

La consommation moyenne par tête varie fortement selon les pays.

D'après les statistiques d'importation et compte tenu des ventes de Bargny aux divers pays, les chiffres pour 1964 seraient les suivants :

MAU	21 kg
SEN	51 kg
MAL	3 kg (certainement sous-évalué)
H-V	6 kg
C.I.	66 kg
NIG	4 kg
DAH	24 kg
TOG	21 kg
ensemble	24 kg.

Les pays de l'intérieur sont handicapés par l'incidence du transport terrestre sur le coût du ciment rendu à l'utilisateur.

Marché futur

La consommation future sera conditionnée par l'accroissement du PIB et celui des investissements publics. Elle pourra dépasser 800 000 t en 1970 et atteindre 1.150 000 t en 1975.

Elle sera en partie fournie par les équipements récemment mis en service ou en cours d'installation.

Une autre cimenterie, en effet, est entrée en production en 1966 : celle de Malbaza au Niger. Sa capacité de 45 000 t/an ne pourra pas être pleinement utilisée avant longtemps ; le prix de revient élevé limite le rayonnement de l'usine, et le marché local reste faible. Pour son approvisionnement en ciment, la Côte d'Ivoire, dépourvue de ressources en calcaires, se livre au broyage du clinker importé. Un premier atelier de 150 000 t/an fonctionne depuis le début de 1966 ; un second, de même capacité, est en cours d'installation.

Prix

Au niveau CAF le prix du ciment importé varie selon les origines ; le ciment français est plus cher que celui des pays de l'Est européen. Les prix moyens en 1964 variaient entre 4 500 F CFA (C.I.), 5 100 F CFA/t (DAH) ou 5 250 F CFA/t (TOG). Ils étaient plus élevés au Sénégal (10 600 F CFA/t) où l'importation concerne particulièrement des ciments spéciaux non produits sur place.

Les prix de vente dans les pays côtiers sont inférieurs à 10 000 F CFA/t : 6 000 F CFA/t à Dakar, 7 500 à 7 700 F CFA/t à Abidjan où le ciment broyé localement est vendu en vrac à 7 000 F CFA/t, 8 600 F CFA/t à Cotonou, 9 500 F CFA/t à Lomé. Dans les pays sans desserte portuaire les prix de vente sont supérieurs à 10 000 F CFA/t ; ils atteignent 11 000 F CFA à Nouakchott (la mise en service du wharf devrait permettre une baisse), 13 000 à 15 000 F à Bamako, 16 000 F à Ouagadougou et 19 700 F à Niamey pour le ciment importé ; le ciment de Malbaza est vendu 16 000 F CFA/t à Niamey.

Entreprises des pays limitrophes

La capacité de production du Nigéria (quatre ateliers de broyage, cinq cimenteries) devait en 1966 atteindre le niveau de la consommation intérieure ; elle se maintiendra ensuite à ce niveau au moyen d'accroissements de capacité des cimenteries existantes.

Le Ghana, déjà équipé en broyage de clinker, envisage d'exploiter les réserves de calcaire situées à la frontière ivoirienne en association avec la Côte d'Ivoire.

Possibilités de création d'entreprises

La cimenterie de Bargny projette depuis quelques années un accroissement de capacité (+ 100 000 t) ; la décision a été remise en raison de la stagnation du marché local, et des perspectives de régression liées à la promotion de projets dans les pays avoisinants.

En Mauritanie, diverses idées ont été émises, comme la réalisation d'un atelier de broyage à Port-Etienne, la création d'une cimenterie à Nouakchott ou à Kaédi. Le rayonnement de ces unités serait fortement limité par l'insuffisance d'infrastructures, en particulier en matière de transports, et pour Nouakchott par les traitements à faire subir aux calcaires

coquillers avant leur emploi. Le marché local est insuffisant et aucun de ces projets ne pourra parvenir à réalisation avant fort longtemps.

Le Mali envisage de réaliser avec l'aide de l'U.R.S.S. une cimenterie d'une capacité de 50 000 t/an, à proximité de Bafoulabé. Les investissements prévus sont fort élevés, en particulier du fait de la distance carrière-usine, dans une région accidentée, ce qui conduira à des travaux d'infrastructure assez coûteux.

La Haute-Volta s'oriente actuellement vers la mise en valeur de gisements de calcaire situés à la frontière nord-est du pays, en une zone quasi-désertique ; la réalisation d'une cimenterie serait à associer à la mise en exploitation du gisement de manganèse de Tambao, le coût des infrastructures nécessaires étant alors réparti sur plusieurs utilisations.

La Côte d'Ivoire envisage de créer, en association avec le Ghana, une cimenterie importante, pouvant approvisionner les deux pays, exploitant les calcaires qui sont situés à leur frontière commune, à proximité de la mer, du côté ghanéen (région d'Half Assini).

Le Dahomey est prêt à réaliser une cimenterie de l'ordre de 100 000 à 150 000 t/an de capacité sur le gisement de calcaire d'Onigblo au nord de Pobé. Mais la rentabilité de cette réalisation est subordonnée à l'existence d'un marché suffisant ; en particulier il lui faudrait être assuré d'alimenter l'essentiel du marché togolais.

Mais le Togo a découvert il y a peu, un gisement de calcaire prometteur, sur lequel des prospections et des analyses se poursuivent, et dont la position géographique est plus favorable que celle d'Onigblo au Dahomey.

Des examens de rentabilité ont été faits sur les schémas théoriques suivants :

- Accroissement de 100 000 t/an de la capacité de Bargny (Sénégal)
- cimenterie de 50 000 t/an à Haméa près de Bafoulabé (Mali)
- cimenterie de 50 000 t/an à Tin Akof (Haute-Volta)
- cimenterie de 100 000 t/an à Onigblo (Dahomey)
- cimenterie de 100 000 t/an à Aveta (Togo)
- cimenterie de 100 000 t/an à Half Assini, ou de l'autre côté de la frontière Ghana - Côte d'Ivoire.

Les prévisions de prix de revient du clinker qui ont été évaluées montrent qu'un accroissement de capacité de 100 000 t à Bargny ne permettrait pas de fournir avantageusement Abidjan en clinker à broyer.

Si une cimenterie à Assini voulait parvenir à un prix de revient du clinker suffisamment bas, il lui faudrait une capacité d'au moins 300 000 t/an, du reste adaptée à la capacité de broyage installée à Abidjan.

Aucune autre parmi les cimenteries envisagées ne peut prétendre fournir du clinker à suffisamment bas prix pour en permettre l'exportation.

Les prix de revient prévisionnels du ciment conduisent aux conclusions suivantes :

La cimenterie d'Hamea semble à peine rentable. Il lui faudrait pour approvisionner le Mali en équivalence avec Bargny, produire à coup sûr 50 000 t/an. Cette réalisation est à associer étroitement avec les projets de Gouina, dont la construction offrirait d'abord un débouché important à la production de ciment, et qui apporteront en échange, après réalisation, des améliorations de fonctionnement à la cimenterie : énergie électrique. à plus bas prix, peut-être approvisionnement par voie fluviale à meilleur compte.

Le prix de revient élevé de la cimenterie de Tin Akof limite étroitement le rayonnement de ce projet et ses débouchés resteront très longtemps insuffisants pour permettre une marche à capacité suffisante.

L'approvisionnement de l'ensemble Togo-Dahomey serait plus économique à partir de la cimenterie togolaise. Mais des incertitudes en matière de gisement sont encore à lever. Si la fabrication de 100 000 t/an semble pouvoir assurer sa rentabilité, ce serait avec une perte globale assez importante de valeur ajoutée, qui ne s'atténuerait que par la suite si un accroissement du marché suffisamment important permettait un accroissement de capacité avec une baisse de prix de revient.

En définitive les réalisations qui semblent viables sont au nombre de trois :

- une cimenterie Togolaise, sous les réserves énoncées ci-dessus ;
- une réalisation commune Côte d'Ivoire - Ghana, de capacité annuelle assez élevée, de l'ordre de 300 000 t au moins, peut être limitée à la production du clinker, qui serait ensuite transporté par voie lagunaire vers les broyages d'Abidjan;
- un accroissement de capacité de l'usine de Bargny, justifié par l'essor de la consommation sénégalaise, et par le débouché que garantirait le Mali au moins jusqu'au démarrage des projets de Gouina.

Effets sur la collectivité

Le fonctionnement de la cimenterie togolaise à une cadence de 100000t/an se traduira par une perte de valeur ajoutée importante, par suppression des importations actuelles ; on l'évalue à 340 millions de F CFA par an, somme supérieure à la valeur ajoutée nouvelle distribuée à l'intérieur du pays (90 à 100 millions de F CFA/an). Ce n'est donc qu'ultérieurement, avec le développement des marchés, l'accroissement de capacité de l'usine et la baisse de prix de revient qui s'en suivrait, que des avantages économiques pourraient apparaître.

L'accroissement de capacité de Bargny comparé à l'importation de la même quantité de ciment n'apportera qu'un faible surcroît de valeur ajoutée évalué à 6 millions de F CFA/an.

Par contre l'effet de valeur ajoutée serait important pour une usine produisant 300 000 t/an de clinker en Côte d'Ivoire ; puisque la production se ferait en parité de prix avec l'importation, il n'y aurait pas de perte de valeur ajoutée, et celle que distribuerait l'usine à l'intérieur du pays se monterait à 140 ou 150 millions de F CFA par an.

Conclusion

En définitive il semble que les projets mauritaniens et voltaïques soient à écarter à moyen terme, et que le projet malien soit à subordonner à la réalisation des projets de Gouina.

Si une cimenterie commune au Togo et au Dahomey peut atteindre un seuil de rentabilité avec une capacité de 100 000 t/an, des avantages sur le plan économique n'apparaîtront que pour une capacité supérieure, que peuvent justifier les perspectives du marché.

Ces perspectives, en ce qui concerne le Sénégal et les pays avoisinants, justifient un accroissement de capacité de l'ordre de 100 000 t/an à Bargny, sous réserve que les Etats clients garantissent une ouverture de leur marché à ce ciment.

Pour la Côte d'Ivoire, l'association avec le Ghana en vue de réaliser une unité de production importante, apparaît fort intéressante, si la capacité de production dépasse 300 000 t/an en clinker ; elle serait d'ailleurs ainsi ajustée aux capacités de broyage installées à Abidjan.

341.- SIDERURGIE ET PREMIERE ETAPE DE TRANSFORMATION

73.10.99 Autres barres en fer ou en acier..

73.11.00 Profilés en fer ou en acier..

L'étude a écarté la sidérurgie intégrée à base de minerais de fer pour ne retenir que la sidérurgie à base de ferraille et le laminage des barres et profilés en fer et en acier.

Marché actuel

Le marché est uniquement couvert par les importations. Il s'élève en 1964 à 32 757 tonnes pour les barres et à 20 927 tonnes pour les profilés. La valeur totale des importations de ces produits est de 1 693,6 millions F CFA.

Les importations par pays sont les suivantes en 1964 (en tonnes)

	<u>barres</u>	<u>profilés</u>		<u>barres</u>	<u>profilés</u>
Mauritanie	391	321	Côte d'Ivoire	13 108	7 195
Sénégal	10 258	5 925	Haute-Volta	1 728	1 023
Mali	2 404	1 471			
Sous-région	13 053	7 737	Sous-région	14 836	8 218
			<u>barres</u>	<u>profilés</u>	
			Niger	1 351	1 325
			Dahomey	1 355	3 160
			Togo	2 162	487
			Sous-région	4 867	4 972

Les plus grands importateurs sont de loin la Côte d'Ivoire avec 20 243 tonnes et le Sénégal avec 16 183 tonnes.

Les importations des barres ont augmenté de 1957 à 1964 de 7 % par an et celles des profilés de 8 %, mais les variations selon les pays sont très importantes. Elles s'élèvent pour les barres à 4,5 % (profilés 2,5 %) pour la sous-région Mauritanie-Sénégal-Mali, à 18,5 % pour la sous-région Côte d'Ivoire-Haute-Volta (profilés 13 %) et à 13,5 % (profilés 29 %) pour la sous-région Niger-Dahomey-Togo. Si la forte augmentation de ces derniers est due en grande partie à la réalisation du port de Cotonou (achevé) et celui de Lomé (en cours), l'accroissement

de la demande des barres de 21 % (profilés 16,5 %) par an de la Côte d'Ivoire est d'une part du à la réalisation des grands travaux (barrage d'Ayamé, pont d'Abidjan, etc) mais d'autre part aussi aux réalisations industrielles et d'habitat.

Marché futur

La demande future de la zone, estimée sur la base de l'évolution passée, de même que sur la connaissance des grands travaux et de différents indicateurs économiques (P.I.B. aide extérieure - investissements publics, etc..) se situera en 1970 à environ 43 500 tonnes de barres et à 25 000 tonnes de profilés. Les chiffres respectifs pour 1975 peuvent être évalués à 64 000 et 32 000 tonnes.

Prix

Le prix moyen CAF des barres s'élève dans les villes portuaires à 31 000 F CFA/t et celui des profilés à 34 000 F CFA/t.

Entreprises des pays limitrophes

On connaît des entreprises au Ghana (Tema) et au Nigeria (Enugu) Leur capacité de production respective est de 30 000 et de 15 000 tonnes. Leur influence sur les marchés de la zone est insignifiante.

Possibilité de création d'entreprises

Les statistiques d'importations ne font pas état des dimensions des barres et profilés qui composent les rubriques douanières 73.10.99 et 73.11.00. Les informations assez précises et concordantes obtenues de la part des importateurs laissent cependant supposer qu'environ 80 % des barres (essentiellement des barres rondes à béton) et 65 à 70 % des profilés importés peuvent être subsistés par une production locale.

Le marché à fournir par une production locale s'élève donc à 26 206 tonnes de barres et à 14 680 tonnes de profilés, soit un total de 40 886 tonnes en 1964. Les quantités respectives en 1970 et 1975 s'élèvent à 51 775 et 61 610 tonnes.

Le choix d'une capacité de production de 35 000 tonnes/an (travail à deux postes) avec la possibilité d'augmentation de la production en passant à un travail à trois postes ne paraît donc pas trop élevé.

L'étude de localisation montre qu'un laminoir installé à Abidjan sera le plus économique.

Une aciérie électrique locale fournissant les billettes nécessaires au laminage n'a que peu d'intérêt. La raison majeure est le manque de ferraille (3 548 tonnes récupérées en 1964 en Côte d'Ivoire). Pour obtenir les 43 750 billettes nécessaires au laminage, 48 125 tonnes de ferraille doivent être travaillées par l'aciérie, dont 11 à 12 000 tonnes seulement, en incluant les déchets du laminage, pourront être fournies localement, tandis que 36 600 tonnes de ferraille sont à importer. Or, le prix rendu usine de la ferraille importée ne donne qu'un avantage de prix de 3 575 F CFA/t sur le prix des billettes deuxième choix importées, tandis que les investissements à réaliser pour une aciérie d'une telle capacité de production s'élèvent à environ 900 millions de F CFA.

Les investissements pour le laminoir à chaud (fabriquant des barres rondes à béton de dimensions 6 à 20 et de petits et moyens profilés jusqu'à 80 mm de haut) sont de l'ordre de 1 533 millions de F CFA (fonds de roulement compris). Le calcul de rentabilité fait apparaître une rentabilité très satisfaisante. Bien que la Côte d'Ivoire doive accepter une perte sur la fiscalité d'environ 106 millions de F CFA, cette perte sera compensée par une valeur ajoutée de 120 millions de F CFA à laquelle s'additionnent des effets induits sur l'économie Ivoirienne.

Conclusions

La consommation très importante de barres rondes à béton et de petits et moyens profilés justifie déjà, dans le cadre du marché actuel, un laminoir à chaud d'une capacité de production de 35 000 tonnes. Ce laminoir pourra s'approvisionner plus tard auprès d'une aciérie proposée dans le cadre des travaux de la C.E.A. Les perspectives du marché futur permettront, en-dehors de l'extension de la production du laminoir proposé, l'installation d'un deuxième laminoir dans la zone avec une localisation à Dakar. Le marché actuel du Sénégal (12 200 tonnes à substituer en 1965) - même dans un cadre sous-régional - ne permet pas toutefois d'envisager un projet rentable avant 1975.

350 E.- BOULONNERIE

73.32.00 Boulons et écrous

La rubrique douanière englobe une très grande variété de produits. En-dehors des boulons et écrous filetés ou non, on y trouve notamment les tire-fonds, vis, pitons et crochets, rivets, goupilles, chevilles ainsi que les rondelles en fer ou en acier.

Marché actuel

Le marché est à l'heure actuelle uniquement satisfait par les importations. Celles-ci s'élèvent en 1964 à 1 424 tonnes pour une valeur de millions de F CFA.

Leur accroissement annuel est de 7,5 % - sans toutefois tenir compte de l'évolution des importations de la Mauritanie qui s'élevaient en 1961 à 1 325 tonnes (due à la construction de la Miferma) et sont descendues depuis lors à 31 tonnes en 1964.

Marché futur

La consommation des articles de boulonnerie est étroitement dépendante de la branche bâtiment-travaux publics, de même que de celle des industries mécaniques et électriques.

Le marché en 1970 peut être évalué à 1 650 tonnes et à 1 900 tonnes en 1975, sans toutefois exclure une augmentation plus forte mais passagère due à la réalisation de grands travaux exceptionnels.

Prix

Les prix CAF à l'importation sont très variables selon les produits figurant dans cette rubrique douanière. Le prix CAF moyen s'élève à 200 F CFA/kg au Sénégal et à 230 F CFA au Mali.

Possibilité de création d'entreprises

La SOTREC à Abidjan prévoit à partir de 1969 le rattachement d'une boulonnerie-visserie d'une capacité de production d'environ 500 tonnes. Il restera toutefois un marché important, notamment dans la sous-région Mauritanie-Sénégal-Mali dont les besoins en boulons, vis, etc.. peuvent être évalués à 600 tonnes en 1970.

Environ 20 à 25 % de ce marché, représenté par la boulonnerie spéciale (surtout boulons décolletés) ne pourront pas être substitués par une production locale.

Le calcul de rentabilité effectué pour une localisation à Dakar - qui s'avère la plus économique - fait ressortir une rentabilité substantielle pour une production de 400 tonnes, intégrée à une entreprise existante.

Les investissements s'élèvent à 106 millions de F CFA. L'Etat Sénégalais devrait accepter, dans le cas d'une production locale, une perte fiscale de 39 millions de F CFA. A cette perte fiscale s'ajoute une perte de valeur ajoutée locale de 15 millions de F CFA. Cette perte sera toutefois récupérée par des effets induits sur son économie.

Conclusions

La boulonnerie-visserie envisagée en Côte d'Ivoire pourrait, par une augmentation de sa production, fournir en-dehors du marché intérieur, le marché de la Haute-Volta (106 tonnes en 1964) de même qu'une partie du marché de la sous-région Niger-Dahomey-Togo (environ 200 tonnes en année normale), tandis que la production sénégalaise pourrait se substituer aux importations de la sous-région Mauritanie-Sénégal-Mali.

Il faut toutefois tenir compte du fait qu'environ le quart des importations ne peut être remplacé par une production locale, et que l'Etat sénégalais devrait accepter des pertes apparentes.

350 H.- FABRICATION D'OUTILLAGE A MAIN

- 82.01 Outils agricoles, horticoles et forestiers à main
- 82.03 Tenailles, pinces, brucelles, clés, emporte-pièces, limes, râpes, etc..
- 82.04 Autres outils à main : enclumes, étaux, forges, marteaux, tournevis, etc..

Marché actuel

Le marché global de l'ensemble de la zone, si l'on excepte quelques fabrications artisanales d'outils traditionnels ou de matchettes, d'importance très limitée, est alimenté par l'importation ; la demande annuelle est à peu près constante ; l'année 1964 toutefois est en hausse par rapport à la moyenne des années précédentes ; l'importation dépasse 2 500 t, avec une valeur CAF globale de près de 650 millions de F CFA.

Marché futur

Toute prévision pour l'avenir serait fort incertaine. La demande pourrait atteindre 2 600 à 2 900 t en 1970 et dépasser 3 000 t en 1975. Mais ce marché représente une variété innombrable de modèles et de tailles. Une étude de détail serait nécessaire pour saisir la structure de la demande et définir à la fois le tonnage des articles pouvant être produit sur place et l'équipement nécessaire à leur fabrication.

Prix

La même enquête devra renseigner sur les prix actuels des articles que l'on peut songer à produire localement. Les prix CAF moyens des produits importés se montent à environ 150 F CFA/kg pour les outils agricoles et autres, 560 F CFA/kg pour les tenailles, pinces et autres, 340 F CFA/kg pour les autres outils à main. Mais les produits pouvant être fabriqués sur place seront les plus ordinaires et leur coût sera moindre ; on tablera pour l'évaluation de la rentabilité d'une fabrication locale, sur les prix CAF suivants :

houes, pics, pelles, pioches	110 F CFA/kg
fourches, rateaux, haches, hachettes	160 F CFA/kg
pinces, tenailles	300 F CFA/kg
marteaux	260 F CFA/kg

Entreprises des pays limitrophes

Un projet de production d'outils agricoles au Ghana n'a donné lieu jusqu'à présent à aucune réalisation.

Au Nigéria, outre une usine produisant des matchettes, il existe un certain nombre d'ateliers de produits métalliques ; on ne peut préciser si certains d'entre eux produisent de l'outillage.

Possibilité de création d'entreprises

En première approche on peut estimer à 900 ou 1 000 t/an en 1970 le programme de fabrication d'une entreprise locale produisant houes, pics, pelles, pioches, fourches, rateaux, haches, hachettes, pinces, tenailles, marteaux. La répartition géographique du marché conduit à préconiser une localisation à Abidjan.

Un tel atelier nécessiterait environ 255 millions de F CFA d'investissements ; pour une marche à 900 t/an, le chiffre d'affaires pourrait atteindre environ 150 millions de F CFA par an, laissant une marge brute de l'ordre de 13 millions de F CFA, suffisant à peine à la rémunération des sommes investies.

Effets sur la collectivité

Le fonctionnement de cette entreprise se traduirait par un surcroît de valeur ajoutée directe propre distribuée sur place, par rapport à la valeur ajoutée perdue par suppression des importations, évalué à 20 millions de F CFA/an ; mais ce résultat serait obtenu au prix d'une perte de fiscalité assez importante pour l'Etat ivoirien, perte tenant à la suppression des importations, ne pouvant pas être compensée par le bénéfice brut de l'entreprise trop restreint ; cette perte est évaluée à 23 millions de F CFA/an.

Conclusion

Si l'on voulait créer une entreprise de ce genre, il faudrait, après une analyse détaillée du marché permettant un dessin précis de l'équipement à mettre en place, chercher l'intégration de cette production dans un ensemble plus vaste où seraient effectuées d'autres transformations des métaux (fabrication d'articles de serrurerie par exemple).

350 K.- FABRICATION DE SERRURES ET FERRURES

83.01 serrures, cadenas, clefs,
83.02 ferrures, garnitures, fermetures.

Marché actuel

L'importation totale de la zone atteignait en 1964 près de 1 900 t, avec une valeur globale au niveau CAF de près de 430 millions de F CFA. Mais il s'agit d'une grande diversité d'articles, différents par le modèle, la taille, la qualité des matériaux, la finition... Comme pour l'outillage à main, une analyse approfondie du marché serait nécessaire, pour la définition des articles pouvant faire l'objet d'une production locale, et de l'équipement que devrait comporter l'atelier correspondant.

Marché futur

Le marché, si les tendances du passé se prolongeaient dans l'avenir, pourrait atteindre 2 500 t en 1970.

Prix

Une étude détaillée du marché pourrait renseigner de façon précise sur les prix actuels des produits substituables. Les importations se situaient en 1964 à un prix CAF moyen de 256 F CFA/kg pour les articles de serrurerie, de l'ordre de 200 F CFA/kg pour les ferrures, garnitures et fermetures.

Entreprises des pays limitrophes

Il existe au Nigéria une fabrique de serrures et fermetures qui emploie 50 à 100 personnes.

Possibilité de création d'entreprise

Sur la base des quelques indications de structure recueillies, il semble qu'un atelier, produisant en 1970, 750 t de serrures diverses, 875 t de ferrures, garnitures et fermetures, pourrait trouver un écoulement dans la zone. La localisation géographique du marché conduit à préconiser l'installation de cet atelier aux alentours d'Abidjan.

Une telle entreprise, offrant 220 à 230 emplois africains, nécessiterait un investissement global évalué à 440 millions de F CFA. Un chiffre d'affaires à pleine capacité de l'ordre de 360 millions de F CFA par an laisserait une marge brute de 7,5 %.

Effets sur la collectivité

La perte de valeur ajoutée d'environ 40 millions de F tenant à la suppression des importations serait plus que compensée par les effets directs propres à la nouvelle fabrication ; une fois décomptés les transferts directs à l'extérieur, la valeur ajoutée nouvelle distribuée se monterait à 77 millions de F CFA.

Conclusion

Selon ce schéma rapide, cette entreprise sera donc viable dès qu'elle pourra écouler localement une production de 1 600 t/an d'articles de serrurerie. Son intégration au sein d'une entreprise produisant également de l'outillage à main apporterait de nouveaux avantages et la rentabilité de l'ensemble s'en trouverait consolidée.

350 L.- FABRICATION DE LAMPES-TEMPETE

83.07.01 lanternes tempête

Marché actuel

La demande de lampes-tempête dans la zone est relativement considérable puisque les importations atteignaient en 1964 environ 470 tonnes, avec une valeur globale au niveau CAF voisine de 150 millions de F CFA.

Marché futur

Il est difficile de décèler la tendance du marché, les séries de chiffres disponibles étant courtes. Si les progrès de l'électrification en particulier dans les centres secondaires, vont à l'encontre de la diffusion des lampes à pétrole, les niveaux de vie sont encore loin d'être suffisants pour permettre un raccordement facile aux réseaux de distribution d'éclairage, et il est vraisemblable que la demande de lampes tempête croîtra dans les années à venir.

Prix

Le prix CAF d'une lampe-tempête ordinaire de modèle courant est de l'ordre de 246 F CFA à Abidjan, 255 F CFA à Cotonou. Mais certains pays dont la Haute-Volta ont adopté un modèle plus léger, en provenance de R D A, dont le prix CAF à Abidjan est de 130 F CFA.

Entreprises des pays limitrophes

D'après les renseignements recueillis, cette fabrication n'a pas été entreprise jusqu'à présent dans les pays limitrophes de la zone.

Possibilité de création d'entreprise

C'est en Côte d'Ivoire que la consommation est la plus importante. La fabrication des lampes à pression, assez délicate, est écartée ici ; on se limite à envisager la fabrication de 300 t/an de lampes d'un modèle courant, en un atelier sis à Abidjan ou au voisinage, pouvant d'ailleurs être intégré dans un programme plus vaste de transformation des métaux.

L'investissement nécessaire est évalué à 290 millions de F CFA. Une centaine d'emplois seraient ainsi créés. A pleine capacité, le chiffre d'affaires pourrait atteindre environ 130 millions de F CFA, laissant une marge brute de l'ordre de 6,5 % de la somme totale investie.

Effets sur la collectivité

Le bilan de valeur ajoutée est positif ; la valeur perdue par suppression des importations est de l'ordre de 25 millions de F CFA, et la valeur ajoutée directe propre à l'entreprise distribuée à l'intérieur du pays se monte à environ 34 millions de F CFA.

Conclusion

Sans apporter d'avantages bien considérables, une telle entreprise paraît viable dès qu'elle peut trouver à placer dans la zone 300 t/an de lampes, soit environ 425 000 à 430 000 pièces. L'examen de l'évolution de la demande dans les années à venir permettra de saisir la date à laquelle cet écoulement sera possible.

360 B.- MANUFACTURE D'ARMOIRES FRIGORIFIQUES ET D'APPAREILS DE CLIMATISATION

- 84.12 Groupes pour le conditionnement de l'air. (Climatiseurs)
84.15.01 Meubles et agencements équipés d'un groupe frigorifique.
(Réfrigérateurs)

Marché actuel

Les climatiseurs et réfrigérateurs usuels sont tous importés. Les moyennes des importations 1963-1965 sont les suivantes :

Pays	Climatiseurs		Réfrigérateurs	
	Nombre	M. CFA	Nombre	M. CFA
Sénégal	1 300	84	3 000	103
Côte d'Ivoire	3 600	242	4 000	160
Autres pays	1 700	125	1 600	89
TOTAL	6 600	451	8 600	352

La Côte d'Ivoire, pour sa part, absorbe 55 % des climatiseurs et 47 % des réfrigérateurs.

L'analyse des importations passées ne permet pas de définir des taux de croissance très précis. Très grossièrement, les importations de climatiseurs ont doublé depuis 1957-1958 et celles de réfrigérateurs ont augmenté de 60 - 70 %.

Pour l'instant les principaux clients sont les ménages européens, les entreprises et administrations. Cependant on note que les ménages africains commencent à constituer un marché important pour les réfrigérateurs. En Côte d'Ivoire, la répartition des parcs d'appareils se présenterait ainsi :

	<u>Climatiseurs</u>	<u>Réfrigérateurs</u>
Ménages africains	Σ	33 %
Ménages non africains	63 %	50 %
Autres utilisateurs	37 %	17 %
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	100 %	100 %

Les principaux pays fournisseurs sont la France et les U.S.A.

Il existe par ailleurs une fabrication locale qui est à ses débuts : la Société Abidjan Industries (ABI) étudie la possibilité de monter des climatiseurs à partir de pièces détachées importées et de produire de petits réfrigérateurs à boissons adaptés au marché africain. Pour l'instant les quantités produites sont très faibles, les fabrications étant toujours dans une phase expérimentale.

Marché futur

Des perspectives relativement précises ont pu être établies pour la Côte d'Ivoire où l'on dispose d'études de consommation. Pour les autres pays les chiffres avancés sont plus discutables. La demande future en appareils de types classiques serait la suivante (en nombre d'appareils) :

Pays	Climatiseurs		Réfrigérateurs	
	1970	1975	1970	1975
Sénégal	1 700	2 200	3 300	4 400
Côte d'Ivoire	4 700	5 900	6 300	9 300
Autres pays	2 200	2 600	2 300	3 000
TOTAL	8 600	10 700	11 700	16 700

On peut penser qu'avec le développement de l'électrification, les réfrigérateurs à compression supplanteront complètement les réfrigérateurs à absorption plus onéreux et de plus faible rendement.

Prix

Suivant la puissance des appareils, les marques (très nombreuses) et le modèle, les prix CAF varient de :

40 000 à 70 000 F CFA pour un climatiseur
et de 20 000 à 60 000 F CFA pour un réfrigérateur

Suivant les pays la fiscalité à l'entrée est comprise entre 30 % et 103,5 % de la valeur CAF pour les appareils de provenance CEE et 30 % à 110,7 % pour les autres.

Entreprises des pays limitrophes

Un projet d'assemblage de climatiseurs est à l'étude en Nigéria. Signalons que les pays anglophones (Sierra-Leone, Ghana, Nigéria) importent annuellement 10 300 climatiseurs et 14 200 réfrigérateurs.

Possibilité de création d'entreprises

La fabrication des groupes à compression pour la production du froid est impossible techniquement en Afrique. Par contre on peut, à partir de matières premières et de produits semi-ouvrés importés construire les armoires et bâtis qui les abritent.

La capacité minimale d'une unité réalisant une telle fabrication est de l'ordre de 2 500 climatiseurs et 2 500 réfrigérateurs par an. Compte tenu de la répartition géographique des marchés, de la nécessité de relier la fabrication à des activités annexes (mobiliier métallique, industrie du froid) pour des raisons techniques, les seules localisations possibles sont Dakar et Abidjan.

Des calculs de rentabilité ont été effectués pour deux capacités localisées à Abidjan :

Capacité A : 2 500 climatiseurs et 2 800 réfrigérateurs à compression/an

Capacité B : 5 000 climatiseurs et 5 600 réfrigérateurs à compression/an.

La première est légèrement supérieure à la capacité minimale, la seconde correspond à 40 % du marché 1975 de la zone (en tout état de causes, vu la diversité des marques et des modèles il est quasi impossible de produire localement plus de 50 % de la demande).

On aboutit aux ordres de grandeur suivants :

	<u>Capacité A</u>	<u>Capacité B</u>
Investissements (fonds de roulement compris)	218 M CFA	325 M CFA
Chiffre d'affaires	199 M CFA	398 M CFA
Bénéfice net (après impôts sur B.I.C.) (1)	nul	25,3 "
Rentabilité (bénéfice net/investissement) (2)	nulle	7,8 %
Augmentation de revenu national (2)	18,1 M CFA	61,1 M CFA
Augmentation de recettes fiscales (1)	+ 0,4 M CFA	+ 5,4 M CFA
Emplois créés	59	109

La capacité A n'est pas rentable en l'absence de concessions fiscales, mais la capacité B l'est. Il n'est donc pas question d'envisager plus d'une usine dans la zone avant 1975. Une usine à Dakar, avec un marché plus faible qu'à Abidjan et des coûts de production sensiblement identiques, ne serait certainement pas rentable ni pour le capital privé ni pour la collectivité. En conséquence on ne peut implanter qu'une unité à Abidjan.

Conclusions

Cette unité pourrait démarrer vers 1970 et demanderait à bénéficier d'allègements fiscaux qui seraient très supportables pour les finances publiques. On pourrait ainsi créer un pôle de développement de l'industrie du froid, en coopération avec les principaux importateurs, les actuelles industries du froid et du mobilier métallique, et la Société Abidjan Industries.

370 A.- FABRICATION D'ACCUMULATEURS

85.04 Accumulateurs

Marché actuel

Sur un marché global de l'ordre de 1 200 t en 1964, la production locale n'en a fourni qu'environ 10 %. Il subsiste donc des importations dont la valeur globale au niveau CAF était de l'ordre de 200 millions de F CFA.

L'entreprise locale située à Dakar procède au moulage sur place des éléments de plomb (plaques, barrettes de connection) à partir de plomb récupéré et affiné ; à l'assemblage des batteries, avec emploi de bacs, bouchons et séparateurs importés.

Marché futur

La croissance de la demande était dans le passé plus rapide que celle du parc automobile ; ce fait s'explique par la mise en route d'ateliers de montage de véhicules dans la zone. Sur la base de l'évolution future du parc, la demande de batteries pourrait dépasser 1 700 t en 1970 et 2 200 t en 1975 pour l'ensemble de la zone.

Prix

Les batteries actuellement placées sur le marché de la zone représentent une gamme de prix très étalée ; les prix CAF vont de 2 000 à 6 000 F CFA pièce, et peuvent atteindre 12 000 F CFA pour une batterie de 12 V - 140 A h. Le prix moyen CAF d'une batterie de 15 kg à Abidjan peut être évalué à 3 200 F CFA.

Entreprises des pays limitrophes

Il existe dans l'Ouest Nigéria deux usines produisant des accumulateurs.

Possibilité de création d'entreprise nouvelle

Est-il préférable de créer une seconde entreprise à Abidjan où la demande est forte, ou de préconiser un accroissement de production de l'entreprise existante, de manière à lui permettre de faire face à la demande de l'ensemble de la zone ? L'économie d'échelle est peu importante dans une entreprise de ce genre, où l'assemblage tient une place importante, où les frais fixes représentent une faible part des frais d'exploitation (moins de 20 % non compris les frais financiers). On ne peut donc pas déconseiller l'implantation d'une seconde usine.

En réalité les Ivoiriens ont déjà songé à cette fabrication. On note des réticences dans le secteur privé d'Abidjan, qui objecte la grande variété des modèles utilisés sur le marché local. Toutefois le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a fait effectuer une pré-étude, qui conduit à un seuil de rentabilité de l'ordre de 15 000 batteries par an, soit environ la moitié de la demande locale en 1964.

Dans le cadre de la présente étude, la rentabilité d'un atelier de 45 000 batteries par an sis à Abidjan apparaît excellente. Avec 132 millions de F CFA d'investissement, créant 56 emplois africains, cette entreprise pourrait réaliser un chiffre d'affaires annuel de 175 millions de F CFA à pleine capacité, laissant une marge brute de l'ordre de 77 millions de F CFA, donc très importante relativement au capital investi. Cette marge brute permettrait à l'Etat de récupérer par voie directe les pertes de fiscalité indirecte tenant à la suppression des importations; elle laisserait à l'entrepreneur un revenu intéressant.

Effets sur la collectivité

La suppression des importations entraînera une perte de valeur ajoutée évaluée à 34 millions de F CFA/an ; par contre le fonctionnement de l'entreprise provoquera une distribution de valeur ajoutée propre à l'intérieur du pays, de l'ordre de 80 à 85 millions de F CFA/an ; le bilan, positif, atteindra donc un niveau assez élevé relativement aux sommes investies (environ 50 millions de F CFA/an).

Conclusion

Dans la réalité les résultats seront sans doute moins favorables ; d'une part des remises seront à consentir aux gros consommateurs (chaînes de montage de véhicules) ; d'autre part le placement de la production sur le marché exigera un effort publicitaire important et coûteux. Il y a toutefois certainement place dans la zone pour une seconde entreprise bien gérée, fournissant un produit de qualité régulière et soigneusement contrôlée.

370 B.- FABRICATION DE PILES ELECTRIQUES

85.03 Piles

Marché actuel

La demande globale est assez considérable et en forte hausse. Les importations approchaient en 1964 de 4 500 t et 850 millions de F CFA en valeur CAF. La Côte-d'Ivoire, à elle seule, importe environ 45 % du tonnage total. Le taux d'accroissement moyen des importations de 1956 à 1964 est de l'ordre de 15 % par an. Des divers modèles introduits sur le marché, le plus demandé est avant tout la pile ronde grosse de 1,5 V (55 à 80 % du total selon les pays). La pile plate trois éléments 4,5 V est moins demandée (5 à 33 % du tonnage selon les pays). L'ensemble des deux représente 75 à 90 % des importations totales, le reste étant constitué de piles de types ou de dimensions peu courantes.

Marché futur

La prolongation des tendances passées dans l'avenir fournira un plafond des consommations futures ; il faut s'attendre en effet à une diminution des taux de croissance au fur et à mesure de l'apparition d'effets de saturation. On estime que la demande pourrait dépasser 6 000 à 7 000 t/an en 1970, 9 000 à 10 000 t en 1975, pour l'ensemble de la zone.

Prix

Au niveau CAF une pile de 1,5 V vaut 13 à 20 F CFA pièce selon les marques et les pays ; une pile plate de 4,5 V, 3 éléments, vaut en moyenne 25 à 30 F CFA. Au niveau des prix de gros, la pile de 1,5 V peut atteindre 25 à 30 F CFA et celle de 4,5 V vaut 40 à 45 F CFA.

Entreprises des pays limitrophes

Une usine de piles sèches fonctionne à Ikéja au Nigéria depuis 1964.

Possibilité de création d'entreprises

Il n'existe actuellement aucune production de piles électriques dans la zone étudiée, mais cette fabrication a déjà été envisagée au Niger, au Sénégal, en Côte d'Ivoire.

Au Niger on a examiné la possibilité de créer un atelier de montage semi-artisanal de piles électriques. L'opération apparaissait non rentable, et le projet a été abandonné.

Par contre au Sénégal et en Côte d'Ivoire la rentabilité d'une installation industrielle semble possible pour une production de 800 à 900 t/an en marche à un poste. Diverses firmes françaises, qui réalisent actuellement un chiffre de ventes important dans certains pays de la zone, envisagent d'installer des productions locales pour sauvegarder ou accroître leur part du marché.

Si une proportion de 80 % de la demande pouvait être fournie par une fabrication locale, si d'autre part le seuil de rentabilité dans les conditions locales était de 800 à 900 t/an, il y aurait théoriquement place dans l'avenir pour plusieurs usines dans la zone.

Toutefois l'économie sur les frais d'exploitation que permet la marche d'une installation à plusieurs postes est assez considérable. Si le rendement horaire restait constant, la production de 1 600 t/an en deux postes dans une seule usine, permettrait une économie de prix de revient voisine de 19 000 F/t par rapport à la production en deux usines fournissant chacune 800 t/an en marche à un seul poste.

Ce résultat incite à la prudence ; il est préférable de préconiser initialement la création d'une seule usine dans la zone, localisée en un pays à marché notable, c'est à dire au Sénégal ou en Côte d'Ivoire ; la production de 800 t/an initialement, croîtra progressivement au fur et à mesure du développement de la demande et de l'ouverture de cette demande à la production locale.

On estime qu'une telle entreprise équipée pour marcher à trois postes nécessitera près de 300 millions de F CFA d'investissements et créera environ 160 emplois nouveaux. Si le passage d'un à deux ou trois postes se faisait sans chute de rendement, le chiffre d'affaires à pleine capacité pourrait atteindre 533 millions de F CFA, laissant une marge brute de 35 millions de F CFA, soit près de 12 % de la somme totale investie.

Effets sur la collectivité

Le fonctionnement de l'usine à ce stade ne pourra apporter qu'un faible surcroît de valeur ajoutée : 18 millions de F CFA au plus ; la perte de recettes pour l'Etat sera plus lourde puisqu'elle pourra atteindre 30 millions de F CFA, compte tenu de l'effet de la suppression des importations.

Conclusion

Dans ces conditions idéales de rendement et de débouchés, une telle entreprise, sans apporter à l'économie locale d'avantages bien considérables, semble viable. Dans la réalité, avec les frais publicitaires, les frais de surveillance et de contrôle supplémentaires entraînés par la marche à plusieurs postes, la rentabilité, sans doute moins élevée, devrait rester suffisante pour attirer un entrepreneur privé.

383.- MONTAGE DE VEHICULES AUTOMOBILES ET FABRICATION DE PIECES DE RECHANGE

- 84.06.06 Moteurs à explosion
- 84.06.09 Autres moteurs
- 84.10.21 Pompes
- 85.09.00 Autres accessoires électriques
- 87.06.00 Autres pièces détachées

Il n'est évidemment pas possible pour des raisons techniques d'envisager la fabrication des moteurs, pompes et organes annexes (ponts, boîtes de vitesse...) dans la zone. Par contre, un grand nombre d'éléments ou pièces détachées classées dans les rubriques 85.09.00 et 87.0600 sont susceptibles d'être produits localement à partir de matières premières ou de produits semi-ouvrés importés (sièges, pare-chocs, réservoirs, radiateurs, ressorts..) Les accumulateurs et pneumatiques sont étudiés dans des chapitres particuliers.

Le marché peut se diviser en deux :

- le marché de remplacement des pièces usagées ou détériorées des véhicules en usage (pièces de rechange) ;
- la fourniture des chaînes de montage actuellement au nombre de trois :
 - . BERLIET-Sénégal à Dakar
 - . La Société Africaine de Fabrication d'Automobiles RENAULT (SAFAR) à Abidjan ;
 - . La Société de Construction Automobile du Bénin (SOCAB) à Cotonou (Citroën).

Marché actuel

Les pièces détachées actuellement utilisées dans la zone sont pratiquement toutes importées, mais l'hétérogénéité des rubriques douanières interdit de faire une étude de marché précise, les statistiques de commerce extérieur ne fournissent que des quantités et valeurs globales : 3 300 tonnes et 2 milliards de francs CFA pour l'ensemble de la zone dont 44 % pour le Sénégal et 23 % pour la Côte d'Ivoire.

A Dakar un certain nombre de firmes fournissent déjà des éléments à la chaîne de montage locale Berliet-Sénégal. Ce sont :

- RADIAUTO : radiateurs et réservoirs
- SAIB : coffres à batterie, pare-chocs, porte-roues de secours, plaque minéralogique, sièges. Dans le futur, cette entreprise produirait également des ressorts, marches-pieds, calandres et divers autres éléments.
- la SATEC : accumulateurs
- les Ateliers Et Chantiers de Dakar : bennes

En Côte d'Ivoire et au Dahomey, aucune pièce détachée pour les chaînes de montage n'est encore fabriquée.

Marché futur

Il est lié à l'évolution du parc de véhicules automobiles et aux programmes futurs de production des chaînes de montage. Or, on est obligé de constater que dans l'état actuel de l'information statistique, on ne peut établir de perspectives sérieuses d'évolution du parc. D'ailleurs la taille actuelle de ce parc n'est pas connue avec une précision satisfaisante : les estimations faites par les services administratifs, la firme Berliet et l'IEDES donnent respectivement pour l'ensemble de nos huit pays :

151 700 , 92 200 et 31 500 véhicules.

Il est dans ces conditions illusoire de vouloir faire une étude de marché pour des produits aussi divers et aussi disparates que les pièces détachées pour véhicules automobiles.

Prix

Il est rigoureusement impossible de donner des indications valables en la matière.

Entreprises des pays limitrophes

Il existe quatre entreprises de montage au Ghana (Morris, Austin, Bedford, Mercedes) et huit au Nigéria (Peugeot, Morris, Mercedes, Leyland, Dodge, Opel, Thames). Ces entreprises n'assemblent que des utilitaires (camions, camionnettes). De plus le gouvernement Fédéral du Nigéria a lancé un appel d'offre international pour une chaîne d'assemblage de voitures de tourisme. La situation exacte des industries de pièces détachées n'est pas connue.

Possibilité de création d'entreprises nouvelles

L'activité de montage n'a en elle-même qu'un intérêt économique limité la valeur ajoutée étant très faible (cette valeur ajoutée est plus élevée pour des véhicules utilitaires que pour les voitures de tourisme).

Les effets sur la collectivité ne seront donc appréciables que s'il est possible de fabriquer localement un grand nombre de pièces détachées. Là encore, les perspectives semblent les meilleures pour les utilitaires.

Il convient donc de développer au maximum la production des chaînes de montage. Comme d'une part, il y a économie d'échelle dans le montage, et que d'autre part le fret sur les véhicules montés est assez onéreux, on est conduit à envisager des chaînes "multimarques" ayant des marchés relativement concentrés géographiquement.

Par contre la fabrication des pièces détachées demande les plus grandes séries possible.

Conclusion

Il ne semble pas utile d'établir de nouvelles usines de montage dans la zone d'ici 10 ans. Par contre, il serait souhaitable que les trois chaînes existantes (qui sont bien disposées géographiquement) deviennent "multimarques" pour augmenter au maximum leur production et ainsi offrir des marchés suffisants aux sous-traitants. Vu le grand nombre de pièces détachées à fournir, une répartition des productions entre Etats serait possible.

Tableau 32
SYNTHESE DES CALCULS ECONOMIQUES
Valeurs en millions de FCFA et en milliers d'unités de compte (UC)

N° Référence	Produits à fabriquer	Capacité annuelle	Localisation	Investissements		Frais d'exploitation		Nombre emplois créés	Investissements par emploi créé		Valeur ajoutée propre totale		Bilan de valeur ajoutée propre locale (a)		Influence sur la fiscalité		Rentabilité		VA. loc. Invest. %		
				F CFA	UC	F CFA	UC		F CFA	UC	F CFA	UC	F CFA	UC	F CFA	UC	F CFA	UC		Profit Inv. %	Profit C.A. %
A.- POSSIBILITE CERTAINE DE CREATION D'UNITES DE PRODUCTION NOUVELLES																					
202	Lait	1,8 millions l.	Ouagadougou(b)	50	205	67	272	18	2,8	11	25	101	13	53	- 2	- 8	31,1	21,5	26		
204	Conserves de sardines	400 t. 800 t.	Lomé ou Cotonou	85	344	88	356	110	0,8	3,2	31	126	23	93	-16	- 65	5,7	5,2	27		
207	Sucre	20 000 t.	Richard-Toll ou Gorgol-Noir	137	554	157	636	187	0,7	3,0	65	263	55	223	-32	-130	19,0	14,0	40		
		20 000 t.	Banfèra	2 000 à 3 000	8 000 à 12 000	///	///	2 000	1 à 1,5	4 à 6	///	///	///	///	///	///	///	///	///		
		20 000 t.	Tillabery ou Mono	2 000 à 3 000	8 000 à 12 000	///	///	2 000	1 à 1,5	4 à 6	///	///	///	///	///	///	///	///	///		
209	Margarine	1 000 t.	Sénégal	106	429	119	481	14	7,5	30	63	255	-28	-113	-51	-206	45,3	28,3	- 26		
233	Filets de pêche	150 t. 300 t.	Abidjan	185	745	161	652	87	2,1	8,6	95	385	67	271	+23	+ 93	31,9	26,8	36		
291	Tannerie	350 000 peaux caprins + 100 000 peaux ovins	Maradi	155	628	117	474	60	2,5	10	51	206	30	121	-	-	12,3	13,2	19		
300	Pneumatiques pour cycles et motocycles	750 000 jeux 2 000 000 jeux	Abidjan	506	2 049	254	1 028	127	4,0	16,1	132	534	40	162	-35	-142	11,9	19,3	8		
		120 000 t. complexes	Dakar	2 500	10 000	157	16	65		
311	Engrais	62 000 t. divers	Abidjan	1 000	4 000	48	21	85		
332	Verrerie (verre creux)	7 500 t.	Sénégal ou Côte-d'Iv.	532	2 154	221	95	102	5,2	21,1	124	502	- 7	-28	-37	-150	7,0	14,3	- 3,5		
333	Céramique	2 850 t. carrel. + 950 t. sanit. + 900 t. vaissel.	Sénégal ou Côte-d'Ivoire	600	2 430	259	1 049	280	2,1	8,5	252	1 020	147	595	14	57	19,0	30,6	24,0		
334	Ciment	100 000 t. 50 000 t. 100 000 t.	Bargny Haméa Aveta	1 260 1 390 2 010	5 100 5 630 8 140	382 430 589	1 547 1 740 2 385	37 188 213	34,1 7,4 9,4	138,1 21,9 38,1	320 290 340	1 296 1 174 1 377	6 20 -246	24 81 -999	-113 -49 -170	-457 -198 -688	15,7 7,9 6,0	51,8 20,4 20,6	0,5 1,4 -12,2		
341	Clinker	300 000 t.	Half-Assini	2 280	9 230	813	3 291	262	8,7	35,2	450	1 822	144	583	10	40	6,5	18,1	6,3		
341	Prod. laminés	35 000 t.	Abidjan	1 533	6 206	1 113	4 506	322	4,8	19,4	447	1 810	119	482	-106	-429	14,8	16,1	7		
350	Boulonnerie	400 t.	Dakar	106	429	44	179	28	3,4	14	33	134	-15	-61	-39	-158	15,1	21	-14,1		

-358-

13 071/III/B/66-F

360	Armoires frigorifiq. et appareils de climatis.	2 500 climat. + 2 800 réfrig. 5 000 climat. + 5 600 réfrig.	Abidjan	218	883	206	834	57	3,6	14,6	74	300	18	73	- 14	- 57	16,5	15,2	6
370	Accumulateurs	675 t.	Abidjan	324	1 312	372	1 506	109	3,0	12,0	159	644	51	247	- 5	- 20	32,7	22,4	17
370	Piles électriques	2 400 t.	Dakar ou Abidjan	132	534	98	397	58	2,3	9,3	100	405	49	198	-	-	58	44	37
				295	1 194	498	2 016	168	1,8	7,3	178	721	18	73	- 30	-121	11,9	6,6	6,1

B.- UNITES DE PRODUCTION NOUVELLES POSSIBLES, MAIS INCERTITUDES ACTUELLES A LEVER

209	Glucose	1 200 t.	Ganavé	38	154	29	116	22	1,7	7	14	57	9	36	-	-	9	8,5	24
231/244	Filés et tissés en fibres jutières, et confection de sacs	3 000/3 500 t.	Ségou	500 à 800	2 000 à 3 200	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
		3 000/3 500 t.	Niamey ou Maradi	500 à 800	2 000 à 3 200	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
300	Pneumatiques pour véhicul. de tourisme et camions	4 600 t.	Côte d'Ivoire	3 300	13 400	1 492	6 040	510	6,5	26,3	770	5 117	-48	-194	-247	-1 000	9,5	17,4	- 1,5
319	Produits détergents	1 000 t.	Lomé ou Cotonou	160	650	188	761	31	5,2	21,1	34	138	-10	- 40	- 24	97	5,0	4,1	- 6,3
350	Outils à main	900 t.	Abidjan	255	1 032	136	551	134	1,9	7,7	81	328	19	77	- 23	- 93	5,1	8,7	7,5
350	Serrures et ferrures	1 625 t.	Abidjan	440	1 780	327	324	232	1,9	7,7	141	571	38	154	- 29	-117	7,5	9,2	8,6
350	Lampes tempête	300 t.	Abidjan	290	1 175	108	437	100	2,9	11,7	75	304	28	113	- 21	85	6,5	15,0	9,7
383	Pièces détachées pour véhicules automobiles	Dakar, ou Abidjan ou Lomé et Cotonou	150 à 500	450 à 1 500	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///

OBSERVATION : 1 unité de compte correspond à 246,853 F CFA.

- Notes : a) correspond à l'économie de devises
b) d'autres réalisations identiques pourront suivre à Saint-Louis, Bamako et Niamey.

62.- TABLEAU D'ENSEMBLE, RECAPITULATIF ET COMPARATIF

Le tableau n° 32 propose une synthèse des principaux éléments chiffrés des divers projets retenus, afin de permettre une comparaison entre eux. La définition de quelques termes employés paraît nécessaire.

Les frais d'exploitation comportent l'amortissement technique du matériel et des bâtiments ; ils ne comprennent pas les charges fiscales ni les charges financières.

La valeur ajoutée propre totale correspond à la différence entre le chiffre d'affaires ("output") et le coût des consommations intermédiaires ("inputs"). La connaissance de cette valeur ajoutée est insuffisante si l'on souhaite apprécier l'effet total de l'insertion d'une entreprise nouvelle dans l'économie, car il y a lieu de tenir compte des effets qualifiés "d'amont", "d'aval" et "induits". Malheureusement, en l'état actuel des choses, leur calcul exact est encore impossible.

En effet, pour analyser les effets totaux sur l'économie, il faudrait disposer :

- d'un tableau d'échanges interindustriels, pour mesurer les effets sur les diverses branches de l'économie d'un accroissement de production dans une branche ;
- de la connaissance du comportement des consommateurs en face d'un accroissement de leurs revenus ;
- d'éléments permettant de déterminer le volume des importations complémentaires nécessaires pour couvrir un accroissement donné de la demande finale.

La valeur ajoutée par les secteurs fournisseurs et clients : effets "amont" et effets "aval" représente un montant relativement peu considérable, sauf dans deux cas particuliers : consommation intermédiaire d'un bien local non utilisé ou exporté auparavant (calcaire, gypse, kaolin, canne à sucre, etc...), perte de valeur ajoutée due à la suppression des importations du produit désormais fabriqué sur place.

La valeur ajoutée par les consommations intermédiaires d'un bien local non utilisé ou exporté auparavant a été incluse dans le montant de la valeur ajoutée propre totale, porté au tableau 32.

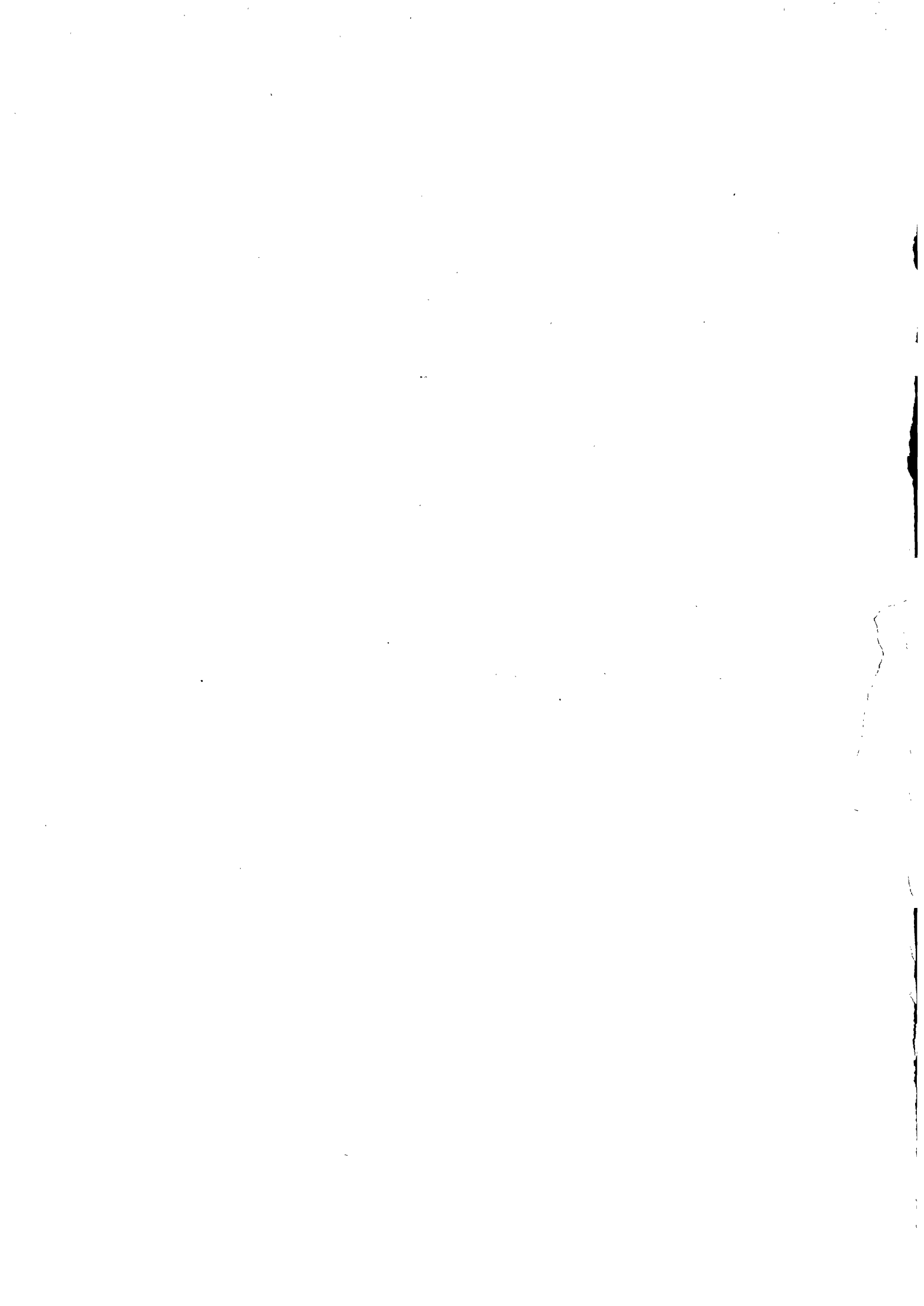
Une partie de la valeur ajoutée propre demeure dans l'Etat qui héberge l'entreprise, le reste se dirige vers l'extérieur (amortissements et intérêts d'emprunts contractés à l'étranger, une partie des salaires, une partie des bénéfices, etc...). Seule la portion de valeur ajoutée qui demeure dans le pays se transforme en revenus additionnels susceptibles de créer des effets "indirects" par l'activité nouvelle qu'ils engendrent.

Dans l'appréciation de ces effets indirects, il faut tenir compte de la perte de valeur ajoutée causée par la suppression des importations remplacées par la fabrication locale, valeur ajoutée qui, elle aussi, donnait lieu à effets "indirects". La différence entre la portion qui reste dans le pays de la valeur ajoutée créée par l'entreprise et la perte de valeur ajoutée à l'importation, figure dans le tableau à la colonne "bilan de valeur ajoutée propre locale".

Par exemple, la laiterie envisagée à Ouagadougou apporte une valeur ajoutée propre totale de 25 millions F CFA dont 6 millions F doivent partir à l'extérieur, laissant une valeur ajoutée propre locale de 19 millions F ; la perte de valeur ajoutée par suppression des importations étant de 6 millions F, le bilan de la valeur ajoutée propre locale s'élève à 13 millions F, qui donnera à des effets indirects.

Des calculs économétriques pratiqués dans certains pays africains ont abouti à un coefficient multiplicateur voisin de 3 pour évaluer l'importance de ces effets indirects : l'effet total, initial + indirects, équivaudrait à 3 fois l'effet initial. Mais il est certain que ce coefficient diffère selon les Etats en fonction de leur structure économique.

Le profit, dont il est question dans les deux colonnes présentant des taux de rentabilité, correspond à la différence entre le chiffre d'affaires et les frais d'exploitation définis ci-dessus. Ce profit représente donc une marge brute qui doit servir à couvrir l'amortissement financier des emprunts, le règlement des intérêts et, le paiement de la fiscalité, et laisser un solde éventuel : le bénéfice.



<p>7 - LIAISONS INTERSECTORIELLES ET INTERINDUSTRIELLES DES BIENS INTERMEDIAIRES</p>
--

Le fonctionnement des nouvelles unités de production dont la réalisation paraît souhaitable en Afrique de l'Ouest est lié à la fourniture d'un certain nombre de biens intermédiaires (énergie ou matières premières) et à la disposition d'une quantité suffisante de main-d'oeuvre pourvue des qualifications voulues.

71.- TABLEAU GENERAL DES INPUTS NECESSAIRES ET MOYENS DE LES FOURNIR AUX ENTREPRISES

Le tableau 33 indique le volume des principales consommations intermédiaires à prévoir, ainsi que les effectifs et les qualifications de la main-d'oeuvre à utiliser.

L'alimentation en eau et en énergie électrique ne sera pas évoquée dans le présent chapitre, non plus que les problèmes de main-d'oeuvre, car ces divers facteurs relèvent plutôt des mesures d'accompagnement et trouveront à ce titre leur place dans le chapitre suivant.

La consommation d'hydrocarbures s'élèverait à environ 70 000 tonnes par an. Faute de ressources locales en pétrole brut, ces quantités devraient être importées, soit sous leur forme élaborée, soit sous forme brute à destination des raffineries de la zone pour lesquelles le volume supplémentaire à traiter ne représente que 1/20 de leur capacité.

Parmi les autres consommations intermédiaires, certaines proviennent d'une production locale : lait 72 000 litres, sardinelles 1 600 tonnes, corps gras 1 100 tonnes, manioc 6 000 tonnes, canne à sucre 600 000 tonnes environ, "dah", cire (si possibilité sur place) 210 tonnes, peaux de petits bovidés 225 tonnes, sel 160 tonnes, caoutchouc naturel 3 000 tonnes, sable 3 750 tonnes, calcaire, matières céramique 6 300 tonnes, plâtre 50 tonnes, gypse (si possibilité sur place) 5 000 tonnes, tissus de coton 1 300 tonnes, ficelle 11 tonnes, emballages 324 millions F, etc... A l'exception de la canne à sucre et du "dah", non encore cultivés dans la zone, ces consommations supplémentaires ne devraient pas éprouver de difficultés majeures à s'alimenter à des sources locales déjà utilisées ou détectées.

Tableau 33 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES ET MAIN-D'OEUVRE

N°	Produit	Electricité (millions de kWh/an)	Eau 3 (milliers de m ³ /an)	Gasoil (t/an)	Fuel (t/an)	Emballages (millions de FCFV/an)	Autres Consommations
202	Produits laitiers	0,07	14,6	21	-	14,6	Lait cru local, 0,72 millions litres. Lait en poudre importé : 72 tonnes.
204	Conserves poissons . capacité A	0,006	0,6	-	12	28,0	{ Sardinelles (800 t et 1 600 t) - huile (80 t. 120 t, sel (40 et 80 t)
	. capacité B	0,010	1,0	-	20	56,0	
209	Glucose	0,03	11,4	-	120	2,0	Manioc (6 000 tonnes) faibles quantités charbon, et noir animal ou végétal, malt
209 B	Margarine	0,15	6,0	-	42,5	9,0	700 t. huile arachide, 140 t. huile de palme, huile de palme concrète (provenance C. I.) divers ingrédients, 10 t. ammoniac importé
233	Filets de pêche . capacité A	3,2	-	-	-	0,8	{ Fil de nylon (153 et 306 t.)
	. capacité B	5,2	-	-	-	1,5	
291	Tannerie	0,15	21,2	30	-	-	Produits chimiques : 296 t. importés 80 t., d'origine locale (chlorure de sodium) peaux brutes 225 t.
300 A	Pneumatiques pour cycles . capacité A	0,95	7,5	-	500	9,75	{ Caoutchouc naturel (250 et 650 t.), carbone black, craie, kaolin (270 et 710 t.) tissu de coton (75 et 210 t.) Produits chimiques divers valves (750 000 et 2 000 000)
	. capacité B	2,53	22,5	-	1 320	26,00	
300 B	Pneumatiques autos, camions,	8	15	-	6 360	29	Fil acier 159 t. tissu 1 060 t. caoutchouc naturel 2 385 t. caoutchouc synthé- tique 265 t. carbone black 1 007 t. charges 159 t. corps gras 106 t. produits chimiques divers 159 t., valves 330 000 unités
319 A	Poudres détergentes	0,080	2	150	-	31,5	produits tensioactifs et divers 916 t.
332	Verre creux	3,375	30	-	4 200	4,3	sable 3 750 t. calcaire 1 200 t. groisil 1 950 t. soude 1 350 t

Tableau 33 (suite) - CONSOMMATEURS INTERMEDIAIRES ET MAIN-D'OEUVRE

N°	Produit	Electricité (millions de kWh/an)	Eau (milliers de m ³ /an)	Gasoil (t/an)	Fuel (t/an)	Emballages (millions de F.C.F.A./an)	Autres consommations
333	Céramique	1	8,6	-	620	5,5	matières céramiques 5 625 t. émaux 222 t. plâtre 50 t.
334	Ciment TOG	- (a)	20	3 150 (c)	10 000	30	gypse 5 000 t. explosifs 10 t. réfractaires 200 t. blindages, agents broyants 80 t.
	" SEN	10,500	20	-	10 000	30	gypse 5 000 t. explosifs 10 t. réfractaires 200 t. blindages, agents broyants 80 t.
	Clinker C.I.(Ghana)	15,750	60	-	30 000	-	explosifs 30 t. réfractaires 600 t. blindages, agents broyants 120 t.
341	Sidérurgie	4,375	190	-	3 500	-	43 750 t. de billettes
350 E	Boulonnerie	0,16	(d)	-	60	-	435 t. acier doux étiré
350 H	Outils à main	0,990	9	-	180	1,6	acier 1 125 t. manches bois
350 K	Serrures, ferrures	0,620	4,875	-	245	18	acier, cuivre, zinc, aluminium : 1 990 t.
350 L	Lampes tempête	1,700	-	-	-	2,5	tôles, fils, verres, mèches : 26 M
360 B	Réfrigérateurs } cap. A	0,24	2,8	-	80	3,8	tôles (300 et 600 t.), peintures et émaux, matières plastiques, produits semi- ouvrés divers - Groupes de production de froid (5 300 et 10 600 t.)
	Climatiseurs } cap. B	0,42	5,6	-	150	7,8	
370 A	Accumulateurs	0,450	4,5	-	-	1,9	plomb 630 t. bacs, séparateurs, brai 27 M
370 B	Piles électriques	0,420	30	-	-	52	bioxyde de manganèse 800 t. graphite 120 t. noir d'acéty- lène 81 t. produits chimiques divers 290 t. paraffine 18 t. mousseline 174 000 m ² cire 210 t. ficelle 11 t. carton 130 t. godets zinc 42 millions capsules 42 millions

a) Directeur Africain

b) pendant la période de démarrage

c) dans le cas d'une centrale électrique autonome ; si le courant électrique est prélevé sur le réseau général, la fourniture de 10,5 millions kWh/an est nécessaire ; en contrepartie, la fourniture des 3 150 tonnes/an de gasoil sera supprimée.

d) uniquement eau potable et sanitaire

Frais généraux et d'administration (millions FCFA/an)	Répartition des effectifs de la main-d'oeuvre							
	Dir. E	Ingén. E	Maîtrise E	Employé Planton A	Maîtrise A	O.Q. A	O.S. A	Manoeuvre A
0,5	1(a)	1(b)	-	2	1	2	6	6
5,3	1	-	1	2	1	100	-	5
8,1	1	-	1	3	2	170	-	10
0,8	-	1	-	-	3	6	-	12
1,2	-	1	1	-	-	3	3	6
6,8	1	-	2 OS	2	-	75	1	6
10,7	1	-	1 OS	3	-	140	5	10
2,4	1	1	3	5	2	9	10	30
14,5	1	3	-	9	8	70	-	36
28,7	1	5	-	16	14	170	-	70
74	1	4	5	50	50	60	281	60
2,8	1	2	1	5	3	2	10	7
9,8	2	3	5	10	4	15	19	44

Frais Généraux et d'administration (millions de F CFA/an)	Répartition des Effectifs de la main-d'oeuvre							
	Dir. E	Ing. E	Maîtrise E	Employé Planton A	Maîtrise A	O.Q. A	O.S. A	Manoeuvre A
9,8	1	2	13	15	21	39	49	140
8,6	2	6	-	24	19	38	48	76
1,7	-	2	-	-	-	-	35	-
12,2	2	9	-	31	25	50	55	90
12,8	3	4	9	14	6	30	86	170
0,9	-	1	-	-	-	2	5	20
5,2	1	4	4	6	6	11	35	67
8,3	1	2	5	18	2	62	100	42
3,6	1	-	3	5	3	-	65	23
6,9	1	3	-	2	-	30	8	15
10,3	1	3	-	4	-	60	16	25
1,6	1	1	-	-	3	4	8	41
12	1	2	8	7	-	20	50	80

Tous les autres produits entrant dans le processus de fabrication devraient être importés, soit sous une forme directement utilisable, soit sous une forme moins élaborée en vue d'une transformation grâce à des entreprises existantes ou prévues dans la zone. Dans ce deuxième cas, les productions nouvelles attendues de ces usines "amont" (par exemple 1 200 tonnes de tôles et fils acier, 1 000 tonnes de réfractaires) demeurent marginales par rapport aux capacités, et ne peuvent conduire à envisager des accroissements de capacités ou des unités nouvelles.

Il n'est pas exclus d'ailleurs que, dans un avenir plus éloigné, de nouveaux produits intermédiaires (fil nylon 300 tonnes, ammoniac 10 tonnes, explosifs 50 tonnes, carbon black 1 300 tonnes, etc...) puissent être trouvés sur place, grâce à l'extension de l'industrie chimique en particulier.

8.- LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les divers projets industriels dont la création a été jugée possible au cours des chapitres précédents n'entreront dans la voie de la réalisation qu'autant qu'un certain nombre de mesures d'accompagnement seront prises. Les investisseurs potentiels souhaiteront trouver dans les domaines technique, financier, humain et juridique, un ensemble de conditions propres à assurer la sécurité de leurs capitaux et à en augmenter la rentabilité ; la puissance publique, d'autre part, ne peut se désintéresser de toutes les dispositions qui renforceront la chance industrielle de la zone en multipliant les occasions d'investissement et en accroissant les bénéfices pour la collectivité.

Certes, le petit nombre de projets proposés ne justifie pas, à priori, un bouleversement des cadres, d'autant plus que ceux-ci, loin d'être inexistantes, ont acquis au cours des dernières années, une efficacité certaine dans les divers Etats, malheureusement sans coordination au sein de la zone. Mais l'industrie appelle l'industrie, et toute mesure trouvera son plein intérêt, non seulement pour les projets interétatiques analysés précédemment, mais encore plus pour l'ensemble (beaucoup plus vaste) de tous les projets dont la réalisation est prévue ou souhaitée par les différents Gouvernements.

81.- MESURES SUR LES PLANS TECHNIQUE ET FINANCIER.

Leur domaine est considérable : énergie, transports, zones industrielles, tarifs et contingents douaniers, facilités financières, agriculture, etc. La variété des situations des divers Etats de la zone augmente encore le nombre des mesures souhaitables. C'est dire que le sujet, les sujets plutôt, mériteraient une recherche approfondie qui, malheureusement, dépasserait, par son ampleur, le cadre de la présente étude qui se bornera à éclairer certains points saillants propres à accrocher un effort ultérieur de réflexion.

811.- Baisse du coût de l'énergie électrique.

L'énergie électrique produite dans la zone est essentiellement d'origine thermique (centrales à vapeur ou plus souvent groupes diesel). Dans deux Etats seulement, Sénégal et Côte-d'Ivoire, la production d'électricité intervient à grande échelle, ailleurs le volume limité de la demande, la dispersion des appels de puissance déterminent des conditions d'exploitation moins favorables. Il n'y a, en général, pas d'interconnexion et chaque localité

de quelque importance doit avoir sa propre unité de production possédant à la fois une grande souplesse de marche (a) et une grande sécurité de fonctionnement. Des centrales industrielles privées participent également à la fourniture d'énergie aux réseaux publics, mais il ne s'agit là que d'un expédient.

Si l'augmentation récente de la demande (b) a amélioré l'économie générale de la distribution, certains facteurs tendent encore à freiner l'expansion de l'électrification (coût élevé des combustibles qui grève le prix de revient du kWh produit par les centrales thermiques éloignées des ports, charges d'entretien et amortissements, faibles rendements).

Le coût de l'énergie électrique a cependant diminué d'une façon générale dans les années récentes par la mise en pratique d'une politique de réduction des tarifs. Cette réduction a été surtout sensible dans les pays où un équipement hydroélectrique a pu être mis en place (c), Côte d'Ivoire en particulier.

Tableau 34

PRIX DE VENTE MOYEN DU kWh HAUTE TENSION A USAGE INDUSTRIEL

(F CFA/kWh)

Sénégal	de 4 à 10
Côte d'Ivoire	de 6 à 10 (14 pour de faibles consommateurs)
Dahomey	de 13 à 16, 40
Togo	de 15 à 17
Haute-Volta	de 19 à 21
Niger	de 22 (Niamey) à 32 (Zinder) et 41 (Agadès)
Mali	29
Mauritanie	36

- (a) L'appel de puissance est très variable selon l'heure.
 (b) Suivant les Etats, la consommation a doublé ou triplé dans les cinq dernières années.
 (c) Dans les pays africains, la réalisation d'ensembles hydroélectriques peut conduire à des prix de revient bas, parce que les ressources hydrauliques les plus rentables n'ont pas encore été utilisées comme dans les pays industriels.

A la différence de ce qu'on observe dans les pays européens, la part de l'industrie dans le total des consommations demeure faible (un tiers seulement) et, à l'exception du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, le prix de vente moyen du kWh haute tension est assez élevé : en Mauritanie par exemple le prix du kWh haute tension est 10 fois plus élevé qu'au Sénégal pour un gros consommateur d'énergie. Le tableau 34 rappelle les prix moyens actuels d'achat de l'énergie haute tension dans les pays de la zone, groupés en quatre niveaux de prix auxquels correspondent approximativement les quatre niveaux de consommation suivants :

- de l'ordre de 200 millions de kWh/an : les grands centres (Dakar, Abidjan)
- de 15 à 20 millions de kWh/an : les capitales des Etats et les centres moyens du Sénégal et de la Côte d'Ivoire (Bouaké, Saint-Louis)
- de 1 à 2 millions de kWh/an : les petits centres où le courant peut encore être vendu à un prix acceptable (Port-Etienne, Daloa par exemple)
- de l'ordre de 0,1 millions de kWh/an : les petits centres de l'intérieur où le courant ne pourrait être vendu à un prix acceptable, ce qui conduit les sociétés distributrices à pratiquer une péréquation et rend difficile un abaissement des tarifs de ces Etats.

Un doublement de la production dans les cinq prochaines années pourrait conduire à un abaissement du coût de revient de 10 à 20%, ceci surtout grâce à la réalisation de nouvelles unités de production hydroélectriques et à la meilleure utilisation du réseau de distribution ; toutefois l'on estime généralement qu'une baisse sensible des tarifs à court terme risquerait de compromettre la politique d'autofinancement nécessaire pratiquée jusqu'ici par les sociétés productrices des différents pays. Le développement ultérieur de la capacité de production d'énergie en serait gravement hypothéqué, le financement des extensions étant difficile à assurer.

Il importe surtout, en effet, de disposer d'énergie en quantité suffisante pour suivre la demande, le prix de vente étant un facteur de moindre poids, d'autant que l'incidence du coût de l'énergie dans le prix de revient des différents produits est en général faible quand il ne s'agit pas d'industries de base, grosses consommatrices de courant (électro-chimie, électro-métallurgie). Il n'est pas exclu d'ailleurs que, pour certains projets industriels particulièrement intéressants, des conditions de prix plus favorables soient consenties par les sociétés distributrices après étude de chaque cas d'espèce.

En tout état de cause, les actions pouvant conduire à un abaissement des tarifs à moyen terme ne seront cependant pas à négliger. En effet, si d'un point de vue technique et économique le coût de l'énergie est un facteur mineur, quand ce coût atteint un niveau élevé, il constitue un handicap psychologique dont les conséquences peuvent être défavorables au développement industriel et, en particulier, nuisibles à la croissance des pôles de développement existants en Afrique de l'Ouest.

Pour tenter de remédier à ce handicap, certaines mesures de portée générale devront être préconisées (poursuites des études d'aménagement hydroélectrique et agricole, développement de l'interconnexion entre pôles).

Dès études complémentaires (techniques et économiques) seront généralement indispensables sur les différents projets d'équipements hydro-électriques :

Les différents pays de la zone ont peu de possibilités d'équipements hydroélectriques dans des conditions rentables. Il convient en effet que le taux de rentabilité relative comparé à une filière thermique classique soit suffisant pour permettre une rémunération raisonnable des capitaux empruntés. Seules les réalisations liées à un aménagement agricole peuvent, sous réserve d'études complémentaires, être considérées comme plus intéressantes.

Ces études devront porter sur les aménagements suivants :

Au Mali, les barrages de Kénié et Djoila, et aménagement de Gouina sur le Sénégal qui intéresse plusieurs Etats (en tout état de cause, une décision ne pourrait intervenir qu'après accord entre Mali, Sénégal, Mauritanie, Guinée);

En Haute-Volta, le barrage de Banfora lié à la décision sur le développement de la culture de canne à sucre dans la région de la Comœ ;

En côte-d'Ivoire, le barrage de Kossou dont il sera question ci-après ;

Au Niger, le barrage du W ;

Au Togo-Dahomey, les aménagements du Mono, de l'Oti et de l'Ouémé.

La réalisation des projets industriels de caractère supranational n'est pas liée à une baisse du coût de l'énergie et ne paraît pas susceptible d'entraîner un abaissement des tarifs actuellement pratiqués :

Trois tableaux font apparaître les consommations annuelles d'énergie électrique des entreprises à caractère pluri-national dont l'implantation est considérée comme certaine (tableau n° 35) ou seulement possible (tableau n° 36), tandis que le tableau n° 37 récapitule les renseignements. Pour certains projets, la localisation précise n'est pas

TABLEAU 35 - Entreprises dont la possibilité de réalisation a été retenue :

(consommation millions de kWh/an)

n° code	Activité	Côte d'Ivoire	Sénégal	Dahomey	Togo	Haute Volta	Niger	Mauri- tanie	Mali
202	Laiterie		(0,07)			(0,07)	(0,07)		(0,07)
204	Conserverie sardine		0,15	(0,010)	(0,010)				
207	Sucrierie (1)								
209B	Margarinerie		0,15						
233	Filets de pêche	(5,2)	(5,2)						
291	Tannerie						0,15		
300A	Pneumatiques pour cycles	2,53							
311B	Fabrication d'engrais (2)								
332	Verre creux	(3,375)	(3,375)						
333	Ind. céramique	(1)	(1)						
334	Ciment				10,5				
	Ciment		10,5						
	Clinker	15,75							
341	Sidérurgie	4,40							
350E	Boulonnerie		0,16						
360B	Armoires frigorif.	0,50							
370A	Fabr. accumulateurs	0,45							
370B	Piles électriques	(0,42)	(0,42)						
Total par pays	Maximum	33,688	20,875	0,010	10,51	0,07	0,22		0,07
	Minimum	23,693	10,810	-	10,50	-	0,15		-
Total général de la zone sans double emploi : 55,438 millions de kWh.									
(1) Les sucreries ont en général leur propre centrale									
(2) Non précisé									

TABLEAU 36 - Entreprises pour lesquelles il y a incertitude actuellement
(consommation millions de kWh/an)

N° code	Activité	Côte d'Ivoire	Sénégal	Dahomey	Togo	Haute Volta	Niger	Mauritanie	Mali
209A	Glucoserie (1)								
231/244	Filature et tissage de fibres jutières (1)								
300B	Pneus pour véhicules automobiles	8							
319A	Fab. de produits détergents			(0,08)	(0,08)				
350H	Fab. d'outils à mains	0,99							
350K	Serrurerie	0,62							
350L	Fab. de lampe tempête	1,70							
383	Montage véhicule auto (1)								
Total par Pays	Maximum	11,31		0,08	0,08				
	Minimum	11,31		-	-				
Total de la zone sans double emploi : 11,39 millions de kWh									
(1) non précisé									

TABIEAU 37 - CONSOMMATION ANNUELLE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Prévision de consommation à échéance 1975 des industries nouvelles dont l'implantation est considérée comme
comme possible ou certaine.

	Projets retenus		consommation électrique totale en 1965 (1)	taux de crois- sance annuel récent %	Importance des projets retenus (3)	
	consommation maximale (1)	consommation minimale (1)			M %	m %
Côte-d'Ivoire	44,998	23,683	189,50	20	24,2	12,8
Sénégal	20,875	10,810	201	8	10	5
Dahomey	0,09	-	19,25	10	0,5	-
Togo	10,59	10,50	11,25	10	94	93
Haute-Volta	0,07	-	16	20	0,4	-
Niger	0,22	0,15	14,70	15	1,5	1
Mauritanie	-	-	5,10	-	-	-
Mali	0,07	-	21,30	15	0,3	-
Total (sans doubles comp- tes)	66,668 (2)	55,438	478,10	14	14	11,5

(1) en millions de kWh/an

(2) La consommation n'est pas la somme des consommations maximales dans les 8 pays, car pour certains projets la localisation est indifférente entre Dakar et Abidjan

(3) En pourcentage de la consommation totale des pays en 1965.

encore fixé définitivement, met en évidence une consommation maximale ; la prise en compte des seuls projets dont la localisation est fixée actuellement, met en évidence la consommation minimale par pays. Enfin, pour évaluer la consommation totale dans la zone, il a fallu éliminer les doubles emplois.

Au cours de l'analyse des activités industrielles retenues, il n'est jamais apparu que le coût de l'énergie pouvait être un frein susceptible de gêner la réalisation des projets. Dans la plupart des cas en effet, il s'agit d'activités pour lesquelles l'énergie n'intervient que pour un faible pourcentage dans le prix de revient.

Par ailleurs, les possibilités de production d'énergie électrique dans des conditions favorables à une baisse importante des tarifs demeurent limitées, car, même quand des conditions techniques existent, les niveaux de consommation susceptibles d'être atteints ne permettent pas d'espérer une rentabilité suffisante des réalisations d'infrastructure à court terme.

Ce ne sont pas les projets industriels plurinationaux retenus qui seront de nature à modifier la situation. Globalement, en effet ces projets conduisent à une consommation d'énergie électrique de 56 à 67 millions de kWh par an (d), soit de 11 à 14% de la consommation actuelle dans la zone (480 millions de kWh en 1965).

La progression de la consommation dans les années récentes, a été très rapide (de 10 à 20% par an selon les pays)(e) et en général, les différents plans de développement nationaux ont retenu des taux compris entre 10 et 20%, (10% au Sénégal, 15% au Niger, 20% en Côte d'Ivoire) pour le développement de la consommation d'énergie d'ici 1970, compte tenu des projets industriels de caractère national. Au delà de 1970, et au moins jusqu'en 1975, il est peu probable qu'il y ait ralentissement de cette expansion. On peut donc considérer qu'en 1975 les industries, à caractère plurinational, n'interviendront plus que pour 3% dans le total des consommations d'énergie de la zone.

Une consommation d'énergie aussi faible (de l'ordre de grandeur de l'accroissement moyen annuel de consommation dans les années récentes pour l'ensemble de la zone) ne conduit pas à préconiser une accélération des réalisations d'infrastructure prévues par les plans des Etats. Elle ne remet pas en cause l'équilibre énergétique escompté et ne peut être à l'origine d'une baisse des tarifs.

Il faut éviter de réaliser des centrales privées et rapporter les dispositions tarifaires, quand elles existent, qui peuvent inciter les industriels à produire eux-mêmes leur courant :

-
- (d) Il n'a pas été tenu compte des sucreries qui fonctionnent avec des centrales autonomes, des projets déjà décidés (engrais) et des projets insuffisamment définis (tissage de fibres dures).
 - (e) Dans les pays industriels, le taux est de 7 à 8% par an, ce qui correspond à un doublement en 10 ans.

Si l'on s'attache à étudier la répartition géographique des besoins en énergie pour ces entreprises, les conclusions précédentes demeurent valables dans les grandes lignes. La Côte d'Ivoire (surtout Abidjan) et le Sénégal (surtout la région de Dakar) vont accueillir la plupart des activités étudiées. Dans ces pays, les consommations des entreprises nouvelles seront de l'ordre de grandeur de l'accroissement annuel total récent de consommation et aucun projet ne justifie, à lui seul, la réalisation de centrales privées. Dans ces deux pays d'ailleurs, le prix de vente du courant est déjà peu différent de ceux pratiqués dans les pays industrialisés.

Au Togo, par contre, si les études techniques et économiques entreprises mettent en évidence la possibilité de construire une cimenterie commune Togo-Dahomey, l'accroissement de consommation d'énergie serait très important (f) et il faudrait accélérer la réalisation d'unités de production d'énergie pour répondre à la demande. Sous réserve d'études plus approfondies, il conviendrait d'éviter de construire une centrale privée qui diminuerait d'autant les possibilités de consommation pour les équipements hydroélectriques susceptibles d'être réalisés (en particulier aménagement du Mono) et risquerait de retarder les réalisations qui pourront conduire à un abaissement du coût de l'énergie. Ce dernier argument ayant une portée générale, on peut estimer qu'il serait dommageable que des centrales privées soient réalisées dans ces pays. A cet égard, une harmonisation des mesures tarifaires est à envisager; ainsi au Dahomey, les détaxations de gas-oil prévues par le code des investissements au bénéfice de certaines industries prioritaires conduisent ces affaires à équiper leur propre centrale. De telles dispositions, quand elles existent, devraient être rapportées pour permettre une meilleure rentabilité des équipements nationaux.

Dans le souci de renforcer la polarisation en Afrique de l'Ouest, il apparaît souhaitable de poursuivre ou d'entreprendre les études d'interconnexion liées à des aménagements hydroélectriques (Côte d'Ivoire, Togo-Dahomey avec Nigéria, Ghana) :

D'une façon générale les distances séparant les différents pôles sont trop importantes et les consommations d'énergie actuelles et futures (échéance 1975) sont encore trop faibles pour qu'une interconnexion d'ensemble puisse être envisagée.

Deux points cependant mériteraient de faire l'objet d'études plus approfondies.

Et d'abord le Sud de la Côte d'Ivoire où 350 km seulement séparent le pôle principal d'Abidjan du pôle secondaire de Bouaké. Il y a déjà un début d'interconnexion autour d'Abidjan et d'Ayané, et l'étude d'une liaison à 90 kV Abidjan-Bouaké passant par la région du

(f) de l'ordre de grandeur de la consommation annuelle totale du Togo actuellement.

cacao a été entreprise. Cette interconnexion devrait, en tout état de cause, intervenir dans les cinq ans qui viennent ; elle permettrait de renforcer les liaisons entre les deux pôles et donnerait plus d'atouts à celui de Bouaké. Mais une inconnue subsiste, car on ne sait encore si le bouclage se fera ou non par une usine hydroélectrique à Kossou sur le Bandama à 100 km environ de Bouaké.

A Kossou, la puissance installée pourrait être de 85.000 kW et la productibilité de 460 millions de kWh, le prix du courant rendu Abidjan serait légèrement supérieur à 4 F/kWh. Les premières études ont mis en évidence que la rentabilité du projet serait faible. Ce projet pourrait toutefois être associé à un aménagement agricole de la vallée du Bandama. Les études agricoles n'ont cependant pas encore été suffisamment poussées pour pouvoir entraîner une décision de financement de la B.I.R.D. qui a refusé son accord.

Il conviendrait que les études agricoles soient poursuivies rapidement pour permettre de faciliter la recherche d'un financement. Il faut en effet penser, dès maintenant, à assurer au delà de 1970 le relais de la centrale d'Abidjan (Vridi) actuellement en cours d'installation mais qui risque d'être insuffisante pour satisfaire la demande après cette date.

Il y a d'autre part les pays côtiers qui bordent le golfe du Bénin (Ghana, Togo, Dahomey et Nigéria). Les deux pôles de Lomé et Cotonou ne sont distants que de 150 km et des embryons d'interconnexion existent à partir de ces villes. Compte tenu de la taille des deux Etats francophones, on peut penser qu'il serait souhaitable que leurs ressources énergétiques soient mises en commun. Une étude est actuellement en cours pour définir les possibilités d'interconnexion, avec utilisation éventuelle de l'énergie hydroélectrique tirée des barrages sur le Mono. De même, sous réserve d'études plus approfondies, il peut être envisagé de réaliser une interconnexion avec les Etats anglophones, le Ghana disposant avec le barrage d'Akosoimbo d'une très grande réserve d'énergie (plusieurs milliards de kWh par an). Le Ghana pourrait aussi fournir de l'énergie à la Haute-Volta. De telles mesures supposent toutefois le règlement de préalables politiques.

812.- Baisse du coût des transports.

Compte tenu des distances très grandes qui séparent entre elles les diverses zones de peuplement, l'infrastructure actuelle de la zone en matière de voies de communication est déjà importante, mais l'absence de toute coordination tarifaire entre rail et route a conduit souvent à une concurrence stérile entre ces modes de transport : la voie ferrée est fréquemment doublée d'un itinéraire routier (cas du Togo par exemple)

et l'anarchie qui caractérise le secteur du transport routier (g) a contribué à aggraver cette situation (h).

Six des huit pays de la zone possèdent une infrastructure ferroviaire, mais les trafics sont faibles et, à l'exception du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, le seuil de rentabilité n'est pas atteint.

Les réseaux routiers sont en général de qualité médiocre malgré l'effort d'amélioration dont ils ont bénéficié depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Les transports fluviaux sont encore peu développés. Seuls le fleuve Sénégal entre Saint-Louis et Rosso, et le fleuve Niger au Mali et au Niger supportent de modestes courants de navigation fluviale.

L'infrastructure portuaire, enfin, avec les ports en eau profonde de Dakar, Abidjan et depuis peu Cotonou est assez importante.

a) Le coût actuel des transports

Les prix de transport sont très variables selon les pays, l'état de l'infrastructure existante et l'importance des trafics. Certains prix moyens ont cependant été dégagés et il a été possible de mettre en évidence graphiquement (i) les variations du coût des transports de marchandises par voie terrestre pour des expéditions effectuées au départ de chacune des capitales des huit Etats formant la zone d'étude ; par ailleurs la matérialisation des zones d'influence des trois pôles de Dakar, Abidjan et Cotonou-Lomé, permet de constater qu'actuellement l'aire d'influence de Dakar va au-delà de Bamako au Mali, seul l'Est du Mali est dans la zone de dépendance d'Abidjan ; la zone d'influence de Cotonou intéresse le Niger et l'Est de la Haute-Volta.

Les possibilités de baisse des coûts des transports dans les différents Etats de la zone paraissent, compte tenu de la situation actuelle, liées à l'amélioration de l'infrastructure existante en matière de voies de communications et les différents plans ont insisté sur ce point. D'importants programmes routiers nationaux ont été définis, mais d'une façon générale, il ne semble pas que ces programmes aient intégré de façon explicite la préoccupation de relier entre eux les différents pôles situés dans des Etats voisins par des voies de communications facilement utilisables. Pour remédier à cette situation, il y aurait intérêt à concevoir un réseau de transport dans la zone qui tienne compte plus étroitement de la polarisation industrielle déjà existante.

-
- (g) Dans les différents pays, si l'on excepte quelques entreprises très importantes, les transporteurs routiers sont en général très nombreux et en perpétuel renouvellement, les faillites étant aussi nombreuses que les créations d'affaires.
- (h) Au Togo de 1950 à 1960, le trafic du chemin de fer a décliné par suite de la concurrence routière.
- (i) voir à ce sujet les deux cartes incorporées au chapitre 5 ci-devant (p. 282-283).

b) Les conséquences des projets étudiés en matière de transport

Les projets industriels étudiés vont d'ailleurs contribuer à renforcer la polarisation en Afrique de l'Ouest. Cependant, d'une façon générale, si l'on excepte les transports à effectuer par voie maritime (sabotage) eux-mêmes peu importants (j), les quantités à transporter par voie terrestre quand les projets étudiés auront donné lieu à réalisation seront faibles. Quelques milliers de tonnes au maximum (k) seront à transporter essentiellement de Côte-d'Ivoire vers la Haute-Volta, du Sénégal vers le Mali et du Dahomey-Togo vers le Niger ; les autres transports inter-Etats étant presque négligeables. Il faut cependant signaler qu'entre Cotonou et Lomé (le Dahomey et le Togo étant considérés comme un seul ensemble économique) des transports de ciment de l'ordre de 60.000 t interviendront par voie routière. Entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire enfin, si une cimenterie est installée à Half Assini, 300.000 t de clinker devront être transportées par voie lagunaire.

D'autre part, deux rapports établis en 1966 sur les liaisons inter-Etats de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, ont mis en évidence que les différents projets industriels de caractère national n'auront pas de conséquences importantes sur l'infrastructure des transports entre pays. Compte tenu de ce qu'il existe de voies ferrées de capacité suffisante pour les échanges Sénégal-Mali et Côte-d'Ivoire/Haute-Volta, seules les liaisons du Mali avec le Niger, la Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire posent des problèmes d'aménagement mais de faible importance (l)

c) Mesures souhaitables : transports terrestres

Un renforcement des liaisons entre les différents pôles de la zone est souhaitable :

Il a déjà été souligné l'intérêt qui s'attachait à concevoir un réseau de transport dans la zone étudiée tenant compte de la polarisation déjà existante. Une amélioration des liaisons entre les pôles facilitera indirectement la réalisation des différents projets retenus. Ces projets conduisent en effet surtout à des implantations dans les pôles principaux d'Abidjan et de Dakar et à une distribution des produits fabriqués à partir de ces centres. D'autres projets, moins nombreux, intéressent des pôles secondaires.

(j) Voir ci-après, de l'ordre de 60.000 t

(k) Il est difficile de préciser, mais sans doute de l'ordre de 5.000 t au maximum.

(l) Selon un des rapports précités, sur la base d'un camion de 5 tonnes de charge utile travaillant 200 jours par an, les trafics supplémentaires induits par les projets nationaux seraient de 40 camions/jour du Mali vers la Haute-Volta/Niger et de 20 camions/jour du Mali vers la Côte-d'Ivoire.

Il convient donc, en particulier, de mettre l'accent sur certaines liaisons qui sont encore insuffisamment développées et pour lesquelles des études complémentaires seraient nécessaires. Ce sont, d'une part la liaison terrestre Dakar-Abidjan, et d'autre part la liaison Lomé-Cotonou-Niamey. Accessoirement enfin, il faut signaler la faiblesse des liaisons Mali-Haute Volta-Niger.

Des études particulières devront être entreprises pour définir la nature des réalisations d'infrastructure à réaliser (route ou voie ferrée). S'il est difficile de porter a priori un jugement sur l'opportunité de l'extension des réseaux ferroviaires, on peut cependant remarquer que les centres industriels actuels se sont développés auprès des chemins de fer.

Liaison Dakar-Abidjan : Actuellement la voie ferrée relie Dakar à Bamako, mais de Bamako à la Côte-d'Ivoire il n'y a encore qu'une liaison routière insuffisante. Des études préliminaires ont été faites pour un prolongement éventuel de la voie ferrée en provenance d'Abidjan, d'Ouagolodougou (en Côte-d'Ivoire) à Sikasso (Mali). Il conviendra d'étudier la liaison complète vers Bamako soit par voie ferrée, soit par la route.

Liaison Lomé-Cotonou-Niamey : L'étude des courbes iso-coût de transport a permis de mettre en évidence l'intérêt de la desserte du Niger par le port de Cotonou (et bientôt Lomé) mais la liaison terrestre est encore insuffisante. Le chemin de fer depuis Cotonou n'atteint pas la frontière avec le Niger.

Le prolongement de la voie ferrée a été envisagé mais aucun financement n'a encore été trouvé. Des études complémentaires seront nécessaires pour définir de façon précise comment devra être organisée la liaison Cotonou-Niamey (route ou voie ferrée) d'autant que le Dahomey n'a pas encore établi de plan à moyen ou long terme pour l'infrastructure routière.

Il faut signaler par ailleurs l'intérêt qui s'attache à la liaison côtière Dahomey-Togo (pour assurer le transport du ciment).

Liaisons Mali-Haute Volta-Niger : La Haute-Volta représente une sorte de plaque tournante en Afrique de l'Ouest pour les courants de transit Mali-Ghana, Mali - Côte-d'Ivoire, Niger - Côte-d'Ivoire. S'il a été prévu de construire trois grands axes routiers sensiblement Nord-Sud pour faciliter les courants d'échanges, il n'existe pas encore de politique routière définie de façon cohérente et des études complémentaires sont à réaliser (n).

(n) Dans ce pays, selon certains transporteurs, le coût du transport routier pourrait diminuer de 10 à 15% au prix d'une amélioration sensible du réseau routier; il suffirait de disposer de bonnes routes en terre, moins chères à installer et moins difficile à entretenir que les routes bitumées.

Mesures annexes :

Il serait souhaitable que les Etats de la zone cherchent à harmoniser leurs politiques tarifaires en matières de transport :

Coordination rail-route : dans les Etats qui possèdent un infrastructure ferroviaire, un effort de coordination tarifaire entre le rail et la route serait souhaitable pour éviter les gaspillages, car la concurrence entre ces deux modes de transport ne permet pas de dégager les ressources financières nécessaires pour réaliser les améliorations préconisées par les plans.

Il serait souhaitable qu'une décision intervienne rapidement au Togo pour définir la politique qui sera suivie en matière de transport ferroviaire (n).

Harmonisation tarifaire entre les Etats : des mesures de coordination internes sont à l'étude dans certains Etats, mais il serait aussi souhaitable que ceux-ci cherchent à harmoniser leurs politiques tarifaires pour les transports. En matière de transport routier, cette harmonisation pourrait, par exemple, conduire à définir une limite commune pour le poids maximum admissible sur l'essieu le plus chargé des véhicules (o). On éviterait des transbordements frontaliers qui contribuent à renchérir le coût des transports au delà des frontières nationales.

Des études plus précises seraient nécessaires sur ce point pour chiffrer les incidences de telles mesures. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire par exemple, si la limite est portée de 10 à 13 t, des renforcements et un entretien supplémentaire du réseau routier seront indispensables ; selon les études faites par les services locaux, les ressources financières nécessaires pourront être trouvées soit par prélèvement sur les ressources budgétaires, soit par augmentation du prix du carburant, soit par augmentation du prix de la vignette associée au véhicules lourds. Ces deux dernières mesures conduiront toutefois à une majoration du coût du transport de 3 à 6 %.

Il serait souhaitable de chercher à assainir la structure du secteur transport routier dans les Etats.

Un assainissement de la structure du secteur transport routier serait également souhaitable par une application plus stricte de la législation déjà existante, ou à élaborer, selon les Etats. Cet assainissement devrait faciliter la recherche de la vérité des prix.

(n) Une étude récente a conclu à la nécessité de supprimer l'exploitation ferroviaire au Togo, mais aucune décision définitive n'a encore été prise.

(o) Actuellement, la limite est de 10 t ou de 13 t selon les Etats.

d) Mesures souhaitables : transports maritimes

Cabotage : Il serait souhaitable d'étudier les conditions de mise en place d'une compagnie de cabotage de caractère supranational :

Les différents ports ou wharfs de la zone sont en général utilisés par les navires des lignes régulières venant d'Europe, mais le cabotage sur la côte d'Afrique est très peu développé. En effet, la Société Navale d'Importation et d'Exportation (S.N.I.E.), armement sénégalais, est la seule compagnie à pratiquer le cabotage de façon continue. Les navires des armements européens, quand ils relâchent dans les ports africains, prennent occasionnellement des chargements, mais n'admettent aucune attente et aucun déroutement. Dix compagnies européennes (p) ont ainsi adhéré à une conférence qui a défini les tarifs applicables de port à port ; ces tarifs établis en fonction de faibles tonnages de marchandises à transporter sont assez élevés comparativement aux tarifs Europe-Afrique (q).

Tableau 38

CABOTAGE SUR LA COTE D'AFRIQUE OCCIDENTALE

Tarif général en Francs CFA par tonne
(Conférence du 10/11/65)

	Dakar	Tabou, Sassandra	Abidjan	Lomé, Cotonou	Port- Etienne
Dakar	-	3.200	2.900	3.900	-
Tabou, Sassandra	3.200	-	2.600	3.000	3.520
Abidjan	2.900	2.600	-	2.600	3.190
Lomé, Cotonou	3.900	3.000	2.600	-	4.290
Port-Etienne	-	3.520	3.190	4.290	-

La S.N.I.E. qui travaille avec les pays francophones dispose d'une flotte de 4 navires d'un port en lourd utilitaire de 600 à 2.000 t et transporte chaque année environ 100.000 t de fret (ciment, bois etc.) ; d'une manière générale, les tarifs pratiqués suivent ceux de la conférence.

- (p) 2 britanniques, 2 scandinaves, 2 allemands, 1 néerlandaise et 3 françaises.
(q) Ainsi le coût de transport d'une tonne est de 6.500 F CFA de Rouen à Dakar et de 2.600 F CFA de Lomé à Abidjan.

Il faut tenir compte également de certains navires "outsiders" venant des pays de l'Est, qui acceptent des frets inférieurs de 10 à 15% à ceux de la conférence.

Ce n'est que dans l'hypothèse de transports massifs et réguliers (les rotations étant rapides et l'attente supprimée) qu'une baisse notable des tarifs de la conférence pourrait intervenir. En fait, les différents projets industriels retenus ne paraissent pas susceptibles de créer d'importants courants d'échanges nouveaux par cabotage entre les pays d'Afrique de l'Ouest, aussi ne peut-on s'attendre à une baisse des tarifs dans les années qui viennent, du seul fait des transports engendrés par ces activités. Par ailleurs, une baisse des tarifs de cabotage serait sans incidence notable sur le programme industriel étudié compte tenu de la modeste part du transport par cabotage (60.000 t au maximum, dont 15.000 t de produits sidérurgiques et 30.000 t d'engrais seraient à transporter par voie maritime).

Pour éviter qu'à terme une concurrence stérile ne se développe entre plusieurs compagnies nationales de cabotage susceptibles de se créer, il serait souhaitable d'étudier les conditions de mise en place d'une compagnie unique de cabotage de caractère multinational. Une telle création répondrait à un souci d'efficacité et, sous réserve d'études plus approfondies, pourrait sans doute s'avérer viable. La réussite d'Air Afrique, permet d'ailleurs de l'espérer.

Le développement du cabotage aurait enfin l'avantage de contribuer à lier plus étroitement les principaux pôles de la côte d'Afrique occidentale de Dakar à Cotonou.

Mesure annexe : il serait souhaitable de chercher à harmoniser les tarifs portuaires de Cotonou et Lomé :

On peut craindre qu'une concurrence regrettable ne s'instaure entre les organismes portuaires de Lomé et Cotonou et ne mette en péril leur équilibre financier. Le port de Cotonou est en service depuis un an environ et son équilibre de gestion est déjà assuré. Qu'en adviendra-t-il dans quelques années, lorsque le port de Lomé offrira des installations de même importance qu'à Cotonou ? On peut craindre une guerre à la baisse des prix : une harmonisation des tarifs portuaires paraît souhaitable pour éviter une concurrence stérile, et permettre si possible un développement du pôle bicéphale Lomé-Cotonou.

813.- Infrastructure d'accueil pour les industries

Si l'existence de zones industrielles disposant de tous les services souhaitables par un industriel constitue un atout majeur en faveur d'une décision d'investissement favorable, les entrepreneurs potentiels souhaitent également rencontrer sur place un interlocuteur unique, compétent et documenté, par exemple sous la forme d'un bureau d'industrialisation.

Tableau 39 - LES BESOINS EN EAU INDUSTRIELLE

Prévision de consommation à échéance 1975 des industries nouvelles à caractère pluri-national retenues
(M3 par an)

	Côte- d'Ivoire	Sénégal	Dahomey	Togo	Haute- Volta	Niger	Mauritanie	Mali
202 Laiterie		(14 600)			(14 600)	(14 600)		(14 600)
204 Conserves sardines			(600)	(600)				
209 Margarinerie		6 000						
233 Filets de pêche								
291 Tannerie						21 200		
300 Pneus auto	15 000							
" cycles	22 500							
319 Produits détergents			(2 000)	(2 000)				
332 Verre creux	(30 000)	(30 000)						
333 Céramique	(8 600)	(8 600)						
334 Ciment				(20 000)				
Ciment		20 000						
Clinker	60 000							
341 Laminage	135 000							
350 Outillage men.	9 000							
Serrures ferrures	4 875							
Lampes tempête	-							
Boulonnerie	-							
360 Climatiseurs	5 600							
370 Accumulateurs	4 500							
Piles électriques	(30 000)	(30 000)						
Total maximum	324 975	111 200	2 600	22 600	14 600	35 800		14 600

a) Zones industrielles

Il est nécessaire de réaliser rapidement des zones industrielles, en priorité à Dakar et Abidjan, puis ensuite dans les autres pôles de la zone. Pour faciliter ces réalisations, il serait souhaitable que des organismes coordinateurs soient mis sur place dans les Etats :

Pour l'accueil des différentes activités retenues, de faibles surfaces de terrain seront nécessaires (au total de l'ordre de 35 hectares, dont 25 ha à Abidjan et 6 ha à Dakar). Les consommations d'eau industrielle ne seront pas non plus importantes compte tenu du niveau actuel de consommation. Cependant, que ce soit pour les besoins en terrains ou en eau industrielle, ces projets doivent trouver leur place au sein d'un contexte plus grand qui comportera également des industries à marché national, et, éventuellement des industries de base ou des industries travaillant pour l'exportation.

Tableau 40

BESOINS ANNUELS EN EAU INDUSTRIELLE (en milliers de m³)
POUR LES INDUSTRIES RETENUES

Etats	Milliers de m ³ d'eau	% (1)	Observations
- Côte-d'Ivoire	325	2	en totalité à Abidjan
- Sénégal	112	0,5	dont 92 à Dakar
- Niger	36	1,3	dont 14 à Niamey 22 à Maradi
- Togo	22	5	en totalité dans la région de Lomé
- Haute-Volta	15	1,2	à Ouagadougou
- Mali	15	0,4	à Bamako
- Dahomey	2	0,1	à Cotonou
- Mauritanie	-	-	-
(1) % de la consommation actuelle d'eau dans les Etats.			

D'une façon générale, peu d'infrastructure d'accueil pour industries ont été réalisées en dehors des pôles de Dakar et Abidjan, et l'on constate souvent un manque de coordination entre les services responsables à divers titres de l'aménagement des zones industrielles.

En Côte-d'Ivoire, il a été prévu de réaliser d'importantes zones industrielles, mais en fait, jusqu'à maintenant, de faibles surfaces seulement ont été équipées et l'utilisation effective des terrains n'est pas toujours intervenue rationnellement. C'est ainsi qu'une partie de la zone industrielle portuaire de l'île de Petit Bassan (Abidjan) a été occupée par des industries qui n'avaient pas besoin d'une localisation portuaire et que la zone industrielle située au Nord de l'agglomération va accueillir un établissement d'enseignement agricole qui prendra la presque totalité des terrains disponibles (40 ha). Actuellement, la seule zone industrielle équipée est celle de Koumassi sur l'île de Petit Bassan, elle devrait pouvoir accueillir des industries déjà implantées à Abidjan qui, pour des raisons d'urbanisme, seront amenées à déplacer leurs installations.

A l'occasion de l'extension du port d'Abidjan, une zone industrielle portuaire est en cours de réalisation par comblement d'une partie de la lagune entre Petit Bassan et Vridi avec un prix de revient de l'ordre de 2.000 F CFA le m²; il serait souhaitable que cette zone soit réservée aux industries qui nécessitent d'être implantées à proximité de quais en eau profonde. Il semble par contre qu'en matière de zones industrielles pour industries diverses, les disponibilités en terrains soient limitées, et il conviendrait que l'équipement de nouvelles zones proches d'Abidjan commence sans retard sous l'autorité d'un organisme coordinateur.

Il serait peut être souhaitable, à moyen terme, de concentrer les efforts d'infrastructure d'accueil sur l'agglomération abidjanaise et secondairement sur Bouaké; on peut penser, par contre, que la mise en place d'une troisième zone industrielle à San Pedro ne présente pas encore un caractère d'urgence.

Le problème de l'approvisionnement en eau industrielle devrait également faire l'objet d'études précises, car il semblerait, selon certains industriels, que les réserves soient limitées; cette opinion paraît d'ailleurs partagée par un organisme officiel, le Bureau National d'Etudes Techniques de Développement.

Au Sénégal, la plupart des zones industrielles de fait sont concentrées dans la presqu'île de Cap Vert, entre Dakar et Rufisque, mais il n'existe pas de zone complètement aménagée par un maître d'oeuvre et constituant une infrastructure d'accueil pour un industriel désirant s'implanter à Dakar. Cette situation semble résulter de l'absence de coordination entre les différents services qui ont à intervenir pour l'équipement des zones; elle est préjudiciable au développement industriel de Dakar. Il serait souhaitable qu'un organisme coordinateur soit mis en place pour réaliser l'équipement de véritables zones industrielles. Cet organisme se trouverait confronté en premier lieu avec le problème de l'approvisionnement en eau, car, compte tenu de la concentration industrielle dans la presqu'île du Cap Vert, les disponibilités actuelles risquent d'être rapidement insuffisantes. Le prix de vente est de 55 F CFA le m² en moyenne, mais il est peu probable qu'une diminution intervienne car des investissements considérables doivent être réalisés pour améliorer la situation.

Il faut signaler enfin qu'une infrastructure d'accueil doit être mise en place à Saint-Louis pour redonner à cette ville un certain essor, mais on peut se demander s'il est opportun de disperser les efforts d'investissements entre plusieurs points d'application géographiques.

Dans les autres pays, la situation est encore moins bonne en matière de zones industrielles, mais compte tenu du petit nombre de projets industriels intéressant ces pays, le degré d'urgence de la réalisation d'équipements est moins grand qu'au Sénégal et en Côte-d'Ivoire. C'est ainsi qu'à Cotonou au Dahomey, en dehors d'une petite zone de fait qui rassemble des entreprises industrielles et quelques activités de services (garages, dépôts), il n'y a pas de zone équipée et rien ne semble prévu pour y remédier. Au Togo, par contre, il est envisagé de réaliser une zone industrielle près du port de Lomé.

A Bamako, où les activités industrielles sont dispersées, un effort doit être fait pour éviter l'aggravation de cette situation en réalisant des zones industrielles équipées.

En Haute-Volta, le problème le plus grave est le manque d'eau industrielle, surtout sensible à Ouagadougou. Un projet a été étudié pour remédier à cette situation, mais le coût de l'eau demeurerait élevé (de l'ordre de 50 F/m³). A Bobo-Dioulasso, le problème est moins grave ; le réseau public est saturé mais les industriels ont la faculté de faire des forages individuels et d'obtenir ainsi des débits acceptables ; on peut cependant craindre que la multiplication de tels forages, réalisés de façon anarchique, ne soit de nature à gêner un aménagement d'ensemble ultérieur, souhaitable pour transformer Bobo-Dioulasso en vrai pôle de développement industriel voltaïque.

En conclusion, il serait opportun de réaliser dans les pôles industriels, une infrastructure d'accueil précédant la demande. Pour faciliter la mise en place d'équipements en temps voulu, il serait souhaitable que des organismes coordinateurs, véritables maîtres d'oeuvre des zones industrielles, soient mis en place rapidement dans les pays étudiés. Ces maîtres d'oeuvre auront pour tâche également de veiller au remplissage rationnel des zones (par exemple en n'acceptant, sur des terrains portuaires, que des industries ayant besoin de la proximité de quais et en évitant de vendre des terrains à vocation industrielle pour d'autres usages) ; ils pourraient aussi s'efforcer de susciter la création, dans chaque zone, de services communs à l'ensemble des entreprises, ou à plusieurs d'entre elles.

b) Bureaux d'industrialisation

Pour favoriser le développement industriel, il est souhaitable qu'un bureau d'industrialisation régional travaillant en étroite collaboration avec des bureaux nationaux soit créé :

En général, les industriels s'accordent pour attacher une importance particulière aux conditions d'accueil. En dehors des conditions matérielles existantes (qualité de l'infrastructure, aide pour le financement), ce sont surtout le dynamisme et la cohésion des autorités locales qui paraissent être les facteurs décisifs, susceptibles d'entraîner la décision d'un entrepreneur.

Aussi, il paraît important de recommander que soient mis en place dans les différents Etats de la zone, des bureaux d'industrialisation animés chaque fois par un responsable de niveau élevé qui aurait pour tâche de coordonner les actions en faveur du développement industriel et de leur donner un caractère opérationnel.

Le complément indispensable de cette mesure serait la création d'un bureau régional qui travaillerait, dans une optique multinationale, en étroite collaboration avec les organismes nationaux. Ce bureau s'attacherait à rechercher les investisseurs éventuels, en déléguant par exemple, dans les pays industriels, une ambassade itinérante pour présenter les avantages rencontrés dans la zone. Les industriels intéressés seraient orientés sur les bureaux nationaux du ou des pays susceptibles de les accueillir. Ces bureaux seraient, pour chaque pays, l'interlocuteur unique des industriels et leur faciliteraient toutes les démarches nécessaires.

Il est nécessaire que les Etats disposent de statistiques industrielles précises (recensements et fichiers industriels) :

Comme tout effort d'industrialisation présuppose une connaissance précise de l'existant, connaissance qui fait défaut actuellement, une action commune des Etats dans le domaine de la statistique industrielle doit être recommandée, à commencer par des recensements industriels conduits selon des méthodes identiques, et par la création des fichiers des établissements industriels établis à partir de déclarations périodiques obligatoires (et sanctionnées) des chefs d'établissements.

Une mesure annexe serait de définir une base statistique commune pour les divers Etats de la zone, ce qui faciliterait les comparaisons et serait particulièrement utile en matière de comptabilité économique.

814.- Mesures tarifaires et contingentaires.

Afin de favoriser directement la réalisation des projets industriels retenus, des barrières douanières installées dans les pays producteurs, pour protéger les produits nouvellement élaborés sur place, seront parfois utiles bien qu'elles entraînent des pertes sur la fiscalité à l'importation. Pour donner un marché suffisant à ces produits, il sera nécessaire que les pays clients ouvrent plus largement leurs frontières aux productions locales et élèvent les mêmes barrières douanières que les pays producteurs. L'accord douanier ouest-africain dont il sera question plus loin constitue déjà une protection, mais le Togo n'y adhère pas et il conviendrait de chercher à rapprocher son régime douanier de celui des Etats membres.

A l'intérieur même de cette union douanière, les fiscalités internes sont très différentes selon les Etats (de 6% au Niger à 83% au Mali sur la valeur CAF) ; à côté de l'harmonisation strictement tarifaire, les Etats clients devront accepter de modifier la fiscalité attachée aux produits se substituant à l'importation.

Quelques exemples permettent de montrer l'application de cette politique générale dans des cas précis :

. accords entre pays producteurs et clients pour que ces derniers ouvrent plus largement leur marché aux productions locales. Il s'agit là d'un préalable indispensable pour la réussite de certaines implantations nouvelles retenues : cimenteries, fabriques de pneumatiques pour voitures, de céramique, de verre creux et conserveries de poissons. Pour les conserveries de poissons, en particulier, il faudrait que les trois pays intéressés (Niger, Dahomey, Togo) dressent une barrière douanière commune de protection, en élevant la fiscalité sur les importations venant de pays tiers à 20% de la valeur CAF des produits.

Des dispositions de même nature, pourraient s'appliquer à certains autres produits qui, faute d'un marché suffisant dans la zone, n'ont pu conduire à des projets concrets. C'est ainsi que les vins courants bénéficient parfois de conditions tarifaires préférentielles à l'importation pendant que la consommation de bière locale stagne ; des mesures fiscales seraient appropriées pour redresser cette situation anormale. De même, des accords pourraient être utiles entre pays producteurs et consommateurs de viande.

. harmonisation tarifaire entre pays de la zone et pays anglophones voisins. Il est souhaitable de chercher à éliminer la fraude, qui est assez développée pour certains produits, entre Etats francophones et anglophones. Une harmonisation tarifaire serait indispensable pour assurer la rentabilité de l'unité de fabrication de filets de pêche au Sénégal ou en Côte-d'Ivoire. Une mesure du même type serait également très utile pour éviter la fraude sur les produits textiles en coton.

. concessions fiscales dans les pays producteurs pour assurer la rentabilité des entreprises nouvelles retenues.

Ces concessions s'appliqueraient en Côte-d'Ivoire pour favoriser la création d'entreprises fabriquant des armoires frigorifiques, et des pneumatiques pour cycles. Au Dahomey-Togo, des exonérations fiscales sur les matières premières importées pour fabriquer des conserves de poissons seraient nécessaires. La fabrication de filets de pêche, enfin, à Dakar ou à Abidjan, ne serait possible qu'à condition d'exonérer de droits d'entrée, pour une durée à déterminer après étude plus précise, les matières premières importées.

Une harmonisation des fiscalités enfin, est souhaitable pour favoriser le développement des manufactures d'allumettes déjà implantées dans la zone.

. mesure annexe : des relevés statistiques douaniers plus détaillés :

Dans l'étude des différents secteurs industriels, un obstacle important a été souvent le manque de données statistiques sur le commerce extérieur des pays ; aussi il serait souhaitable que des relevés plus détaillés soient faits, en particulier pour les fabrications envisagées, utilisant une nomenclature douanière commune.

815:- Facilités de crédit, banques de développement, etc.

Au cours de l'analyse des différentes branches industrielles pouvant donner lieu à entreprises desservant un marché plurinational, le problème de l'origine des investissements n'a pas été abordé, et pour cause : il est difficile de parler capitaux avant de disposer d'un entrepreneur et d'un accord en bonne et due forme entre les Etats intéressés par le projet.

Pourtant, d'ores et déjà, l'on peut prévoir dans beaucoup de ces unités nouvelles, une participation des Etats au capital afin de leur réserver un droit de regard sur la gestion et une part adéquate sur les bénéfices. D'où viendra cette participation ? Cela concerne les Etats ; probablement des banques de développement qui existent dans chaque pays, grâce, en particulier, à des emprunts qu'elles auront souscrits à l'extérieur. Cette intervention des banques de développement mérite d'ailleurs d'être encouragée, car, d'une part, elle assurera aux Etats une participation efficace et éclairée, et, d'autre part, elle donnera naissance à des mesures annexes qui permettront de prolonger les effets de l'industrialisation : par exemple, aide à des firmes "aval" qui utiliseront les produits des nouvelles industries. Un des reproches faits dans le passé aux banques de développement concernait leur trop grande propension à consentir des prêts à la construction, subsidiairement à la consommation de biens durables ; l'occasion leur sera ainsi donnée de participer plus directement au développement de la production.

Dans un deuxième domaine, une intervention des banques locales paraît souhaitable : celui des fonds de roulement, qu'il serait préférable de voir couverts avec des emprunts contractés sur la place plutôt qu'à l'extérieur.

Pour le reste, les facilités de crédit envisageables dépendant, dans chaque cas, des conditions propres du projet examinées au cours des discussions entre l'investisseur, le prêteur éventuel et les Etats bénéficiaires de la future industrie. Autant il est inutile, voire néfaste, de prévoir des mesures de faveur pour des projets dont la marge brute atteint 20 ou 30% de l'investissement, autant une combinaison de crédits à taux normal, de crédits à conditions adoucies, de dons, d'avantages fiscaux seront nécessaires pour une industrie dont la marge brute n'atteindrait que 5 à 6%.

816.- Intensification du rôle de l'agriculture

Il est certain que l'agriculture joue un rôle important dans l'économie des pays d'Afrique francophone de l'Ouest, où les taux de croissance démographique sont élevés et où la plus grande partie des habitants vit en dehors des circuits monétaires par autoconsommation.

Si l'industrie, constitue bien l'élément en croissance la plus rapide dans la zone, elle ne joue pas encore le rôle noteur essentiel dans l'économie de ces pays. La base du développement restera encore longtemps l'agriculture, l'industrie ne pouvant progresser que dans la mesure où les masses rurales auront un niveau de vie suffisant pour leur permettre l'accès au marché des produits manufacturés.

Conscients de la nécessité de développer l'agriculture comme source d'alimentation pour la population, comme source de matière première pour l'industrie et comme source de pouvoir d'achat supplémentaire donné aux masses rurales, les Gouvernements ont, d'une manière générale, donné la priorité à ce secteur dans les plans de développement.

Sans entrer dans le détail de ces différents plans, il convient de rappeler simplement que les actions préconisées, dans le domaine de l'agriculture, tendent :

- à améliorer la productivité des cultures vivrières et des cultures commerciales et, dans certains cas, à accroître les surfaces cultivées grâce à des actions d'encadrement et aussi par la réalisation de travaux d'infrastructure (aménagement hydroagricoles) ;
- à diversifier les cultures commerciales en introduisant auprès des productions actuelles (arachide, café, cacao, palmier à huile) des cultures nouvelles (canne à sucre, coton et autres fibres textiles) à usage industriel ;
- à développer l'élevage dans les pays qui disposent d'atouts en ce domaine (Haute-Volta, Mali, Niger et Mauritanie) ;
- à organiser des circuits de distribution qui sont encore à l'état embryonnaire dans la plupart des pays.

On peut craindre toutefois que les objectifs de production préconisés soient trop largement calculés, compte tenu des délais d'adaptation toujours longs qui sont nécessaires pour modifier les structures et les mentalités dans le domaine agricole. La tendance à la baisse des cours mondiaux des produits agricoles, par ailleurs, ne paraît guère de nature à inciter les cultivateurs à produire davantage. Enfin, les disponibilités financières ont parfois été insuffisantes pour assurer la réalisation d'objectifs ambitieux et certains Etats ont dû réviser en baisse leurs prévisions (ce fut le cas par exemple au Sénégal).

Dans le cadre général fixé par les plans de développement, il conviendrait de poursuivre, et dans certains d'entreprendre, les études particulières sur la production agricole et l'élevage dont les conclusions conditionnent la réalisation de certains projets industriels envisagés. Il faut éviter, en effet, des implantations industrielles trop hâtives qui risqueraient de conduire à de véritables contresens économiques (r)

Ces études porteraient sur les secteurs suivants :

- culture de la canne à sucre : la réalisation de trois projets de sucrerie ne pourra intervenir qu'à condition que la culture de la canne soit techniquement possible dans certaines zones et qu'elle y constitue la meilleure spéculation agricole.

Les recherches dans ce domaine sont encore peu avancées et on peut recommander :

- l'étude précise de l'aménagement de la vallée de Gorgol Noir en Mauritanie,
 - l'étude économique de synthèse faisant le bilan des études techniques réalisées au Sénégal,
 - des études plus précises sur l'aménagement du fleuve Bandama en Côte-d'Ivoire,
 - des études économiques sur l'opportunité de la culture de canne près de Tillabéry au Niger.
- culture de fibres dures et substitués du jute : il semble possible de cultiver au Mali et au Niger le "dah" ou "kenaf" (*hibiscus cannabinus*), mais il faut attendre les résultats des études menées actuellement avant de se prononcer. Des études de détail complémentaires seront certainement utiles ensuite, si les premières conclusions sont encourageantes.
- culture maraîchère : il n'a pas été possible de retenir de projet industriel de conserverie de tomates parce que la production locale est insuffisante. Il serait souhaitable que des études agronomiques et économiques soient entreprises pour savoir si la culture de tomates est possible, et à quel prix.
- culture de céréales : pour développer la valorisation par transformation des mils et sorghos sans affecter l'équilibre alimentaire au Niger, il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'accroissement de la production de ces céréales. Parallèlement, il serait intéressant d'étudier dans qu'elle mesure ces céréales pourront constituer des succédanés du malt.

(r) Ainsi au Dahomey, il fut décidé d'implanter une usine textile travaillant le "kenaf" avant d'avoir fait les essais agronomiques indispensables.

- élevage : on connaît mal l'importance du cheptel ; aussi, pour organiser dans des conditions satisfaisantes l'approvisionnement de l'abattage et la commercialisation, des études complémentaires sont nécessaires dans les pays producteurs (Haute-Volta, Niger, Mali, Mauritanie). Par ailleurs, en vue d'examiner les conditions de réalisations de laiteries au Niger, Mali, Sénégal et Haute-Volta, une étude de l'approvisionnement laitier est nécessaire.

82.- MESURES SUR LE PLAN HUMAIN.

La formation de la main-d'oeuvre, l'amélioration de la qualification des travailleurs, les disponibilités en cadres sont des facteurs importants qui conditionnent le développement industriel et doivent, dans l'ordre des priorités, bénéficier d'une place de choix. Parmi les industriels, les entrepreneurs africains devraient occuper une place croissante, d'où l'intérêt de rechercher les possibilités des pays de la zone en ce domaine.

821.- Formation de la main-d'oeuvre

Dans l'ensemble, la formation de la main-d'oeuvre est assurée, au moins jusqu'au niveau du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) dans tous les Etats de la zone, et les divers établissements d'enseignement semblent être en mesure de fournir aux entreprises industrielles le personnel dont elles ont besoin. Mais la main-d'oeuvre africaine, d'origine essentiellement agricole et vivant dans des pays dépourvus de tradition industrielle, n'est pas prête, sans transition, à s'adapter aux travaux de l'usine ; aussi, malgré les efforts faits pour assurer la formation de base, cette main-d'oeuvre est-elle loin de donner satisfaction aux employeurs. Ceux-ci déplorent, d'une manière générale, le manque d'application et de conscience professionnelle, sensible à tous les échelons de la hiérarchie pour le personnel africain, mais s'accordent également à reconnaître que ce personnel convient parfois très bien dans certains secteurs d'activités, tel celui de la mécanique, après une assez longue formation complémentaire "sur le tas", car la formation telle qu'elle est conçue dans l'enseignement technique est toujours jugée trop théorique.

Il faut signaler, par ailleurs, qu'il y a souvent un décalage important entre les besoins exprimés par les entreprises et les disponibilités sur le marché du travail. Les élèves sortant des écoles d'enseignement technique ne trouvent pas à s'employer dans leur spécialité (s), aussi certains Etats ont-ils cherché à développer une formation de caractère polyvalent pour donner de plus grandes possibilités d'adaptation à la main-d'oeuvre (t). Le complément de formation est alors assuré par les entreprises industrielles elles-mêmes.

(s) C'est ainsi qu'en Côte-d'Ivoire, selon les services de la main-d'oeuvre, ce décalage semble être particulièrement important.

(t) On peut signaler l'intéressante tentative faite au Togo depuis 1963 au collège technique de Sokodé où les formations sont groupées en deux familles principales de métiers : bâtiment, mécanique et électricité.

D'une manière générale, toute décision de création d'unité industrielle nouvelle devra être indiquée aux services compétents de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, afin de leur permettre de former en temps voulu et dans les spécialités désirées la main-d'oeuvre qui sera ainsi disponible au moment de l'entrée en service de l'usine.

822.- Formation des cadres

Si les moyens de formation du personnel spécialisé -actuellement la formation ne dépasse pas le niveau de technicien- existent dans les Etats, et, sous réserve d'aménagements des programmes et d'harmonisation entre les divers enseignements publics et privés, semblent pouvoir faire face aux besoins nouveaux de l'industrie dans les années à venir, la situation est par contre beaucoup moins bonne pour les cadres.

La formation supérieure est en effet actuellement réalisée à l'étranger, grâce à des bourses accordées à des étudiants africains, mais, comme pour la formation de la main-d'oeuvre banale, il n'y a pas de recherche de cohérence entre les besoins des pays et la répartition des boursiers suivant les types d'enseignements. La formation scientifique et technique paraît trop souvent négligée par les Africains qui préfèrent les disciplines littéraires, ce qui est d'autant plus grave que certains jeunes ayant acquis une formation scientifique ne retournent pas dans leur pays, ou bien, quand ils y reviennent, recherchent des emplois administratifs peu en rapport avec leur spécialisation.

Les entreprises rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver du personnel africain de niveau élevé susceptible d'occuper des postes de responsabilité (u). Cette situation contribue à handicaper le développement industriel, car il faut faire appel à des travailleurs expatriés dont le coût élevé pèse lourdement sur les frais d'exploitation des entreprises.

On doit, certes, souhaiter que les Etats se penchent sur le problème de la relève des cadres européens, et préconiser la mise au point d'un échéancier précis de relève, mais il ne peut s'agir que d'un plan à long terme ; il paraît réaliste d'envisager, pour les entreprises industrielles nouvelles qui vont s'implanter dans les années qui viennent, l'appel à du personnel expatrié, dans un premier temps.

Il est nécessaire d'établir, par Etat, un plan de formation des cadres africains :

(u) Il faut remarquer cependant que quand l'africanisation des cadres est conduite avec soin et appuyée sur une formation solide prise en main par une firme industrielle, les résultats sont bons (ainsi aux Phosphates de Taïba au Sénégal).

Tableau 41 - BESOINS EN PERSONNEL POUR LES ENTREPRISES ETUDIÉES

N° code	Activité	Côte-d'Ivoire		Sénégal		Dahomey		Togo		Haute-Volta		Niger		Mauritanie		Mali	
		E(1)	A(2)	E(1)	A(2)	E(1)	A(2)	E(1)	A(2)	E(1)	A(2)	E(1)	A(2)	E(1)	A(2)	E(1)	A(2)
202	Laiterie			(1)	(11)					(1)	(11)	(1)	(11)			(1)	(11)
204	Conserves sardines					(2)	(185)	(2)	(185)								
207	Sucrierie (3)																
209A	Glucoserie (3)																
209B	Margarinerie			2	12												
231	Fil. tissage jute (3)																
233	Filets de pêche	(2)	(158)	(2)	(158)												
291	Tannerie											5	55				
300A	Pneus pour cycles	6	270														
300B	Pneus auto	(10)	(500)														
311B	Fab. engrais (3)																
319A	Fab. produits détergents					(4)	(27)	(4)	(27)								
332	Verre creux	(10)	(92)	(10)	(92)												
333	Céramique	(16)	(264)	(16)	(264)												
334	Ciment							8	205								
	Ciment			2	35												
	Clinker	11	251														
341	Sidérurgie	17	209														
350E	Boulonnerie			2	30												
350H	Fab. outillage main	(9)	(125)														
350K	Serrurerie	(8)	(224)														
350L	Fab. lampes tempête	(4)	(96)														
360B	Armoires frigo.	4	105														
370A	Accumulateurs	2	56														
370B	Piles électriques	(11)	(157)	(11)	(157)												
Besoins par pays	Maximum	110	2 507	46	759	6	212	14	417	1	11	6	66	-	-	1	11
	Minimum	40	891	6	77	-	-	8	205	-	-	5	55	-	-	-	-

Besoins pour l'ensemble de la zone maximum : 128 européens et 3 094 africains
 minimum : 93 européens et 2 122 africains

(1) Européens (2) Africains (3) Non précisé

Tableau 42

BESOINS EN PERSONNEL A L'ECHEANCE 1975 POUR LES INDUSTRIES NOUVELLES
DONT L'IMPLANTATION A ETE CONSIDEREE COMME POSSIBLE OU CERTAINE.

	Projets retenus				Salariés du secteur industriel actuellement
	maximum		minimum		
	Européens	Africains	Européens	Africains	
- Côte d'Ivoire	110	2.507	40	891	42.500
- Sénégal	46	759	6	77	35.840
- Dahomey	6	212	-	-	6.150
- Togo	14	417	8	205	1.700
- Haute-Volta	1	11	-	-	8.900
- Niger	6	66	5	55	4.270
- Mauritanie	-	-	-	-	5.580
- Mali	1	11	-	-	2.500
Total (sans doubles comptes)	128	3.094	93	2.122	107.340

Dans les tableaux 41 et 42, les besoins en personnel, pour les projets retenus comme certains ou possibles, ont été récapitulés. Quand il y avait incertitude sur le choix de la localisation, les besoins ont été explicités pour chacun des pays susceptibles d'accueillir l'entreprise ; les chiffres correspondants ont été indiqués entre parenthèses dans les colonnes du premier de ces tableaux. Pour mettre en évidence le bilan global, il a fallu éliminer ensuite les doubles emplois.

Leur lecture fait apparaître que les projets industriels retenus comme certains ou probables ne sont pas d'une ampleur telle qu'ils nécessitent la mise en application immédiate de mesures générales pour assurer la formation de la main-d'oeuvre nécessaire. Pour la bonne marche des entreprises nouvelles, en effet, il suffira d'employer seulement 2.200 à 3.300 personnes, soit 2 à 3% du total des salariés en 1965 dans le secteur industriel de l'ensemble des Etats de la zone. Le personnel européen pour l'encadrement de niveau élevé, en attendant que des Africains soient prêts à assurer la relève, serait numériquement très faible : 93 à 128 personnes.

L'enseignement technique devrait pouvoir répondre assez facilement à la demande des industries nouvelles en personnel de niveau moyen ; tel qu'il est organisé actuellement, il dispose d'une capacité annuelle de formation de 2.500 élèves environ pour le secteur industriel.

Pour la relève des cadres européens, par contre, il semble indispensable de recourir au procédé suggéré plus haut, en établissant un plan de formation par Etat incorporant ces nouveaux besoins et faisant apparaître l'échelonnement dans le temps des agents nationaux nécessaires et des moyens de se les procurer.

Il est souhaitable de coordonner les différentes formations techniques et professionnelles dans les Etats :

Il paraît opportun, à l'occasion de l'étude de ces projets, de chercher d'autre part à améliorer, d'une façon générale, la formation. Il conviendrait qu'une coordination interne intervienne dans les Etats où actuellement plusieurs organismes et services responsables des différents secteurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agissent séparément sans concerter leur action.

Dans cette optique, une initiative comme celle de la Côte-d'Ivoire qui vient de créer un "Office de la formation professionnelle" est à encourager. L'Office ivoirien aura un rôle de coordination et permettra d'ancrer le dialogue entre les responsables de l'enseignement et les services de la main-d'oeuvre qui connaissent les besoins des employeurs. De tels offices pourraient être mis en place dans les différents Etats.

Il serait utile que ces organismes développent également une action d'information très largement ouverte auprès de la population pour faire connaître l'intérêt des métiers de caractère technique. Il serait souhaitable, en effet, que les jeunes cessent de considérer l'enseignement technique comme un pis-aller, accepté d'ailleurs seulement parce que certains systèmes d'équivalence (v) leur permettent d'accéder ensuite à des emplois administratifs.

En ce qui concerne la conception même des programmes d'enseignement, il semble également souhaitable de chercher à réaliser une formation polyvalente et cependant de caractère pratique, pour faciliter l'insertion des jeunes dans des économies nécessairement fluctuantes.

823.- Utilisation et développement du potentiel existant en entrepreneurs

Le manque d'hommes ayant l'esprit d'entreprise est beaucoup plus sensible dans les Etats francophones que dans les Etats anglophones d'Afrique de l'Ouest. Dans la zone étudiée, le développement industriel est

(v) Par exemple, en Côte-d'Ivoire, 3 C.A.P. équivalent à un baccalauréat, ce qui permet de briguer un emploi administratif tout en ayant une formation technique.

handicapé par un dynamisme insuffisant des Africains qui ne cherchent pas, et ne sont pas encouragés, à créer des entreprises industrielles. L'initiative de ces créations revient alors le plus souvent soit aux pouvoirs publics qui agissent de façon ponctuelle, mais négligent des possibilités parce qu'il n'est pas dans le rôle de l'Etat de se substituer aux entrepreneurs, soit aux investisseurs étrangers qui n'interviennent pas forcément dans les domaines les plus avantageux pour les Etats.

Un "entrepreneur" ne se forme pas : un homme a, ou n'a pas, l'esprit d'entreprise ; il convient donc de détecter et d'encourager les personnes qui ont cet esprit mais qui manquent de connaissances techniques et de moyens financiers pour se lancer dans des actions modernes ; la détection pourrait rentrer dans les attributions des "Offices de formation" préconisées ci-dessus ; les banques de développement pourraient également examiner attentivement le cas de certains artisans désireux de créer des entreprises plus étoffées en leur accordant des facilités de financement. La création d'ateliers coopératifs pourvus d'encadrement pour développer l'artisanat, et étudier le comportement des artisans, en remarquant ceux qui paraissent susceptibles de quitter les cadres traditionnels, pourrait également apporter un élément de solution à ce problème des entrepreneurs africains.

83.- MESURES SUR LE PLAN JURIDIQUE.

Les paragraphes précédents ont retenu surtout un certain nombre de mesures concrètes destinées à faciliter l'installation des unités de production à marché plurinational dont la création paraît désirable. S'il est souhaitable de commencer par là -le mouvement se prouve en marchant- peu à peu de telles mesures doivent permettre d'installer des règles juridiques : aménagement et harmonisation des codes d'investissement, de la fiscalité, des réglementations du travail, industrielle, commerciale, douanière, etc. de plus en plus coordonnées, qui cerneront toujours mieux le champ d'action de cette organisation économique et y préciseront la "règle du jeu".

Depuis plusieurs années, les Etats de la zone ont cherché à créer un espace économique plus important, mais il reste cependant encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Tous ces pays appartiennent à une zone monétaire commune, la zone franc, tous (sauf le Mali) disposent d'un institut d'émission national, la Banque Centrale pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.), et bénéficient d'un régime privilégié de compte d'opération entre cet institut et le Trésor français, ce qui rend moins lancinant pour ces pays l'équilibre de leur balance des paiements.

Tous, à l'exception toutefois du Togo, ont ratifié en 1959 une convention d'union douanière (U.D.A.E.A.O.) qui aurait dû conduire à une union douanière totale ; en fait, compte tenu des dérogations et infrac-

tions (w) qui se sont succédées, elle a abouti plutôt à une zone de libre-échange. La nécessité de modifier cet état de fait et de tenir compte de l'association avec la Communauté économique européenne a conduit les Etats membres à signer une nouvelle convention, en mars 1966. Mais cette nouvelle convention aura de la peine à redresser la situation. En effet, le Togo, continue à ne pas faire partie de l'union douanière, et pratique le régime de la "porte ouverte" qui existait déjà sous le mandat et qui fut maintenu après l'indépendance ; ce régime permet une grande concurrence sur le marché des produits d'importation. Par ailleurs, la Côte-d'Ivoire, beaucoup plus à l'aise que les autres Etats, peut se permettre d'appliquer un régime fiscal sur les produits importés moins lourd que celui du Sénégal. Ce dernier pays a, en effet, besoin de ressources fiscales pour équilibrer un budget de fonctionnement important, tandis que des mesures de protection sont prises assez facilement par les pouvoirs publics en faveur de l'importante industrie sénégalaise, souvent gênée par la disparition de ses marchés antérieurs.

Ces différents Etats ont également participé à diverses conférences tendant à instituer une coopération entre les Gouvernements (conférences pour l'harmonisation des programmes de développement de 1962 à 1964 et études de la Commission économique pour l'Afrique (Nations-Unies) (C.E.A.) mais aucune réalisation concrète qui aurait dû résulter de ces tentatives n'a encore pu voir le jour.

Les Etats d'Afrique francophone de l'Ouest ont promulgué, depuis quelques années, des codes des investissements dans le but de promouvoir le développement industriel en accordant des avantages particuliers dérogeant du droit commun aux entreprises industrielles prioritaires susceptibles de créer des établissements (avantages fiscaux : exonérations d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, et exonérations diverses ; avantages tarifaires pour les échanges avec l'étranger). Les codes distinguent, en général, des entreprises prioritaires et des entreprises conventionnées qui présentent un intérêt économique particulier et bénéficient d'une convention d'établissement dont la principale stipulation consiste dans la stabilisation du régime fiscal.

Les différents codes ne comportent pas tous les mêmes dispositions ; de plus l'application est plus ou moins extensive selon les pays. Pour six des huit Etats (Côte-d'Ivoire, Sénégal, Mali, Haute-Volta, Togo et Mauritanie), les codes se caractérisent par un agrément à un régime unique, pour le Niger et le Dahomey il y a deux régimes prévus. D'autre part, seuls le Sénégal et le Dahomey ont prévus expressément des dispositions tendant à protéger les industries existantes.

(w) Le Mali, en particulier, a réglementé unilatéralement ses échanges avec l'extérieur.

Ces codes ont toujours été conçus dans une optique nationale pour favoriser les investissements selon l'intérêt qu'ils présentent dans le cadre étroit des plans de développement des Etats. Comme ces plans sont élaborés de façon indépendante sans qu'il y ait véritablement souci de cohérence entre eux, l'application des dispositions actuelles des codes risque de conduire à des réalisations concurrentes dans les pays de la zone.

La réalisation effective de la plupart des projets retenus ne pourra intervenir que si le marché de la zone est plus largement assuré aux productions locales :

L'étude des secteurs industriels a permis de mettre en évidence que, pour faciliter ou, dans certains cas, pour permettre la réalisation des projets retenus, il sera nécessaire que des aménagements tarifaires interviennent pour harmoniser les différentes législations douanières et fiscales.

Une coopération (économique, douanière, industrielle) efficace est souhaitable entre les Etats de la zone :

Il est certes difficile de vouloir d'emblée réaliser un seul espace économique dans la zone mais, à défaut, il devrait être possible, dans un premier temps, de mettre au point, dans le cadre de la convention d'union douanière, des accords particuliers portant sur des points précis. Dans un deuxième temps, une coopération inter-Etats plus efficace, du type de celle définie pour les cinq pays de l'Union économique et douanière d'Afrique centrale (U.D.E.A.C.), pourrait être recherchée.

En ce domaine, on peut faire confiance à l'avenir, car l'exemple de ces dernières années montre que l'esprit d'harmonisation éclaire déjà beaucoup de décisions des Gouvernants. Que ce soit dans une branche déterminée (Régie ferroviaire Abidjan - Niger, Air-Afrique, etc...), ou dans un secteur géographique (Etats riverains du fleuve Sénégal, Conseil de l'Entente, etc...), il est permis d'espérer trouver dans les organismes déjà créés des points d'appui pour de nouvelles mesures de coopération que la poursuite du développement industriel rendra nécessaire.

Il est non moins certain que ce développement de la zone ne se fera pas de façon homogène. L'Afrique de l'Ouest présente une diversité de conditions de développement, car elle rassemble des régions qui n'ont ni les mêmes potentialités, ni les mêmes avantages géographiques. C'est précisément ce qui rend encore plus impérieuse l'utilisation par tous de l'ensemble de l'espace, donc l'harmonisation des développements individuels des Etats au profit de toute la zone. Mais cette harmonisation ne veut pas dire égalité des chances : il serait malhonnête d'affirmer que chaque Etat atteindra d'ici quelques années le même niveau économique que celui de ses voisins les plus favorisés; au contraire, à vouloir courir chacun pour soi et sur ses propres ressources, vers une égalité illusoire, les Etats ne feront que ralentir le rythme de leur développement. Ce qui devrait être la règle d'or de la zone, c'est le développement optimum à profits communs des potentialités les meilleures.

Précisément l'industrie entre dans le cadre de cette polarisation nettement partielle en faveur de certains. Dakar et Abidjan ont des atouts dont les autres ne disposent pas : que ces atouts soient joués pour le compte, non seulement du Sénégal ou de la Côte-d'Ivoire, mais de l'ensemble de la zone, le bénéfice n'en sera que plus grand pour tous, y compris le Sénégal ou la Côte-d'Ivoire...

Pour cela, il faut que chaque Etat participe à la création et au fonctionnement des entreprises pluri-nationales installées en dehors de son territoire national, mais pour lesquelles ses propres habitants constituent une partie du marché. Voilà le principe, mais comment faire dans la réalité ? Il est difficile d'avancer une solution avant de sérieuses études sur le problème, qui sortent du cadre du présent rapport, mais que l'on doit fortement recommander.

On pourrait envisager par exemple, des mesures directes de participation : participation au capital, à la main-d'oeuvre, aux bénéfices, etc... toutes mesures excellentes, mais peut-être insuffisantes pour décider les Etats à accepter des transferts d'industries. On peut en plus et surtout, et c'est dans cette voie qu'il faut s'orienter, assurer la participation des Etats les moins favorisés aux bénéfices directs et indirects que tire d'une industrie multinationale, l'Etat qui l'héberge. Que ce soit sous forme de ristournes, de prix différenciés, etc..., il importe que les avantages de l'industrialisation (valeur ajoutée propre et induite) soient répartis entre tous les Etats qui constituent le marché, par exemple en fonction de la part de chacun dans ce marché.

Certes, il est plus facile d'avancer de telles idées que d'en voir la réalisation concrète. C'est pourtant bien dans l'aptitude des divers Etats à surmonter leur nationalisme économique, à conduire leur avenir dans une vision d'ensemble du futur Ouest-africain, à s'entendre entre eux pour l'utilisation de tout au profit de tous, que l'on jugera des chances économiques de la zone.